This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 07137739 8

Fawlson

~~1093 F~~
DFW

# MÉLANGES

## LÉGISLATIFS, HISTORIQUES

## ET POLITIQUES.

# MÉLANGES

## LÉGISLATIFS, HISTORIQUES

## ET POLITIQUES,

Pendant la durée de la Constitution de l'an III.

PAR FÉLIX FAULCON,

MEMBRE DU CORPS LÉGISLATIF.

» Je demande une grâce que je crains qu'on ne » m'accorde pas, c'est d'approuver ou de condamner » le livre entier et non pas quelques phrases. »

MONTESQUIEU. — *Préface de l'Esprit des Lois.*

## TOME TROISIÈME.

PARIS,

HENRICHS, à l'ancienne librairie de Dupont de Nemours, rue de la Loi, n.° 1231.

AN IX. (1801.)

ASTOR LIBRARY NEW-YORK.

Copy.

# MÉLANGES

## LÉGISLATIFS, HISTORIQUES ET POLITIQUES.

### AN SIXIÈME.

N.° 60. — 5 MESSIDOR.

## DIALOGUE

### Avec un Député montagnard,

*Sur l'expédition maritime de* Bonaparte, *et sur l'état actuel des choses.*

» Qui ne sait l'Histoire que par les imprimés » du temps, en connaît à peine le squelette. »
DUCLOS. — *Sur Louis XIV et sur Louis XV.* page 371.

*Le Montagnard.* — BON JOUR, *Félix!* je suis aise de te rencontrer; car je ne puis te refuser mon estime, malgré que je t'en veuille quelquefois de ta ténacité dans ce que tu appelles *des principes*; mais ne touchons point une corde qui nous trouverait peu d'accord; parlons plutôt d'un homme célèbre qui t'intéresse beaucoup, et à qui tu

as publiquement adressé des vers (1); parlons de *Bonaparte* et de l'entreprise maritime dont il a le commandement.

*F. F.* — Volontiers ; mais, que veux-tu que nous en disions, puisque nous ne sommes pas instruits des projets qu'il doit mettre à exécution ?

*Le Montagnard.* — Parbleu, nous nous réjouirons de ce qu'il est maintenant en mer à la tête d'une expédition qui doit jeter un nouveau lustre sur le nom français.

*F. F.* — Je ne me sens pas disposé à me réjouir pour cela.

*Le Montagnard.* — Comment ! serais-tu du nombre de ces députés liberticides qui s'affligent du succès de nos armées ?

*F. F.* — Je doute fort qu'il y en ait de cette trempe; en tout cas, s'il en est, je suis bien éloigné de partager leur opinion ; je suis du petit nombre de ceux qui voudraient sincèrement la liberté et le bonheur de leur pays, non pas en mots, mais en choses.

J'ai toujours applaudi aux triomphes de nos valeureux guerriers, les seuls de tous les Français qui aient vraiment honoré et bien servi la révolution ; je leur ai rendu plus d'un hommage public (2).

Je souhaite aussi que l'expédition de *Bonaparte* ait un heureux succès ; mais il m'est

---

(1) Voyez la note du n.° 88.

(2) Voyez n.° 11.

permis de penser que cette expédition lointaine n'eût pas dû être tentée.

*Le Montagnard.* — Et pourquoi, monsieur le censeur?

*F. F.* — Par la raison bien simple, qu'il y a beaucoup à perdre et à-peu-près rien à gagner pour la France.

*Le Montagnard.* — Ah ah! voyons la preuve!

*F. F.* — Je dis d'abord qu'il y a beaucoup à perdre : en effet, sans parler des obstacles locaux et imprévus qui pourront s'opposer à la réussite de l'entreprise, il n'est que trop possible que notre flotte soit attaquée par une flotte anglaise, supérieure en nombre et dégagée de tout l'attirail de transport qui rend la manœuvre si difficile; n'est-il pas à craindre en ce cas que *Bonaparte*, *Berthier*, *Kléber*, *Desaix*, *Menou*, *Lasne*, *Murat*, les autres généraux, et trente mille hommes, l'élite de l'armée d'Italie, ne soient pris, ou tués, ou coulés à fond; qu'ainsi, tant de dépenses énormes ne deviennent inutiles, et qu'alors les puissances étrangères qui n'ont consenti à la paix que par peur, ne profitent de la circonstance pour recommencer la guerre?

Quelle effroyable perspective, sur-tout, lorsque le succès présumé de l'entreprise, quelle qu'elle puisse être, n'offre en compensation que des avantages douteux, et dont il est vraisemblable que l'effet ne pourrait être senti qu'au bout de plusieurs années!

Je vois donc les destinées de la France et de la révolution, manifestement compromises d'une part, et de l'autre, je n'aperçois qu'un avantage très-accidentel et très-problématique ; je redoute même beaucoup, en admettant le succès de l'expédition, qu'il n'empêche pas les puissances étrangères de nous attaquer de nouveau, ou du moins, qu'elles ne deviennent très-difficiles sur les conditions de paix, lorsqu'elles n'auront plus à appréhender *Bonaparte*, les généraux qu'il a formés, et l'armée qui fut invincible sous ses ordres.

En un mot, il y a une telle disproportion entre le peu de chances heureuses qu'offre cette entreprise, et les dangers de tout genre qui peuvent en être la suite, que je serais encore à concevoir comment on a pu en former le projet, si je ne croyais pas deviner *les motifs secrets* qui ont eu le plus d'influence sur la détermination.

*Le Montagnard.* — Explique un peu ce que tu entends par ces *motifs secrets* qui, suivant toi, ont tant contribué à déterminer cette expédition que tu oses blâmer, et dont, moi, je suis enthousiaste.

*F. F.* — Il en est de plusieurs sortes, et d'abord ils émanent de ce que les membres du Directoire, dirigés peut-être par la peur cachée de rendre *Bonaparte* trop grand et trop nécessaire, avaient renoncé à tenter une descente de forces nombreuses en Angleterre.

*Le Montagnard.* — Quel rapport a ce fait avec notre discussion actuelle ?

*F. F.* — Les directeurs ont craint qu'après avoir fait publiquement tant de démonstrations à cet égard, ils ne devinssent un objet de risée pour la France et pour l'Europe entière; ils ont donc cherché à détourner l'attention à l'aide d'une autre entreprise, qui pût, en captivant les esprits par sa singularité et ses formes extraordinaires, les empêcher de songer à la vaine ostentation des projets annoncés.

Ces motifs émanent encore de leur jalousie invétérée contre *Bonaparte*, et sur-tout de l'ombrage qu'il leur inspirait par la masse de ses partisans, ainsi que par l'ascendant de sa haute renommée; ils voulaient à tout prix se débarrasser de la présence incommode d'un pareil observateur.

*Le Montagnard.* — Si cela était ainsi, crois-tu donc que *Bonaparte*, à qui sans doute tu ne refuseras pas de la sagacité et de la pénétration, ne se fût pas aperçu des intentions des directeurs et qu'il eût voulu s'y prêter? crois-tu qu'il ait été leur dupe, lui qui paraît avoir une connaissance si profonde du cœur humain?

*F. F.* — Certes, j'ai la conviction intime qu'il a fort bien pénétré les vues secrètes des gouvernans.

*Le Montagnard.* — Comment donc peux-tu croire, d'après cela, que.....

*F. F.* — Je crois que mieux il a deviné leurs vues, plus il a dû être porté à les seconder.

*Le Montagnard.* — Ah! par exemple,

voyons comment tu prouveras cette assertion qui me paraît étrangement bizarre?

*F. F.* — Écoute-moi, avant de la juger! *Bonaparte*, quoique jeune encore, connaît parfaitement le cœur humain, comme tu en as fait la juste remarque; il a calculé le nombre des hommes jaloux ou mal intentionnés qui le redoutent; les événemens du 18 *fructidor* lui ont servi de leçon; il a vu qu'en restant en France il ne tarderait pas à être oublié, persécuté même, et peut-être sacrifié : qu'on joigne à cela le désir si naturel à une âme, telle que la sienne, de s'illustrer encore par de grandes choses et de porter l'éclat de son nom au-delà des mers! on ne sera plus surpris qu'il ait mis tant d'intérêt à cette expédition lointaine; qu'il ait choisi pour l'accompagner ses meilleurs généraux et ses soldats d'élite; qu'il ait invité beaucoup de savans et d'hommes de lettres; qu'il ait rempli ses vaisseaux d'approvisionnement de tout genre; qu'il ait enfin pourvu d'avance à tout ce qui est nécessaire pour fonder au loin une puissante colonie.

Ainsi, trois choses ont particulièrement contribué à l'expédition maritime dont nous nous entretenons en ce moment; 1.° le désistement des projets de descente en Angleterre et le désir d'en distraire les esprits; 2.° la jalousie et les craintes que *Bonaparte* inspirait à certains hommes puissans; 3.° le double désir qu'éprouvait ce héros de faire encore de nouveaux exploits, et de se

mettre à l'abri des atteintes de la médiocrité et de l'envie.

*Le Montagnard.* — Il faut avouer que tes conjectures peuvent ne pas être tout-à-fait dénuées de fondement ; mais n'admires-tu pas ce merveilleux ascendant d'un seul mortel, qui a entraîné à sa suite tant d'hommes au-delà des mers, sans qu'ils aient su où on les menait?

*F. F.* — Oui, et peut-être ce fait n'a pas été assez remarqué ; il ne m'étonne pas de la part des militaires pour qui l'inactivité est un tourment, et qui sont accoutumés d'ailleurs à courir tous les hasards, et à s'abandonner aveuglément à la direction de leurs chefs ; mais des hommes habitués à l'étude paisible des sciences et des beaux arts, ainsi qu'à la sécurité de la vie privée, comment ont-ils pu, sans répugnance, la plupart même avec transport, se prêter à une détermination aussi hasardeuse ! comment ont-ils pu se résoudre à abandonner leur patrie, leurs familles, toutes leurs liaisons, des habitudes si longues et si chères ! ..... C'est un seul nom qui a tout fait ; *Bonaparte* partait avec eux.

*Le Montagnard.* — Diable ! voilà de l'enthousiasme ; je le vois ; tu souhaites réellement que l'expédition réussisse?

*F. F.* — Sans doute, et avec plus de franchise que plusieurs de ceux qui semblent y applaudir : je persiste à ne pas donner mon assentiment à cette expédition ; mais, aujourd'hui qu'elle est en pleine activité, je

désire ardemment et dans toute la sincérité de mon âme, qu'elle obtienne un plein succès.

Indépendamment de l'intérêt que je prends à ceux de mes compatriotes qui voguent maintenant sur les flots, j'envisage avec effroi les désastres sans nombre que la destruction de notre flotte entraînerait tant au-dehors que dans l'intérieur; ils sont tels que je n'y aperçois même pas de remèdes.

D'abord, nous aurions inévitablement la guerre; or, nous reste-t-il des moyens pour la faire?

*Le Montagnard.* — S'il en reste! oh! nous saurions bien trouver des hommes et de l'argent.

*F. F.* — Je le croirais comme toi, si le gouvernement était aimé; les Français consentiraient volontiers à faire un dernier effort pour la patrie; mais où est-elle maintenant cette patrie? où sont les affections nobles et généreuses qui devraient porter son amour dans les cœurs? est-ce, lorsqu'on ne découvre par-tout que crimes, bassesses, viles intrigues, cupidité scandaleuse; est-ce, lorsque quelques hommes s'arrogent le droit de tout oser, et que tous les autres, asservis sous un joug ignominieux, n'ont pas même la consolation qu'on laisse quelquefois aux malheureux, celle de se plaindre; est-ce, pour consolider un pareil ordre de choses, qu'on viendra docilement ajouter de nouveaux sacrifices à tant d'autres sacrifices déjà faits?

Explique-moi comment vous parviendrez à trouver de l'argent et des hommes?

*Le Montagnard.* — Parbleu ! comme nous en trouvâmes en 1793 et 1794; je connais nos nouveaux collègues ; ce sont de chaleureux *républicains* ; ils nous aideront à renouveler les mesures vigoureuses que nous prîmes alors.

*F. F.* —Quoi ! les réquisitions, les *maximum*, les taxes arbitraires, les incarcérations, les échafauds, les.....

*Le Montagnard.* — Mon cher, *tout est permis pour sauver la République.*

*F. F.* — Vous la ferez maudire à jamais, si vous essayez de recréer le régime exécrable de *la terreur.*

*Le Montagnard.* — *La terreur !* ils croient avoir tout dit quand ils ont prononcé ce mot; je voudrais bien savoir ce qu'il en serait maintenant de la liberté, sans cette salutaire *terreur* contre laquelle on a tant crié, malgré qu'elle ait opéré tant de prodiges.

*F. F.* — Ce sont nos guerriers qui ont fait ces prodiges ; mais vous, vous n'avez commis que des crimes : comment, tu oses faire l'éloge d'une époque abominable qui souillera à jamais nos nouvelles annales, et tu viens en même temps me parler de liberté! Ah ! que plutôt devinssions-nous les derniers des esclaves que de retomber sous l'ignoble et sanglante tyrannie dont tu ne rougis pas de t'avouer l'apologiste !

Je vois maintenant, pourquoi vous vous

réjouissez tant du départ de *Bonaparte* ; l'aspect de ce héros vous en imposait ; vous craigniez, avec raison, qu'il ne contrariât vos vues secrètes ; on devine même, à travers le zèle apparent que vous montrez pour le succès de son expédition, que vous seriez très-désireux qu'elle ne réussît pas, afin de pouvoir vociférer à l'aise, et trouver des chances favorables à la reproduction de votre système favori de brigandages, de dépopulation et de mort.

*Le Montagnard.* — Tiens, crois-moi, finis de pareils propos.

*F. F.* — Non, il m'est impossible d'être témoin chaque jour de tant de brigues, de bassesses et de desseins pervers, sans oser témoigner par fois, que je ne suis ni dupe, ni complice.

*Le Montagnard.* — C'en est trop : on voit bien que tu n'es qu'un ennemi de la liberté.

*F. F.* — Dis-moi ! que faisais-tu en 1789, lorsque je contribuais de tous mes efforts à arracher au despotisme des cours cette liberté dont tu parles tant et que tu connais si peu.

J'idolâtre la vraie liberté, et je voudrais, au prix de mon sang, que la révolution eût été suivie de résultats plus heureux, et tels que les hommes probes et délicats pussent s'enorgueillir de l'avoir fondée ; mais, de bonne foi, comment veux-tu que celui, qui fait quelque cas de la franchise et de l'honneur, ne soit pas courroucé contre tout

ce qui l'entoure ? comment veux-tu qu'il puisse répondre, lorsqu'on lui crie de toutes parts ?

« Nous vous avions demandé la paix ; vous » nous l'aviez promise, et aujourd'hui vous » faites tout pour avoir la guerre ; nous vou- » lions par-dessus tout la sureté domestique, » et vous avez reproduit *la déportation*, les » arrestations arbitraires, etc. etc..... ; nous » espérions enfin de bonnes lois, et vous ne » savez faire que des lois de parti, remplies » de mesures tout-à-fait vexatoires ; nous » nous sommes épuisés pour vous fournir » des fonds, et, au lieu de vous en servir » pour acquitter les créances légitimes des » rentiers et des fonctionnaires publics, vous » les avez indiscrétement consumés en pro- » digalités, en fêtes inutiles, en folles entre- » prises : nous vous avions envoyé nos en- » fans pour défendre ce que vous appelliez » nos droits ; nos enfans ont péri, et, loin » de jouir aujourd'hui des droits attachés au » titre *d'hommes libres*, (c'est ainsi que » vous nous appelez par dérision, sans » doute), nous ne pouvons ni écrire, ni » parler, ni marcher à notre guise. »

*Le Montagnard.* — J'étouffe de fureur ; je n'y puis plus tenir ; je pars : va, tu te repentiras quelque jour.

*F. F.* — Vraiment, trop d'exemples m'ont instruit, pour que je n'ignore pas que je puis aussi devenir victime comme tant d'autres ; tel est sans doute le gracieux présage que tu as voulu me retracer par ta menace

d'adieu ; mais, pénètre-toi bien de cette conviction, que je ne demeurerai pas moins invariable dans les règles de conduite que j'ai adoptées, et sur-tout, que je ne m'abaisserai jamais au point de ramper devant ceux qui te ressemblent.

## *NOTE.*

A l'époque que ces lignes rappellent, il était bien naturel de concevoir des regrets et des craintes, relativement à une expédition lointaine dont le but était alors entiérement inconnu : les désastres postérieurs de nos armées prouvèrent bientôt combien la présence d'un seul homme était nécessaire ; mais il était dans sa destinée de faire par-tout des miracles, et les nouveaux triomphes qu'il obtint en Egypte dédommageront un jour la patrie des pertes momentanées que son éloignement put lui causer.

Comme on se plaît à méditer sur ces glorieuses campagnes, et à suivre nos valeureux compatriotes sur les bords du *Nil*, dans le passage du *Désert*, au milieu des ruines éloquentes de *Thèbes* et de *Memphis*!

Quelle riche moisson pour l'Histoire, quand elle peindra cette portion de Français, qui, isolés dans une autre partie du monde, et livrés à leurs propres forces, ont su, par des efforts inouis de courage, de résignation, de patience, vaincre les obstacles multipliés que leur opposaient à la fois la nature, le climat et les habitans, et sont parvenus ainsi à établir une colonie puissante qui, fondée par la victoire, consolidée par le génie, étayée aujourd'hui sur l'attachement comme sur l'intérêt des indigènes, annonce un brillant avenir de gloire nouvelle et de nouveaux succès!

## N.° 61. — 26 MESSIDOR.

# DISCOURS

### *Sur le 14 juillet.*

» Ah ! first glories of the revolution ! ah ! su-
» blime federation of an assembled nation,
» which exulted in its new-born freedom ! »
MISS WILLIAMS. — *Letters from France.* — tom. 2. — pag. 88.

C'ÉTAIT hier l'anniversaire de la prise de la Bastille et de la fédération de 1790 : journées immortelles ! alors les Français étaient vraiment libres ; qu'ils sont loin de l'être aujourd'hui !

Je l'ai dit dès long-temps ; veut-on extirper les dernières racines du royalisme ? il faut commencer par faire aimer la république ; or, on n'aime bien que ce qui est vraiment aimable, et il faut avouer franchement que jusqu'ici la république et ses lois l'ont été fort peu.

Combien il est douloureux pour celui qui fit tous les sacrifices, afin de donner à son pays la liberté et le bonheur, et qui perdit dix des plus belles années de sa vie à méditer en vain sur les moyens qui pouvaient tendre à ce but ; combien il lui est douloureux de penser, que maintenant l'Etat est beaucoup moins avancé vers sa régénération

qu'il ne l'était au mois de juillet 1789! Telle est néanmoins l'exacte vérité, et peut-être serait-il plus nécessaire de faire une nouvelle révolution pour améliorer l'ordre de choses actuelles, qu'il pût l'être d'en faire une pour détruire les antiques abus.

Affligé d'une pareille idée, ayant autour de moi ou des scélérats qui voudraient redresser les échafauds de la terreur, ou des fous qui soupirent après tous les abus de l'ancienne cour, j'ai voulu, rétrogradant vers les premiers jours de la révolution, me consoler avec le passé et y ressaisir de beaux souvenirs.

Je montai donc hier à la tribune, après que le président eut achevé son discours d'étiquette :

« Citoyens, dis-je, je demande aussi à célébrer le 14 *juillet*. »

Le Conseil ayant été consulté, décida que, dans ces sortes de cérémonies extraordinaires, le président seul devait être entendu.

D'après cette décision, attachant quelque prix à la publicité d'un éloge du 14 *juillet*, fait par celui qui, tant de fois, fut patenté du titre banal de *chouan*, j'ai fait imprimer, ainsi qu'il suit, le discours que j'avais dessein de prononcer.

CITOYENS,

« J'ai pensé qu'il pouvoit convenir, à l'un de ceux de vos collègues qui ont été membres

de l'Assemblée constituante, de joindre sa voix à celle de votre président pour célébrer l'anniversaire du 14 *juillet.* »

« Quels souvenirs impérissables le 14 *juillet* rappelle ! comme ils vivent dans la mémoire de ceux qui osèrent jeter les premiers fondemens de notre régénération sociale, en face d'une cour encore toute puissante et au milieu des préparatifs menaçans qu'elle accumulait pour écraser la liberté dès son berceau. »

« Ils aiment sur-tout à se retracer cette séance majestueuse et décisive, qui dura trois jours et trois nuits ; où ils se trouvaient isolés et sans appui, au milieu des préparatifs menaçans du despotisme ; où on les accablait d'outrages et de mépris ; où chaque quart-d'heure apportait une nouvelle désastreuse ; où à peine, parmi tant de bruits effrayans, pouvait-on entrevoir une lueur d'espérance. »

« Nous n'attendions plus que des fers ou la mort, lorsqu'une voix amie, pénétrant dans notre enceinte, s'écria tout-à-coup, *la Bastille est prise*.... Quel moment ! quelles émotions subites ! ah ! la réminiscence qui en reste vit en traits de flamme dans l'âme de ceux qui les éprouvèrent ; mais il n'est point de plume pour les peindre. »

« Cet événement, loin de diminuer nos dangers personnels, les accroissait encore ; des hordes de soldats étrangers nous environnaient de toutes parts ; un seul mot leur eût suffi pour nous exterminer tous ; par

eux nos corps étaient sous l'entière dépendance de la cour ; mais nos âmes étaient parvenues à un tel degré d'élévation, qu'elles se trouvaient hors de l'atteinte de tout ce qui nous entourait. »

« O céleste liberté ! qu'elles sont généreuses et puissantes les émotions que tu inspires aux cœurs qui sont vraiment dignes de toi ! tu nous pénétrais alors de toute ton influence ; aussi était-il au-dedans de nous je ne sais quel sentiment sublime, qui nous portait à faire l'abnégation absolue de nous mêmes et à sortir tout-à-fait du présent pour nous élancer dans l'avenir. »

« *La Bastille etait prise* : que nous importaient les risques personnels que nous pouvions avoir à courir ! Le peuple avait prouvé qu'il saurait devenir libre ; c'était à nous qu'il devait cette énergie nouvelle.... *Notre mission était remplie.* »

« Il est encore une époque solennelle que ce jour rappelle : *le quatorze juillet* sera doublement fameux dans les fastes de la révolution, et par la chute des tours impies de la Bastille que des mains généreuses et déjà libres renversèrent en 1789, et par le sublime anniversaire qui en fut célébré l'année suivante. »

« Qui de nous ne se souvient avec attendrissement de cette époque si belle, où le peuple français, se levant en masse d'une impulsion spontanée, porta son premier encens sur les autels de la liberté ! »

« Il faut avoir été au *Champ de Mars*

pour se faire une juste idéee de ce qui se passa à cette *fédération générale*, où des milliers de Français, expressément délégués par la nation entière, vinrent jurer en son nom qu'elle voulait être et demeurer libre. »

« Les expressions sont trop faibles pour décrire convenablement cette fête à jamais mémorable, dont le cœur fit tous les frais, et qui fut embellie par je ne sais quel abandon d'alégresse et d'enivrement patriotique qui ne s'éprouve bien qu'une fois ; il en a été de cette attrayante sensation comme des premières jouissances de tous les genres de plaisir ; celles qu'on goûte ensuite ne les valent jamais. »

« Quel élan superbe ! quelle union affectueuse entre tous les citoyens ! quelle touchante harmonie de toutes les volontés ! s'il y avait quelques voix discordantes, elles se perdaient dans l'ensemble des acclamations générales : ah ! s'il était possible de vivre des siècles, le dernier jour de mon existence ne s'écoulerait pas encore, sans que j'eusse pensé avec émotion à cette auguste cérémonie. »

« C'est alors que la liberté brillait de tout l'éclat de sa pureté originelle : vierge encore, si je puis m'exprimer ainsi, exempte d'excès, de crimes et de réactions, elle enchantait toutes les âmes susceptibles d'élévation et de quelque énergie ; alors on ne disait pas sans cesse, *il faut vivre libre ou mourir* ; mais on était bien décidé à plutôt mourir que de ne pas rester libre. »

« O *quatorze juillet*! jour tout resplendissant de gloire! époque de réjouissances et d'immortels ressouvenirs! c'est à toi que nous devons d'avoir recouvré nos droits; c'est de toi encore qu'a découlé cet enthousiasme entraînant qui nous a valu au-dehors tant de triomphes et de succès, et qui a maintenu la liberté au milieu de tant de ruines. »

« Puissions-nous l'an prochain, lorsque le cercle des saisons te ramènera sur nos rives; puissions-nous, devenus heureux dans l'intérieur, et gouvernés par un code de lois sages et ponctuellement exécutées, avoir terrassé toutes les factions, ainsi que ce gouvernement Anglais qui les alimente de son or corrupteur! Puissions-nous alors éprouver les douceurs d'une paix universelle et solide, et puisse cette paix, si ardemment désirée, mettre enfin un terme aux animosités ainsi qu'aux divisions intestines, et ramener parmi nous l'ordre, l'abondance et les mœurs! »

Je n'ignore pas que les sentimens, contenus dans ce discours, ne sont plus de mode, même pour plusieurs de ceux qui furent sincèrement patriotes, lors des époques brillantes que je viens de retracer; je sais aussi que souvent la manifestation de ces sentimens a été profanée en quelque sorte, en passant par la bouche d'hommes justement avilis; mais, quelles que puissent être l'indifférence actuelle des uns et la dépra-

vation des autres, je jure encore, au nom de tous les Français qui ont quelque fierté dans l'âme ; oui, je jure que le 14 *juillet* 1789, et ses suites inespérées, et l'enthousiasme électrique qu'il éleva dans presque tous les cœurs, et le premier anniversaire qui en fut célébré, et la sublime alégresse qui embellit les fêtes de la fédération, ne s'effaceront jamais de la mémoire des hommes vraiment dignes d'être libres.

Je sais trop bien, et les détracteurs du 9 *thermidor* me l'apprendraient en sens contraire, si mon cours d'instruction n'était pas déjà complet à cet égard; je sais, que l'esprit de parti cherche sans cesse à tout dénaturer, à tout flétrir ; mais il ne pourra jamais prouver, du moins de façon à persuader les hommes impartiaux et clairvoyans, que ce qui fut véritablement beau dans un temps, doive cesser de le paraître dans un autre, au gré du caprice, de l'intérêt et des passions.

Malheur à l'être insensible et né pour la servitude qui, dans les premiers jours de la révolution, ne sentit pas délicieusement palpiter son cœur ! Sans doute il faut excuser ceux que les longs malheurs de la patrie et tant de pertes individuelles ont dégoûtés de cette première ferveur ; mais je ne ferai jamais mon ami de l'homme que je saurai être demeuré froid dans ces jours d'enivrement général ; non, celui là n'était pas né pour les émotions généreuses, qui ne donna pas un seul sourire à l'idée alors si

vraisemblable de l'entière régénération de la patrie.

Je m'attends bien qu'on m'opposera les événemens postérieurs qui paraissent avoir justifié cette manière de voir : je sens toute la force de l'objection ; néanmoins, quoi qu'on en puisse dire aujourd'hui, on conviendra, si on veut y mettre de la bonne foi, qu'à l'époque dont je parle, il n'y avait que des motifs de cupidité, de stupide apathie, ou d'asservissement volontaire, qui pussent fermer les yeux au brillant horizon d'espérances qui s'ouvrait alors de toutes parts.

---

## N.° 62. — 12 THERMIDOR.

### *Sur l'action et la réaction.*

» Nec quisquam adeò mali expers, ut non » aliquam mortem mœreret. »
TACITE. — *Hist.* — *lib.* 2. — n.° 45.

QUEL sera le *Tacite* futur dont les pinceaux seront assez vigoureux pour peindre le temps actuel sous ses véritables couleurs ! quels hommes que quelques-uns de ceux qui occupent aujourd'hui les tribunes nationales! peut-on mentir aussi impudemment à toutes les notions de la vérité et de la justice !

« La *réaction*, disent-ils, a été beaucoup » plus funeste, elle a tourmenté, elle a im-

» molé plus de Français, que ce qu'on appelle » le régime de la terreur : *le 9 thermidor n'a* » *été bon qu'un seul jour.* »

Voilà ce que j'ai la douleur d'entendre répéter sans cesse et ce qu'il est impossible de pouvoir réfuter à la tribune ; voilà les mensonges dont l'or du peuple paie l'impression à six, à douze exemplaires.

— « La *réaction* a par-tout été plus funeste » que la *terreur.* »

Je répondrai que je connais une foule de départemens, où il n'y a point eu de sang versé depuis *le 9 thermidor*, et où l'unique punition de ceux qui avaient traîné tant de citoyens vertueux dans les fers ou sur les échafauds a été une incarcération de quelques mois ; or, si la *réaction* n'existe réellement que là où ses effets ressemblent à ceux de *l'action* qui y a donné lieu, quelle est donc cette étrange espèce de *réaction* qui, au milieu de tant de victimes, a laissé vivre en paix tant de bourreaux !

Quoi ! il n'y a pas eu un département, pas une ville, pas un village, où l'horrible régime de l'an deux n'ait jeté le deuil ou tout au moins l'effroi, et qui n'ait été ensanglanté, torturé en tous sens par les proconsuls en mission, par les comités dits de surveillance, par les tribunaux révolutionnaires ! quoi ! les cités entières furent incendiées, détruites en masse ! quoi ! le canon, le fusil et les flots suppléèrent à l'insuffisance des guillotines ! quoi ! il n'y a pas eu une seule famille, qui n'ait chaque jour des

larmes amères à répandre par suite de ces temps désastreux! et, lorsque dans une grande partie de la France, ce que vous nommez *la réaction* n'a pas fait répandre une seule goutte de sang depuis le 9 *thermidor*, vous osez prétendre que *la réaction a par-tout été plus funeste qu'au temps de la terreur!* Quel est donc cet esprit d'aveuglement ou de mauvaise foi, qui ferme ainsi vos yeux à la lumière! j'aimerais autant vous entendre soutenir que le soleil n'existe pas: insensé, dirais-je, ouvrez donc les yeux et osez les fixer sur l'éclat de ses rayons!

« Voyez le midi, s'écrie-t-on! ses plaines » sont encore fumantes du sang impuni des » républicains. »

En matière de ce genre que les passions et les haines dénaturent presque toujours, j'ai besoin du témoignage de mes propres yeux, pour savoir au juste ce que je dois croire; ainsi, ayant une connaissance personnelle de ce qui s'est passé dans plusieurs départemens, j'ai dû garantir que là il n'y avait pas eu l'ombre même d'une *réaction*.

Au reste, en supposant la vérité de tout ce qui a été dit relativement au midi, il s'ensuivra qu'il y a eu réellement ce qu'on peut nommer une *réaction*, non pas dans toute la France, comme on le crie faussement tous les jours, mais dans une partie de la France.

Examinons maintenant la situation où étaient ces déplorables contrées à l'époque de la *réaction*; reportons-nous à la glacière

d'*Avignon*, aux premiers massacres d'*Aix* et de *Marseille*, aux mitraillades de *Lyon* et de *Toulon*, à l'incendie de *Bedouin*, aux égorgemens juridiques d'*Orange*, aux émigrations forcées d'une foule de citoyens! combien de sang, combien de larmes avaient coulé avant le 9 *thermidor*! que de proscriptions! que de désastres publics et particuliers!

Je ne cherche point à excuser les vengeances; elles ne furent jamais dans mon cœur, et je n'approuve que celles qui sont légitimement déférées aux ministres des lois; mais était-il donc possible, dans ces plages méridionales où le sang bouillonne sans cesse et nourrit dans l'âme des passions brûlantes; était-il possible qu'un fils vit froidement passer devant lui le lâche assassin de sa famille entière, qu'un père demeurât impassible à l'aspect du bourreau de ses enfans! comment, lorsque les lois se taisaient, pouvoir se résoudre à laisser de pareils forfaits impunis! comment respecter les règles ordinaires vis-à-vis d'hommes qui les avaient toutes violées!

Déplorons ces vengeances illégales qui ont été suivies d'excès contraires! déplorons la situation de ces contrées malheureuses, où des levains inextinguibles d'animosités et de dissentions paraissent jetés indistinctement sur tous les partis comme dans toutes les familles! déplorons sur-tout la funeste insouciance ou plutôt la faiblesse de ceux qui, armés d'un grand pouvoir après

le 9 *thermidor*, n'eurent pas le bon esprit de sentir que *l'action* de la loi pouvait seule empêcher la *réaction* des individus.

Je crois avoir détruit d'une façon palpable les assertions mensongères de ceux des orateurs actuels qui osent préférer hautement le régime de la terreur à celui qui l'a suivi; voyons maintenant, s'ils sont plus exacts, lorsqu'ils disent que le 9 *thermidor n'a été bon qu'un seul jour.*

Ce n'est pas moi qui ferai la réponse; mais j'interrogerai tous ceux qui étaient alors ou incarcérés, ou fugitifs, ou sur les marches des échafauds, c'est-à-dire, la presque totalité des Français doués de quelques talens et de quelques vertus; ils s'écrieront, (s'ils osent parler) que cette assertion est à la fois et de toute fausseté et de toute impudence: aurait-il donc fallu continuer toujours à les détenir en prison et à les faire périr successivement sous la hache des bourreaux!

Oh! vraiment je n'ignore pas que le 9 *thermidor ne fut bon qu'un seul jour* pour tous ceux qui voulaient, en tuant *Robespierre* dont ils furent long-temps ou complices ou valets, conserver en même temps et tourner à leur profit individuel les formes exécrables d'administration qu'il avait établies.

Sans doute, sous ce point de vue, c'est avec raison qu'ils soutiennent que le 9 *thermidor n'a été bon qu'un seul jour*; mais l'histoire, qui déjà les juge en silence dans

la solitude des cabinets, et dont ils veulent en vain étouffer le redoutable témoignage, l'impartiale histoire les traduira un jour, en présence des peuples et de la véritable opinion publique, et saura renverser le vain échafaudage d'impostures qu'ils se donnent tant de peine à édifier.

---

## N.° 63. — 14 THERMIDOR.

# OPINION

*Sur la question de savoir, si* Genève *sera le chef-lieu d'un nouveau département.*

» A spirit of independency and freédom, » tempered by sentiments of decence and the » love of order, influence, in a most remar- » kable manner, the happy citizens of *Geneva.*» JOHN MOORE. — *view of France and Germany.* vol. 1. — pag. 162.

CHÉNIER, au nom d'une commission, a proposé d'établir un nouveau département composé du territoire de *Genève* et de quelques portions des départemens voisins de l'*Ain* et du *Mont-Blanc.*

Ce projet avait été attaqué hier avec acharnement; je l'ai soutenu aujourd'hui, et mon opinion a paru opérer beaucoup d'effet sur le Conseil qui, après en avoir ordonné l'impression, en a adopté immédiatement les conclusions à une grande majorité.

Je ne suis pas surpris, si cette opinion a obtenu quelque succès : elle fut inspirée par mon cœur, et c'est encore lui qui accentuait ma voix, lorsque je l'ai prononcée.

Familiarisé dès ma plus tendre jeunesse avec les ouvrages du premier écrivain de ce siècle qui, dans ses pages immortelles, a souvent célébré l'instruction des Genevois et leur véritable patriotisme et la pureté de leurs mœurs domestiques, j'appris de lui à révérer les lieux qui le virent naître.

Depuis, ayant été assez heureux pour former une liaison suivie avec quelques Genevois, j'ai pu me convaincre par moi-même de la réalité des tableaux que *Jean-Jacques Rousseau* a tracés; j'ai vu que les couleurs de son pinceau avaient été broyées par la vérité; bientôt une prédilection fortement sentie s'est réunie en moi à la haute estime que j'éprouvais dès long-temps pour les voisins du lac *Léman*, et c'est ce qui m'engagea, il y a peu de mois, à faire un dialogue qui me valut la manifestation individuelle d'un suffrage dont j'aime particulièrement à me tenir honoré. (voyez n.° 49).

Un autre motif a pu contribuer à revêtir l'opinion suivante de quelque chose d'affectueux et de sentimental; elle fut composée, dans la matinée de décadi dernier, à une campagne charmante, située près de *Lonjumeau*, et qu'embellissent à la fois la nature, l'amitié et les grâces; là mon âme était parfaitement à l'aise; j'avais oublié ce qui me

tourmente ailleurs ; mon imagination, trop souvent desséchée et flétrie, était parvenue à retrouver ce qui lui reste encore de fraîcheur.

Au reste, il faut avouer que ces sortes de succès, obtenus à la tribune, ont quelque chose d'enivrant ; il est impossible de ne pas éprouver par eux je ne sais quel mouvement de joie et peut-être d'une sorte d'orgueil : aussi faut-il une certaine force d'âme pour ne pas se jeter dans le parti dominant, afin de pouvoir toujours porter la parole avec la certitude d'être applaudi par la majorité ; combien une pareille considération, si chatouilleuse pour l'amour-propre, n'a-t-elle pas égaré de députés, nés honnêtes, mais avides de distinctions et d'une renommée bien ou mal acquise !

Je vais copier ici mon discours tel qu'il a été prononcé ; sans doute je n'ai pas fait pour *Genève* tout ce que j'aurais désiré ; mais du moins j'aurai fait tout ce qu'il m'a été possible de faire.

CITOYENS,

« Vous avez à décider, si la ville de *Genève* sera le chef-lieu d'un nouveau département : la commission vous propose l'affirmative ; tel est aussi mon avis, et je vais l'appuyer sur des motifs qui n'ont point encore été allégués. »

« Dans les cas ordinaires, cette espèce de discussion tiendrait uniquement à des spé-

culations de localité et ne mériterait qu'une attention légère de la part du Conseil; mais, dans le cas particulier qui nous occupe, elle acquiert une véritable importance à raison des circonstances qui l'ont amenée. »

« Quoique éloigné de *Genève* par de longues distances et domicilié à une autre extrémité de la République, j'ai cru devoir porter la parole dans cette affaire; c'est peut-être à ceux qui ne peuvent être mus par aucune sorte d'intérêts privés, qu'il appartient de fixer la décision du Conseil. »

« Si j'avais besoin de frapper vos esprits par des moyens de faveur, je pourrais observer que *Genève* nous dévança dès longtemps dans la carrière de la liberté : je vous rappellerais que, lors de ces jours funestes où le fanatisme persécuteur força une foule de nos ancêtres à s'expatrier, les portes de *Genève* leur furent ouvertes et qu'ils y trouvèrent constamment une retraite hospitalière; j'évoquerais les mânes de ce grand nombre d'hommes célèbres qui reçurent la naissance dans les murailles de cette cité; je me plairais sur-tout à célébrer cet étonnant *Jean-Jacques Rousseau* qui, opérant une double révolution sur son siècle, sut à la fois enseigner aux hommes à devenir libres, et aux femmes à remplir les touchans devoirs de la maternité. »

» Il me serait facile sans doute de donner un grand développement aux détails précédens, et d'y en joindre plusieurs autres dont la preuve est consignée dans les archives de l'histoire;

l'histoire; mais tel est l'avantage du projet présenté par la commission que, pour le faire valoir, il devient inutile d'avoir recours à aucun moyen accessoire; il suffit de jeter un coup-d'œil rapide sur les faits. »

« Habitués depuis des siècles à l'indépendance, les Genevois surent la maintenir avec autant d'énergie que de sagesse, tant qu'il n'exista que des rois autour d'eux; mais ils ont pensé qu'ils la consolideraient d'une façon plus imposante et plus stable encore, en confondant leurs droits avec ceux des Français, devenus libres et républicains. »

« Il paraît du moins qu'ils ont sollicité leur réunion, qui a été acceptée par le Directoire ainsi que par les deux Conseils. »

« Aujourd'hui ils demandent que leur ville soit le chef-lieu d'un nouveau département, et j'ose garantir d'avance que leur vœu sera agréé par le Corps législatif. »

» En effet, *Citoyens*, prenez garde qu'il n'est pas question ici d'une nation conquise, et dès-lors nécessairement assujettie aux conditions qu'il plait aux vainqueurs de lui imposer; c'est un peuple indépendant, un peuple jusque-là souverain, qui est venu, s'identifiant avec la France, nous apporter volontairement le beau présent de sa population et de son territoire, et, ce qui vaut mieux sans doute, l'exemple de son industrie, de ses bonnes mœurs, et de cette félicité intérieure qui a été décrite avec tant de

charmes par la plume immortelle de (1) *Rousseau*, ainsi que par plusieurs autres écrivains de différens pays.»

« Je n'ignore pas qu'il nous eût été extrêmement facile de nous emparer de *Genève* à main armée et de lui dicter des lois; mais alors cette ville, qui fut notre amie fidèle, et à qui nous n'avions aucuns reproches raisonnables à adresser, ne nous eût appartenu que *par le droit des brigands*, c'est-à-dire, par l'effet de la violence et de l'injustice, au lieu que c'est d'après une concession spontanée de ses habitans, qu'aujourd'hui nous nous trouvons légitimement à portée de délibérer sur les formes politiques de son organisation.»

« Que nous demandent-ils pour prix unique de cet abandon généreux de leurs droits? Ils demandent que leur ville soit le chef-lieu d'un nouveau département: accoutumés de temps immémorial à être gouvernés par leurs concitoyens, ils désirent que leurs administrateurs et leurs juges soient choisis parmi eux; ils savent que la justice est le premier besoin des hommes vraiment libres, et, après l'avoir toujours rencontrée dans leurs murs, il leur paraîtrait bien dur désormais d'être obligés, pour l'obtenir, d'aller au loin chercher des magistrats étrangers qui leur seraient totalement inconnus.»

« Un jour, lorsque nous jouirons réellement de la liberté, nous apprendrons que

(1) Voyez n.° 49.

des hommes, familiarisés avec ses nobles habitudes, deviennent très-ombrageux sur l'exercice de leurs droits; gardons-nous donc bien de tracasser hors de propos nos nouveaux compatriotes qui se sont livrés à nous de leur pleine volonté! songeons que des contrariétés déplacées pourraient les déterminer peut-être, au grand détriment de la France, à porter, dans les contrées voisines, leurs bras, leur industrie et leurs capitaux!»

« Cette considération importante m'engage à placer ici une réflexion.»

« Je vois, par l'article 10 du projet soumis à la discussion, que le Directoire nommera aux places dont la nomination légale appartient aux assemblées primaires, communales et électorales; je sens que cette prérogative est ici véritablement nécessitée par les circonstances: aussi, malgré la sévérité de mes (1) principes à cet égard, je n'attaque point la disposition établie dans l'article cité, attendu qu'il y est dit, qu'elle n'aura d'effet que jusqu'aux élections de l'an 7, et qu'ainsi les choses ne tarderont pas à être établies, suivant l'ordre constitutionnel.»

« J'aime à me persuader d'ailleurs, que le Directoire, éclairé enfin par l'expérience de ses propres fautes, prendra toutes les précautions qui sont en son pouvoir pour n'être pas trompé dans ses choix, et pour ne les appliquer qu'à des hommes renommés à

(1) Voyez les numéros 4, 38, 54 et 57.

*Genève* par leurs vertus et par des talens éprouvés. »

« Il importe infiniment que les habitans de cette ville deviennent Français par le cœur ; or, trop de leçons instructives ont dû apprendre aux Gouvernans que, pour obtenir cet assentiment de l'âme sur qui repose la stabilité réelle des empires, il faut qu'ils n'appellent aux emplois publics que des citoyens qui soient en possession de l'estime et de l'affection des Gouvernés. »

« Cette vérité n'est pas contestable sans doute ; mais elle acquiert bien plus de force encore, vis-à-vis un peuple qui naguères jouissait lui-même de tous les droits de la souveraineté dont il s'est spontanément dépouillé : on conçoit assez combien il est nécessaire d'user d'attentions suivies et de ménagemens délicats pour ne pas effaroucher ce peuple, et pour l'amener sans secousses à se plaire dans sa nouvelle situation. »

« *Citoyens*, les réflexions auxquelles je viens de me livrer ne sont point étrangères au sujet que je traite ; elles découlent naturellement de la nature du projet de résolution qui vous est soumis : il me reste à continuer la preuve que ce projet doit être adopté. »

« Je conviendrai que, dans l'acte de réunion passé entre le délégué du gouvernement français et les habitans de *Genève*, ceux-ci n'eurent pas la précaution de stipuler, comme clause impérative, qu'on n'adjoindrait pas leur territoire à l'un des dé-

partemens voisins ; mais , ne serait-il pas indigne de cette loyauté française , vertu précieuse de nos aïeux , que nous devons tendre sans cesse à faire revivre dans toute sa pureté ; ne répugnerait-il pas à la dignité, ainsi qu'aux intentions généreuses de la grande nation que nous avons l'honneur de représenter, de profiter mesquinement de l'inexpérience d'une peuplade encore inhabile à nos usages, et de repousser sa légitime prétention par la forme chicanière d'une *fin de non-recevoir ?* »

« Est-il un seul de mes collègues qui veuille prétendre que, si la réunion volontaire de *Genève* , d'une ville riche, populeuse et florissante, eût tenu uniquement à ce qu'elle devînt le chef-lieu d'un nouveau département, une pareille condition n'eût pas été acceptée? »

« Aucune voix ne s'élève pour soutenir une assertion tellement dépourvue de raison et même de vraisemblance. »

« Comment pourrait-on aujourd'hui s'avantager contre les Genevois d'un oubli qui n'est provenu que de l'ignorance de nos lois ! comment pourrait-on leur refuser un établissement qu'ils réclament maintenant comme une sorte de faveur, et dont ils pouvaient alors faire une obligation ! »

« Rappelons-nous que la petite ville de *Porentrui* qui, sous aucun rapport, ne peut soutenir la comparaison avec *Genève*, obtint, lorsque la France agréa sa réunion, ce que les Genevois sollicitent aujourd'hui :

instituons donc pour eux un nouveau département, et prenons sa dénomination dans le *lac Léman* qui les avoisine, et dont l'idée attrayante sourit si agréablement aux amis des arts, de la liberté et des merveilles de la nature. »

« Ah ! puissions-nous mettre à profit l'exemple de toutes les vertus domestiques qui concourent encore à embellir les gracieux alentours du *lac Léman* ! puissent ces vertus touchantes et vraiment régénératrices germer par-tout avec fruit dans notre vaste République à qui, après tant de prodiges et de succès à l'extérieur, il ne manque plus au-dedans que la concorde et des mœurs ! nous avons fait jusqu'ici bien des conquêtes; celle-là nous reste à faire; elle est la plus importante de toutes..... elle nous vaudra le bonheur. »

« *Citoyens*, je pourrais ajouter beaucoup de force à ces moyens, par le développement des convenances géographiques et locales qui viennent à leur appui; mais déjà elles ont été lumineusement démontrées par le rapporteur; il a retracé devant vous les grandes et éternelles limites que la nature semble avoir posées exprès pour indiquer la nécessité de la mesure qui vous est présentée; j'imagine donc qu'il serait inutile de rien ajouter à ce qu'il a observé à cet égard. »

« Mon unique intention, en montant à cette tribune, a été de vous soumettre quelques considérations politiques et morales,

qui m'ont paru propres à déterminer votre décision ; j'ai lieu de croire que j'en ai dit assez pour atteindre le but que je m'étais proposé. »

« J'ai prouvé, d'une part, que l'intérêt particulier des Genevois exige que leur ville devienne le chef-lieu d'un nouveau département, et que l'intérêt bien entendu de la chose publique exige aussi qu'ils ne soient pas contrariés dans la demande qu'ils ont formée à cet effet. »

« J'ai prouvé, de l'autre, que lors de la réunion, on n'eût pas hésité à leur accorder cette condition, s'ils l'eussent réclamée, et qu'il serait contraire à la justice, ainsi qu'à la grandeur et à la loyauté du peuple français, de leur refuser aujourd'hui comme une grâce, ce qu'il eût alors dépendu d'eux d'obtenir comme un droit. »

« Avant de terminer ce discours, je répondrais sans doute à quelques assertions trop légèrement hasardées par un orateur qui m'a précédé à cette tribune, si la plupart n'étaient détruites d'avance par le rapport de la commission, et si le rapporteur n'avait en outre demandé la parole pour les combattre. »

« Je dirai seulement, qu'il est bien étrange qu'on attaque le projet, comme contraire à la constitution, quand l'article 4 porte en toutes lettres, *que les limites des départemens peuvent être changées ou rectifiées par le Corps législatif;* j'ajouterai qu'il n'est pas moins étrange encore, pour ne pas me

servir d'une autre expression, qu'on veuille nous représenter les habitans de *Genève*, comme *vendus au royalisme*, eux qui, depuis des siècles, sont libres et ennemis des rois; eux qui, presque au moment même, viennent, par un acte authentique et spontané, de se réunir à un Etat républicain. »

« Ainsi, au lieu d'accueillir avec prévenance des cœurs qui se sont donnés à nous, et dont il nous importe beaucoup de conserver l'affection, on les repousserait par des préventions et des défiances injurieuses autant que mal fondées; ainsi, des délations hasardées, et auxquelles il leur est impossible de répondre, seraient le prix de leur dévouement à la France! . . . . . J'imagine qu'il est inutile d'en dire davantage au Conseil, pour qu'il sente parfaitement les conséquences de pareilles déclamations. »

« J'applaudis au sentiment qui a porté notre collègue à défendre les intérêts particuliers de ses concitoyens; mais j'aurais désiré, qu'en cédant à ce sentiment respectable, il eût un peu plus ménagé les convenances politiques et l'intérêt général. »

« Pour moi, je crois avoir démontré avec quelque évidence, sous ce double point de vue, que *Genève* doit être le chef-lieu d'un nouveau département; je conclus à ce que le Conseil adopte le projet de la commission. »

*NOTE.*

Dans la séance du 8 fructidor, la résolution des

Cinq-cents devint loi, à la suite d'un rapport fait par *Rossée* et fort bien défendu par *Girod de l'Ain*.

L'orateur qui parla avant *Girod* combattit longuement cette résolution, et, dans son opinion, il essaya de jeter quelques sarcasmes sur la mienne; je les ai oubliés dès long-temps; mais je garde précieusement le souvenir de la visite qui me fut faite alors au nom des Genevois établis à Paris, des lettres affectueuses qui me furent écrites à cet égard, et du sentiment de bienveillance qui porta les habitans de Genève à faire réimprimer mon opinion dans leurs murs.

## AN SEPTIÈME.

### N.° 64. — 10 VENDÉMIAIRE.

## OPINION

### *Sur la dénomination de Citoyen.*

» Non e sicurezza par i gubernanti, fuori » dell' amore de' popoli e della moderazione » del governo. »

FILANGIERI. — *Scienza della legislazione*, tom. 2. — pag. 73.

Le 27 germinal dernier, un membre fit, au nom d'une commission, un premier rapport assez raisonnable, relativement aux qualifications verbales, et qui ne fut suivi d'aucun effet.

Le renfort venu au mois de prairial dernier, ayant encouragé l'exaltation des idées,

le même membre fit, le 4 thermidor, un second rapport dans le genre pleinement révolutionnaire de l'an deux, et je me disposai aussitôt à l'attaquer avec énergie.

Après deux mois d'attente infructueuse, ayant de fortes raisons de craindre qu'on ne profitât d'un moment d'orage pour présenter tout-à-coup le projet de résolution et le faire adopter à l'improviste comme tant d'autres, je me suis déterminé à faire imprimer et distribuer mon opinion.

Je m'attends d'avance qu'elle me vaudra de nouvelles injures de la part de certains journalistes; je ne serai même pas étonné, malgré la manière très-prononcée dont je m'y exprime, s'ils vont jusqu'à dire que je veux recréer les titres vermoulus de l'antique féodalité; mais je me tiendrai fier des invectives que cette opinion pourra m'attirer, si elle contribue à empêcher l'adoption d'un projet qui, sous tous les rapports, me paraît extrêmement désastreux.

J'aurais parlé ainsi;

CITOYENS,

» Je viens combattre le nouveau projet de résolution qui est relatif aux dispositions pénales à établir contre ceux qui, soit dans leurs écrits, soit dans leurs discours, emploieront le mot de *monsieur* au lieu de celui de *citoyen*. »

« Je réclame votre impartialité, et j'ai besoin de toute votre attention ».

« Je commence d'abord par déclarer authentiquement que, dans mon opinion personnelle, aucune dénomination possible ne me paraît aussi distinguée que celle de *citoyen* : de tous les mots connus, c'est peut-être celui dont l'application plait davantage aux hommes doués d'un caractère élevé, parce qu'il indique qu'on possède une patrie et qu'aucune sorte d'autorité ne peut légitimement s'élever au-dessus des lois ; il rappelle d'ailleurs aux idées précieuses de la véritable égalité, en confondant, sous la même désignation, tous les habitans du même pays, sans distinction de rang et de fortune. »

« C'est donc, avec le loyal abandon d'une âme vouée dès long-temps à une entière franchise, ainsi qu'à la cause de la liberté, que je professe ma vénération publique pour le nom de *citoyen*, et que je me plais à émettre mon vœu pour que bientôt tous les esprits de mes compatriotes soient pénétrés de son importance et, j'ose dire, de sa sublimité; je désire aussi, que ceux qui attachent tant de prix au mot veuillent bien s'occuper un peu plus de la chose et mettre en pratique les égards qu'on doit à des hommes faits pour être vraiment *citoyens*; je désire qu'ils se pénètrent bien de cette vérité éternelle, que la persécution ne sied qu'au despotisme, et qu'une sage tolérance est l'apanage de la vraie liberté. »

« Quant à moi, huit années sont à peine écoulées depuis que je vôtai la suppression

de la noblesse héréditaire et des hochets de la féodalité ; les principes, qui déterminèrent alors ma décision, ne furent dictés ni par l'ascendant des circonstances, ni par l'influence de l'esprit de parti sous lequel je ne m'abaissai jamais ; ils émanèrent de mon cœur où ils sont encore, où ils demeureront toujours ; ce sont eux qui m'ont appris, dès ma première jeunesse, et lorsqu'il n'exisiait pas encore de patrie pour les Français, à chérir les droits attachés au beau nom de *citoyen*. »

« Il résulte de cette déclaration ingénue de mes sentimens, que j'aurais adopté volontiers le premier projet que la commission présenta le 27 germinal dernier, en le perfectionnant à l'aide de quelques amendemens indispensables; il résulte encore, que je ne balancerais pas à adopter le nouveau projet, si je le croyais propre à remplir les intentions que je viens de manifester, c'est-à-dire, à propager réellement la dénomination de *citoyen*, en la rendant chère à tous les habitans de la république. »

Voilà le but principal où nous devons tendre sans cesse, et, pour juger si les mesures qu'on nous propose conduisent à ce but, il importe de les examiner avec le coup-d'œil impartial de la justice et de la raison, après avoir admis cette maxime incontestable, qu'en fait de mesures de ce genre, il faut, non pas effaroucher les esprits par la violence qui ne fait que des hypocrites, mais les gagner par la douce persuasion. »

« Quels sont ceux des Français qui, dans l'état actuel des choses, n'emploient pas habituellement le nom de *citoyen*? »

« Il faut les partager en deux classes bien distinctes, la classe nombreuse des hommes indifférens ou peu éclairés, et celle des ennemis opiniâtres de la révolution. »

« Je n'ignore pas que ces derniers sont incorrigibles désormais, et que, pour demeurer fidèles à leurs antiques préjugés, ils ont résisté et résisteront toujours aux leçons de la vérité et de l'expérience, à celle-la même du malheur : ce serait donc absolument peine perdue que de chercher à les convaincre. »

« Il n'en est pas ainsi à l'égard de cette foule innombrable de Français, que le défaut de lumières et d'instruction, plus que la mauvaise volonté, attache à la routine de leurs vieilles habitudes ; qui, liés d'intérêt et même de cœur à la constitution républicaine, mais peu familiarisés avec les innovations politiques, gardent une sorte de culte pour leurs vieux usages; est-ce donc par des peines, par des amendes, par des emprisonnemens, que nous les pénétrerons de l'utilité d'une dénomination, qui est encore comme nouvelle pour eux, et dont ils ne savent pas apprécier les avantages? »

» N'aurons-nous aussi aucune sorte de ménagement pour les victimes trop nombreuses de la révolution, pour ceux de nos compatriotes qui, n'éprouvant au fond aucune répugnance réelle contre nos institu-

tions, peuvent être ramenés par la persuasive indulgence, et qui reviendront facilement de la prévention qu'ils ont pu prendre contre la dénomination de *citoyen*, profanée dans le temps de leurs malheurs par tant de bouches impures, lorsqu'ils la verront consacrée par les lois et constamment employée par des républicains probes et dignes de leur estime ! »

» Sans doute, je le répète, il est encore quelques hommes qui continueront toujours à se montrer rétifs à l'évidence même et à la voix de la raison ; mais croyez qu'ils seront en bien petit nombre ; croyez sur-tout que les légers inconvéniens, que leur obstination indiscrète peut entraîner, ne doivent nullement entrer en balance avec les désordres incalculables qui résulteraient nécessairement des mesures qu'on vous propose. »

« Avant de faire la preuve de ce que j'avance ici, j'observe qu'il me paraît convenable d'exiger la dénomination de *citoyen*, soit dans les écrits qui sont de nature à acquérir un caractère de publicité, soit même verbalement dans les cas prévus par les articles 11 et 12 du premier projet, c'est-à-dire, lorsqu'on s'adresse aux autorités constituées, ou qu'on fait des annonces quelconques à cri public. »

« Hors de ce cercle, les voies de rigueur » seraient peut-être inquisitoriales, et tout » ce qui porte même l'ombre de ce caractère n'est pas plus dans vos intentions,

» que dans la nature de notre gouverne-» ment. »

« Ces dernières expressions ne m'appartiennent pas ; elles se trouvent littéralement consignées dans le premier rapport ; alors je pensais absolument comme le rapporteur..... Je n'ai pas changé d'opinion. »

« Quant aux paquets, lettres et envois faits par la poste, il faut encore se rappeler l'article 10 du premier projet, qui voulait qu'ils fussent mis au rebut, quand ils contiendraient des suscriptions prohibées : que nous propose-t-on maintenant ! on veut que le port de lettres soit élevé au décuple. »

« Je prie le rapporteur de vouloir bien se donner la peine de nous expliquer, comment il pourra empêcher que tel homme mal intentionné ou mauvais plaisant lui adresse à lui-même des lettres sur la suscription desquelles on le patentera de quelques titres proscrits par nos lois ; trouvera-t-il bien convenable alors d'être exposé à la taxe décuple ? »

« Pour que la taxe qu'on propose fût juste et pût être admissible, il faudrait qu'elle fût appliquée à celui qui écrit la lettre et non pas à celui qui la reçoit ; or, comme la chose est palpablement impraticable, il faut donc, si l'on veut absolument faire descendre les lois à de pareils détails, il faut se borner à déclarer, que tous les paquets et lettres, allant et venant dans l'intérieur, ne seront point distribués, lorsque l'adresse portera des qualifications prohibées. »

« J'arrive maintenant à la partie du projet qui concerne les dénominations données verbalement dans le cours habituel de la vie. »

« Je vois par l'article 4, qu'un individu français, qui donnera à un autre individu français la qualification de *monsieur*, encourra les peines de simple police, c'est-à-dire, une amende de trois journées de travail et un emprisonnement de trois jours, et qu'en cas de récidive, il sera puni d'une amende de vingt-cinq francs et d'un emprisonnement qui ne pourra être moindre de dix jours ni excéder un mois. »

« Je demande quelle proportion de justice il y a dans cette mesure, et de quels moyens on se servira pour la mettre à exécution. »

« N'est-il pas très-vraisemblable que les ennemis les plus acharnés de la révolution, accoutumés dès long-temps à dissimuler, et disposés, par une éducation soignée, à se posséder davantage, ne s'écarteront point de la loi et placeront habituellement le mot *citoyen* sur leurs lèvres, sans en avoir les principes dans le cœur, tandis qu'il pourra arriver souvent à une foule d'artisans, de villageois et d'autres Français, au fond excellens citoyens, mais entraînés involontairement par l'ascendant de l'habitude, de prononcer encore l'expression défendue de *monsieur*? »

« Il faudra donc punir sans cesse ces hommes simples et réellement bien intentionnés; et par quelles peines encore! par des

des fers ; — des fers à des hommes libres ! pour un mot !.... amis de la liberté qui m'écoutez ! vous n'accueillerez pas ces innovations tyranniques ; non non, vous ne sanctionnerez jamais une pareille disposition ! »

« Ici se présente une observation importante. »

« On veut que tous les individus français soient indistinctement appelés *citoyens* ; mais il en est de plusieurs classes, pour qui l'exercice du droit de cité est interrompu, d'après l'article 13 de l'acte constitutionnel : ceux-là ne doivent donc pas être nommés *citoyens*, puisque ce titre ne peut évidemment être applicable qu'à ceux qui jouissent des droits de cité. »

« En outre, il y a dans toutes nos grandes villes, à *Paris* sur-tout, une foule d'étrangers dont le nombre sans doute s'accroîtra beaucoup encore, lorsque la douce paix aura ramené l'ordre et la tranquillité dans nos climats : qu'arrivera-t-il, lorsqu'on aura donné à ces étrangers les dénominations qui leur sont propres, et qui, garanties par le droit des gens, sont conservées dans toutes nos relations diplomatiques ? il faudra donc être traîné devant les magistrats, comme réfractaire à la loi qu'on nous propose de rendre. »

« Je sais fort bien, qu'en ce cas on ne tarderait pas à être déchargé de l'accusation intentée ; mais on ne pourrait éviter les longueurs et l'ennui d'une instruction préalable ; d'ailleurs, compte-t-on pour rien cette oné-

reuse obligation, imposée à un homme libre, d'abandonner ses affaires et sa maison, pour aller, devant les tribunaux, perdre un temps précieux à se défendre sur la valeur des expressions qui sortent de ses lèvres? »

« J'imagine avoir prouvé, que la mesure proposée serait le plus souvent injuste et toujours vexatoire dans son application : je passe maintenant aux moyens d'exécution, et je défie qu'on en trouve un seul qui puisse être conciliable ni avec la saine moralité, ni avec le repos et la sureté individuels des citoyens. »

» Etablira-t-on de nouveaux comités de surveillance? enverra-t-on dans chaque famille un délateur à gage pour épier servilement toutes les expressions, échappées dans l'effusion de la confiance et de l'intimité? peuplera-t-on les rues, les promenades, les places publiques, d'espions affidés qui seront chargés, *au risque de leurs épaules*, de la honteuse mission de suivre les citoyens à la piste et de chercher à écouter leurs conversations familières? »

» J'imagine qu'il ne faut pas s'étendre en raisonnemens, pour qu'il reste démontré qu'une pareille loi serait tout-à-fait inexécutable, et une triste expérience ne nous a que trop appris à connaître combien il est à la fois déplorable et pernicieux de faire des lois qu'on n'exécute point : telle est cependant la nature de la résolution qu'on nous propose aujourd'hui, qu'à parler franchement, si elle était convertie en loi,

tous les républicains, accoutumés à méditer sur l'avenir, devraient désirer qu'elle ne fût pas exécutée. »

« On parle sans cesse de la régénération des mœurs, et certes il n'est aucun ami sincère de la patrie qui n'en fasse l'objet de ses vœux les plus ardens; qui ne gémisse chaque jour sur le débordement scandaleux de dépravation, de cupidité et de désordres dont il est entouré, et qui n'en redoute les plus funestes résultats pour la chose publique, si on n'y porte un prompt remède; mais, de bonne foi, serait-ce par de pareilles mesures qu'on prétendrait atteindre un but tant souhaité? »

« A-t-on bien calculé les suites du nouvel état de *terreur* qui s'établirait par-tout, les défiances qu'une pareille loi semerait au milieu des relations les plus intimes de la vie, les querelles nombreuses qu'elle provoquerait, les inimitiés dont elle serait la source? comment n'a-t on pas senti qu'elle porterait un coup mortel au rétablissement, si désirable de la moralité publique, ainsi qu'au maintien de l'ordre intérieur des familles, sans lequel il n'est pas raisonnablement possible d'espérer de bonnes mœurs? »

« Quel genre de confiance, quelle sorte de sécurité pourrait exister désormais entre les Français, lorsque chacun craindrait de trouver un délateur dans son plus proche parent, dans son meilleur ami, dans le domestique qu'il affectionne le plus; lorsqu'il faudrait compasser soigneusement toutes ses

expressions, de peur que par mégarde il n'en échappât une qui l'entraînât dans un vil cachot?»

« Vous ne voudrez pas, *mes collègues*, établir une pareille inquisition qui ne fut jamais tentée, pas même lors des jours horribles qui précédèrent le *neuf thermidor*; vous ne voudrez pas porter l'effroi dans tous les cœurs, lorsqu'il vous importe tant de gagner leur amour; vous rejeterez donc unanimement l'article 4 du nouveau projet, dont le moindre vice est d'être absolument impraticable, et qui ne pourrait être exécuté partiellement qu'à l'aide de précautions vexatoires, de délations et d'espionnages, qui seraient l'opprobre de la législation qu'il nous appartient de donner aux Français. »

« Au lieu de tracasser nos commettans par de petites mesures, indignes également et d'eux et de nous, cherchons à agrandir leurs âmes et à les pénétrer fortement de cette dignité qui convient à des hommes libres; employons tous nos efforts pour leur inspirer des émotions généreuses; apprenons-leur enfin à savoir évaluer les avantages et l'importance qui sont attachés au titre de *citoyen*, avant d'essayer de les contraindre à s'en servir dans leurs conversations familières. »

« Ah! sans doute, un jour viendra (veuillent les dieux en rapprocher l'époque!) où chaque Français se trouvera fier d'être autorisé à porter un titre revêtu de tant d'éclat et de majesté; mais nous,

en attendant ces jours prospères, si nous voulons en accélérer l'effet, sachons user de ménagemens utiles, et n'employons que des moyens qui peuvent être propres à exciter des affections élevées dans l'âme de nos compatriotes. »

« Tel est celui que la commission propose et auquel j'aime à applaudir, lorsqu'elle nous invite à défendre aux étrangers, ainsi qu'aux comdamnés à des peines infamantes, de s'appliquer l'auguste dénomination de *citoyen*; peut-être même cette mesure serait-elle la seule qu'il conviendrait de prendre quant à présent. »

« C'est par des moyens combinés de la sorte, et toujours adaptés aux sentimens les plus nobles de l'âme, que nous saurons porter la conviction dans les cœurs, et que la foule nombreuse des hommes insoucians ou peu éclairés s'accoutumera à faire cas de la dénomination de *citoyen*, lorsqu'ils la verront interdite à la fois et aux étrangers qui ne jouissent pas des droits qu'elle rappelle, et aux criminels qui ont mérité de la perdre. »

« C'est ainsi, c'est par des mesures bâsées sur les convenances morales et politiques, que nous parviendrons peu à peu à régulariser l'esprit public, à relever le caractère national, à honorer notre propre caractère, et non pas en fournissant aux autres nations l'idée de penser, que ce titre si beau de *citoyen Français*, qu'elles ont si bien appris à respecter, et qui est couvert au loin de tant d'admirations et d'hommages, est,

en quelque sorte, dédaigné dans l'intérieur, et qu'il faut des lois pénales pour contraindre leurs vainqueurs à le porter. »

« Usons toujours de modération et de prudence, et bientôt tous les Français, éclairés par leurs propres intérêts, apprendront à apprécier les charmes de la dénomination de *citoyen*; ils sentiront sur-tout, qu'ils ont une patrie, quand nous leur aurons donné un code unique de lois sages; car ce sont de bonnes lois et non de belles phrases qui font vraiment les *citoyens*. »

» Avant de terminer ce discours, qu'il soit permis à un vieil ami de la liberté et de la patrie, qui touche à la fin de sa carrière législative, de vous faire entendre encore les accens impérissables de la vérité, de cette vérité austère et entièrement indépendante qui, pendant le long cours de deux missions difficiles, fut toujours sur ses lèvres comme sous sa plume, *que peut-être il s'efforce pour la dernière fois de proclamer à cette tribune* (1), et dont il saura conserver le caractère dans le calme de la vie privée, après lequel il soupire dès long-temps! »

» *O mes collègues!* persuadons-nous enfin, comme premier élément des organisations sociales, qu'en tout espoir d'administration

(1) *Note.* — Si je n'eusse pas été réélu, il est très-vraisemblable, qu'à dater de l'époque où ma plume traçait ces expressions, je n'aurais plus prononcé ni écrit aucune opinion législative. — Voyez le n.° 67.

applicable à des hommes libres, il faut commencer par obtenir leur confiance; or, la confiance s'acquiert, elle ne se commande pas; loin d'être compatible avec aucune sorte de vexations, elle est repoussée à jamais par des actes trop peu réfléchis de violence et de rigueur. »

« Consultez la nature dont, en législation comme en morale, il faut s'attacher toujours à suivre les immuables préceptes. »

« Vous avez vu bien des pères de famille; les uns n'emploient que la persuasion et la douceur vis-à-vis leurs enfans; les autres au contraire les dirigent à force de menaces et de corrections : c'est votre bonne foi que j'interroge ; dites, si les premiers ne sont pas toujours les mieux obéis ! . . . Et pourquoi ? parce qu'ils sont aimés. »

» L'art de gouverner les hommes est aussi une sorte de paternité politique : ici, comme là, l'obéissance suit de près la confiance et l'amour. »

« Je me résume et je dis, qu'il serait souverainement injuste de faire payer un port décuple à ceux qui reçoivent des lettres dont il ne dépend pas d'eux de régler la suscription; je répète qu'une loi qui infligerait des peines pour le nom de *monsieur*, donné verbalement dans l'usage habituel de la société, ne serait pas exécutée, ou ne pourrait l'être, qu'en ouvrant une source intarissable d'inégalités, de désordres et de dissentions. »

« En conséquence, je réclame la priorité

pour le premier projet de la commission ; mais, comme ce projet est susceptible de plusieurs modifications indispensables, je demande qu'il soit renvoyé à un nouvel examen de la commission, qui pesera les observations que je viens de soumettre au Conseil. »

*NOTE.*

Je ne m'étais point trompé, dans le présage que contiennent les lignes qui précèdent cette opinion dont la publicité m'attira beaucoup de reproches ; j'en reçus même d'un certain côté d'où j'étais bien éloigné de les attendre.

Ces inculpations furent produites ou par l'exaltation d'idées irréfléchies, ou par l'esprit de parti : le temps de l'exaltation est déja passé; celui de l'esprit de parti passera de même..... il n'y a que les vrais principes, qui restent et qu'on aime à retrouver dans tous les temps.

---

## N.° 65. — 30 BRUMAIRE.

## LETTRE

### *Contre les mesures arbitraires.*

» Hiccine libertatem aiunt æquam esse omnibus ! »
TERENCE. — *Adelphi.* — act. 2. — scen. 1.

Tu connais assez mon aversion, tant de fois manifestée contre toutes les sortes d'actes arbitraires, pour croire que j'ai dû répugner à ceux que le Directoire vient de

se permettre dans notre département, en vertu de je ne sais quel article de la loi du 19 *fructidor*.

Tu dis que les *victimes sont des patriotes;* certes, je suis bien éloigné de leur accorder ce titre si beau et si prodigué.

La vertu est inséparable d'un vrai patriotisme qui n'est plus où elle n'est pas; mais qu'importe! j'oublie la mésestime profonde que j'éprouve pour ceux dont est question; je ne vois en eux que des hommes, des citoyens, des Français enfin qui, s'ils sont réellement coupables, ne devraient être punis que par les formes protectrices instituées par les lois, et qui, jusque-là, devaient reposer tranquilles à l'ombre de leurs foyers.

Je me réunis donc à toi pour désapprouver formellement cette sorte de correction; mais, comme en fait de principes, je n'ai qu'une seule règle de conduite absolument indépendante et des circonstances, et des opinions, et des individus, je blâme également les actes arbitraires qui se commettent journellement contre les hommes de l'autre parti; je me récrie sur-tout contre des mesures qui proscrivent des classes entières de citoyens, sans leur laisser aucun moyen de défense.

Certaines personnes ont trouvé fort bon qu'on *déportât* des hommes qui ne leur plaisaient pas, à raison d'*aristocratie* ou *de fanatisme;* mais ne devaient-ils pas bien sentir que ces actes d'oppression, qu'ils ont

eux-mêmes facilités, et auxquels ils ont applaudi tant de fois, réjailliraient tôt ou tard contre eux ou contre leurs amis, à raison de *terrorisme ou d'anarchie.*

Dès qu'un seul citoyen peut être condamné sans avoir été entendu, quelle que soit la nature des reproches qu'il a pu mériter, il est évident qu'il n'y a plus de sureté pour personne; dès-lors toutes les destinées dépendent de la volonté versatile des gouvernans, et, comme ils changent à leur gré la nature des torts qui suffisent pour faire des victimes, il n'est aucun citoyen qui ne puisse être victime à son tour.

Je le dis à regret, le cœur pénétré d'amertume; la liberté n'existera jamais que de nom dans un pays où l'homme, même coupable, ne sera pas admis à faire entendre sa justification: *au Tribunal révolutionnaire* lui-même, on avait conservé une apparence d'instruction.

O vous qui, toujours entraînés par les impulsions du moment, avez pu approuver des punitions quelconques infligées sans procédure, sans examen, sans conviction, ne soyez plus surpris maintenant, vous, créateurs de ces formes tyranniques, si vous les voyez appliquées à vos propres partisans! vous avez consenti à rompre le lien qui garantissait la sureté de tous.

Ici je me rappelle, qu'avant *le* 31 *mai* 1793, beaucoup de places étaient occupées par des hommes honnêtes, mais exaltés, dont quelques-uns, trop peu instruits encore

par l'expérience, se prêtaient docilement à devenir ministres des incarcérations arbitraires qu'on commençait dès-lors à mettre en vogue ; tel était leur aveuglement, qu'ils croyaient de bonne foi servir la chose publique : en vain alors m'efforçai-je plus d'une fois de leur exposer, qu'un jour ces mesures pourraient être employées contre eux-mêmes, et qu'ils couraient risque d'être assujettis tôt ou tard au joug qu'ils contribuaient à imposer sur d'autres têtes..... Emportés par un zèle irréfléchi, ils ne me croyaient pas.

Les événemens ne justifièrent que trop cette prédiction : bientôt ces patriotes trop ardens furent destitués, et, après avoir fait incarcérer les autres comme *aristocrates*, ils furent incarcérés à leur tour comme *fédéralistes*, en vertu de la fameuse loi du 17 *septembre* ; les plus heureux ont resté dans les fers jusqu'au 9 *thermidor*.

Que cet exemple mémorable et les réactions qui, dans quelques départemens, suivirent le 9 *thermidor*, instruisent enfin les hommes de parti ! qu'ils fassent donc des vœux, qu'ils s'emploient de tous leurs efforts, pour que la volonté de l'homme ne tienne jamais la place de la loi ! qu'ils se persuadent bien sur-tout, je le répète, qu'il n'existe ni liberté, ni sureté individuelle, là où on a contracté la déplorable habitude de proscrire vaguement et sans aucune forme, pour tel ou tel tort vrai ou supposé, dans les opinions politiques !

Pour moi, je désire qu'on réprime sévè-

rement, non pas les pensées et les opinions qui sont hors de la domination de l'homme, mais tous les actes vraiment contre-révolutionnaires, quelle que soit la livrée qui les couvre; je fus et serai toujours ennemi de toutes les sortes de factions démontrées par des faits; mais je ne reconnaîtrai jamais de coupables que ceux déclarés tels, après une instruction préalable, par les juges que les lois ont établis antérieurement au délit.

Ce n'est pas, sans quelque satisfaction intérieure, que je m'applaudis d'avoir constamment professé cette doctrine, depuis neuf années, tant à la tribune que dans mes écrits divers, au milieu des tourmentes révolutionnaires et de la fougue opposée de tous les partis; celle-ci, du moins, ne m'a pas laissé de remords, et je sens qu'elle plaira toujours à mes souvenirs.

---

## N.° 66. — 24 FRIMAIRE.

## DIALOGUES

*Sur la déclaration de guerre contre les rois de Naples et de Sardaigne.*

» J'encourus l'inconvénient que la modération apporte en maladies populaires; je » fus pelaudé à toutes mains; au Gibelin, » j'étais Guelphe; au Guelphe, j'étais Gi» belin. »

MONTAIGNE. — *Essais.*

DANS la séance d'hier, les deux Conseils reçurent la notification officielle d'une dé-

claration de guerre, que le Directoire veut faire aux *rois de Naples et de Sardaigne.*

Les dialogues suivans sont le résumé fidèle d'une double conversation, que j'ai eue aujourd'hui avec deux individus d'une opinion entièrement contraire : placés l'un et l'autre à l'extrémité opposée de la roue politique, ils se sont accordés néanmoins dans ce sens, qu'ils veulent absolument la guerre, c'est-à-dire, une chance inévitable de massacres nouveaux et de nouvelles proscriptions.

J'ai pensé que de pareils dialogues, qui retracent un fait aussi instructif que curieux, et dont il me serait facile au besoin de prouver l'authenticité par des témoins dignes de foi, pourraient jeter quelque variété sur les détails souvent arides des discussions législatives.

### DIALOGUE DU MATIN,

*Avec un Député Jacobin.*

*Le jacobin.* — Enfin, le branle est donné; nous voilà en guerre contre les *rois de Sardaigne et de Naples,* qui les premiers ont osé la provoquer.

*F. F.* — Les premiers, dites-vous; passe pour le *roi de Naples*, et encore est-il juste de convenir que, d'après l'arrogant manifeste du gouvernement romain, il ne pouvait pas attendre paisiblement qu'on allât le détrôner dans *Naples* même; mais, quant au *roi de Sardaigne*, les torts qu'on lui suppose

ressemblent assez à ceux que le loup reproche à l'agneau dans l'une des immortelles fables de *la Fontaine*.

*Le jacobin.* — Oh! je ne disputerai point avec toi à cet égard : que m'importe la cause! je ne vois que l'effet; nous avons la guerre contre deux rois; je m'en réjouis fort et me moque du reste.

*F. F.*—Tu t'en réjouis; tu ne crains donc pas que ce soit l'annonce de la guerre générale.

*Le jacobin.* — Demande plutôt, si je l'espère, et je te répondrai sans hésiter; oui.

*F. F.* — Comment tu peux souhaiter....

*Le jacobin.* — Oui oui, te dis-je; l'épée est enfin tirée du fourreau; il faut qu'elle n'y rentre, qu'alors qu'il n'y aura plus de rois en Europe.

*F. F.* — D'après cette opinion, tu as dû regretter que le discours de l'un de nos collègues ait été interrompu dans la séance du six courant; car il articulait à-peu-près les mêmes idées que tu mets ici en avant.

*Le jacobin.* — Sans doute, et toi-même si tu es vraiment impartial et juste, as-tu donc trouvé bon qu'on ait ainsi fermé la bouche à un représentant du peuple? n'avons-nous plus le droit de pouvoir émettre librement nos pensées à la tribune?

*F. F.*—Je pourrais bien t'observer que tu as agi souvent en sens inverse de cette doctrine : au reste je suis ici de ton avis, et tu vas savoir ce que je pense à cet égard; je désapprouve formellement la motion; mais,

comme je tiens par-dessus tout à l'indépendance absolue des opinions, j'aurais désiré qu'on eût entendu le discours entier de notre collègue ainsi que la réfutation qui l'aurait suivi, et qu'ensuite le Conseil eût adopté solennellement l'ordre du jour ou la question préalable.

*Le jacobin.* — Ainsi ce sera désormais l'éloge des rois qu'il faudra faire dans notre enceinte pour être accueilli avec faveur!

*F. F.* — Ai-je dit un mot de cela? Je souhaitai, même avant la révolution, qu'on cessât de flagorner les rois, et certes, tu n'iras pas supposer que je m'avise de choisir le moment actuel pour changer de manière de voir à cet égard; mais je ne voudrais pas que, par des injures gratuites ou déplacées, on aliénât celles des têtes couronnées avec qui nous sommes en paix ou en état d'alliance; je voudrais enfin que nous ne prissions les armes que pour défendre nos frontières et nos droits, et jamais pour entreprendre indiscrétement de renverser les diverses sortes de gouvernemens qui régissent les autres peuples.

*Le jacobin.* — Je sais fort bien que les hommes qui se disent *modérés* raisonnent ainsi dans leur prétendue sagesse; mais je sais mieux encore que la liberté raisonne différemment; ses principes sont absolument inconciliables avec l'existence de la royauté: en deux mots, il faut que la liberté elle-même périsse, ou que le royalisme disparaisse entièrement de la face de l'Europe.

*F. F.* — Pourquoi, dans tes vastes projets, ne pas le faire disparaître du reste du monde ! pourquoi souffrir des despotes en *Perse*, dans l'*Inde*, dans l'*Afrique*, etc..!

*Le jacobin.* — La plaisanterie n'est pas ici de saison.

*F. F.* — Si tu ne veux pas que je rie de pitié en écoutant de pareils propos, il faut que je pleure d'indignation.

O vous, que je ne sais si je dois appeler insensés ou féroces, vous voulez donc reproduire en politique le système religieux de la cour de Rome qui disait, *hors de l'église, point de salut !* Les papes damnaient sans miséricorde tous ceux qui ne pensaient pas comme eux, et, dans ces derniers temps, leurs bulles ne faisaient pas grand mal; vous, aveuglés aussi par un farouche esprit d'intolérance, vous comdamnez de même ceux qui ne pensent pas comme vous; mais le canon est chargé de propager vos maximes, et c'est en tuant vos semblables, que vous prétendez leur apprendre à devenir libres; on voit bien que vous voulez réaliser à tout prix votre maxime favorite, *la liberté ou la mort.*

*Le jacobin.* — Et toi, la réprouves-tu ? n'aimerais-tu donc pas mieux avoir cessé d'être que de vivre esclave ?

*F. F.* — crois-tu donc que je suis libre aujourd'hui ? crois-tu l'être toi-même ? au reste, parlons comme si nous l'étions.

Sans doute il n'est plus possible aux Français de reculer; les motifs les plus sains et les

Des concerts pour une déclaration de guerre! barbares! comment avez vous pu, en face de vos concitoyens désespérés, vous réjouir ainsi d'un acte qui va coûter la vie à plusieurs milliers de vos semblables, et qui jette le deuil dans tous les cœurs! où avez-vous donc vu, si ce n'est parmi des peuplades d'antropophages, qu'on ait jamais fêté le carnage, la destruction! La guerre, n'est-ce pas la mort? c'est donc la mort que vous avez fêtée.

Vous dominiez de même en l'an deux; c'était aussi une saison de mort: ah! il n'appartenait qu'à vous d'ordonner des réjouissances publiques pour célébrer une guerre, dont les suites probables tendent à engloutir une génération entière de l'Europe.—Adieu.

DIALOGUE DU SOIR,

*Avec un Royaliste forcené.*

*Le royaliste.* — Enfin je respire; nous avons donc la guerre.

*F. F.* — Comment, ce matin encore, je me querellais avec un de mes collègues qui se réjouissait de la guerre, et voilà que vous vous en réjouissez aussi, vous, dont les opinions politiques sont si opposées à celles que j'ai déjà combattues.

*Le royaliste.* — Ne vous ai-je pas entendu dire à vous-même, que les choses vont fort mal maintenant?

*F. F.* — C'est possible; j'ai pu le dire, car je le pense.

*Le royaliste.* — Eh bien ! rappelez-vous le proverbe : *aux grands maux les grands remèdes*, et tirez la conséquence.

*F. F.* — Je connais le proverbe, qui peut être vrai en certains cas ; mais il ne faut pas néanmoins que le remède soit pire que le mal.

*Le royaliste.* — Craindriez-vous donc cette fois que les puissances étrangères, de nouveau coalisées, n'aient pas le dessus ?

*F. F.* — Eh quoi ! me supposeriez-vous assez lâche pour faire des vœux en leur faveur ?

*Le royaliste.* — N'est-ce pas vous que j'ai entendu de mes propres oreilles fulminer hautement et avec énergie contre les abus actuels, contre le despotisme et la pitoyable administration du Directoire, contre les vexations qui se renouvellent chaque jour, contre les proscriptions modernes, contre les incarcérations arbitraires ?

*F. F.*—C'est possible encore ; je pense tout cela, et je déclare même de nouveau, que je ne reconnais aucunement la liberté aux vêtemens ignobles dont on l'habille aujourd'hui ; mais, pour être cachée, elle n'existe pas moins, et, à cet égard, je me rappelle souvent le présage que l'illustre habitant de *Coppet* émettait en 1791 ; *les orages de la liberté passeront, et nous la garderons avec ses bienfaits* (1).

*Le royaliste.* — La belle autorité vrai-

(1) Sur son administration, page 473.

ment que celle de votre Génevois ! au reste, que s'ensuit-il de cette citation ?

*F. F.* — Que, si je suis éloigné d'applaudir aux formes persécutrices du gouvernement actuel, je ne le suis pas moins de faire des vœux, pour que les puissances étrangères viennent nous subjuguer et nous dicter des lois.

*Le royaliste.* — Pouvez-vous donc penser que, sans leur salutaire influence, il nous soit possible de sortir du chaos d'horreurs et de brigandages qui, de votre propre aveu, nous environne de toutes parts ?

*F. F.* — Et vous, imaginez-vous de bonne foi que les Coalisés ne deviendraient maîtres des belles provinces de la France que pour y rétablir l'ordre, la tranquillité et l'abondance ? ne voyez-vous donc pas la nouvelle suite de proscriptions qui marcherait à leur suite, les *potences* substituées par-tout aux *guillotines*, et nos villes asservies, devenues la proie d'un vainqueur licencieux ?

Pour moi, en mettant même à l'écart toutes les sortes de systèmes politiques dont les leçons coûteuses de l'expérience m'ont trop bien appris à connaître la futilité, je n'aperçois, dans les succès présumés des armées étrangères, rien que d'absolument funeste à nos contrées déjà couvertes de tant de ruines.

*Le royaliste.* — A la preuve !

*F. F.* — Il est indubitable, que ces succès amèneraient le rétablissement du régime sanglant de la *terreur*, et que tous les *jaco-*

*bins*, épars en France, ressaisiraient leur épouvantable domination.

*Le royaliste.* — Elle serait courte.

*F. F.* — Elle serait toujours trop longue; car vous n'avez pas oublié sans doute avec quelle rapidité ils savent faire tomber les têtes.

*Le royaliste.* — Cette fois, du moins, la vengeance serait prompte et terrible.

*F. F.* — Belle consolation vraiment pour ceux qui n'existeraient plus ! Mais, en admettant la promptitude et la facilité de cette vengeance supposée, qu'en résulterait-il? Encore de nouvelles proscriptions, et d'autant plus affreuses, qu'elles auraient été provoquées par de longues infortunes et d'implacables animosités.

*Le royaliste.* — Point du tout, le premier soin des vainqueurs sera de promulguer une amnistie générale, à laquelle on ne fera que quelques exceptions.

*F. F.* — Sans doute; on paraîtrait d'abord n'en vouloir qu'aux véritables *jacobins*, et bientôt on en viendrait à rechercher et à proscrire tous ceux des Français qui servirent la liberté avec des intentions loyales et pures; d'ailleurs, abstraction faite de ces sortes de considérations, qui pourtant ne laissent pas d'être de quelque poids, êtes-vous donc insensible à cette idée, qu'après tant de souffrances et de fatigues, endurées pour conquérir des droits si chèrement achetés, ce seraient d'orgueilleux despotes qui viendraient insolemment nous dicter des lois dans nos propres foyers?

*Le royaliste.* — Je vous assure que, loin de redouter ceux qu'il vous plaît de nommer des despotes, je les appelle sans cesse de tous mes vœux.

*F. F.* — O fatal aveuglement de l'esprit de parti!

*Le royaliste.* — Bah! bah! mais vous-même, ami connu de l'humanité et de l'ordre, n'aimeriez-vous pas mieux être administré encore par l'ancien régime, tel qu'il existait avant 1789, que d'avoir été témoin de cette carrière sanglante de persécutions et de crimes dont vous avez failli devenir victime, et que votre plume a signalée tant de fois à la juste exécration des siècles?

*F. F.* — Je vous répondrai à cela, que n'étant plus le maître du passé, je ne m'occupe aujourd'hui que du présent, et sur-tout de l'avenir; or, dans l'une comme dans l'autre de ces deux perspectives, cette guerre, qui paraît tant vous réjouir, n'offre à un observateur attentif qu'une longue suite de calamités dont il est impossible de prévoir le terme.

*Le royaliste.* — Oh! la guerre ne sera pas longue cette fois.

*F. F.* — Vous croyez?

*Le royaliste.* — Sans doute; avant six mois, les Rois Coalisés seront maîtres de la France.

*F. F.* — Il paraît que vous avez une grande foi dans les coalitions; néanmoins, si vous avez lu l'histoire, elle a dû vous apprendre, sans remonter même aux fastes

de l'antiquité, que, dans le 16.e siècle, la petite république de *Venise* résista aux premières puissances de l'Europe, coalisées contre elle; que, dans le 17.e, les *Hollandais* repoussèrent les efforts réunis des rois d'Angleterre et de France; que, dans le 18.e, et de nos jours, un simple électeur de *Brandebourg* a combattu avec succès contre les triples forces de la France, de l'Autriche et de la Russie : il faut aussi que vous ayez bien peu de mémoire; car elle vous eût rappelé les nombreuses défaites de la dernière coalition, qui pourtant était alors et beaucoup plus nombreuse et beaucoup plus formidable que celle qui semble se préparer maintenant.

*Le royaliste.* — Les puissances ont été instruites par leurs défaites mêmes, et, je le répète, avant six mois, elles auront fait justice des soldats républicains.

*F. F.* — Ces soldats, que vous semblez mépriser, ont pourtant, à diverses reprises, donné de vigoureuses leçons à vos amis; quant à moi, telle est l'opinion que j'ai de leur bravoure éprouvée par tant de hauts faits, que je ne craindrais pas encore que la république succombât par la force des armes, quand bien même l'Europe entière serait coalisée contre nous.

*Le royaliste.* — Allez ! il ne sera plus question de votre République, avant l'expiration de la présente année, dite Républicaine, et qui surement sera la dernière qu'on aura nommée ainsi.

*F. F.* — Que de rêves semblables et toujours vains ont déjà passé par la tête de ceux qui pensent comme vous! que de fois je leur ai entendu dire, en 1792 et 93 ; *dans un mois nous serons à Paris !* Vous voyez ce qui est résulté de ces jactances.

*Le royaliste.* — Nous étions trop dupes alors ; nous nous sommes laissé égorger ; *nous aurons notre tour.*

*F. F.* — De quelle horrible matière venez-vous m'entretenir !

*Le royaliste.* — Incrédule que vous êtes ! apprenez-donc qu'au moment où je vous parle, il se prépare une formidable vengeance.

*F. F.* — Diable ! comme vous paraissez instruit !

*Le royaliste.* — Plus que vous ne pensez ; je le suis assez pour vous prédire que de nouvelles *Vêpres Siciliennes*, qui peut-être sont déjà commencées, ne tarderont pas à venger l'Italie entière de l'invasion des soldats français ; des mains sûres sont armées de poignards, etc.....

*F. F.* — Barbare ! quel horrible sourire j'aperçois dans vos regards ! quoi ! à l'idée du massacre possible de cent mille de nos compatriotes !..... Vous êtes bien heureux que le rôle de dénonciateur me répugne ; ah ! vous me faites horreur : j'ai détesté les hommes de sang qui dominaient *en l'an deux* ; vous l'aimez plus qu'eux encore.

Je ne vois que trop quel est le sort que vous réservez à tous ceux qui ne pensent

pas comme vous : *des Vêpres Siciliennes !* des assassinats prémédités ! mais sachez que vous êtes encore bien loin de compte : il ne vous sera pas aussi facile que vous l'espérez de vous défaire de nos braves guerriers ; les dieux, qui les protégèrent toujours, sauront les garantir contre les assassinats ; j'en atteste le génie vainqueur de la liberté, ils échapperont à la trahison ; quant au sort des armes, certes je ne craindrai jamais pour eux celles de vos pareils.

---

## N.° 67. — 30 VENTÔSE.

### *Sur mon silence législatif.*

» Autant mon esprit et mon âme ont pris » part autrefois à notre régénération sociale ; » autant aujourd'hui j'attends en silence que » le chaos soit débrouillé. »

ROUCHER. — *Lettres posthumes.* — tom. 2. pag. 146.

PLUSIEURS mois se sont écoulés, depuis que je n'ai mêlé ma voix ni ma plume aux discussions législatives ; je disais à la fin de mon opinion (1) sur les qualifications verbales ; *c'est peut-être la dernière fois que je m'efforce de proclamer à cette tribune les accens impérissables de la vérité.*

L'état où était la chose publique me

---

(1) Voyez n.° 64.

faisait prévoir dès-lors le silence qu'il me faudrait garder; comme les choses sont toujours à-peu-près sur le même pied, je vais entrer à cet égard dans quelques détails.

A dater du 18 *fructidor*, le Directoire s'est successivement emparé d'un pouvoir dominateur et excessif qui a duré sans opposition jusqu'au mois de prairial dernier: j'osai quelquefois, dans le temps de sa toute-puissance, dans le temps où on était familiarisé encore avec les habitudes de la *déportation*; j'osai, avec plus de zèle peut-être que de prudence, attaquer par fois ses projets et lui dire de fortes vérités (1); aussi fus-je regardé comme un factieux, et accablé des injures de ses valets.

Au reste, on ne vit jamais une administration plus calamiteuse; on parlait beaucoup de la liberté et du peuple, et jamais on ne travailla aussi peu pour le peuple et pour la liberté; tout était partial et mesquin; vues étroites, odieuses persécutions, pitoyables intrigues, rien de beau, rien de grand, rien de généreux, rien de vraiment national.

L'admission du dernier tiers n'a rien changé dans le déplorable gouvernement du Directoire; mais elle l'a placé dans une autre position.

Les fiers *Montagnards*, dont les forces ont doublé, malgré l'épuration de floréal, commencent enfin à sentir qu'ils ne sont

(1) Voyez les numéros 38, 54 et 57.

aussi que des esclaves, et tendent sourdement à se débarrasser d'un joug qu'eux-mêmes ont contribué à appesantir.

Dans cet état de choses, où nous sommes comme entraînés par un torrent qui menace tout, le sage doit se tenir à l'écart et ne pas risquer des efforts qui, en l'exposant en pure perte, ne serviraient pas la chose publique; c'est le parti que j'ai pris, heureux encore de m'être éclairé à temps, et de n'avoir pas été victime du zèle dangereux qui m'a porté souvent à me lancer en tête des avant-postes.

Je compare ceux des députés probes, qui voudraient parler aujourd'hui avec la franchise entière qui convient à leur caractère, à des guerriers désespérés qui se feraient tuer sans nécessité pour ne pas survivre à une défaite; je crois qu'il vaut mieux se réserver pour des occasions, où les risques qu'on peut courir soient du moins profitables à la chose publique.

Le silence est donc une sagesse; il est aussi un devoir. — Je m'explique.

Je me serais décidé volontiers à continuer de monter habituellement sur la brèche pour attaquer les fréquentes usurpations du Directoire, pour aider même à le renverser tout-à-fait, si j'eusse pu m'attendre à être appuyé par des hommes probes et amis sincères de la chose publique; mais j'ai frémi d'horreur en envisageant ceux à qui il aurait fallu m'associer; j'ai vu que la victoire tournerait entièrement au profit des *Monta-*

*gnards*, dont certains me semblent toujours teints du sang de l'innocence qu'ils verseraient encore, s'ils redevenaient puissans; et qui d'ailleurs n'accepteraient mes services que pour m'écraser, dès qu'ils seraient les plus forts.

Ainsi, dans le cas où j'échapperais à la déportation d'un côté, je trouverais les échafauds de l'autre, et j'attirerais de nouveaux désastres sur ma patrie; j'ai donc eu raison de dire que le silence m'est commandé à la fois par la sagesse et par le devoir.

A cet égard, j'observerai que c'est une peste bien dangereuse dans l'Etat que cette secte impie d'hommes entièrement livrés à l'habitude et au désir du crime, qui regrettent toujours le temps si commode où le crime les enrichissait, et qui, machinateurs assidus de trames horribles, inquiètent sans cesse ceux qui ont détruit ou ébranlé tous les trônes de l'Europe; ils ne sont qu'une poignée dans l'empire; mais ils sont unis, audacieux et capables de tout.

Tyrans atroces en *l'an* 2, attérés au 9 *thermidor*, relevés par le 13 *vendémiaire*, comprimés encore après la découverte de la conspiration *Babœuf*, ils reprirent un nouvel ascendant au 18 *fructidor* par l'influence même du Directoire qui les fortifia de son appui; ce sont des serpens qu'il a réchauffés dans son sein; il voudrait bien les étouffer aujourd'hui; mais il est douteux qu'il puisse y parvenir.

Il n'y a point de milieu pour cette classe d'hommes ; ils furent maîtres à force de sang ; ils veulent à tout prix le devenir encore, et jamais ils ne reconnaîtront d'autre domination que la leur.

Ainsi les forces de *la Montagne* ont été grossies par le Directoire qui d'abord avait aussi grossi les siennes à l'aide de *la Montagne* ; aujourd'hui chacun des deux partis voudrait bien détruire ce qu'il a fait, et le Directoire serait déjà attaqué, si les *meneurs* actuels, mieux avisés que ceux qui dirigeaient l'attaque en l'an 5, ne voulaient attendre les prochaines élections dont ils espèrent de nombreux auxiliaires.

Dans un pareil état de choses, quoique l'administration directoriale ne me convienne aucunement, j'aime encore mieux une autorité, reconnue par les lois de mon pays et qu'il serait possible d'améliorer en déplaçant quelques hommes, qu'une puissance qui ne connaît que le brigandage et la destruction.

Ici j'entendrais les brillans habitués des cercles s'écrier : Commencez par aider *la Montagne* à renverser le Directoire, nous vous aiderons ensuite à culbuter le parti montagnard.

« Qui, vous! disai-je naguères à l'un de ces ardens provocateurs ; quoi ! vous pourriez vous exposer à quelques risques pour faire triompher le parti de la justice et de la raison! non jamais ; je ne serai plus votre dupe ; j'ai trop bien appris à vous connaître : je

conviendrai que vous vous entendez parfaitement à hâter l'époque de la crise; mais, quand elle est arrivée, vous demeurez immobiles et laissez traîner les victimes dans l'abyme que vous-mêmes avez creusé ; que dis-je! vous les y traînez vous-mêmes, si leurs ennemis l'exigent : que de faits authentiques je pourrais citer à l'appui de ce reproche ! »

Je supposerai qu'il fût posible, au petit nombre de membres modérés du Corps législatif, de renverser à la fois le Directoire et la Montagne ; que trouveraient-ils ensuite autour d'eux ! d'incorrigibles contre-révolutionnaires qui se nourrissent sans cesse de vaines illusions.

C'est une chose bien digne de remarque et de pitié, que cette opiniâtre obstination d'hommes dont plusieurs sont infiniment estimables et remplis, sous tous les autres rapports, de sagacité et de raison : je ne disconviendrai pas, qu'ils sont secondés à merveille par la conduite de nos gouvernans ainsi que par la barbarie de quelques-unes de nos lois, et qu'ils tirent un grand avantage des circonstances actuelles qui sont peu propres, en effet, à gagner des prosélytes à la cause de la liberté ; mais, quand bien même les choses prendraient un autre cours et changeraient tout-à-fait en bien, les préjugés de l'ancien régime et le désir de le voir renaître avec tous ses attributs ne s'effaceraient pas de certaines âmes ; je vais plus loin, je pose en fait que, s'il était pos-

sible que Dieu lui-même vînt donner la garantie d'un bonheur parfait avec des lois républicaines, il est en France tels individus, qui préféreraient, à la réalité même du bonheur, le vain culte qu'ils rendent à leur fantôme royal.

Qu'est-ce donc que les hommes!.... ici des insensés; là des scélérats.

Je reviens aux motifs qui m'ont porté à ne pas paraître à la tribune depuis quelques mois, et je répète qu'il en est deux puissans, la certitude de nuire à la chose publique en attaquant trop souvent le Directoire qui n'a pas déjà trop de ses forces contre la *montagne*, et le dénuement absolu de moyens pour lutter à la fois contre la *montagne* et contre le Directoire: je me garderai bien de faire le *Don Quichotte* politique et de risquer des efforts qui me conduiraient presque inévitablement à ma perte, lorsque je suis pénétré de l'intime persuasion que, dans l'état actuel des choses, ces efforts, loin de guérir le mal, ne serviraient qu'à retarder le remède.

Un autre motif bien déterminant est venu, dans ces derniers temps se réunir à ceux que j'ai déjà exposés: l'époque des nouvelles élections approchait, et, comme ma carrière législative touche à sa fin, j'ai voulu qu'il restât bien démontré que je n'ai pas fait l'apparence même d'une démarche pour attirer sur moi les regards des électeurs; il me semblerait qu'une opinion un peu marquante, prononcée à la tribune dans une pareille

pareille position serait comme un appel fait à leur suffrage, et cette considération était seule plus que suffisante pour m'engager à m'abstenir soigneusement de paraître à la tribune et de rien écrire d'ostensible.

Cette idée me rappelle, que c'est aujourd'hui le *trente ventôse*, et que j'écris de la campagne que je n'avais pas vue depuis six mois.

La nature, battue par un long hiver, se ressent du ravage des frimas; elle est toujours triste et décolorée; on n'y découvre encore rien qui fasse sourire les regards; mais l'espérance du moins embellit déjà le séjour des champs; on voit par la fermentation active qui y règne, qu'ils touchent à une résurrection générale; on jouit d'un plaisir anticipé, en pensant que, sous peu de jours, tout ce qui paraît mort maintenant sera alors plein de vie.

Que n'en est-il ainsi de la France! c'est de même pour elle l'époque d'un commencement possible de régénération et de prospérités futures; demain toutes les assemblées primaires renouvellent leurs importantes opérations.

La patrie a été affligée aussi par un long et douloureux hiver; toucherait-elle au printemps comme la nature!

Quelle douce illusion est venue m'aveugler!... Il est des situations où le grand jour blesse; alors il est sage de tenir quelquefois les yeux fermés; hélas! il ne faut maintenant que les ouvrir un peu et com-

templer l'horizon, pour voir que de toutes parts il est encore à l'orage.

---

## N.o 68. — 8 GERMINAL.

## ANECDOTES HISTORIQUES.

» Et quid sibi quisque nunc speret, cùm
» videat pessima optimos pati ! »
SENECA. — *De tranquillitate animi*, — cap. 15.

DEPUIS le 18 *fructidor*, j'ai médité souvent sur cette époque à jamais déplorable, qui profana sans retour le prestige de la représentation nationale ; qui proscrivit arbitrairement la vertu ; où l'on traita de crime l'opposition au crime ; où l'on se disait clément, quand on était plus barbare que ceux qui tuent ; où l'on condamna l'innocence sans l'entendre ; où les coupables eux-mêmes, n'étant ni convaincus ni jugés, durent passer pour innocens aux yeux de tous ceux à qui les notions de la justice étaient chères.

Je compris qu'il n'était pas possible encore de rien tenter d'utile en faveur de ceux des proscrits qui ont été membres du Corps législatif ; mais je me plaisais à penser, qu'il pourrait l'être de faire cesser ou du moins d'adoucir la proscription des autres victimes.

On sait que la paisible carrière des lettres

ne fut pas à l'abri des atteintes révolutionnaires de *fructidor* ; au moyen de l'effet rétroactif, cette arme familière à toutes les espèces de tyrannie, on s'avisa de faire un crime à une foule d'individus de ce qu'ils avaient fourni leurs plumes ou leurs presses pour publier, dans un temps déjà écoulé, telles ou telles idées qu'on imagina tout-à-coup devoir leur attirer l'horrible peine de déportation.

Je n'excuserai point tous ces écrivains ; j'observerai seulement que, pour avoir quelque apparence du droit de les déporter, il aurait fallu deux choses, et que d'avance ils eussent été prévenus de la peine, et qu'ensuite on les eût entendus et jugés avant de les proscrire ; dailleurs, si dans cette classe d'hommes, il fut des étourdis et peut-être même des coupables, combien en pourrais-je nommer qui furent tout-à-fait innocens ! quel fut le crime du bienfaiteur de l'humanité, du respectable *Sicard* ? Qu'avait fait l'un de nos premiers poètes, l'intéressant *Fontanes* ? Celui-ci avait dit quelques vérités à des hommes puissans ; celui-là avait voulu servir Dieu à sa manière.

Ma plume n'aura point tracé le nom de *Sicard* sur ces feuilles solitaires, sans que je paie mon tribut d'hommages à cet instituteur vénéré qui, gratifiant ses élèves du bienfait inappréciable de l'intelligence et de la raison, les créait de nouveau, pour ainsi dire, et était pour eux comme une autre providence : ce fut dans un jour de munifi-

cence, que le ciel donna *Sicard* aux Français, et, quand la reconnoissance publique eût dû presque lui dresser des autels, quelques hommes barbares l'ont proscrit sans pitié, sans aucunes sortes d'égards, sans même user des formes tutélaires que la loi accorde aux plus grands criminels... ô Dieu, être éternel, puissance suprême, qui que tu sois, empêche l'injustice ou permets le murmure !

Rempli des émotions qu'inspirent de pareilles idées, je me suis hasardé ce matin à me présenter chez l'un des Directeurs dont je fus le collègue en 1789 ; j'espérais que ce titre et la justice de la cause que je portais devant lui pourraient l'intéresser.

Je parlerai d'abord de *Fontanes*, me disais-je à moi-même en parcourant la longue route qui conduit de mon domicile au *Luxembourg* ; il fut toujours si mesuré dans ses expressions, qu'il ne peut y avoir contre lui l'apparence même d'un délit politique ; après, je ferai valoir les droits de *Sicard* ; je célébrerai ses services ; je détruirai la prévention qui peut découler de sa qualité de prêtre ; je me récrierai ensuite contre le surplus des injustices commises le 18 *fructidor* ; qui sait, si je ne ferai pas naître quelque désir de les réparer !

J'étais encore livré à ces illusions philanthropiques, lorsque mon arrivée au *Luxembourg* a mis un terme à mes rêveries.

J'entre, je me fais annoncer ; on me dit d'attendre ; j'attends long-temps ; enfin j'obtiens audience.

A peine ai-je articulé quelques mots sur la proscription de plusieurs hommes de lettres, et prononcé le nom de *Fontanes*, que je reçois cette réponse textuelle;

— *Bah!* les gens de lettres sont des aristocrates.

— Citoyen directeur, permettez-moi de vous représenter que votre phrase est trop générale; tous ne méritent pas un pareil reproche; je citerais parmi eux beaucoup de vrais patriotes, et quant à *Fontanes*, je vous observerai qu'il a servi la révolution, qu'il fut membre de l'institut et professeur d'une école centrale, et que, dans le moment actuel encore, il s'occupe d'un poëme important, intitulé, *la Délivrance de la Grèce*, où il rend de nombreux hommages à la liberté.

— Tout cela ne démontre pas qu'il soit républicain.

— Quand bien même il ne le serait pas, il resterait à prouver qu'il dût être condamné à la déportation; mais j'ajoute un fait qui m'est personnel: au mois de prairial de l'an 5, ayant écrit et parlé en faveur de l'institution du divorce que des hommes alors puissans voulaient absolument renverser, je fus attaqué par plusieurs journalistes; *Fontanes* eut alors le courage de me défendre.

— On peut fort bien tolérer le divorce et ne pas aimer la république; au reste il paraît que vous êtes l'intime ami de ce *Fontanes*.

— Je m'honorerais de l'être; mais je ne

l'ai jamais vu, et ne connais de lui que ses talens, son innocence et ses malheurs.

— Oh! je le connais bien, moi, et je sais qu'il n'est rien autre chose qu'un franc royaliste.

J'ai insisté avec fermeté; le directeur m'a refusé avec brusquerie; nous nous sommes séparés ainsi, fort peu satisfaits l'un del'autre, et moi, entièrement déchu des espérances qu'il m'avait été si doux de former.

Pour faire diversion aux idées noires qui viennent ici m'attrister, je veux m'occuper d'un autre fait, non moins authentique et arrivé hier.

Une veuve, et son fils âgé de vingt ans, étaient inscrits sur une liste d'émigrés; l'un et l'autre n'avaient jamais quitté la France; la mère, ayant obtenu une surveillance, résidait dans son département (*les deux Sèvres*); le jeune homme se tenait caché à Paris.

Tout-à-coup il apprend qu'il a été rayé la veille; dans la première ivresse d'une joie fort naturelle, il invite le jour même deux de ses amis à dîner; puis, la tête encore pleine de vapeurs bachiques, ils vont ensemble au théâtre du Vaudeville; là, ils entrent dans une loge, occupée déjà en partie par une dame et deux citoyens dont l'un était placé sur le devant auprès de la dame.

Après la première pièce, le citoyen, placé sur le devant, sort; aussitôt le jeune homme veut s'emparer de la place vacante; on lui

observe que le sortant va revenir ; il insiste, et, le chapeau sur la tête, se place forcément près de la dame.

Le citoyen restant lui observe qu'une pareille conduite est malhonnête ; — vous m'insultez, répond le jeune homme, sortons ; — à ce mot, la dame tombe évanouie ; l'étourdi s'opiniâtre ; on sort.

Il y avait des gardes à l'extérieur de la loge ; citoyens, leur dit celui qu'on voulait forcer au combat, saisissez ce jeune homme et conduisez-le au ministère de la police.

L'ordre est exécuté, et bientôt le coupable comparaît en présence du ministre : qu'on juge quelles durent être sa confusion et sa frayeur ! il reconnaît en lui l'homme même qu'il venait de provoquer d'une façon aussi indiscrète que brutale.

Le ministre demande son nom ; il l'apprend ; quoi ! dit-il alors, c'est vous que je fis rayer hier de la liste des émigrés, et pour récompense, vous vouliez tout-à-l'heure me couper la gorge. — Excusez, citoyen ministre, je — Point d'excuse, jeune homme. — Je vous assure que — Silence, vous dis-je ; comme l'insulte m'est personnelle, je puis vous pardonner ; allez donc en liberté, mais à la condition que vous partirez de suite pour votre département, afin d'annoncer à votre mère que sa radiation a été prononcée ce matin. Comment, ma mère, aussi.....! que de remercîmens ! — Je ne veux pas plus de vos remercîmens que de vos excuses ; allez, mais devenez plus sage,

et qu'au moins cet événement vous tienne lieu de leçon pour l'avenir.

Un pareil fait ne saurait être trop connu ; il doit servir de modèle aux hommes en place et d'instruction aux jeunes gens ; tel prédécesseur du ministre actuel eût peut-être perdu la famille entière.

J'ai trouvé je ne sais quel charme à tracer ces lignes : elles ont dissipé les impressions facheuses qu'avaient laissées en moi celles qui les précèdent ; ah ! ce serait une tâche si flatteuse, pour un ami du bien et de la franchise, de pouvoir ainsi accorder des éloges à tous nos premiers magistrats ; pourquoi agissent-ils presque toujours d'une manière opposée à ce qu'il faudrait faire pour les mériter !

---

## N.° 69. — 26 GERMINAL.

## MA RÉÉLECTION.

» Felice, che dal fluttuante mar delle cose
» publiche ha navigato in un porto tranquillo di
» privata quiete ! »

BENTIVOGLIO. — *Lettere*

J'APPRENDS à l'instant que je suis réélu au Conseil des Cinq-cents.

Je vais donc continuer l'exercice de fonctions pour lesquelles je n'étais pas né ; la campagne, le repos, l'étude, le bonheur

domestique, les caresses délicieuses d'une famille adorée; voilà ce qu'il eût fallu à mon cœur, peu avide de dignités.

Puisque le sort en a décidé autrement, je me résigne et me voue encore à reparaître sur une mer déjà couverte de tant de débris : j'aborderai de nouveau cette tribune dont je m'étais éloigné, et qui a été comme *la roche Tarpéienne* pour tant de mes prédécesseurs.

Une seule chose m'a plu dans cette nouvelle, c'est la certitude bien flatteuse qu'elle me donne, qu'après avoir, pendant plus de trois ans et demi, parcouru ostensiblement une carrière où il est difficile de se maintenir dans l'estime des hommes probes, je conserve encore celle de mes concitoyens qui, malgré les menées calomnieuses de l'intrigue, m'ont, dès le premier tour de scrutin, placé pour la troisième fois parmi les législateurs de la France.

Je suis intimement persuadé, qu'en me retenant dans un Conseil où fermentent sans cesse les passions les plus orageuses, ils m'ont, sous plus d'un rapport, rendu un fort mauvais service, et que peut-être leur choix me vaudra bien des peines dans l'avenir; mais je ne dois pas moins toute ma reconnaissance au sentiment d'affection et d'estime qui les a portés à me nommer encore, et, sous cet unique point de vue, j'attache d'autant plus de prix à ma réélection, que l'assemblée électorale qui m'a nommé, ayant rempli ses principales opérations avec décence, sans

désunion et dans le plus grand calme, ce qui devient bien rare aujourd'hui, il en réjaillit, pour ainsi dire, une sorte de reflet glorieux sur ceux qui ont été l'objet de ses choix.

Je n'ai point hésité à exprimer ces douces émotions; elles émanent de la probité même, ainsi que du véritable honneur; aussi, loin de chercher à les taire, j'aime à m'applaudir de les éprouver.

Est-il donc possible qu'un véritable ami du bien et de la patrie, après avoir rempli deux missions très-difficiles qui lui furent confiées par ses concitoyens, puisse demeurer indifférent à l'idée d'être honoré encore de leurs suffrages, accordés spontanément et sans aucune sorte de démarches de sa part, sur-tout, lorsque l'ambition, la malignité et l'envie n'ont épargné aucun soin pour l'exclure? S'il a su traverser des époques épineuses de passions et de partis, sans avoir jamais prostitué sa voix ni sa plume, n'est-ce pas, dans la précieuse estime de ses compatriotes, qu'il trouve la plus douce récompense de sa conduite et de ses travaux? sans doute il peut se faire que les circonstances soient telles, qu'il n'accepte qu'avec beaucoup de répugnance les nouveaux témoignages de confiance qu'on veut bien lui déférer; mais il est impossible qu'il puisse se refuser à la satisfaction intérieure d'en avoir été jugé digne.

N.° 70. — 29 GERMINAL.

## DISCOURS

*Sur un ouvrage posthume de Bailly.*

» Integer vitæ scelerumque purus. »
HORACE. — *Odes.*

LA veuve de l'illustre et infortuné *Bailli*, qui est réduite aujourd'hui à un état d'honorable indigence, m'ayant fait prier de présenter au Conseil des Cinq-cents un ouvrage posthume de son époux, je me suis empressé de lui rendre ce léger service, malgré la difficulté de parler convenablement de *Bailli*, devant les hommes qui devaient m'entendre et dont quelques-uns applaudirent à ses bourreaux : je reparus donc hier à la tribune, où, pour mieux faire valoir l'ouvrage, je crus utile de donner quelques développemens à l'annonce que j'en fis ; ils parurent intéresser le Conseil qui en ordonna l'impression.

Je parlai ainsi :

CITOYENS,

« Une veuve, respectable par ses vertus et par ses malheurs, vous présente par mon organe l'hommage d'une production nou-

vellement imprimée et qui a pour titre, *Essai sur les Fables et sur leur Histoire.* »

« Cette veuve est celle de *Bailly*, et *l'Essai sur les Fables* est l'ouvrage posthume de cet homme illustre, que le crime a enlevé à la patrie et aux arts, et dont je m'honore d'avoir été collègue en 1789. »

« Qui ne se rappelle, à ce nom si beau, le jour à jamais mémorable où, dans un *jeu de Paume* devenu immortel, *Bailly* prononça le premier ce serment sublime, créateur de la liberté, en face d'une cour encore toute puissante qui, la minute d'après, pouvait se faire apporter sa tête! époque d'innocence, d'enthousiasme et de véritable courage! oh! combien un jour l'histoire s'enrichira de ton brillant souvenir! »

« Je me tairai sur les services importans rendus à l'Etat par *Bailly*, sur le genre horrible de supplice qui termina sa glorieuse carrière, ainsi que sur les longs regrets que sa perte a laissés dans l'âme de tous les amis du bien; j'aurais trop à dire à cet égard; il faudrait rappeler des circonstances douloureuses qui pourraient réveiller des sentimens, légitimes sans doute, mais propres à fomenter les divisions et les haines; un jour peut-être je m'occuperai de cet objet; quant à présent, malgré la satisfaction personnelle que je serais certain d'éprouver, je crois devoir m'imposer à moi-même le sacrifice de la manifestation de ma sensibilité, et par-là rendre un digne hommage à la mémoire du vertueux *Bailly*. »

« Je m'abstiendrai également de parler des ouvrages antérieurs de cet écrivain, éminemment distingué dans les fastes de la littérature; il n'est sans doute, dans cette enceinte, personne qui ne sache qu'ils sont du petit nombre de ceux que le double mérite des pensées et du style consacre aux suffrages de la postérité. »

« Le plus bel éloge que je puisse faire de *l'Essai sur les Fables* est d'annoncer qu'il m'a paru digne des ouvrages qui l'ont précédé, malgré que la mort prématurée de l'auteur l'ait empêché d'y mettre la dernière main. »

« C'est toujours, d'une part, cette douce philosophie, cette morale persuasive, cette nuance touchante de sentiment; et de l'autre, cette élégance soutenue, cette élocution enchanteresse, simple, fleurie, sans prétention; cet art si rare de jeter du charme et de l'intérêt sur les discussions les plus arides et les plus sèches; enfin cette heureuse netteté d'expressions et d'idées que devraient bien étudier ceux qui se mêlent aujourd'hui d'écrire. »

« L'auteur se propose de ramener la fable aux notions historiques qui en ont été la source; il prouve que ce qu'elle a de merveilleux a été créé en différens temps par l'imagination féconde des poètes, et ce nouveau genre de discussions lui offre l'occasion naturelle de développer la vaste érudition qu'il avait acquise. »

« Peut-être quelques lecteurs lui en vou-

dront-ils involontairement d'avoir cherché à dépouiller la fable des prestiges rians qui l'embellissent ; eh! dans le cours de la vie, quel est l'homme sensible qui n'a pas besoin souvent de recourir à des illusions pour se distraire de la réalité des maux qui l'environnent ! »

« Au reste, dans le moment même où *Bailly* entreprend de désenchanter la fable, il la peint encore des plus riantes couleurs ; quelle aménité ! quelle fraîcheur de coloris ! quelle douceur de style ! on croirait lire *Fénélon* ; ce n'est pas sa manière pourtant, mais elle n'a pas moins d'attrait. »

« La fable est une immortelle dont la voix » mensongère nous flatte et nous amuse ; » c'est une enchanteresse qui nous entoure » de prestiges, et qui cependant, soumise » à l'histoire et à la philosophie, ne nous » trompant jamais que pour mieux nous » éclairer, couvre de son enveloppe séduisante et les leçons de l'une et les vérités » de l'autre. »

« Son sceptre enchanteur ne fait que des » miracles et ne produit que des métamorphoses ; elle nous transporte d'un monde » où nous sommes toujours mal, dans un » autre monde qui, créé par l'imagination, » a tout ce qu'il faut pour nous plaire. »

« Elle se joue autour de la vérité pour ne » la laisser voir qu'à la dérobée, et, soit » qu'elle ait voulu ou nous agrandir ou nous » consoler, elle prend son exemple dans des » espèces privilégiées, dans une race divine » qu'elle élève exprès au-dessus de la faible

» humanité, tantôt nous conduisant à la » vertu par ces exemples illustres, tantôt ca- » ressant notre faiblesse, orgueilleuse de re- » trouver nos passions et nos fautes dans la « perfection même. » (Tome 1.er, —page 2).

« Que je plaindrais l'homme assez mal organisé pour ne pas sentir le charme d'élocution répandu dans ces lignes ! »

« La plume de *Bailly* sait se plier à tous les genres de style, et, malgré que la délicatesse et la grâce forment son principal apanage, par fois aussi elle s'élève aux mouvemens sublimes de l'éloquence. »

« Je vais le citer encore : c'est la meilleure manière de le louer. »

« Il parle des *Champs-Elysées et du Tartare*, destinés, suivant les anciens, les uns à la récompense méritée de la vertu, l'autre à la juste punition du crime. »

« Comme cette invention fut heureuse ! Quelle force elle prête à la morale ! De quel attrait puissant elle entoure la pratique des vertus ! »

« O vous, hommes mal avisés et trop imprévoyans, qui pouvez penser qu'après la mort il ne reste rien de l'homme, et que l'âme elle-même est à jamais plongée dans le néant ! veuillez par politique, par raison, par esprit de philanthropie et de charité, veuillez du moins ne pas manifester cette doctrine désolante, qui n'offre en tout sens que des chances tout-à-fait désavantageuses aux intérêts bien entendus de l'espèce humaine ! Ecoutez l'estimable

et judicieux *Bailly* dont la plume, prenant un autre caractère, sait ici se revêtir d'énergie et de vigueur ! »

« S'il est une fable utile aux hommes, » c'est celle des Enfers ; on ne peut contenir » le méchant sur la terre que par la loi, et » la loi ne peut rien sans la force. »

« Lorsque le méchant a la force en main, » la justice abandonne la terre ; elle se ré» fugie au ciel, et l'innocence lève les mains » vers elle, en implorant la mort qui fait » rentrer l'oppresseur et l'opprimé dans la » même poussière. »

« C'est alors que le ciel s'ouvre, et que » la sagesse y lit le dogme d'une autre vie, » où, devenus tous égaux, nous serons » tous jugés avec équité, et où sont dis» tribués le châtiment et la récompense. »

« Le méchant, fort et puissant, serait » trop heureux, s'il n'y avait pas de Dieu, » si la mort pouvait frapper son âme comme » son corps, et l'engloutir tout entier : le » spectacle des hommes frémissans d'eux» mêmes est une leçon vivante pour l'hu» manité. » ( Tome 2. — page 40. )

« *Citoyens*, plus je multiplierais les citations, plus sans doute je ferais valoir l'ouvrage ; plus aussi je me plairais dans ce genre instructif de démonstration ; mais je dois sacrifier mon plaisir au devoir de respecter vos momens : je termine donc cette annonce, en demandant qu'il soit fait mention au procès-verbal de l'hommage que je fais de l'*Essai sur les Fables*, et que cet ouvrage

ouvrage soit déposé à la bibliothèque du Corps législatif. »

*Suite — du* 30.

J'avoue que j'ai trouvé une véritable jouissance à prononcer l'éloge de *Bailly*, et sur tout la dernière citation, en face de certains auditeurs.

Ces idées de méchans, d'enfer, de punitions futures, étaient comme un présage menaçant que j'aimais à émettre devant eux; jamais je ne cherchai à prendre un maintien plus sévère, à donner à ma voix un organe plus imposant et plus grave; j'ai été satisfait de leur docilité à m'entendre; mais combien je le serais plus encore, si les phrases sublimes de *Bailly* pouvaient leur inspirer de salutaires remords!

Quoi qu'il en soit, je viens de faire passer quelques exemplaires de mon discours à la veuve *Bailly*, qui me les avait fait demander d'une manière fort obligeante: j'ai joint à cet envoi la lettre suivante;

MADAME,

C'est moi qui dois vous remercier de l'occasion que vous m'avez fournie de pouvoir manifester hautement des sentimens toujours chers à mon cœur: je n'ai point oublié la bienveillance affectueuse dont le vertueux *Bailly* daigna honorer ma jeunesse, lors des beaux jours de l'Assemblée

constituante ; ainsi, en payant mon tribut d'hommages à sa mémoire, j'étais animé par le double motif d'acquitter ma portion de la dette dont tous les amis de la patrie et des arts lui sont également redevables, et de satisfaire à un devoir particulier d'éternelle reconnaissance.

---

N.° 71. — 26 FLORÉAL.

## OPINIONS

*Relatives aux opérations des Assemblées Electorales.*

» I known no party, but record truth. » MURRAY. — *History of war in America.* Dedication.

IL n'a pas été difficile de s'apercevoir que le parti *montagnard* aurait voulu tourner toutes les élections à son avantage, c'est-à-dire, faire approuver indistinctement celles qui furent dominées par ses créatures, et casser les autres.

Rien n'eût favorisé davantage cette intention que les rapports faits au commencement des séances, parce qu'alors les hommes de parti, avertis par leurs *coryphées*, arrivent en foule, et ne trouvent que des oppositions isolées et sans effet :

cette tactique connue, que déjà on avait commencé à mettre en usage, est de telle importance, que, pour y mettre obstacle, je fis, dès le 8 floréal, la motion suivante :

CITOYENS,

« Il importe d'employer le plus de diligence possible à l'examen des opérations des assemblées électorales : il importe aussi que tous les membres du Conseil soient présens aux discussions qui pourront avoir lieu à cet égard. »

« Pour atteindre ce double but, il est à propos de régler l'ordre du travail ; en conséquence, je renouvelle une proposition qui fut adoptée l'an dernier sur ma motion (1) ; je demande que chaque jour, à deux heures précises, le président appelle ceux des représentans qui auront des travaux à faire sur les opérations des assemblées électorales. »

Cette proposition fut unanimement adoptée, et le Conseil s'y est toujours conformé.

Depuis j'ai encore obtenu la parole, et voilà pourquoi :

Les électeurs du département de l'*Ain* ont fait d'excellens choix, et ces choix ont beaucoup dérangé les spéculations avides de quelques hommes maintenant accrédités, qui avaient compté qu'ils porteraient

(1) Voyez n.° 52.

soit sur eux-mêmes, soit sur leurs amis; en conséquence, ils ont fait jouer toutes sortes de ressorts pour faire annuler des nominations qui blessaient à la fois leur amour-propre et leurs vues personnelles.

Indigné de cette lutte opiniâtre autant que scandaleuse, je préparai une opinion, et montai à la tribune dans la séance du 24; mais le Conseil, après quelques pitoyables débats d'acharnement et de chicane, se crut assez éclairé par les judicieuses observations que *Chabaut-Latour* avait faites antérieurement, pour prononcer, sans plus ample discussion, d'une manière conforme à mon avis.

Les nouveaux élus de l'*Ain*, à qui il reste d'autres adversaires à surmonter au Conseil des Anciens, ayant paru désirer que je les autorisasse à faire imprimer mon opinion pour balancer l'effet d'un mémoire calomnieux qui a été répandu contre leur nomination, j'ai adhéré volontiers à ce désir d'hommes que je fais profession d'estimer.

Mon opinion a donc été imprimée, et fut distribuée hier au Conseil des Anciens, qui en ont adopté ce matin les conclusions; elle était conçue ainsi:

CITOYENS,

« Habitué dès-long-temps à ne voir dans les affaires que les choses et jamais les individus, étranger d'ailleurs au département

qui occupe en cet instant le Conseil, j'ai examiné avec une entière impartialité les pièces qui nous ont été distribuées, relativement aux opérations de l'assemblée électorale de l'*Ain*; je viens vous communiquer rapidement le résultat de cet examen. »

« Je commence par manifester la conviction intime où je suis, qu'un système suivi de divisions et de troubles, dans les assemblées primaires et électorales, deviendrait tôt ou tard le tombeau du gouvernement représentatif, d'où je conclus que le Conseil doit témoigner la plus grande faveur à celles des assemblées électorales qui ont achevé leurs importans travaux, sans l'apparence même d'une division : or, j'observe que l'assemblée électorale du département de l'*Ain* est du nombre de celles qui se sont distinguées cette année par le calme soutenu de leurs délibérations. »

« J'arrive maintenant aux reproches qui lui ont été faits. »

« 1.° on objecte l'omission de quelques-unes des formalités prescrites par les lois; ce reproche a été suffisamment repoussé, tant dans le rapport de la commission que dans l'imprimé que notre collègue *Girod* a fait distribuer; je me contenterai donc de rappeler que, pendant le cours des discussions, le Conseil ne s'est pas arrêté avec raison à de simples omissions de forme, quand elles n'ont porté que sur des choses légères et de peu de conséquence; j'ajouterai, d'après l'état beaucoup trop compliqué

de notre législation à ce sujet, que, si le Conseil eût suivi une autre marche, et qu'il eût suffi de pareilles omissions pour entraîner le rejet des travaux des assemblées électorales, il n'en est peut-être pas une seule dont les opérations n'eussent été annullées. »

« 2.° On prétend que la majorité absolue n'est pas acquise à l'un des élus, attendu que sur 225 suffrages il n'en a obtenu que 113. »

« Si cette objection était fondée, je répondrais qu'elle ne porte que sur celui des élus qu'elle concerne, et que d'ailleurs elle ne peut raisonnablement avoir aucune influence sur le surplus des opérations dont il s'agit; mais je soutiens qu'il a toujours été regardé comme règle principale, en fait de toute assemblée délibérante, que là, où il y a une voix de plus que la moitié des suffrages, là est le vœu de la majorité. »

« Pour décider la question, je n'aurais besoin sans doute que d'en appeler à la bonne foi de ceux qui m'écoutent; mais il est une autorité à laquelle le Conseil ne peut pas refuser d'avoir égard; voilà les expressions littérales de l'article 224 de la résolution du 28 pluviôse dernier, prise sur le rapport de notre collègue *Duplantier.* »

« L'élection, à la majorité absolue, est » celle pour laquelle il faut réunir la moi» tié de toutes les voix, et *une en sus*, et » quand les votans sont en nombre impair,

» cette majorité est acquise, si on réunit » la moitié la plus forte des suffrages, » *treize voix*, *par exemple*, *sur vingt-* » *cinq*. »

« J'imagine, *citoyens*, que cet argument, puisé dans un acte émané de vous, doit demeurer sans réplique dans cette enceinte. »

« 3.° On soutient qu'il y a eu parmi les électeurs des ex-nobles et parens d'émigrés, et sans contredit, dans l'état actuel de notre législation, cette objection est la plus grave de toutes. »

« En effet, la loi est précise; quelle que puisse être ou n'être pas sa bonté intrinsèque, il ne dépend pas d'une assemblée électorale de se soustraire aux obligations qu'elle impose; mais ici il faut examiner deux choses, d'abord si le fait est certain, puis, en admettant cette supposition, s'il est vrai que l'assemblée électorale du département de l'*Ain* se soit établie sciemment en état de désobéissance à la loi. »

« Quant à la réalité des faits, notre collègue *Groscassant Dorimond* a soutenu l'affirmative à la tribune; la négative a été soutenue par notre collègue *Girod* dans le mémoire qu'il a fait distribuer: je ne me permettrai point d'apprécier le plus ou le moins de valeur de ces deux opinions contradictoires; mais je dis qu'il peut encore être permis de douter. »

« Au reste, je vais plus loin maintenant; je consentirai par fiction à admettre le cas

supposé, et, dans cette hypothèse, je soutiendrai qu'on ne peut établir de reproches valables contre une assemblée électorale, qu'autant qu'il est constaté, que c'est en pleine connaissance de cause, qu'elle a reçu dans son sein des hommes exclus par la loi. »

« Si le Conseil pouvait admettre une doctrine contraire, dès-lors il n'y aurait plus de garantie possible pour la validité des choix; dès-lors aucun élu du peuple ne serait certain de son existence légale; dès-lors il dépendrait toujours de quelques malveillans de faire écrouler la volonté souveraine du peuple. »

« Je croirais mal employer les momens que le conseil veut bien m'accorder, si j'étendais davantage mes démonstrations à cet égard; car il est d'une évidence, je puis dire matérielle, qu'une assemblée électorale ne peut être coupable, dans le cas supposé, qu'autant qu'elle a été notoirement avertie. »

« Or, j'en reviens toujours à la boussole naturelle du Conseil, au procès-verbal qui doit nous servir de fanal dans cette discussion; je l'ai lu très-attentivement, et je n'y ai vu nulle part, qu'on ait fait connaître aux électeurs du département de l'*Ain*, qu'ils avaient parmi eux des ex-nobles et des parens d'émigrés. »

« Quelques allégations qu'on puisse mettre en avant à cet égard, on ne persuadera pas facilement aux homme impartiaux et justes

que, si le fait eût été aussi authentique qu'on se plaît à le supposer, il ne se fût pas trouvé, parmi 234 électeurs, une seule voix qui en eût fait la remarque, d'autant plus, qu'ainsi que nous l'avons vu plus haut, ils ont été divisés, presque par moitié, sur quelques objets de leurs choix. »

« Tirons de cette observation décisive la conséquence nécessaire, ou qu'il n'y avait ni ex-nobles ni parens d'émigrés parmi les électeurs de l'*Ain*, ou qu'ils n'y étaient pas connus pour tels, ou qu'ils étaient notoirement dans le cas des exceptions portées par les lois. »

« Je ne m'arrêterai point sur ce qui a été dit, relativement à la nature de l'esprit public qui règne dans le département de l'*Ain*; outre qu'à cet égard il y a encore des assertions diamétralement opposées de la part de nos deux collègues, ce ne sont pas sans doute des inculpations aussi vagues et plus ou moins hasardées, qui peuvent servir de base aux déterminations du Conseil, et le porter à anéantir les choix du peuple. »

« Ici se pressent sous ma plume une foule de réflexions à faire sur le danger qu'il y aurait à accueillir légèrement de pareils moyens, si favorables aux animosités particulières ainsi qu'à l'esprit de parti, mais entièrement subversifs du véritable esprit public qui se compose d'élémens tout-à-fait contraires : il suffit d'énoncer cette idée pour qu'elle soit sentie, et il me semble

au moins inutile de me livrer à un genre de digression qui ne serait propre qu'à réveiller de haineux souvenirs. »

« Qu'il me soit permis seulement, avant de terminer ce discours, d'observer généralement à ceux qui ont contracté l'habitude si funeste d'appliquer l'épithète banale, soit de *royaliste*, soit d'*anarchiste*, aux individus qui ne partagent pas toutes leurs opinions; qu'il me soit permis, dis je, de leur représenter que ce moyen, outre qu'il est usé dès long-temps, est d'autant plus mal conçu, qu'on ne manque jamais de l'employer en sens contraire contre ceux qui s'en servent! quant à moi, j'ai été, moins que d'autres, à l'abri de ces injustices si familières à l'esprit de parti; mais je place, au rang de mes plus chers souvenirs, l'idée de n'en avoir jamais souillé ni ma voix ni ma plume, pendant le long cours de mes missions législatives. »

« Ah! mes collègues, puissions-nous (il en est bien temps sans doute) tirer un profit utile des leçons si coûteuses d'une réciproque expérience! Puissions-nous, Puissent tous les Français apprendre enfin à ne distinguer dans la société que deux classes d'hommes, *les bons citoyens*, c'est-à-dire, ceux qui sont amis de la vertu et franchement disposés à se soumettre aux lois, et *les mauvais citoyens*, c'est-à-dire, ceux qui sont livrés au crime, ou qui, sous quelque prétexte que ce soit, cherchent à renverser nos lois et à fomenter des troubles dans l'Etat! »

« D'après cette effusion ingénue d'une âme vouée toute entière au désir de voir les Français plus sages et enfin heureux, je me résume, et conformément à la jurisprudence constamment établie dans le Conseil, et commandée à la fois par la justice ainsi que par la raison, je dis, que quelques omissions légères dans la forme ne doivent pas entraîner le rejet des travaux des assemblées électorales, et que, s'il en était autrement, il deviendrait impossible à jamais de compléter la représentation nationale. »

« J'observe, conformément encore à la décision formelle du Conseil, que la majorité absolue est acquise, dans le nombre impair, à celui qui a obtenu une voix de plus que la moitié des suffrages. »

« J'ajoute, qu'il n'est pas prouvé que l'assemblée électorale de l'*Ain* ait admis dans son sein des ex-nobles et des parens d'émigrés, et qu'en thèse générale on ne peut trouver dans ce fait un moyen légitime de cassation contre les opérations des assemblées électorales, qu'autant qu'il est matériellement démontré, que c'est en pleine connaissance de cause qu'elle a admis des hommes exclus par la loi. »

« Je répète enfin, que le Corps législatif doit respecter religieusement les opérations de toutes celles des assemblées électorales qui ont achevé leurs travaux sans trouble es sans désunion, et qu'il n'en est aucune qui ait agi avec plus d'union et de calme

que celle du département de l'*Ain*. »

« C'est sur-tout cette dernière considération, si essentielle au rétablissement de l'ordre constitutionnel, qui m'a déterminé à paraître à cette tribune qu'on ne m'accusera pas de fatiguer de mes discours ; je n'ai pu me refuser au désir désintéressé de rendre un nouvel hommage aux principes ainsi qu'à l'évidence même de la vérité ; j'ai dû aussi remplir un devoir, en cherchant à éclairer le Conseil sur la surprise évidente qu'on voudrait faire à sa justice. »

---

## N.° 72. — 30 FLORÉAL.

## ADIEU

### *Aux Députés nommés en l'an* 4.

» Liceat aliquandò firmo reipublicæ statu
» nos frui, interque nos conferre sollicitudines
» nostras quas pertulimus ! »

CICERO. — *Epistolæ ad familiares.* — lib. 6.

ELLE vient de finir cette orageuse session qui a duré trois ans et sept mois, et qui, après avoir été ouverte sous les batteries des canons de *vendémiaire*, a vu faire les lois révolutionnaires du 19 *fructidor*, du 22 *floréal* et tant d'autres.

Je ne renouvellerai point les réflexions

que j'ai déjà faites sur les divers événemens qui ont eu lieu pendant ce laps de temps; je veux uniquement déposer, dans ces feuilles, l'adieu tendre et douloureux que je viens d'adresser à mes estimables compagnons d'armes, nommés comme moi en l'an 4, avec qui j'ai fait trois longues campagnes, qui emportent tous mes regrets, et dont très-peu ont été réélus, parce que l'esprit d'impartialité et de modération ne l'a emporté que dans un infiniment petit nombre d'assemblées électorales.

Ils ont été calomniés souvent; mais je dois à la justice ainsi qu'à la vérité, de répéter ici (1), qu'en général, à l'exception de quelques fous qui donnèrent dans les extrêmes opposés, il n'exista jamais de citoyens meilleurs, plus sages, plus franchement patriotes, plus réellement dévoués à l'amour du bien; aussi ne craignent-ils point, comme plusieurs de ceux qui les ont précédés dans les mêmes fonctions, de retourner sous leurs toits domestiques, où ils seront accompagnés de l'estime des hommes probes et du calme d'une conscience pure.

Peut-être, parmi eux, en était-il quelques-uns qui n'eussent pas choisi de préférence le régime républicain; mais ceux-là encore étaient trop bien intentionnés et trop éclairés sur les véritables intérêts de la patrie, pour ne pas lui sacrifier leurs

(1) Voyez les numéros 16, 17 et 34.

opinions individuelles, et pour chercher à la compromettre par de nouvelles agitations : hélas ! si un pareil exemple eût été suivi par tous les députés nommés en l'an 5, il n'y aurait pas eu de 18 *fructidor*; nous aurions la paix, nous serions heureux et libres.

J'observerai à cet égard, que jusqu'à présent il n'y a eu en France d'élections vraiment bonnes, vraiment loyales, vraiment populaires, que celles faites en 1789 et 1795, et je me glorifie d'y avoir été compris : l'intrigue et l'esprit de faction présidèrent à la composition de l'Assemblée législative ; la Convention fut créée, après les massacres de septembre, sous les auspices de l'exagération et de la terreur ; les Corps électoraux de l'an 5 furent en général dominés par les prêtres, et ceux de l'an 6 par l'anarchie ; ceux de cette année l'ont été par le Directoire et plus encore par la Montagne : (on concevra sans peine que, réélu il y a peu de décades, je n'entends pas interdire les exceptions.)

Adieu, *Députés de l'an* 4 ! adieu, collègues toujours chers, dont je m'applaudirai sans cesse d'avoir partagé les honorables travaux ! allez, dans vos retraites paisibles, méditer sur ce que vous avez fait, sur ce que vous avez vu ! vous n'y serez poursuivis par aucuns remords.

Un jour, lorsque l'impartiale histoire tracera le tableau de notre révolution, elle

saura y distinguer votre conduite soutenue, mêlée à la fois de fermeté et de sagesse, pendant les dix-neuf premiers mois de notre session : elle rappellera que vous étiez en grande minorité dans le corps dont vous faisiez partie, et que néanmoins vous étiez parvenus à donner à la France un avant-goût du calme, de l'abondance et du bonheur.

Adieu ! Je ne reverrai jamais aucun de vous, sans éprouver les douces émotions que fait naître la présence inespérée d'un vieil ami : vos mains alors seront pressées par les miennes, avec un plaisir peut-être égal à celui que je ressentais jadis, dans l'âge d'or de ma vie, en pressant celles de ma maîtresse.

---

## N.° 73. — 1.er PRAIRIAL.

## COUP-D'OEIL

### *Sur le nouveau Corps législatif.*

» L'ennemi est au milieu de nous, dans le » sénat, dans les assemblées de la nation; ses » progrès sont si rapides, qu'à moins que les » Dieux ou les gens de bien n'arrêtent ses » entreprises, il faudra bientôt renoncer à » tout espoir de réforme et de salut. »

BARTHELEMI. — *Anacharsis.* — liv. 78.

Je sors de la première séance tenue avec mes nouveaux collègues : oh ! comme je

me suis senti douloureusement affecté, lorsqu'arrivé dans ma place ordinaire, là, où hier encore j'étais entouré d'hommes que dès long-temps j'avais appris à estimer, je n'ai vu que des figures qui me sont trop bien connues, et d'autres tout-à-fait étrangères avec qui il me faudra faire un nouveau cours d'observations et d'expériences.

C'est donc en vain que désormais je chercherai autour de moi la modération et la justice; où sont-elles aujourd'hui ? c'est en vain que je chercherai l'amour sincère de la patrie; ce beau sentiment n'existe nulle part; il est remplacé par l'intrigue et le crime qui se trouvent par-tout, et qui par-tout ont usurpé une puissance exclusive: c'est en vain encore que je chercherai la paix qui est reculée dans la plus lointaine perspective; les débuts de la guerre, mal organisés, mal conduits, n'ont entraîné jusqu'ici que des revers; pour les réparer, on parle déjà de mesures révolutionnaires, qui pèsent d'autant plus sur l'âme d'un député bien pensant, qu'on le rend, en quelque sorte, responsable de ces mesures, malgré qu'il en gémisse plus que personne et qu'il soit évidemment hors d'état de les empêcher.

Quant à la composition du nouveau Corps législatif, il est de toute évidence, que l'exagération au moins en sera la base principale, et comme la majorité de la saine partie de mes anciens collègues déposa hier ses fonctions, il y a tout lieu de croire que désormais

désormais les deux Conseils seront entraînés bien loin au-delà des principes et de la justice.

O céleste liberté ! fille immortelle de la vertu, toi qui seras toujours chère à mon cœur, quelle que soit l'issue des nouveaux événemens qui se préparent ! n'aurais-tu donc paru sur l'horison français que comme un de ces météores brillans, mais fugitifs, qu'un instant fait éclore, et qu'un autre instant fait disparaître aussitôt !

Au reste, les partisans du *Directoire* et ceux de la *Montagne*, également amis de moyens violens, mais divisés sur les moyens de dominer, ne tarderont pas à entrer en guerre ouverte.

Le dernier parti est composé d'hommes plus unis, plus audacieux, plus opiniâtres et sur-tout plus fidèles; or, comme ils ne se cachent pas de déclarer que leur intention formelle est d'attaquer les Directeurs, dont certains d'entre eux ont été même jusqu'à dire assez hautement, en ma présence, *qu'ils feraient rouler les têtes sur l'échafaud*, il doit nécessairement arriver bientôt, ou que la *Montagne* renversera les Directeurs, ou que ceux-ci, armés du pouvoir, et personnellement instruits par les crises révolutionnaires qui leur ont appris qu'en affaires de ce genre l'avantage demeure presque toujours à l'agresseur, ne tarderont pas à renverser la *Montagne*.

J'ai penché long-temps pour le Directoire, malgré les sujets de plaintes person-

nelle que je pouvais porter contre ses membres; outre que je voyais en lui une autorité créée par la loi fondamentale de l'Etat, j'espérais toujours qu'il adopterait un meilleur système d'administration.

Aujourd'hui, trop bien convaincu de l'inanité de cet espoir, je ne fais des vœux ni pour l'un ni pour l'autre parti; je ne m'affligerai pas plus de la chute de ceux-ci que de la chute de ceux-là, et je me réjouirais même, s'il était possible qu'il pût y avoir entre eux ce qu'en style familier on appelle *un coup fourré*; mais je connais d'avance les vainqueurs, quels qu'ils soient, et je sais parfaitement que je ne trouverai la justice ni ici ni là; ce sera bien, suivant l'usage, pour le peuple et au nom du peuple, qu'on paraîtra avoir vaincu, et dans le fait, l'oppression du peuple ira en s'accroissant encore.

Dans un pareil état de choses, entouré d'hommes qui diffèrent si essentiellement avec moi d'intentions et d'habitudes, je calcule avec amertume les risques évidens qui me menacent, d'après mon caractère connu, si, m'éloignant d'une obscurité silencieuse, prescrite sans doute par la sagesse, mais condamnée par le devoir, je veux parler le langage de la raison et des principes; en vain, pour parvenir à être entendu, saurais-je me résigner à jeter un demi-voile sur la vérité, il me faudra toujours heurter l'opinion de plusieurs personnages tout-puissans qui, de l'un comme de l'autre

bord, prenent la moindre contrariété pour une offense, et à qui tous les moyens sont bons pour se venger.

C'est ainsi que, plein d'anxiétés et d'ennuis, je médite avec effroi sur les tristes probabilités de l'avenir, et lorsqu'il m'arrive, dans le cours de mes réflexions, de percer la nuit épaisse que couvrent tant d'exagérations, d'animosités et de fautes fréquentes; lorsque je me représente les chances probables qu'annoncent la situation de l'intérieur et les succès des armées ennemies, je vois de tous côtés des chances inévitables de proscriptions contre tous ceux qui furent et sont encore ennemis du crime et zélateurs ardens de la vraie liberté : c'est en vain que je cherche à porter mes regards autour de moi; je ne découvre nulle part un seul motif raisonnable d'espérance.

Il résulte de cette exposition simple et naïve de ma position actuelle, que, loin d'être satisfait ou même d'être calme, je n'entrevois pas d'époque où il puisse me paraître possible de le devenir; car, en admettant même que j'eusse par devers moi tout ce qu'il faut pour être heureux, je ne le serais pas encore, s'il fallait sans cesse trembler pour la patrie..... Veuillent du moins les Dieux me donner le courage de l'âme, ainsi que la résignation au malheur!

N.° 74. — 16 PRAIRIAL.

# OPINION

*Sur la Cocarde nationale, et particulièrement contre la loi qui ordonne aux femmes de la porter.*

» La condition de la libertad es ser de muchos » desseada y en pochos bien empleada. »

GUEVARA. — *Epist.* — pag. 115.

JE devais prononcer cette opinion à la séance du 12 floréal; mais, l'heure étant trop avancée, le Conseil, sans l'entendre, en ordonna l'impression, ainsi que de celles de mes collègues *Eudes et Andrieux*, qui ne purent également être émises; imaginant que je pourrais bientôt la reporter à la tribune, j'avais différé jusqu'ici de la rendre publique; mais, ayant tout lieu de croire aujourd'hui, d'après le laps de temps qui s'est écoulé, que la Commission présentera un nouveau rapport et sans doute un nouveau projet; craignant de n'être plus à portée de le combattre, attendu que je me propose incessamment de demander un congé, et n'étant pas fâché d'ailleurs d'essayer les dispositions de mes collègues du dernier tiers, je me suis déterminé à remplir les intentions du Conseil, en faisant imprimer l'opinion suivante, qui fut distribuée hier.

Je m'y suis opposé, d'une part, à ce qu'on interdise à une foule de Français le droit de porter la cocarde, ce qui jeterait par-tout de nouveaux germes de troubles et de proscriptions, et de l'autre, à ce qu'on contraigne encore les femmes à la porter.

CITOYENS,

« Je viens parler aussi de la cocarde nationale, de ce signe révéré, qui, étant comme identifié avec le beau souvenir des premiers jours de la révolution, rappelle cette époque superbe où les Français, transportés d'un enthousiasme entraînant, remplis alors d'émotions, à la fois électriques et pures, adoptèrent unanimement la cocarde, comme l'indice et le gage de leur naissante liberté. »

« J'ai l'intention, non pas de répéter ce qui a été déjà dit, mais de présenter quelques aperçus nouveaux; avant de les offrir au Conseil, il importe, pour asseoir la discussion sur une base certaine, de bien fixer le sens du mot qui en fait l'objet, d'autant plus qu'il a été contesté dans le cours de la discussion. »

« La cocarde est le signe distinctif des guerriers; telle est la signification positive et unique de cette expression, et, à moins de *révolutionner* tout-à-fait la langue, on ne peut lui appliquer une autre interprétation; or, d'après nos lois constitution-

nelles, tous les Français étant, ayant été ou devant être soldats, ils doivent tous porter la cocarde nationale. »

« Il résulte naturellement de cette définition inattaquable; 1.° que les étrangers n'ont pas le droit de porter notre cocarde; 2.° qu'on ne peut interdire ce droit à aucun Français, qu'autant qu'on lui interdirait aussi celui de servir dans les camps; 3.° que les femmes ne doivent pas porter un signe qui ne peut essentiellement appartenir qu'aux guerriers. »

« Je vais démontrer rapidement l'évidence de ces trois propositions. »

« Il ne faut que rappeler la première, pour qu'elle demeure prouvée par ce seul fait; il est certain que les étrangers n'ont pas le droit de porter la cocarde; mais résulte-t-il delà que nous ne devions pas leur accorder ce droit? c'est ce que je suis bien éloigné de croire, et je soutiens au contraire qu'il est beaucoup plus convenable d'adopter à cet égard une tolérance bien entendue, que d'admettre la prohibition expresse qu'on vous propose et qu'on veut garantir par l'emprisonnement et des fers. »

« En effet, ce seul mot *étranger* indique suffisamment que celui auquel il est applicable ne connaît pas les lois du pays où il se trouve; comment donc pourrions-nous nous résoudre à établir des peines aussi graves pour des fautes souvent involontaires! »

« *Citoyens*, nous voulons sans doute ré-

tablir la confiance, ranimer le commerce et l'industrie ; mais, en vérité, serait-ce par de pareilles mesures que nous parviendrions jamais à atteindre ce but tant souhaité ? serait-ce, en ne nous présentant aux étrangers que la menace à la bouche, en les persécutant pour des minuties, en les plongeant dans les cachots, que nous pourrions concevoir l'espérance d'attirer et leurs capitaux et leurs personnes dans nos climats ? »

« Gardons-nous bien d'employer à leur égard des tracasseries impolitiques qui les dégoûteraient à jamais de venir habiter la France ; laissons à l'activité de la police le soin de surveiller ceux-là d'entre eux qui pourraient avoir des intentions malfaisantes, et qui d'ailleurs ne seraient aucunement réprimés par la disposition que je combats ; donnons-leur à tous une preuve honorable d'égards hospitaliers, en les autorisant, pendant leur séjour dans nos contrées, à porter la cocarde nationale. »

« Quant à l'article 5 qui étend, sous les mêmes peines, l'interdiction de la cocarde à tous ceux des Français *qui ont perdu le titre de citoyen*, c'est-à-dire, aux ex-nobles et parens d'émigrés, ainsi qu'à ceux *dont les droits politiques sont suspendus dans les cas prévus par les articles* 12 *et* 13 *de l'acte constitutionnel*, je ne répéterai point les argumens victorieux dont on s'est déjà servi avec tant d'avantage pour combattre cet article. »

« On vous a dit avec raison, que cette

disposition offrirait un point de ralliement aux hommes mal intentionnés; qu'elle établirait une classe nombreuse d'Ilotes, voués sans cesse à une sorte de proscription et de honte légale, et que, dans les campagnes, où l'exemple est beaucoup plus puissant que l'instruction, elle pourrait être fort nuisible à l'habitude, déjà contractée, de porter la cocarde. »

« Il me serait facile de donner de longs développemens à ces motifs, et d'y ajouter des motifs nouveaux, fondés sur le peu de proportion qu'il y a entre un délit de cette nature et la condamnation aux fers par laquelle on veut le punir; mais un simple raisonnement doit suffire pour convaincre tous les esprits, et le voici : »

« Les législateurs ne peuvent ni ne doivent interdire le signe militaire de l'Etat à aucun de ceux qui, d'après la loi constitutionnelle, sont essentiellement militaires dans l'Etat. »

« S'il n'est pas de Français qui soient dispensés, en cas de besoin, de voler au secours de la Patrie, comment voudrait-on, imprimant sur plusieurs une évidente flétrissure, leur refuser la marque caractéristique des guerriers? Ne peuvent-ils pas, à chaque instant, être requis pour le service militaire? ne sont-ils pas habituellement obligés par nos lois, même dans les cités les plus paisibles, de monter la garde, de se trouver en faction, de faire l'exercice? »

« On ne prétendra pas sans doute qu'ils

doivent être sous les armes sans cocarde ; il faudrait donc qu'ils la quittassent sans cesse et la reprissent tour-à-tour !.... Je ne crois pas qu'il faille étendre plus loin ce genre de preuves, pour démontrer, je puis dire palpablement, toute l'inconvenance d'une pareille disposition. »

« Maintenant, en supposant même que cette disposition fût vraiment commandée par l'intérêt général, et qu'elle fût aussi conforme à la nature de notre organisation politique, qu'elle y est directement contraire, je demanderais de quel moyen on prétendrait se servir pour la mettre à exécution. »

« De deux choses l'une ; il faudrait indispensablement, ou qu'on établît une compagnie particulière de délateurs, ou que tous les citoyens fussent autorisés à aller dénoncer tant ceux qui porteraient la cocarde, sans en avoir le droit, que ceux qui n'useraient pas du droit de s'en servir. »

« Je prie le Conseil de saisir attentivement cette remarque importante, et de bien se pénétrer de l'idée qu'une loi, assez peu réfléchie pour défendre aux étrangers, ainsi qu'à une foule de Français, de porter la cocarde nationale, ferait naître aussitôt, à beaucoup d'hommes étourdis ou mal intentionnés, la fantaisie de se dispenser aussi de la porter. »

« Arrêtons-nous ici un moment pour méditer sur le large champ de vexations, d'animosités et de haines qui s'ouvrirait entre les Français. »

« Eh quoi ! tous les citoyens ne pourraient plus se trouver dans les rues, dans les promenades, dans les places publiques, sans que des hommes turbulens fussent autorisés à les regarder en face, et à venir, souvent très-mal à propos, dire à celui-ci, vous vous avez la cocarde et vous ne devriez pas la porter, et à celui-là, vous, vous n'avez pas la cocarde et vous devriez la porter! suivez-moi à l'instant; je vais vous traduire en justice. »

« *Citoyens*, vous connaissez cette respectable véhémence du caractère national, ce sentiment précieux de délicatesse et de fierté, qui détermina toujours les Français à ne pas endurer impunément ce qu'ils regardent comme un affront; vous devez donc entrevoir les rixes sanglantes auxquelles une pareille loi donnerait nécessairement lieu; il suffit sans doute de vous en avoir présenté la perspective, et vous vous empresserez d'arrêter de nouveau que tous les Français, étant appelés indistinctement à prendre les armes pour la patrie, doivent, sans aucune distinction, continuer à porter la cocarde nationale. »

« Je passe maintenant à ce qui concerne les femmes, et je déclare qu'à cet égard je partage absolument l'avis du rapporteur; mais, comme sa manière de voir a été attaquée à cette tribune, et que d'ailleurs il semble, en quelque sorte, avoir craint de la motiver, je vais la fortifier des raisons puissantes qui viennent à son appui. »

« Je pourrais me reporter aux jours désastreux où fut rendue la loi qui imposa aux femmes l'obligation de porter la cocarde, sous peine pour la première fois de *huit jours de prison*, et, en cas de récidive, *d'être réputées suspectes* ; mais je n'emploirai point un pareil moyen. »

« En fait de lois comme en fait d'opinions, je n'ai jamais égard aux temps ni aux hommes, mais au degré intrinsèque de mérite qui est attaché à la chose même dont il sagit : la loi que je viens de rappeler est-elle en soi bonne ou mauvaise? C'est uniquement ce qui doit faire l'objet de l'examen du Conseil ; quant à moi, je la soutiens mauvaise, et voilà maintenant ce qui me reste à prouver. »

« J'aurais tout dit à ce sujet, en me contentant de soutenir que la cocarde est un signe militaire, et qu'ainsi il ne peut jamais appartenir aux femmes de le porter; mais, désirant approfondir cette matière, qui est encore entièrement neuve, pour ainsi dire, et qui néanmoins a plus d'analogie qu'on ne pense avec les grands intérêts qui nous sont confiés, je crois devoir examiner la question sous le double point de vue de la morale et des habitudes privées du sexe qu'elle concerne. »

« Je commencerai par l'examen de cette dernière considération, qui peut paraître minutieuse au premier aspect, et qui néanmoins est de la plus haute importance : malheur aux législateurs assez mal-avisés pour

entreprendre de faire des lois en opposition avec le caractère et les goûts de ceux à qui ils les destinent! Elles peuvent être exécutées momentanément par la force; mais il n'y a de lois durables que celles qui obtiennent l'assentiment du cœur. »

« Si cette incontestable vérité doit être la première règle de quiconque sut étudier les vrais principes d'une sage législation, combien plus de force n'acquiert-elle pas encore, lorsqu'elle devient applicable aux femmes; à cette moitié intéressante du genre humain, à qui la nature assigna une influence immédiate sur notre sexe, tant par les soins touchans dont l'enfance et la vieillesse lui sont redevables, que par l'attrait dont elle embellit les âges intermédiaires de la vie! »

« Prenons garde à ne pas mécontenter ce sexe aimable par des mesures qui se trouveraient en contradiction formelle avec ses goûts; songeons que la plupart des femmes ne se mêlent pas de nos discussions politiques, mais qu'il n'en est aucune qui soit indifférente à la contrariété; or, lorsqu'on leur refuse l'entrée de telle ou telle promenade, parce qu'ayant laissé le chapeau de la veille où il y avait une cocarde, elles ont oublié d'en mettre une à celui du jour: ne sentez-vous pas, qu'il est comme impossible que les femmes, même le plus franchement patriotes, ne se courroucent pas aussitôt, et contre la loi d'où émane le motif de cette exclusion, et par suite contre les

auteurs de la loi? Au reste, j'invite les incrédules à rester quelques minutes à l'entrée des *Tuileries*; ils ne tarderont pas à faire un cours d'expérience pratique à cet égard. »

« On a dit, dans cette discussion, que c'est comme parure que les femmes portent la cocarde; mais, comment peut-on imaginer qu'elles veuillent consentir à se croire parées d'un signe qu'une loi les contraint de porter et qu'il leur faut porter tous les jours? Ne serait-ce pas le renversement de leurs habitudes les plus chères et les mieux suivies? N'est-ce plus la simple fantaisie; n'est-ce plus la mode du moment qui constitue pour elles ce qu'elles appellent parures? N'a t-il pas été reconnu souvent, que le soir elles ne trouvaient plus de charmes dans la portion de leur toilette, que le matin même elles avaient admirée avec le plus de prédilection? Comment donc pourraient-elles se croire parées de ce qu'on les contraint à porter sans cesse? »

« La contrainte et l'uniformité! rien de moins conciliable avec les habitudes des femmes, avec leurs goûts les mieux prononcés. »

« Maintenant je reviens à ce que j'ai déjà observé; je répète que les lois sont nécessairement mauvaises, lorsqu'elles sont en opposition directe avec les penchans de ceux pour qui elles sont faites, et j'en conclus qu'il faut se hâter d'abroger la loi qui contraint les femmes à porter la cocarde. »

« Si de ces considérations particulières,

je m'élève aux hautes spéculations de la morale, je donnerai, non pas plus de solidité, mais beaucoup plus de gravité et d'importance, aux motifs sur lesquels j'appuie mon opinion. »

« La nature a établi entre les deux sexes une ligne de démarcation fortement marquée dans les goûts, dans les devoirs, dans les habitudes privées, plus encore peut-être que dans la conformation physique; plaignons la femme qui cherche à enfreindre cette ligne salutaire; plus elle approche de notre sexe, plus elle perd de ce qui fait le charme du sien; gardons-nous donc bien, dans nos lois, de vouloir assimiler les femmes aux hommes, de confondre indistinctement les deux sexes dans les mêmes devoirs, et d'imposer à l'un des obligations qui, par leur nature, ne peuvent essentiellement appartenir qu'à l'autre; rappellons-nous ces phrases de *Jean-Jacques Rousseau* ;

« Croyez moi, mère judicieuse, ne faites » point de votre fille un honnête homme » comme pour donner un démenti à la na- » ture; faites-en une honnête femme; et » soyez sûre qu'elle en vaudra beaucoup » mieux pour elle et pour vous » (1).

« Supposons que l'écrivain immortel que je viens de citer vécût encore, et qu'au moment même il apparût dans cette enceinte ! »

« Législateurs, vous dirai-t-il avec la fran-

(1) Émile, liv. 5.

chise austère qui le caractérisa toujours; à quoi bon vous livrer au soin futile de faire porter aux femmes le signe des guerriers! tant pis pour elles et pour vous; tant pis pour la patrie, si elles vous obéissent! Ces habitudes, contraires à la destination qui leur est assignée par la nature, contribueront encore à altérer les mœurs qu'elles devraient avoir, et, si elles ne vous obéissent pas, irez-vous leur imposer des peines? est-ce par des incarcérations; est-ce aussi par des fers, que vous les punirez du grave délit de n'avoir pas porté une marque qui ne dut jamais être leur partage? Si vous croyez devoir vous occuper de femmes dans vos lois, que ce soit uniquement pour les disposer à devenir toujours bonnes épouses et bonnes mères, à veiller avec soin sur leurs familles, à embellir l'intérieur de leurs ménages, à contracter cette aimable habitude de modestie et de douceur qui est la plus belle parure de leur sexe! que la cocarde tricolore orne toujours le front glorieux des guerriers, et qu'au lieu de cocarde, celui des femmes soit toujours orné par le doux incarnat de l'innocence et de la pudeur. »

« Je dis, en me résumant, que les étrangers n'ont pas le droit de porter notre cocarde, mais qu'il est politique et sage de leur donner une autorisation à cet effet; j'ajoute, que tous les français mâles, étant soldats par la loi, doivent indistinctement porter la cocarde nationale, et qu'une disposition contraire présenterait un caractère

frappant d'injustice et deviendrait une nouvelle source de désordres et de dissentions; j'observe enfin, que la politique, la raison et la saine morale s'opposent à-la-fois à ce qu'on astreigne les femmes à l'obligation de porter la cocarde. »

« En conséquence, je propose que les articles 3 et 4 du projet soient remplacés par celui-ci;

*Les étrangers sont autorisés à porter la cocarde.*

Je demande la question préalable contre l'article 5; en outre, comme, malgré les intentions manifestées dans le rapport de la commission, je ne trouve pas dans le projet qu'elle a présenté d'articles précis qui soit relatif aux femmes, je demande aussi qu'on y intercale la disposition suivante;

*Les femmes ne portent point la cocarde nationale.* ».

*NOTE.*

Le projet que j'avais attaqué dans cette opinion ne fut point reproduit; au reste, ce que j'y avais dit, relativement à la cocarde des femmes, fut inséré dans plusieurs journaux.

Que résulta-t-il de cette publicité ?.... qu'il fut donné des ordres plus précis que jamais, pour contraindre les femmes à porter la cocarde.

Ce fait n'est pas à dédaigner pour l'histoire qui pourra un jour en faire usage, lorsqu'elle voudra peindre le gouvernement d'alors, dont le caractère principal était de se roidir toujours contre la justice et la raison.

## N.° 75. — 23 PRAIRIAL.

# OPINION

*Sur les traitemens cumulés des hommes de lettres.*

» Illud quod medium est atque inter utrumque probatur. »
MARTIAL. — *Epigr.* — lib. 1.

DANS la séance du 25 floréal, il fut proposé au nom d'une commission, d'interdire, *sans* aucune restriction, aux artistes et gens de lettres la faculté de pouvoir annuller plusieurs fonctions à émolumens.

Cette proposition, qui n'a pas eu de suite jusqu'ici, et qu'on a sans doute abandonnée, avait jeté l'alarme parmi la classe intéressante des citoyens qu'elle concernait; témoin de leurs inquiétudes, et persuadé d'ailleurs que le projet présenté pouvait entraîner de graves inconvéniens, je m'étais préparé à le combattre ainsi qu'il suit :

CITOYENS,

« Faut-il rapporter une loi de la Convention qui autorise les artistes et gens de lettres à cumuler plusieurs fonctions lucratives? Telle est la question qui est soumise en cet instant à la décision du Conseil. »

« S'il est vrai, comme on l'assure, qu'il y ait des individus qui, par l'effet de divers traitemens cumulés, en portent le montant jusqu'à vingt-cinq mille francs et plus, nous serons tous d'accord, dans cette enceinte, à ce qu'on mette promptement un terme à cet abus ; mais il faut prendre garde à ne pas tomber dans un excès contraire, et se rappeler que les idées exagérées du mieux empêchent souvent que le bien s'opère ; or, à mon avis, c'est ce qui résulterait précisément du projet de la commission, si on l'adoptait tel qu'il est présenté. »

« La commission veut qu'on défende aux artistes et gens de lettres d'occuper à-la-fois deux emplois salariés : je vais prouver rapidement, que cette disposition serait à-la-fois injuste et nuisible à la chose publique. »

« Elle serait injuste, en ce qu'elle ôterait tout-à-coup les moyens d'existence à une foule de citoyens, renommés par leurs talens et leurs longs services. »

« Personne n'ignore, que la grande majorité de ces sortes d'emplois ne rapporte qu'un traitement fort modique ; cela est si vrai, qu'il n'y a que quinze cents francs de revenu, attachés aux places mêmes de l'institut national. »

« Je demande maintenant, s'il est possible qu'un père de famille, chargé dans cette grande cité des fonctions si importantes de l'instruction, puisse, avec une somme aussi modique, se procurer des moyens suffisans d'existence. »

« La nécessité, autant que le zèle, a donc déterminé nos premiers savans à s'occuper à-la-fois de différentes branches d'enseignement; et, lorsque depuis plusieurs années, ils se livrent ainsi à des travaux autorisés par une loi, une autre loi viendrait tout-à-coup les dépouiller d'un état acquis par de longues fatigues et nécessaire à leurs besoins! »

« On sent que cette loi serait injuste : elle serait en outre évidemment préjudiciable à l'intérêt général. »

« Qui pourrait nier l'avantage qui résulte pour la chose publique, de ce que des hommes aussi éminemment distingués que *Lagrange*, *Laplace*, *Fourcroi*, *Monge*, *Bertholet*, *Proni*, *Cuvier*, *Lacroix* et autres qu'il me serait facile de citer, peuvent et veulent bien multiplier le nombre de leurs leçons! Que n'est-il possible aussi qu'ils en gratifient toutes nos provinces! combien l'argent, employé à cette occasion pour centupler la quotité de leurs traitemens, serait placé à un gros intérêt! »

« Je m'égare dans les rêves de l'amour du bien : revenant à la réalité de mon sujet, je prie le rapporteur de la commission de nous dire, comment et par qui il prétendrait faire dignement remplacer de pareils hommes. »

« Cette réflexion est déterminante : ici ce ne sont plus mes raisonnemens; c'est l'évidence même qui repousse le projet de la commission. »

« Il ne résulte pas de là sans doute, qu'il faille consacrer les abus qui nous ont été dénoncés ; il n'est même personne de bonne foi qui ne doive convenir, qu'ils sont infiniment nuisibles au dévelopement de l'émulation ainsi qu'au progrès des arts : il importe donc de faire cesser ces abus ; mais il importe aussi d'éviter ceux qui seraient la suite infaillible du projet présenté par la commission. »

« Pour atteindre ce double but, je ne vois qu'un seul moyen ; c'est l'institution d'un *maximum* de traitemens cumulés : il faut l'établir de manière, à ce que, d'une part, ceux qui ont trop aujourd'hui soient réduits à un taux plus modéré, et de l'autre, à ce qu'on n'expose pas des hommes, que l'Europe entière admire et nous envie, à vivre en quelque sorte dans la détresse et le besoin ; il faut, en un mot, non pas rapporter la loi qui a permis le cumul des traitemens, mais régulariser l'effet de cette loi. »

« J'insiste avec d'autant plus de confiance sur cette proposition, que le projet de la commission n'offre rien qui soit véritablement utile à l'amélioration de nos finances, malgré que ce soit pour cet objet apparent qu'il ait été présenté ; il défend de cumuler les emplois, mais n'établit la suppression d'aucun, ce qui n'opère qu'un déplacement d'individus et n'apporte pas un sou de plus dans le trésor national. »

« S'il est des emplois évidemment inutiles, supprimons-les ; mais, je le répète, gardons-

nous de troubler les premiers savans du monde dans l'exercice de fonctions nécessaires, où la plupart d'entre eux ne pourraient être dignement remplacés : nous deviendrons extrêmement circonspects à cet égard, si nous nous donnons la peine de réfléchir, que les embarras inévitables de l'état de guerre ne permettent pas toujours qu'on paie avec exactitude les émolumens de cette nature, et qu'ainsi, en réduisant des hommes aussi utiles à un seul traitement, ce serait les réduire en même temps à l'impossibilité presque absolue de trouver des moyens suffisans d'existence dans le produit de leurs leçons. »

« J'arrive maintenant à la proposition qui nous est faite d'établir une peine de *quatre années de fers* contre les individus, qui tenteraient de se soustraire aux obligations qu'on voudrait leur prescrire. »

« *Des fers !* l'un des châtimens les plus graves qu'il soit possible d'infliger à des hommes libres !... J'ai gémi souvent de la facilité trop peu réfléchie, avec laquelle on nous propose l'application de ce genre de peines à des délits présumés qui sont à peine des fautes, et je me félicite d'avoir repoussé (1) plus d'une fois cette dangereuse jurisprudence. »

*Des fers*... il me semble, *citoyens*, que cette seule expression doit suffire pour nous

(1) Voyez mes opinions *sur les dénominations verbales et sur la cocarde*, numéros 64 et 74.

démontrer combien il y aurait d'inconvenance à l'appliquer à des artistes, à des hommes de lettres, faits pour éclairer et pour embellir l'humanité, et dont plusieurs, avant comme après 1789, surent se montrer les plus fervens promoteurs de la liberté. »

« On répète sans cesse qu'il faut opérer la régénération des mœurs, et j'aime à me persuader que cette louable intention n'est pas moins dans les cœurs que sur les lèvres de ceux qui la déclament avec tant d'emphase à cette tribune; serait-ce, en faisant de pareilles menaces aux principaux instituteurs de la jeunesse française, que nous parviendrions à les pénétrer d'idées grandes et libérales, et qu'ils se trouveraient disposés à en pénétrer leurs élèves? »

« Il est sans doute une foule de matières, où la peine doit être à côté de la loi; mais, dans tout ce qui tient aux arts, apprenons à revêtir nos lois d'un langage fait pour être entendu par ceux à qui nous les destinons; rappellons-nous que les hommes, vraiment nés pour cultiver la carrière si intéressante des sciences et des beaux arts, sont animés de sentimens fiers et généreux; loin de leur présenter jamais l'apparence même de l'humiliation, sachons relever leur caractère par des ménagemens combinés avec sagesse! qu'ils sentent enfin que nous les traitons avec égards, lors même que, contraints par l'autorité de nos devoirs,

nous sommes forcés de leur imposer quelques privations ! »

« Je dis, en me résumant, que le seul moyen de corriger les abus dénoncés par la commission, sans tomber dans un autre abus peut-être pire encore par les funestes conséquences qui en seraient le résultat, consiste à établir un *maximum* de traitemens, relatif à tous ceux qui cumulent diverses fonctions publiques ; je répète que ces mots, *quatre ans de fers*, ne doivent pas entrer dans une loi qui est particulièrement applicable aux artistes et aux gens de lettres ; en conséquence je conclus à la question préalable contre le projet de la commission, et je demande le renvoi de mes observations à une commission nouvelle qui sera chargée de présenter un nouveau rapport. »

*Suite. — 4 messidor.*

Le projet que j'ai attaqué dans les lignes précédentes, et que j'avais regardé comme non avenu, a été tout-à-coup soumis à la discussion, suivant la tactique familière à tous les genres d'esprit de parti : j'étais inscrit aujourd'hui pour combattre ce projet ; mais *Andrieux*, qui a parlé le premier, a donné contre lui de si bonnes raisons, que le Conseil s'est cru assez éclairé pour le renvoyer à un nouvel examen de la Commission.

## N.o 76. — 5 MESSIDOR.

*Sur les événemens des 29 et 30 prairial.*

» Le seul moyen de se maintenir à la tête des » gouvernemens est d'avoir des conseillers » fidèles, non sujets à la rapine, plus ama- » teurs du peuple que de leur profit. »

Discours de *Bernard*, orateur du Tiers-Etat aux Etats de Blois, en 1558.

Il est encore impossible de prévoir les résultats des événemens qui, dans ces derniers jours, ont tout-à-coup fait rentrer trois membres du Directoire exécutif dans le rang des simples citoyens.

Autour de moi les uns gémissent, les autres rient; ceux-ci regrettent les ex-directeurs, ceux-là vomissent des imprécations contre eux.

Quant à moi, je n'ai point d'opinion prononcée sur tout cela : certes, je suis bien éloigné de plaindre les vaincus; mais je ne me réjouirai véritablement de la victoire, qu'après qu'il m'aura été démontré qu'elle a véritablement tourné au profit de la patrie, et, à parler sans détour, c'est ce que je n'espère plus d'après la tournure que les choses ont prise.

Au reste, je crois déjà entrevoir que les *faiseurs* commencent à se diviser; il en est qui voudraient arrêter et régler le mou-

vement ; d'autres, au contraire, cherchent à lui donner beaucoup d'extension : il paraît que les derniers sont, sinon les plus nombreux, du moins les plus audacieux, ce qui, en style de révolution, veut dire les plus forts.

Dans cet état de choses, le peu d'hommes sages, qui ne tiennent à aucun parti, n'ont point encore d'opinion formée sur les probabilités de l'avenir ; ils entendent faire des milliers de spéculations et de rêves ; ils doutent de tout, mais rien ne les surprendra.

Je consignerai dans ces feuilles trois anecdotes qui sont de toute authenticité, et dont le souvenir me servira un jour d'instruction, s'il m'arrive jamais de devenir puissant.

1.° Lorsque les démissions *forcées* étaient encore incertaines, des voix fougueuses criaient avec violence : *Il ne faut point suivre de formes vis-à-vis ces hommes-là ; nous aurons leur démission en faisant tomber leurs têtes ; point de formes, point de formes.....* Quels propos ! ils me pénétraient d'indignation, malgré qu'assurément je ne prisse aucun intérêt aux ex-Directeurs.

2.° Aussitôt après les démissions reçues, un de mes collègues le plus accrédités aujourd'hui, étant allé au Directoire pour se concerter avec les membres restans, y trouva l'un des démissionnaires qui se plaignit beaucoup de la dénonciation que le matin même il avait faite contre lui, et qu'il trouvait trop peu mesurée ; l'ex-Di-

recteur en reçut la réponse suivante, que je tiens et de celui-là même qui l'a faite, et de deux témoins qui l'ont entendue :

« En vérité, lui dit-il en riant, vous avez » tort de m'en vouloir; vous administriez » fort mal, et vous persistiez à vouloir ad- » ministrer encore; il fallait bien trouver » des motifs pour vous expulser, et d'hon- » neur, je n'ai dit que ce que tout le monde » sait comme moi. »

« Je vous ai reproché, par exemple, » d'être tracassier, vétilleux, de ne savoir » employer que de petites mesures; inter- » rogez tous les Français, ils me feront » écho; d'ailleurs, en bonne conscience, » est-ce bien à vous de vous plaindre? Ne » vous souvient-il déjà plus de certaines lois » auxquelles votre nom est attaché, et qui » contribuèrent à conduire tant de victimes » innocentes dans les fers et sur l'échafaud? » Avez-vous déjà oublié la part très active » que vous prîtes au 18 *fructidor*, ainsi » qu'aux déportations qui en furent la suite? » Eh bien, il n'est question ici ni de ca- » chots, ni de déportation, ni de guillo- » tine; nous avons l'indulgence de nous » contenter de votre expulsion d'un em- » ploi que vous exerciez fort mal : que diable » avez-vous donc à vous plaindre? Loin de » nous en vouloir, vous devriez nous re- » mercier d'une modération qu'en notre » place vous n'auriez pas eue. »

Il est inutile d'analyser les phrases curieuses que j'ai rapportées le plus littérale-

ment possible quelle leçon pour un homme accoutumé à jouir d'une puissance illimitée !

3.° Le même ex-Directeur, avant de quitter le *Luxembourg*, où il avait reçu tant d'hommages menteurs, et où tout récemment il s'était vu abandonné par ses nombreux courtisans, ne put s'empêcher de dire à un ami fidèle, le seul qui lui fût resté dans son infortune, et que ce généreux dévouement honore à mes yeux : — « Je croyais connaître les hommes, mais je » sens trop bien aujourd'hui combien j'étais » dans l'erreur ; je me vois délaissé, que » dis-je, trahi et outragé par tous ceux en » qui j'avais le plus de confiance et que j'ai » constamment obligés. »

Ces derniers mots me portent à observer, qu'en effet les ex-Directeurs ont été dénoncés et sont encore poursuivis avec le plus de fureur par ceux-là mêmes sur qui ils avaient placé toute leur bienveillance, et qu'ils avaient comblés, avec prédilection, de toutes leurs grâces ; aujourd'hui, ces anciens adulateurs, non contens de les avoir dépouillés de leurs grandeurs, n'hésitent pas à déclarer sans cesse qu'il faut les mettre en jugement et faire tomber leurs têtes ; en vérité, je ne serai point du tout surpris, s'il me faut bientôt défendre les ex-Directeurs contre ceux que naguère ils regardaient comme leurs plus chauds amis.

O vous qui gouvernez les États, n'im-

porte sous quelle dénomination, attachez-vous aux hommes probes, et faites qu'ils s'attachent à vous ! ceux-là ne sont pas habiles en flatterie, ils ne savent dire que la vérité ; mais aussi ils ne trahissent jamais, et ils se retrouvent dans le malheur.

---

## N.° 77. — 10 MESSIDOR.

## OPINION

*Sur la question de savoir, si les membres du Corps législatif doivent s'interdire la faculté d'accepter des emplois à la nomination du Pouvoir exécutif.*

» . . . . . Venalis curia *Patrum* ;
» Ad prædam strépitumque lucri suffragia vertunt.»
PETRONE. — *Satyricon.*

A la séance du 19 prairial, *Baudet*, dans une motion préparée, avait proposé l'affirmative de la question que je viens de retracer ; la grande majorité du Conseil ayant paru se ranger de son avis, le bureau nomma une commission qui ne tarda pas à faire un rapport conforme à cette opinion.

Il y aurait peut-être de fortes objections à opposer à ce système, si le gouvernement était bien organisé, et si la distribution des places était confiée à des hommes probes et justes; mais aujourd'hui, la plus vile cupidité règne par-tout, démoralise tout, et depuis peu d'années, j'ai été témoin de tant de bassesses

à cet égard, que je m'étais promis (1), il y a long-temps, de faire la motion dans laquelle j'ai été dévancé par *Baudet*, et qu'en conséquence je l'appuyai de tous mes efforts.

Les derniers événemens n'ont point amélioré le gouvernement, mais ils ont déplacé les intérêts; aussi, j'ai entendu plusieurs voix, qui, jusque-là, s'étaient montrées *pour* la mesure proposée, passer tout-à-coup, *contre* : le motif de ce revirement subit d'opinion se laisse facilement deviner ; tels qui, au 19 prairial, n'espéraient rien de l'ancien Directoire, espèrent beaucoup du nouveau qu'ils ont formé à leur guise et qu'ils comptent dresser à leur baguette.

Pour moi, d'après cette variation qui m'a peu surpris, je m'étais disposé à soutenir le rapport, lorsque la commission des onze, établie immédiatement après la journée du 30 prairial, a placé la disposition qui en faisait l'objet, dans la compilation d'articles législatifs qu'elle a fait adopter par le Conseil dont je suis membre, et qui sont maintenant à l'acceptation de celui des Anciens.

Il résulte de là, que mon travail est encore une fois devenu inutile.

J'aurais parlé ainsi ;

CITOYENS,

« La question qui nous occupe en ce mo-

(1) Voyez la note du n.° 57.

ment, est celle-ci : Les membres des deux Conseils peuvent-ils et doivent-ils s'interdire à eux-mêmes la faculté d'accepter des places à la nomination du Directoire exécutif, tant pendant la durée de leurs fonctions législatives, qu'avant une année révolue depuis la cessation de ces fonctions? »

« Je prouverai qu'ils le peuvent; mais d'abord je vais prouver qu'ils le doivent, et pour arriver à la démonstration de cette vérité, je profiterai du renouvellement d'énergie qui vient de ranimer la représentation nationale; je dirai ma pensée tout entière, long-temps comprimée par les circonstances qui nous ont trop dominés. »

« Assez d'autres ont peint l'état d'asservissement où le Corps législatif fut réduit: les pensées nobles et généreuses étaient réprouvées comme des crimes; la calomnie poursuivait tous ceux des députés qui savaient encore parler en hommes libres; elle les relançait jusque dans cette enceinte qui pourtant devrait être le sanctuaire même de la liberté; les législateurs français semblaient moins les représentans du peuple que les agens du Directoire exécutif. »

« O mes collègues! sortis enfin de tutèle dans les *derniers jours de prairial*, vous avez rompu les lisières qui vous garrotaient en tout sens; vous sûtes alors dévoiler la vérité.... Soyez maintenant assez grands pour l'entendre! »

« Nous désirons tous que le peuple français considère les membres du Corps lé-

gislatif et qu'il les honore de sa confiance ; son intérêt et le nôtre nous imposent doublement la loi de ce désir ; mais la confiance ne se commande pas plus que l'estime ; il faut savoir les inspirer, et c'est à quoi nous devons tendre de tous nos efforts. »

« De bonne foi, quand le peuple est instruit que tels de ses représentans sont sans cesse dans les appartemens des ministres et dans l'antichambre des Directeurs, est-ce alors qu'il s'abandonnera aux sentimens de confiance et d'estime dont vous voudriez qu'il fût pénétré pour le Corps législatif? Croyez-vous, lorsqu'il verra toutes les places accaparées par les Législateurs sortans, qu'il pourra se refuser à l'idée de les envisager comme des nobles d'une nouvelle espèce qui paraissent avoir usurpé le droit de se nantir exclusivement de tous les emplois publics? Croyez-vous qu'il n'imaginera pas que, par l'effet de conventions établies entre les nominateurs et les élus, les uns paient, et les autres reçoivent le prix d'une servile complaisance? »

« Quand même on voudrait supposer que la calomnie seule donne lieu à ces propos, on ne pourrait pas nier du moins que l'ordre de choses actuelles ne lui ouvre un large champ, et cette considération unique devrait suffire pour nous déterminer à adopter la mesure proposée par la commission ; mais ne faisons point de supposition que la réalité dément ; ne déplaçons point les mots et sachons voir les choses comme elles sont. »

« Par-tout où il y a des hommes, il serait déraisonnable de penser, que là ne se trouve pas une partie au moins des passions et des faiblesses qui sont inhérentes à l'humanité ; qu'on n'y songe qu'à la patrie et jamais à soi, qu'on y est insensible à l'idée d'augmenter sa fortune ou son crédit : cela ne devrait pas être, je le sais, sur-tout, dans des corps politiques qui, institués pour donner des lois à leurs semblables, devraient commencer par leur donner l'exemple de tous les genres de vertus ; mais cela est, et, à moins que les dieux ne s'avisent un jour de devenir législateurs, ceux qui remplissent ces fonctions difficiles ne seront jamais à l'abri des dispositions vicieuses qui tiennent à l'essence même de l'espèce humaine ; il faut donc que les faiseurs de lois, lorsqu'ils en font qui doivent les concerner eux-mêmes, soient assez sages pour se rappeler qu'ils ne sont que des hommes. »

« Quant à moi, je déclare nettement que j'ai été révolté plus d'une fois de l'avidité scandaleuse, qu'à la fin de nos sessions législatives, j'ai vu se développer autour de moi pour arriver aux emplois lucratifs; je croyais envisager des vautours tombant sur une proie qui dut leur être assurée : dès-lors, comme aujourd'hui, rien ne me parut plus propre, soit à déconsidérer le Corps législatif aux yeux de la nation, soit à le dépouiller tout-à-fait de son indépendance, que cette expectative de salaires, servilement acquise par une entière

tière soumission aux fantaisies des distributeurs des places. »

« *Citoyens*, j'ai promis de vous dire la vérité ; vous voyez que je ne la déguise pas ; maintenant je demande pour moi, pour vous, pour nous tous, que nous adoptions la mesure proposée. »

« Certes, je suis très-porté à croire que nous sommes tous à l'abri de la séduction ; mais enfin les plus sages ont tombé, et tant d'exemples doivent nous apprendre à ne pas vouloir d'un piège, tendu sans relâche et qui attire si fortement à la chute ; d'ailleurs, quand bien même il pourrait arriver que, par un privilége spécial, nous fussions exempts des faiblesses communes aux autres hommes, je demanderais encore, pour nous garantir même du soupçon, que le Conseil prît la détermination qu'on lui propose : j'ai démontré évidemment qu'il le doit ; il me reste à prouver qu'il le peut. »

« Deux objections puissantes se font entendre contre la mesure que je défends : on dit qu'elle est contraire à-la-fois et à la constitution et aux véritables intérêts de la chose publique. »

« Je pourrais répondre, en rappelant l'assentiment presque unanime que le Conseil donna à la motion de notre collègue *Baudet*, lorsque, dans la séance du 19 prairial, il proposa la disposition qu'on attaque aujourd'hui : je pourrais dire ; de ce que quelques hommes ne sont plus en place, de ce que les intérêts de quelques autres ont changé, s'en-

suit-il que les principes doivent changer aussi! mais j'abandonne ces réflexions morales, quelque décisives qu'elles soient, et, laissant à l'écart le parti que j'en pourrais tirer, j'aborde franchement la difficulté, sans me servir de raisonnemens auxiliaires.»

« On avance que la disposition présentée contrarie directement l'acte constitutionnel.»

« Est-il donc vrai qu'il renferme quelque article contraire à cette disposition! Non, bien loin qu'il en existe un seul, il arrivera au contraire, en l'examinant de bien près, que, si nous voulons raisonner par approximation, nous trouverons l'article 136, où il est dit, que les membres du Corps législatif ne peuvent être nommés ministres par le Directoire, *qu'un an après l'expiration de leurs fonctions.* »

« D'après cet état de choses, il est de toute évidence qu'il entre dans notre devoir, comme dans les droits qui nous apartiennent, de prendre une résolution que les auteurs de la constitution auraient prise sans doute, si, doués du don de prescience, ils avaient pu prévoir l'avilissement, que la cupidité, trop naturelle au cœur de l'homme, devait répandre sur la masse du Corps législatif.»

« On soutient, que nous n'avons pas le pouvoir de prendre une pareille disposition, et moi je demande ce qu'il faudrait penser d'un corps de législateurs à qui il serait interdit de faire telles ou telles lois, malgré qu'elles ne seraient aucunement prohibées

par la charte limitative de leurs fonctions. »

« S'il pouvait être nécessaire d'appuyer ce raisonnement par des faits, je rappellerais les exclusions récentes que le Corps législatif s'est cru autorisé à prononcer, contre des classes entières de Français qui ont été dépouillés momentanément de leurs droits de citoyen. »

« Quoi ! dirais-je, nous n'avons pas hésité à prendre une mesure aussi rigoureuse contre une foule de nos compatriotes, et aujourd'hui nous imaginerions n'avoir pas le droit d'adopter une résolution qui n'a trait qu'à l'exclusion passagère de quelques emplois publics, qui d'ailleurs ne concerne que nos propres intérêts, et à qui par conséquent il suffirait de notre adhésion personnelle pour devenir obligatoire et légitime à notre égard, quand bien même elle n'aurait pas le caractère de loi ! »

« Je ne pousserai pas plus loin la démonstration d'une vérité aussi palpable ; je craindrais de ressembler au héros de *Cervantes*, qui se battait contre des moulins à vent. »

« On ajoute que la mesure dont il s'agit serait nuisible à la chose publique. . . Qu'on daigne expliquer comment ! »

« Voudrait-on prétendre, que tout ce qu'il y a de patriotisme et de lumières est concentré dans le sein du Corps législatif ? »

« Ce raisonnement serait sans doute infiniment favorable à l'ambition personnelle des législateurs ; mais il est trop opposé à l'évidence, ainsi qu'aux bienséances sociales,

pour qu'on se permette de le mettre e
avant dans cette enceinte ; on se contente
d'objecter, que l'interdiction demandé
pourrait exclure des hommes éprouvés e
faits pour être utiles, et qu'ainsi elle sera
vraiment nuisible à l'intérêt général. »

« Je conviendrai que, dans les premier
jours d'une révolution, lorsque les opinion
et les volontés sont encore incertaines, lors
que les législateurs ne peuvent savoir pré
cisément sur qui ils doivent compter, i
est imprudent de leur part de se détache
entièrement de leur ouvrage, et de se mettr
hors d'état de veiller à sa conservation. »

« Je n'ignore pas qu'à cet égard on a fai
un double reproche à l'Assemblée consti
tuante, et je ne chercherai pas à l'en ab
soudre, malgré tout l'intérêt qui me lie
cette Assemblée fameuse ; l'expérience m'
trop bien appris, qu'en politique il faut quel
quefois savoir se défier des inspiration
d'une âme honnête : je conviens donc qu
l'Assemblée constituante, en décrétant qu'au
cun de ses membres ne pourrait, ni être
réélu, ni accepter des emplois à la nomina
tion du pouvoir exécutif, eut un doubl
tort (1) ; mais aujourd'hui nous sommes dan
une position qui diffère essentiellement d
la sienne. »

« Dix années d'orages et de troubles s
sont écoulées depuis 1789 ; elles ont donn
lieu à plusieurs générations successives d
toutes les hiérarchies imaginables de fonc

(1) Voyez n.° 45.

onnaires publics ; or, (j'interroge tous ceux ui ont quelque amour de la franchise), com- ient, en face de trente millions d'hommes, si rtement éprouvés, pendant ce long espace, ar tant d'agitations et de revers ; comment serait-on soutenir, que ce n'est que parmi s législateurs actuels, qu'on peut trouver es individus propres à remplir tel ou tel mploi ? »

« On craindrait d'émettre un pareil rai- onnement qui tout au moins serait souve- inement ridicule, et cependant il est le ésultat nécessaire du système de ceux qui rétendent que la mesure proposée serait ontraire aux intérêts de la République. »

« Leur système ne pourrait être admis- ible, qu'autant que les législateurs, for- hant une caste privilégiée, accapareraient le atriotisme, les talens et la vertu, comme ertains voudraient continuer à accaparer outes les places ; il est bien démontré qu'ils le jouiront jamais de cette heureuse pré- ogative ; il n'y a donc aucun inconvénient our la chose publique, à ce que, pendant n laps de temps déterminé, ils soient xclus de l'exercice de quelques fonctions, rsqu'il est de toute évidence, sous d'autres pports, que cette exclusion serait réelle- ent très-avantageuse à l'intérêt général. »

« J'ai prouvé, que les membres des deux onseils peuvent et doivent admettre la esure proposée ; maintenant je fixe avec omplaisance la perspective de l'éclat qui re- illira sur les fonctions législatives, lorsque eux qui exerceront désormais ces fonctions

enfin régénérées, devenus vraiment maîtres de leurs opinions, et fiers de leur indépendance, n'auront pas même à encourir le soupçon d'être influencés par de vils motifs de cupidité. »

« Ce nouvel ordre de choses servira à-la-fois les intérêts bien entendus de la représentation nationale et ceux-là mêmes du Directoire exécutif, dont les demandes légitimes acquerront beaucoup de poids et de force réelle dans cette enceinte, lorsqu'il n'y aura plus un prétexte raisonnable de défiance contre ceux qui chercheront à le soutenir. »

« Au reste, lorsque je me prononce formellement pour une mesure si propre à consolider l'indépendance absolue du Corps législatif, à Dieu ne plaise qu'il entre aucunement dans mon idée d'attenter jamais à celle du nouveau Directoire, si lui-même sait obéir aux lois! »

« L'indépendance des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire forme la base fondamentale de notre pacte social; sur lui repose la garantie des intérêts les plus chers du peuple Français. »

« Le pouvoir exécutif était devenu usurpateur; il a fallu ressaisir nos droits; mais après l'avoir replacé dans les limites qui lui ont été assignées par la constitution, prenons garde à ne pas outrepasser les nôtres. songeons qu'il est reconnu, en principe d'économie politique, et démontré par l'expérience, que les usurpations du pouvoir, qui fait les lois, sont beaucoup plus dangereuses

encore que celles du pouvoir qui est chargé de leur exécution ! Il arrive souvent qu'on remédie à celles-ci avec calme et sans secousses, au lieu qu'on remédie difficilement aux autres qui finissent presque toujours par entraîner la chute du corps social; employons donc tous nos efforts à ne pas abuser de la victoire; employons l'attention la plus scrupuleuse à ne pas dépouiller le Directoire des attributions tutélaires qui lui sont assignées par les lois ! »

« Quelles armes puissantes nous enleverons aux ennemis de la liberté, si nous savons maintenir notre indépendance et respecter l'indépendance des autres pouvoirs ! que de cœurs aussi nous pourrons conquérir, si, toujours dirigés par la modération et par la sagesse, nous parvenons ainsi à démontrer la fausseté des divers propos qui ont été tenus sur la nature de nos intentions ultérieures, et qui tendraient à faire croire que nous voulons recréer le régime et les mesures révolutionnaires ! »

« *Citoyens*, le peuple est las des écrits comme des discours; ce sont des réalités qu'il lui faut; versons donc sur lui la portion de bonheur, dont les circonstances menaçantes qui nous entourent peuvent encore nous permettre de devenir dispensateurs; gardons-nous sur-tout avec le plus grand soin de reproduire, par nos lois, le souvenir d'une époque qui est condamnée à une horrible immortalité ! »

« Je n'ignore pas, qu'il est possible qu'on cherche à me faire un crime, de ce que

j'invoque encore la modération à cette tribune ; on dira peut-être qu'elle serait nuisible aujourd'hui, et pour preuve on alléguera les *circonstances*, cette ressource ordinaire de l'esprit de parti. »

« Pour moi, je me refuse sans hésiter à cette espèce de raisonnement, et je ne craindrai point de manifester hautement ce que j'ai eu occasion de proclamer plus d'une fois dans cette enceinte ; je répéterai de nouveau que la modération, c'est-à-dire, cette vertu précieuse qui n'exclut ni la fermeté ni l'énergie, mais qui sait les employer avec discernement et mesure, est bonne dans tous les lieux comme dans tous les temps, et qu'il est tout-à-fait impossible d'asseoir une législation solide sur d'autres bâses : veuillent les dieux, pour le bonheur de mon pays, que cette maxime éternelle, qui est appuyée à-la-fois sur la justice, l'expérience et la raison, devienne enfin familière à ceux qui sont chargés de présider aux destinées de la France ! »

« En résumé, je répète que les membres du Corps législatif doivent s'interdire à eux-mêmes la faculté d'être nommés à aucune des fonctions déférées par le pouvoir exécutif, tant pendant la durée de leurs fonctions, que pendant la première année après l'expiration de ces mêmes fonctions ; j'ajoute que cette mesure, loin d'être opposée à notre pacte social, rentre au contraire dans son esprit, et qu'au lieu de nuire à l'avantage général, elle lui est profitable sous tous les rapports. »

« *Citoyens*, je me plais à penser que les raisons que je viens de vous soumettre auront suffi pour lever toutes les difficultés, et qu'ainsi, en adoptant le projet présenté, nous enleverons à la médisance ou, si l'on veut, à la calomnie, un inépuisable aliment. »

« Arrivés au terme de nos fonctions, nous nous trouverons replacés au rang des simples citoyens; nous irons, dans nos foyers, retremper nos âmes sous le niveau de l'égalité politique et donner l'exemple de l'obéissance aux lois; c'est là, c'est dans l'obscurité de la vie privée, dans le silence des passions et loin de l'esprit de parti, que la raison se dégage des nuages dont la dangereuse habitude du pouvoir sait trop souvent l'obscurcir; c'est là que l'ex-magistrat, devenu homme privé, apprend l'art si difficile d'apprécier les choses à leur véritable valeur, et qu'en rétrogradant sur les scènes orageuses dont il fut témoin, il parvient quelquefois à s'instruire davantage, par ses méditations solitaires, que lorsqu'il était lui-même acteur sur le grand théâtre dont il est descendu. »

« Je ne sais, *mes collègues*; mais, plus je réfléchis sur la mesure proposée, plus je demeure persuadé qu'elle est indispensable; outre qu'elle offre quelque chose de noble et d'imposant, qui doit agrandir encore les âmes susceptibles d'émotions généreuses, elle sera suivie d'une foule d'avantages que j'ai déjà fait valoir, et dont la démonstra-

tion sera de nouveau contenue dans ces seuls mots : — Les membres du Corps législatif se témoigneront réciproquement beaucoup plus de confiance, et le peuple français aura aussi beaucoup plus de confiance dans les membres du Corps législatif. »

« J'appuie le projet de la commission. »

---

## N.° 78. — 4 THERMIDOR.

## DIALOGUE

### Avec un Clubiste du manége.

*Sur l'événement du 30 prairial, et sur ce qui l'a suivi.*

» . . . . . I soli
» Nomi dei capi infrangitori di leggi
» Si andan cangiando, e con più strazio sempre
» Della oppressa reppublica. . . . . »

ALFIERI. — *Brutto secondo.*

ON a osé dire du 9 *thermidor* qu'il n'avait été *bon qu'un seul jour*, et j'ai prouvé ailleurs (1) l'impudente fausseté de cette assertion ; c'est des événemens du 30 *prairial* qu'on peut dire avec vérité qu'ils n'ont été *bons qu'un seul jour*.

Sans doute, dans les premiers momens,

(1) Voyez n.° 62.

il fut impossible, excepté aux amis peu nombreux de l'ancien Directoire, de ne pas se réjouir d'un pareil événement; nous étions si mal alors qu'il était tout naturel de concevoir quelques espérances; malheureusement nous sommes devenus pis encore: chaque jour, nous marchons à grands pas vers le plein régime de la terreur; aussi, malgré les prévenances qui m'ont été faites par certains des *meneurs* actuels, comme à un antagoniste déclaré de l'ancien Directoire, je ne veux pas plus suivre leurs bannières que je ne suivais celles qu'ils ont renversées; ce fut ainsi qu'après le 18 *fructidor*, je me refusai toujours à m'enrôler sous les étendards des vainqueurs, malgré que, sous quelques points de vue, j'eusse été opposé aux vaincus.

Déjà on a débuté par plusieurs mesures révolutionnaires, qui ont été emportées d'emblée sans qu'il fût possible de les combattre, et parmi lesquelles il faut distinguer celles relatives à l'*emprunt forcé*, et surtout la *loi sur les ôtages* (1) : il faut rendre aux auteurs de cette dernière loi la justice qui leur est due; jamais *Robespierre* et ses amis n'inventèrent rien de plus horriblement conçu, de plus propre à opprimer arbitrairement tous les citoyens.

D'autre part, la France va retomber sous le joug des sociétés populaires : il faut habiter *Paris* en ce moment pour se faire

(1) Voyez n.° 91.

une juste idée de la grossière brutalité des membres qui composent ces sociétés ; non contens de vociférer à l'aise dans leurs infames repaires, ils se répandent chaque soir dans les rues, où ils accablent d'invectives et d'outrages tous les citoyens qui portent une mise décente et un maintien honnête : s'ils sont payés, ( comme c'est infiniment vraisemblable ) pour faire détester le gouvernement actuel, il faut avouer qu'ils gagnent bien leur argent ; depuis le règne de *Marat*, il ne s'était rien vu de plus révoltant, de plus ignoble, de plus hideux que leurs saturnales nocturnes.

Désolé d'un pareil spectacle, ainsi que de tout ce qui se passe autour de moi, j'ai eu, ce matin même, l'entretien suivant avec un habitué du club principal que la commission des Inspecteurs du Conseil des Anciens a laissé s'établir au *Manége*, et dont elle protége spécialement les factieuses opérations.

DIALOGUE

*Le Clubiste.* — Bon jour, *Félix*, veux-tu que nous causions ensemble un moment ?

*F. F.* — Sur quoi ?

*Le Clubiste.* — Sur la révolution du 30 *prairial*.... Tu as dû être bien satisfait de cette journée, toi, vieil ami de la liberté, et qui ne la reconnaissais pas sans doute sous la domination de l'exécrable *triumvirat*; toi qui, l'an dernier, dans plusieurs opinions successives, ne craignis point d'attaquer les

prétentions d'un Directoire usurpateur et alors tout-puissant.

*F. F.* — Ah ah ! il me s'emblait qu'alors tu étais du nombre de ceux qui m'attribuaient libéralement l'épithète de *chouan*, précisément à cause de ces mêmes opinions qu'il te plaît de célébrer aujourd'hui.

*Le Clubiste.* — Ne nous occupons plus du passé; parlons du 30 *prairial*.

*F. F.* — Soit : eh bien ! j'avouerai avec franchise que je ne peux pas plaindre ceux à qui on a arraché le pouvoir; je dirai même, qu'à l'exception du régime révolutionnaire qui, s'il fut plus atroce, offrait du moins plus de profondeur dans son invention et de tenue dans sa pratique, il me paraît impossible qu'il y ait en tout sens une administration pire que la leur.

*Le Clubiste.* — Et l'habitude où ils étaient sans cesse de destituer arbitrairement les élus du peuple !

*F. F.* — Tout-à-fait scandaleuse.

*Le Clubiste.* — Et la manière dont ils dirigeaient les armées !

*F. F.* — Détestable comme tout le reste.

*Le Clubiste.* — Ils sont donc vraiment coupables à tes yeux ?

*F. F.* — Sans doute; quand ils n'auraient d'autre tort que de n'avoir pas voulu la paix, dans un temps où ils auraient pu la donner au monde.

*Le Clubiste.* — Tu les regardes donc bien comme des traîtres ?

*F. F.* — Non; mais comme des hommes

totalement ineptes en fait des saines maximes de gouvernement : au reste, le résultat est devenu le même à peu de chose près, puisque la continuité de leurs actes arbitraires avait rendu la révolution odieuse aux Français, et que l'impéritie de leur administration avait livré la patrie sans défense aux armes des Russes et des Autrichiens.

*Le Clubiste.* — Fort bien : allons, j'imagine que tu ne balanceras pas à les mettre en état d'accusation.

*F. F.* — Tu es dans l'erreur.

*Le Clubiste.* — Comment ! lorsque des adresses, venues de tous les coins de la France, sollicitent si fortement la punition des coupables, et qu'un *chorus* énergique d'assentiment répond à ces adresses dans les deux Conseils.

*F. F.* — Voilà précisément ce qui me fait pencher du côté d'une autre opinion : je n'aime pas du tout l'esprit d'animosité et de fureur qui semble présider à ce grand procès ; je n'aime pas cette formule d'adresses mendiées, qui sont dues uniquement aux trames ténébreuses de quelques intrigans, et qu'on ose représenter comme le produit de l'opinion générale ; je me rappelle d'ailleurs, en frissonnant d'indignation, le cri affreux *vengeance*, que firent retentir, dans l'une de nos séances secrètes, des hommes que la loi revêt de la double qualité d'accusateurs et de premiers jurés.

Ce n'est pas à de pareils caractères que je reconnais l'impartiale justice qui est tou-

jours calme et mesurée ; je n'y vois que les indices du funeste esprit de parti qui me répugnera toujours : je pressens que je servirais plutôt des inimitiés personnelles que la chose publique ; aussi, quoique la mise en accusation des ex-Directeurs pût me paraître suffisamment fondée, n'eussent-ils contre eux que de n'avoir pas voulu la paix, je voterai dans un sens opposé ; d'ailleurs, je conçois l'appréhension trop bien fondée que, si une fois nous ouvrons la porte aux condamnations de cette nature, nous ne puissions plus la fermer, et que la patrie n'y trouve un abyme qui devienne comme une nouvelle boucherie de l'espèce humaine.

*Le Clubiste.* — Bah, bah ! sois persuadé que le Corps législatif saura bien arrêter le torrent dont tu crains les débordemens ; n'existe-t-il pas déjà un motif puissant de sécurité dans les déclarations fréquentes, faites à la tribune par les orateurs les plus distingués, et sanctionnées par l'assentiment unanime des deux Conseils ? as-tu donc oublié avec quel éclat le Corps législatif tout entier s'est prononcé contre l'exécrable régime de la *terreur* ?

*F. F.* — Je conviendrai qu'en effet on a été très-rassurant en paroles ; mais qu'importent de vains sons, si les choses n'y répondent pas, si même elles y sont directement contraires ! au reste, avant de porter un jugement qui pourrait sembler hasardé, examinons impartialement ce qui s'est passé depuis *le* 30 *prairial*.

*Le Clubiste.* — Parbleu, volontiers ! d'abord tu ne pourras pas nier qu'on n'ait beaucoup fait pour ranimer l'esprit public qui était comme éteint par la tyrannie Directoriale.

*F. F.* — Il était éteint : ah ! sans doute ; je conviens encore de cette triste vérité ; mais, cet esprit public dont tu parles, c'est le bonheur réel des individus, et non pas des phrases, qui le constitue ; or, depuis le 30 *prairial*, qu'a-t-on fait pour le bonheur des Français ? crois-tu donc de bonne foi que la *loi sur les ôtages*, que l'établissement d'un *emprunt forcé*, que. . . .

*Le Clubiste.* — Je t'arrête à ces derniers mots : eh quoi ! voudrais-tu voir les farouches enfans du nord venir nous dicter des lois jusque dans nos enceintes législatives ? voudrais-tu, toi qui fus l'un des fondateurs de la liberté, voir arriver dans nos murailles des farouches *Tartares*, dont toi-même peut-être serais l'une des premières victimes ?

*F. F.* — Mes principes connus, et le plus fort des motifs humains, mon intérêt personnel, garantissent assez que je ne peux pas former un pareil désir.

*Le Clubiste.* — Comment donc pourrais-tu condamner la mesure de *l'emprunt forcé* qui tend à procurer de l'or si indispensable aujourd'hui, je ne dirai pas seulement pour maintenir nos conquêtes, mais pour défendre nos propres frontières ?

*F. F.* — Si tu ne m'eusses pas interrompu avec autant de véhémence, tu n'aurais pas tardé

ardé à t'apercevoir, qu'à cet égard nous ne ommes pas aussi opposés d'opinion que tu ıs semblé le croire; veux-tu m'entendre ıvec calme?

*Le Clubiste.* — Je t'écoute.

*F. F.* — Il n'est aucun ami de la liberté, qui ne frémisse à cette idée affreuse, que les *Austro-Russes* viendront peut-être, jusques dans Paris, anéantir nos droits et charger nos mains de fers; j'ajouterai, que les émotions douloureuses qu'elle fait naître sont partagées par la grande majorité de la nation, même involontairement par plusieurs de ceux qui semblent le plus opposés à nos nouvelles lois: il ne faut qu'être Français pour frémir en pensant que des hordes d'étrangers pourront, des rives *du Boristhène*, venir dominer impérieusement dans *Paris*.

*Le Clubiste.* — Bravo! voilà le langage que j'aime; je reconnais là un vrai patriote de 1789.

*F. F.* — Tu me blâmais tout-à-l'heure; maintenant, avant de m'applaudir, écoute-moi jusqu'au bout.

D'après ce que je viens de dire, tu dois bien croire que je ne me refuse pas à admettre la nécessité évidente où nous sommes de trouver de l'argent; mais, pour que je donnasse mon assentiment aux mesures dont on veut se servir à cet effet, il faudrait qu'elles fussent l'opposé de ce qu'elles sont, c'est-à-dire, qu'elles fussent conçues sur les bases de l'égalité et de la justice, et qu'on ne les eût pas entachées de venins révolutionnaires;

il faudrait en outre, qu'il me fût bien démontré qu'elles tourneront au profit, non pas d'un parti, mais de la patrie; il faudrait enfin, que le peuple lui-même les sanctionnât par sa confiance, et que ce ne fût pas uniquement la force qui les fît exécuter.

*Le Clubiste.* — Et précisément nous jouissons de cette confiance depuis la chute des odieux *Triumvirs*; que ne viens-tu au club *du manége!* tu verrais avec quel enthousiasme on y accueille toutes les propositions qui tendent à régénérer la chose publique.

*F. F.* — A Dieu ne plaise que je mette jamais les pieds dans ce club! mais, sors un moment de son enceinte empestiférée, et, au lieu des suffrages menteurs que l'étranger salarie, consulte de toutes parts la masse prédominante de l'opinion générale; c'est d'elle que tu apprendras que la chose publique a plutôt perdu que gagné au renversement de l'ancien Directoire; tu ne tarderas pas à connaître les craintes unanimes qu'inspire la perspective du rétablissement déjà commencé des affreux systèmes de la *terreur*.

*Le Clubiste.* — Comment! lorsque tous nos discours, lorsque tous nos écrits, lorsque nos nouveaux sermens attestent le contraire, on pourrait s'obstiner à croire que.....

*F. F.* — Je t'ai déjà observé, que ce que vous faites démontre absolument le contraire de ce que vous dites.

*Le Clubiste.* — Où trouveras-tu la preuve de cette assertion?

*F. F.* — Dans tous les actes émanés de vous : je n'en citerai ici qu'une partie.

Croyez-vous faire renaître la confiance et rassurer les esprits, lorsque renouvellant la doctrine que vous pratiquâtes après le 31 *mai*, vous contraignez le nouveau Directoire, dont la majorité vous est servilement soumise, à destituer tout ce qui restait de fonctionnaires probes et éclairés dans la République ; lorsque presque par-tout ils sont remplacés par les agens les mieux signalés des horribles époques révolutionnaires ; lorsque, par votre *loi des ôtages*, loi monstrueuse dont la barbarie lutte avec avantage contre le code entier de *Robespierre*, vous condamnez une foule de citoyens à des emprisonnemens, à des déportations arbitraires, au gré d'administrations ainsi régénérées ; lorsque vous grossissez arbitrairement la liste déjà si nombreuse des émigrés, en étendant ce titre de proscription sur ceux qui chercheront à se soustraire à des mesures aussi vexatoires? Comment n'avez vous pas senti qu'avec de pareilles institutions qui paraissent évidemment suggérées par les ennemis de la patrie, puisqu'elles sont si propres à servir leurs intérêts, vous allez accroître au centuple le nombre de ceux qui commettent les délits que vous voudriez prévenir? comment ne vous est-il pas venu à l'idée, qu'au lieu de garantir les patriotes dans les pays où leurs jours sont véritablement menacés, vous allez créer contre eux des armes aiguisées

par la rage et par tout ce que le cœur humain renferme de passions violentes et haineuses?

*Le Clubiste.* — Je ne peux pas nier qu'il y ait quelque apparence de vérité dans ce raisonnement, et, pour croire à l'efficacité de la loi, j'ai besoin de me rappeler tout ce que j'ai entendu dire à son appui, tant à la tribune du Corps législatif qu'à celle du *club du manége*.

*F. F.* — Quoi! tu n'es pas assez instruit par l'expérience pour savoir te défier des déclamations et des impostures de l'esprit de parti: au reste, puisque tu replaces dans notre entretien le *club du manége*, je te demanderai, si ce club est aussi un des moyens que tu crois propres à ranimer l'esprit public; pour moi, je soutiens très-positivement qu'il n'est bon qu'à tuer le peu qui en reste, et que jamais l'or de l'Angleterre, ce funeste aliment de nos longs malheurs, ne pouvait être mieux employé qu'à salarier un pareil établissement.

*Le Clubiste.* — Oh! c'en est trop; peux-tu donc penser que je sois assez lâche pour devenir l'un des agens de *Pitt*?

*F. F.* — Non; mais que tu es assez faible à ton insu pour te laisser diriger par ceux qu'il paye à cet effet.

Quoi qu'il en soit, rentrant dans le fond de la dernière question que je viens de mettre en avant, je t'observerai que rien n'est plus propre à refouler toute espèce de confiance, de même qu'à aigrir tous les esprits, que

d'entendre chaque soir les vociférations affreuses qui sortent de l'antre du *manége*; que d'en voir vomir une foule de gredins, de va-nus-pieds, qui, se débandant de toutes parts comme des bêtes féroces, viennent menacer les citoyens paisibles, dans les rues, dans les promenades, au seuil des portes de leurs maisons : l'indignation ne se porte-t-elle pas au comble, lorsqu'on réfléchit que de pareilles voies de fait sont tolérées, protégées même par le Corps législatif qui devrait les punir; lorsqu'on voit la commission du Conseil des Anciens fournir une salle et des gardes aux agitateurs dans l'intérieur de son enceinte, les soustraire ainsi à la jurisdiction ordinaire, et les revêtir en quelque sorte d'un nouveau caractère d'inviolabilité?

C'est donc là ce qu'on appelle des moyens propres à faire renaître l'esprit public! insensés! ô vous, hommes trop peu clairvoyans qui êtes si facilement dupes de l'exaltation hypocrite que provoquent les ennemis de l'État! que ne pouvez-vous être admis dans la société, non pas des contre-révolutionnaires qui se réjouissent de nos folies, mais de ceux-là mêmes des citoyens qui furent le plus attachés à la révolution! vous verriez que, parmi ces derniers, les plus modérés gémissent, et qu'il en est beaucoup aujourd'hui qui, las de persécutions et de troubles, désespèrent en quelque sorte de la liberté, et font des vœux opposés à ce qu'ils désiraient en 1789; le régime de la

*terreur* est sans cesse présent à leurs yeux; ils n'appellent pas les *Russes*; mais leur crainte principale se porte vers les *Jacobins* dont ils se rappellent avec effroi la sanglante domination.

Les femmes sur-tout, celles-là mêmes qui furent franchement patriotes, celles dont l'imagination généreuse souriait davantage, en 1789, à l'idée alors possible de notre régénération; les femmes, trop bien servies par leur mémoire, et révoltées à l'excès contre l'ordre de choses actuelles, se retracent continuellement la déplorable perspective de la guerre, des prisons et des échafauds.

« Comment, répètent-elles sans cesse, » avec ce ton de vérité et de sentiment au- » quel la nature attacha une influence si » active et si puissante; comment, outre » les pertes nombreuses que déjà nous avons » faites, il nous faudra trembler toujours » pour nos amans, pour nos époux, pour » nos enfans, et, tandis que ceux-ci péri- » ront encore dans les camps, nous verrons » d'infames bourreaux trancher les jours de » ceux-là! oh! s'il faut absolument choisir » entre les *Jacobins* et les *Russes*, nous ne » donnerons pas de vœux aux *Jacobins*; » car il nous est bien démontré qu'au monde » il ne peut exister rien de pire. »

Cette opinion des femmes est devenue aujourd'hui l'opinion générale: je n'examinerai point ici jusqu'à quel point elle est ou bien ou mal fondée; mais elle existe, et je

dis que le meilleur moyen de faire vaincre les *Russes* par les *Français* est de prouver aux Français, autrement que par des paroles, qu'ils n'ont absolument rien à redouter de la part des *Jacobins*.

---

## N.° 79. — 8 THERMIDOR.

## OPINION

*Sur la question de savoir, s'il faut retrancher du serment républicain ces mots,* haine à l'anarchie.

» Nullius servilis sententiæ autor et, quoties » necessitas ingrueret, sapienter moderans. »
TACITE.

C'EST aujourd'hui la veille du 9 *thermidor*, cinquième anniversaire de ce jour fameux qui, sauvant des milliers de victimes dévouées à la mort, renversa le règne de *Robespierre* et quelques-uns de ses complices ; eût-on pu croire alors, sur-tout après les suites de cette journée libératrice, que la France serait menacée des mêmes désordres auxquels elle venait d'échapper !

Cela n'est que trop vrai cependant : les *Jacobins* ont repris toutes leurs espérances ; ils conspirent à l'aise, dans leur repaire protégé du *manége*, et bravent le peuple français tout entier qui les abhorre ; déjà, comme

en 1793, ils dictent effrontément leurs volontés à la représentation nationale.

Leurs orateurs avaient dit ; ceux qu'on appelle *anarchistes* sont les vrais républicains ; ne jurons plus haine à l'*anarchie*.

Cette motion fut portée au Conseil des Cinq-cents dans la séance du 4 de ce mois, et peut-être elle eût été adoptée sans la courageuse opposition de *Chollet*, qui fit renvoyer la discussion au 6.

Croyant entrevoir, que quelques esprits commençaient à s'éclairer, et qu'en courant les risques de se mettre en avant, on pouvait du moins espérer être utile à la chose publique, je me déterminai hier à reparaître à la tribune, où, après m'être prononcé avec vigueur contre l'anarchie, je fis naître l'occasion de manifester hautement toute l'horreur que l'injuste agression de la Suisse m'a inspirée.

Je prononçai l'opinion suivante, dont l'impression a été ordonnée.

CITOYENS,

« Faut-il retrancher du serment républicain ces mots, *haine à l'anarchie?* Telle est la question qui occupe en ce moment le Conseil : je soutiens la négative, et je vais tracer rapidement les motifs qui viennent à l'appui de mon opinion ; je tâcherai, dans cette matière délicate, de ne pas réveiller les passions haineuses qui en rendent l'approche extrêmement difficile. »

« Je commencerai par déclarer, d'accord sur ce point avec l'expérience des siècles et l'autorité des publicistes les plus recommandables, qu'à mon avis toutes les espèces de serment sont au moins inutiles, et qu'ils ne servent qu'à faire des parjures, c'est-à-dire, à démoraliser une partie des citoyens, sans que, presque dans aucuns cas, ces sermens puissent offrir à l'Etat des avantages réels; peut-être donnerai-je des développemens plus étendus à cette opinion; mais, en ce moment, je ne veux que traiter la question particulière qui est soumise à l'examen du Conseil. »

« Il me semble inutile de définir cette expression *anarchie*; on sait qu'elle signifie l'absence des lois; on sait encore que, depuis le commencement de la révolution, il y a eu plus d'une époque où, par des causes différentes, mais également connues, les lois ont été nulles et sans vigueur. »

« Ainsi, il y a eu *anarchie*, soit, lorsque avant le 9 *thermidor* on ne voyait dans tous les coins de la France que des victimes et des bourreaux; soit, lorsque après cette époque immortelle on égorgea, par réaction, dans quelques parties de la république; soit enfin, lorsque, depuis l'établissement du régime constitutionnel, il s'est trouvé, dans les premières autorités, des hommes qui ont osé substituer leurs volontés arbitraires à l'autorité des lois. »

« Je pourrais parler à cette occasion des ex-directeurs qu'on accuse aujourd'hui, de

ces hommes naguères tout-puissans, et à qui je me rappelle avec quelque satisfaction d'avoir alors, du haut de cette tribune, fait entendre le langage austère de la vérité, ce qui me valut ma part de dénominations injurieuses : peut-être aurais-je, plus que d'autres, des reproches personnels à leur adresser ; mais aujourd'hui il ne me reste de mémoire à leur égard, que pour me rappeler qu'ils ne sont plus heureux, et qu'autrefois ils rendirent de grands services à la cause de la liberté. »

« Ceux qui soutiennent l'amendement que je combats tirent leur motif principal de ce que, disent-ils, les expressions dont ils demandent le retranchement ont été agréables aux implacables ennemis de la révolution. »

« Je conviendrai franchement que la dénomination d'*anarchiste*, trop bien méritée par certains agitateurs, a été appliquée quelquefois à des républicains dignes d'estime ; mais, outre que l'admission de la proposition qui est faite ne remédierait aucunement à l'inconvénient dont on se plaint, qu'importent des invectives à un véritable républicain, c'est-à-dire, à un citoyen vertueux et éclairé, quand, émanées d'une source justement suspecte, elles ne peuvent qu'honorer ceux qui ne les méritent pas ! d'ailleurs, quelle serait notre faiblesse et quelles armes ne fournirions-nous pas à nos ennemis, si nous nous laissions assez influencer par eux, pour modifier nos lois, au gré de leurs injures et de

*manèges* (1) *perfides dont ils nous entourent !*

« *Citoyens*, je ne me livrerai point à des discussions abstraites, qui ne me paraîtraient convenables que dans la supposition où il serait question d'établir aujourd'hui ce qui existe depuis long-temps, ce qui déjà, à plusieurs reprises, a été mis en pratique par tous les Français dans toutes les assemblées primaires et électorales. »

« Je ne me permettrai, à cet égard, qu'une seule réflexion qui m'a été fournie par notre maître en politique comme en morale : *Jean-Jacques Rousseau* a écrit cette phrase, pleinement confirmée par l'expérience de tous les temps ; *Le peuple méprise bientôt les lois qu'il voit changer tous les jours* (2). »

« On a cru trouver un argument victorieux, en avançant dans le cours de la discussion, que la formule de *haine à l'anarchie* fut uniquement due aux *Clichiens* ; il faut que l'ex-conventionnel qui s'est servi d'un si pitoyable argument ait oublié que, lorsque le Corps législatif adopta cette formule, il était composé, pour plus des deux tiers, de membres de la Convention. »

« D'après cette assertion si légèrement hasardée, ceux qui parlent dans un sens

(1) Quelques journalistes ont prétendu ce matin qu'il y avait de la malice dans ces expressions, et que j'avais voulu faire allusion au *club du manége* : quelle perspicacité !

(2) Discours sur l'inégalité des conditions, pag. 19.

opposé doivent s'attendre à être traités personnellement d'habitués de *Clichi*; je crois pouvoir garantir que ce genre bannal de reproche ne sera fondé vis-à-vis aucun des orateurs; quant à moi, je déclare très-positivement, que je n'ai jamais mis les pieds dans cette réunion pas plus que dans aucune autre sorte d'associations politiques, qui me paraîtront toujours incompatibles avec l'indépendance absolue d'opinions que je me glorifie de professer.»

« Qu'on n'aille pas croire que je parle ainsi maintenant, parce que *Clichi* est abattu! telle est la trempe bien prononcée de mon caractère que, si j'en avais été membre, je n'hésiterais pas à en convenir, de même que je n'hésite pas en ce moment à manifester hautement l'estime affectueuse que je conserve pour quelques-uns de mes anciens collègues, qui, quoique associés jadis à *Clichi*, furent et sont encore entièrement dévoués au bien de la patrie, ainsi qu'au maintien de la constitution républicaine.»

« Au reste, que fait *Clichi* dans la question que nous discutons! c'est de *l'anarchie* qui nous ronge, et non pas de *Clichi* qu'il importe de nous occuper; la question unique se réduit à savoir, s'il n'existe plus en France de véritables *anarchistes*.»

« Je ne craindrai point d'affirmer sans détour, qu'il existe, et sous un caractère qui devient plus alarmant de jour en jour, une classe d'hommes, factieux par essence, lèpre politique de toutes les sortes de socié-

tés, qui cherchent sans cesse à tout brouiller pour parvenir à tout dominer; qui sont absolument incapables de courber leurs têtes indociles sous le joug salutaire des lois; qui ne s'entendent qu'à détruire et nullement à conserver, et qui ne sont jamais rassasiés de troubles et de dissentions civiles. »

« Cette triste vérité offusque, pour ainsi dire, les yeux de tous ceux qui veulent bien les tenir ouverts à la lumière: si je pouvais imaginer qu'elle fût révoquée en doute dans cette enceinte, il ne me serait pas difficile d'en trouver la preuve et dans les actes d'une société qui nous avoisine, et dans les discours de plusieurs des orateurs les plus accrédités des deux Conseils; je la prouverais encore cette vérité par l'assentiment unanime du peuple français, par cette force imposante de l'opinion générale contre laquelle toutes les impostures de l'esprit de parti viennent se briser tôt ou tard. »

« *Citoyens*, consultez, non pas la voix mensongère de telle ou telle coterie, mais cette véritable opinion publique qui depuis quelque temps conçoit des alarmes trop bien fondées; elle vous dira que la suppression de ces mots, *haine à l'anarchie*, ferait naître beaucoup d'inquiétudes sur le retour de ce régime exécré qui ensanglanta nos climats avant le 9 *thermidor*. »

« Ici je me rappelle avec intérêt les discours éloquens que nos collègues *Lucien*

*Bonaparte* et *Boulay de la Meurthe* prononcèrent, il y a peu de jours, et de nouveau je m'écrie avec eux, avec vous; *non, non, plus de terreur, plus d'échafauds!* »

« Mais ce n'est point par de vaines paroles que nous pourrons parvenir à rassurer le peuple français, lorsque trop d'exemples mémorables lui ont appris à se défier des plus beaux discours; c'est uniquement par des faits; or, si nous pouvions admettre la suppression demandée, il résulterait de cette mesure un effet tout contraire à celui que nous nous proposons d'atteindre: permettez-moi, *mes collègues*, de vous présenter quelques réflexions qui viennent fortement à l'appui de ce dernier raisonnement. »

« On a beaucoup parlé, dans cette discussion, de la nécessité de ranimer l'esprit public; mais a-t-on bien examiné quels en sont les véritables élémens? »

« L'esprit public, c'est-à-dire, l'opinion de tous, se compose du bonheur individuel de chacun; si le peuple souffre, s'il est contrarié dans ses goûts, dans ses habitudes les plus chères; si nous froissons avec violence ses préjugés; si nous voulons régler brusquement ses affections sur les nôtres; s'il nous redoute enfin au lieu de nous aimer, en vain voudrons-nous lui persuader, dans des phrases pompeuses, qu'il est, qu'il doit être heureux; ses plaintes, son murmure, jusqu'à son silence, tout nous dira qu'il ne l'est pas, et dès-lors il deviendrait absurde

de croire à la possibilité de relever l'esprit public. »

« *Citoyens*, avant de descendre de cette tribune, je veux appuyer de tous mes efforts le judicieux amendement, fait hier par notre collègue *Jourdan*, et qui tend à limiter le serment de haine à la royauté et à ne pas l'étendre au-delà de la France : ah ! combien il serait à souhaiter pour le bien de notre patrie commune, qui ne peut être heureuse et vraiment libre que par la paix, qu'on eût senti plutôt l'importance des motifs si puissans qui nécessitent l'adoption de cette mesure ! »

« Attachons-nous sans relâche à consolider ainsi qu'à embellir nos destinées républicaines ; mais, renonçons pour jamais à la manie funeste de vouloir forcément inculquer nos principes aux autres peuples ; songeons que le plus odieux des préjugés est celui qui porte à ne pas savoir tolérer les préjugés des autres ! »

« L'Europe entière, peut-être, serait libre aujourd'hui, si nous n'avions pas semblé exiger qu'elle le fût, et sur-tout, si nous avions su l'être nous-mêmes : la liberté est par soi une chose tellement attrayante, que tous les cœurs voleront bientôt au-devant d'elle, pourvu que nous la présentions, non plus défigurée par les vexations, les désordres et les *rapines*, mais parée de sa beauté originaire et rendue plus belle encore par une sage modération, ainsi que par le spectacles électrique de la félicité d'un

grand peuple : c'est ainsi qu'il nous appartient de faire des conquêtes sur nos voisins; elles sont douces au cœur celles-là; elles ne sont point suivies de remords et ne laissent que des traces honorables dans les pages de l'histoire. »

« Ces réflexions me rappellent un douloureux souvenir : je ne peux m'empêcher de jeter un regard d'attendrissement et de regret sur cette terre classique de la liberté européenne, dernier refuge de la paix, du bonheur et de l'innocence; sur les plages de la *Suisse*, long-temps dignes d'envie, qu'un envahissement (1) aussi injuste qu'impolitique a condamnées à devenir victimes de l'oppression et du brigandage, et qui servent aujourd'hui de sanglant théâtre aux guerres de deux armées étrangères...A cette idée si déplorable, je ne sais qui l'emporte en moi de l'indignation ou de la pitié. »

« Ombres courroucées de *Guillaume Tell* et des autres généreux fondateurs de la régénération helvétique! cessez d'en vouloir à tous les Français; apprenez que les torts dont vos descendans se plaignent avec tant de justice, sont uniquement dus à quelques hommes; daignez donc accueillir le désaveu formel et l'expression d'unanime douleur que vous offre en ce moment, par mon organe, tout ce qu'il y a en France d'amis éclairés de la liberté et de la philanthropie! »

(1) Voyez le dialogue qui compose le n.° 46.

« *Citoyens*,

« *Citoyens*, s'il était besoin d'excuse pour la digression involontaire qui vient d'échapper à ma sensibilité, c'est dans vos cœurs mêmes que j'irais la chercher : car sans doute ils sont pénétrés des mêmes sentimens qui m'animent. »

« Maintenant je rentre dans mon sujet, et je termine mon discours, en disant que, si nous devons aux autres peuples de l'Europe d'adopter la proposition faite par notre collègue *Jourdan*, nous devons aussi au peuple français de ne pas retrancher du serment républicain ces mots, *haine à l'anarchie.* »

*Suite — du* 9.

Hier, pour concilier tous les partis, le Conseil adopta cette formule ; *Je jure de m'opposer au rétablissement de la royauté et à celui de toute espèce de tyrannie.*

On prétendit que l'anarchie était comprise dans cette dernière partie du serment ; il est bien vrai qu'elle est la pire de toutes les tyrannies ; mais le peuple n'en verra pas moins, dans cette rédaction, un nouveau triomphe pour les *Jacobins* et un acheminement de plus vers le régime de la *terreur*.

Pendant que nous discutions à cet égard, *Cornet* et *Courtois* avaient le courage de dénoncer le *club du manége* au Conseil des *Anciens*, qui ont enfin ordonné sa clôture et confié l'exécution de cet arrêté à leur commission des inspecteurs, très-bonne aujourd'hui depuis son renouvellement qui a eu lieu le six de ce mois.

Les Jacobins ont eu l'audace de ne pas vouloir obéir à l'ordre qui les concernait; les murs de Paris et jusqu'à ceux du palais des *Tuileries* furent tapissés hier d'une espèce de proclamation, par laquelle ils déclaraient, *que leur sortie du manége serait le signal d'une nouvelle réaction et de l'égorgement des républicains sur tous les points de la République, et qu'en conséquence ils ne quitteraient pas leur salle.*

Ce matin néanmoins, mieux conseillés et devenus plus dociles ou peut-être plus adroits, ils ont envoyé leurs clefs à la commission des Anciens, et se sont retirés dans l'ancienne église des *Jacobins* du faubourg Saint Germain, ce qui prouve avec évidence qu'ils ne craignent pas plus de reprendre leur ancienne dénomination que leurs anciens systèmes.

Quoique cet événement ne soit qu'un bien faible commencement de victoire, et que le résultat soit fort incertain, il est impossible, dans les circonstances actuelles, de ne pas éprouver une sorte de satisfaction, en voyant les *Jacobins* expulsés encore une fois, le jour même du *neuf thermidor*; il semble, malgré l'état presque désespéré où la chose publique est réduite, qu'on ne peut pas s'empêcher de concevoir quelque favorable augure, et de croire que l'œil de la Providence veille encore sur la patrie.

N.° 80. — DU 22.

## DIALOGUE

*Avec ***, sur le procès des ex-Directeurs.*

» Ita populus jussit, sed populi scita ex magnâ
» parte sapientes abrogant. »
SÉNÈQUE. — *De Irâ.* — lib. 2. — cap. 9.

Le procès des ex-Directeurs est soumis à la discussion depuis avant hier; jamais peut-être je n'éprouvai un désir aussi pressant de paraître à la tribune; mon plan était déjà tout arrangé dans ma tête.

Aujourd'hui que presque tous leurs amis se taisent, et qu'ils sont attaqués avec furie par plusieurs de ceux-là mêmes qui les adulaient naguères, il me plaisait, à moi qui ne fus jamais ni leur adulateur ni leur ami, et qui d'ailleurs ne manquerais pas de plaintes particulières à former contre eux; il plaisait à mon caractère de faire des efforts pour les arracher à l'échafaud : les accusés auraient été bien surpris sans doute, si ma voix se fût fait entendre en leur faveur; car surement ce n'est pas sur elle qu'ils auraient dû compter.

Outre ce motif, il en est un autre d'intérêt général qui me stimulait à porter la parole, et qui est puisé dans le risque évi-

dent dont la nation entière est menacée, si, au milieu des flots révolutionnaires qui nous entraînent encore, il s'établit un tribunal extraordinaire qui, entre les mains de ses créateurs, deviendra bientôt le pendant de celui de *Robespierre*.

Une considération puissante m'a détourné du dessein que j'avais conçu : quoique les discussions aient lieu en comité secret, elles transpirent toujours ; les journalistes m'auraient donc inévitablement placé parmi les défenseurs, mais ils n'auraient pas pu faire connaître les causes de ma détermination : ainsi, j'aurais encouru le blâme des gens de bien qui, n'étant pas instruits de mes raisons et se laissant entraîner par un sentiment bien légitime d'indignation dont ils ne méditent pas assez les conséquences, m'auraient peut-être retiré leur estime dont je me tiens honoré, et qui, depuis long-temps, est le prix unique de mes travaux ; il m'a semblé trop dupe de m'exposer à un pareil malheur pour une pareille cause.

Dans cet état de choses, je me suis résolu avec peine à garder un silence qu'il m'eût été impossible de ne pas rompre, si la discussion eût été publique ; mais, défenseur officieux d'une nouvelle sorte, et toujours incapable de trahir la vérité, ce n'est pas en faisant valoir l'innocence de mes clients, que j'aurais cherché à les faire absoudre ; on jugera de la nature du discours que j'aurais prononcé, par l'entretien suivant que j'ai eu ce matin même avec un de ceux qui peu-

vent être comptés parmi les plus ardens ennemis des accusés ; on y verra qu'il aurait bien voulu m'attirer à son bord par l'appât de quelques complimens.

DIALOGUE.

*** — Bon jour, *Félix* ; je t'assure que j'entendis avec plaisir ton dernier discours, malgré que je ne fusse pas de ton avis : je sais apprécier la franchise et l'indépendance de tes opinions ; j'ai applaudi sur-tout à ce que tu as dit sur la *Suisse*.

*F. F.* — Ah ! par exemple, je ne m'attendais pas à cela ; car je me rappelle fort bien qu'il y a peu de mois tu tenais un langage tout opposé.

*** — En ce cas, j'étais dans l'erreur ; mais laisse-moi te féliciter de ce que tu t'es prononcé de manière à démontrer que tu n'es pas ami des ex-Directeurs.

*F. F.* — Je ne m'attendais pas encore que toi qui fus si bien avec eux, qui célébrais leurs louanges avec emphase, qui....

*** — Mon cher, autre erreur dont je suis pareillement bien revenu, mais combien je te sais gré, à toi, de n'avoir jamais été de leurs amis !

*F. F.* — Ils n'eurent jamais d'amis ; je ne leur connus que des flatteurs ; hé ! méritoient-ils qu'on s'attachât vraiment à eux, ces hommes qui ont conduit la patrie à deux doigts de sa perte ; qui écrasèrent la France du terrible fléau de la guerre, quand il dépendait d'eux de faire une paix honorable ;

qui ont étouffé toutes les idées généreuses et libérales pour leur substituer des vues étroites de persécution et de despotisme ; qui sont les principaux auteurs des horribles proscriptions de *fructidor* ; qui ont établi ce mode funeste de destitutions arbitraires, si propre à désorganiser entièrement la République ; qui ont gratuitement troublé le bonheur et la paix dont jouissait l'*Helvétie* ; qui sont parvenus à rendre la liberté et la République odieuses à ceux-là mêmes qui auraient été le mieux disposés à les chérir !

*** — *Bravo ! bravissimo !* Je vois bien que tu te réuniras à nous pour envoyer les ex-Directeurs *à la Haute-Cour.*

*F. F.* — Moi ! point du tout.

*** — Comment, d'après tout ce que tu viens de dire, pourrais-tu hésiter à faire punir des hommes qui sont aussi coupables à tes yeux ? As-tu donc oublié déjà la vigoureuse apostrophe que naguères, du haut de la tribune, tu adressais aux *mânes courroucés de Guillaume Tell ?* (1)

*F. F.* — Non ; je suis trop pénétré de ce que je dis pour l'oublier si vite ; j'ajouterai même que la conduite des ex-Directeurs me semble offrir, et au-delà, des motifs suffisans pour les mettre en accusation ; bien plus, si j'eusse porté la parole dans cette affaire comme j'en ai eu l'intention, loin de me rendre leur apologiste, quoiqu'ayant pour but de les sauver, je n'aurais point dé-

(1) Voyez la fin du précédent numéro.

guise leurs torts, que je sens plus fortement encore qu'aucun de ceux qui les poursuivent avec le plus d'acharnement.

*** — Explique-moi donc, en ce cas, par quelle étrange sorte de bizarrerie tu peux te résoudre à voter en leur faveur!

*F. F.* — Il n'entre point de bizarrerie dans ma détermination que j'ai profondément méditée.

*** — Sachons donc les causes de cette étrange décision; apprends-moi comment tu peux vouloir protéger des hommes dont tu réprouves toutes les actions!

*F. F.* — C'est que d'abord je déteste essentiellement tout ce qui tient à l'esprit de parti, et que, dans un jugement où je coopère, je ne veux pas qu'il entre l'ombre même de la partialité et de la prévention: or, je me rappelle avec horreur les cris de proscription, proférés, dans l'intérieur du Conseil, par des hommes qui allaient remplir les augustes fonctions de jurés; je me rappelle les déclamations féroces qui ont lieu dans l'infame repaire des *Jacobins*; je me rappelle aussi que les hommes, qui accusent le plus opiniâtrément les ex-Directeurs, sont ceux-là mêmes qui, en d'autres temps peu éloignés, applaudissaient avec transport à toutes leurs bévues; j'ai vu de près ces accusateurs; je les ai vus enthousiastes de l'expédition d'*Egypte* qu'ils réprouvent tant aujourd'hui; je les ai vus appeler la musique dans l'intérieur de notre salle, et faire retentir ses voûtes d'accords mélo-

dieux, pour célébrer les premières victoires remportées sur *les Suisses*, quand ces mêmes victoires m'arrachaient des larmes de sang: tu ne peux nier la vérité de ces souvenirs; ne t'étonne donc plus, toi qui me complimentais tout-à-l'heure sur ma franchise indépendante, si je ne veux pas prostituer mon opinion sous l'ascendant d'une faction.

*** — Ainsi, égaré par je ne sais quelles idées chimériques, tu contribueras à absoudre des hommes que, dans le secret de ta conscience, tu regardes comme criminels! où donc est cette sainte indignation contre le crime dont je t'avais cru susceptible!

*F. F.* — Je le répète, j'éprouve cette indignation plus que les accusateurs, plus que toi peut-être; elle est si forte en moi, qu'il m'eût été, je crois, impossible de ne pas voter contre les anciens Directeurs, si d'autres hommes eussent présidé à leur condamnation; mais la passion des dénonciateurs m'a éclairé sur les misérables moyens dont ils se servaient, ainsi que sur la perspective de l'avenir; je n'ai pas voulu être du nombre des machines que fait aveuglément mouvoir l'esprit de parti.

Parlons d'abord des moyens; nous viendrons après aux résultats déplorables qui seraient la suite de la mise en jugement devant la *Haute-Cour*.

*** — Allons; fais-moi part de quelque nouveau rêve de ton imagination.

*F. F.* — Plût au ciel que je n'eusse fait que rêver! mais, dis-moi, le tissu révoltant

des pièces informes, qui servent de base à l'acte d'accusation, est-il un rêve ? qu'offrent-elles à l'œil indigné de l'observateur impartial ? des adresses bien vagues, bien insignifiantes, où les injures tiennent lieu de preuves : elles paraissent émanées de je ne sais quels individus, se disant républicains, que les *montagnards* paient aujourd'hui pour faire tomber les têtes des ex-Directeurs, et qui, si la chance eût tourné en faveur de ces derniers, n'auraient pas manqué de dénoncer ceux-là mêmes qu'ils servent si bien aujourd'hui.

De bonne-foi, sont-ce de pareils témoignages, sont-ce des moyens semblables qu'on devrait employer dans une cause aussi grave ? Comment ne sent-on pas que s'il suffisait de pièces de ce genre pour motiver la mise en jugement, il n'est aucun des Représentans et des Directeurs que l'or de l'Angleterre ne pût bientôt parvenir à chasser du Sénat et du Luxembourg ?

***. — Quand je t'accorderais tout ce que tu viens d'avancer ; quand bien même il serait vrai de dire qu'on peut reprocher des défectuosités fondées au mode d'accusation qui a été employé, tout cela ne serait qu'une misérable querelle de forme, à moins que tu ne prétendes maintenant révoquer en doute, toi qui, au commencement de cette conversation, traçais avec énergie les torts nombreux des ex-Directeurs, que l'opinion publique soit fortement prononcée contre eux, qu'on puisse trouver

des motifs réels d'accusation, et que leur traduction en justice fût agréable à toute la nation qui les déteste.

*F. F.* — Réfléchis sur ce qui s'est passé sous tes yeux depuis peu d'années, et tu conviendras qu'il n'y a rien de plus funeste que la transgression des formes vis-à-vis ceux-là mêmes des accusés qui sont le plus évidemment coupables.

*** — Revenons à la dernière question que j'ai posée : Accordes-tu qu'il y ait des motifs suffisans d'accusation ?

*F. F.* — Oui ; mais je te déclare que nous ne serions pas d'accord sur leur nature : le plus grave de ces motifs, le seul dont on ne parle pas, parce qu'il se trouverait trop de complices, est d'avoir pu faire la paix et d'avoir voulu la guerre que tu as voulue aussi.

*** — Point de digression, te dis-je; nies-tu qu'il existe une indignation générale contre les ex-Directeurs ?

*F. F.* Non ; j'avoue sans détour que les dernières époques de leur administration ont été si pitoyables, qu'elles ont indistinctement tourné contre eux tous les Français.

*** — Eh bien ! d'après cette conviction morale, comment peux-tu balancer, toi qui fais les fonctions de jury, à prendre une décision conforme au vœu de ta propre conscience, ainsi qu'à l'assentiment unanime de tes concitoyens ?

*F. F.* — C'est qu'une longue expérience et l'habitude de réfléchir m'ont assez instruit,

pour que je ne me permette pas de céder légèrement à une indignation trop bien méritée sans doute par ceux qui en sont l'objet, mais dont la froide sagesse doit murement peser les résultats.

*** Fais-moi donc part des moyens que tu peux opposer à cette masse d'opinion générale qui existe de ton propre aveu : Je suis curieux de savoir comment tu peux t'y prendre pour défendre une si mauvaise cause.

*F. F.* — Je n'exprimerai que le langage de la vérité ; aussi n'entreprendrai-je point de convaincre les *extrêmes Jacobins,* ni les *extrêmes Royalistes* qui, ceux-ci comme ceux-là, ne sont accessibles qu'à des considérations d'esprit de parti; mais je ne craindrais point de faire entendre ma voix au Conseil dont nous sommes membres, de même qu'à tous ceux des Français ( et c'est la grande majorité ) qui, fatigués à l'excès de dissentions et de troubles, ne soupirent aujourd'hui qu'après le repos et la sureté individuelle.

Je dirai à nos collègues ce que je vais te dire à toi-même; car, malgré l'exagération trop ordinaire de tes idées, je sais reconnaître tes lumières, et je te crois bien intentionné : je leur dirais donc ;

« Devez-vous admettre une accusation « dont le succès placera nécessairement le « Directoire sous la dépendance immédiate « du parti qui dominera dans le Corps législatif, et le dépouillera dès-lors du peu de « considération et de force qui lui reste ? « Est-ce parce que les *clubs* et leur turbu-

« lens affidés le veulent, que vous devez le « vouloir aussi? êtes-vous encore assez no- « vices en révolution, pour ne pas connaître « les vicissitudes des choses humaines? Ré- « fléchissez-donc d'avance que vous allez « aiguiser des armes terribles contre vous! « Songez, si vous êtes culbutés à votre tour, « et il est toujours sage de raisonner dans « cette hypothèse; songez qu'on vous fera « dénoncer aussi par de prétendus républi- « cains; songez bien que la planche que « vous allez poser peut un jour vous con- « duire au port ou dans l'abyme! ».

« D'ailleurs, ne soupçonnez-vous aucune « arrière-pensée dans cet acharnement que « certains hommes trop bien connus mon- « trent avec tant de fracas contre les anciens « Directeurs? Examinons-les bien, ces hom- « mes: ils furent les fondateurs, les pour- « voyeurs, les juges et les jurés du Tribunal « Révolutionnaire, les satellites de *Robes- « pierre*, les compagnons de *Fouquier- « Tinville*, les bourreaux de *Bailli*, de « *Malesherbes*, de *Lavoisier*: n'entrevoyez- « vous aucun danger dans cette formation « d'un Tribunal extraordinaire qu'ils solli- « citent avec non moins d'astuce que de « fureur? »

« Je sais que ce Tribunal est conforme à « la constitution; aussi, dans un temps pai- « sible, il ne m'inspirerait point d'alarmes: » mais aujourd'hui, lorsque les passions les « plus désordonnées bouillonnent plus que « jamais; lorsque des hommes atroces, rede-

« venus puissans, veulent encore tout en-
« vahir pour tout ensanglanter ; lorsqu'ils ne
« se donnent même pas la peine de déguiser
« leurs affreux projets, je vois dans *la Haute-*
« *Cour* un noyau effrayant de *Tribunal Ré-*
« *volutionnaire*, dont le crime peut-être
« s'emparerait bientôt, pour y traîner de
« nouvelles victimes et faire tomber les têtes
« qui lui déplairaient le plus dans la repré-
« sentation nationale, et par suite dans la
« société entière. »

C'est cette dernière idée que je m'attacherais sur tout à développer, s'il pouvait être possible que je fusse appelé à porter la parole devant le peuple français : je tâcherais de revêtir mes expressions d'une énergie entraînante ; je retracerais l'horrible tableau de la nouvelle époque de proscription qui se prépare contre tout ce qui reste en France d'hommes distingués par les talens, la vertu et la fortune ; je démontrerais que la mise en jugement qu'on demande est destinée à seconder les vues funestes de quelques agitateurs bien connus ; j'imagine enfin que je parviendrais à ramener tous les esprits raisonnables à des sentimens de clémence envers les ex-Directeurs, sinon par intérêt pour eux, du moins par égard pour l'intérêt général.

Il est encore d'autres moyens de défense que je pourrais employer vis-à-vis toi, ainsi que vis-à-vis tous ceux des patriotes effervescens, mais de bonne foi, avec qui tu fais cause commune.

*** — Je suis curieux d'entendre ce que

tu peux dire de particulier pour nous convaincre ; car, à parler avec franchise, je me trouve fort peu touché des derniers raisonnemens que tu viens de faire : tu t'es battu les flancs en pure perte, dans la crainte d'un nouveau Tribunal Révolutionnaire; sois donc persuadé que, tout exagérés que tu nous supposes, nous n'en voulons pas plus que toi, et que nous saurions bien en empêcher le rétablissement.

*F. F.* — Oui, comme vous l'empêchâtes *en l'an deux*; mais laissant une matière qui rappelle de si tristes souvenirs, je finirai notre entretien par une réflexion que je t'engage à méditer.

Vous parlez sans cesse contre les *Royalistes*; mais, si réellement vous leur êtes autant opposés que vos discours l'annoncent, expliquez-moi donc comment vous pouvez consentir à les gratifier du plus doux présent qu'il soit possible de leur faire, en leur offrant l'agréable spectacle du supplice des quatre ex-Directeurs que vous voulez proscrire !

Pour en juger, rétrogradons un peu vers le temps qui n'est plus.

Les ex-Directeurs furent membres de l'Assemblée Constituante, où ils se distinguèrent parmi les fondateurs de la liberté ; tous quatre, ils ont été membres de la Convention ; deux l'ont été de ce premier Directoire qui, dirigé alors par un homme de génie, fit trembler sur leur trône tous les potentats

de l'Europe ; que de titres ils ont à la haine des ennemis de la révolution !

Tous quatre enfin, ils furent couverts du sang d'un roi, et certes ce n'est pas ce qu'ils ont fait de mieux ; mais ce n'est pas toi qui blâmeras cet acte de cruauté inutile..... Quel que soit au reste le jugement qu'il faille porter à cet égard, tu dois sentir mieux que personne, qu'il n'est aucune victime d'expiation qui puisse autant convenir aux vengeances implacables des amis des rois, que ceux dont tu veux faire tomber les têtes.

*Suite.* — 3 *fructidor.*

Il est enfin décidé que les ex-Directeurs ne seront pas mis en jugement, après quinze jours d'une petite guerre d'astuces, de piéges et de calomnies, dont les détails, répandus dans les divers journaux, ne serviront qu'imparfaitement à peindre les fréquentes amertumes.

---

N.° 81. — 5 FRUCTIDOR.

## JACOBINISME.

» Si Romanos nos esse meminissemus, » non audaciùs dominari cuperent postremi » homines, quàm id nos prohiberemus. «

BRUTUS. — *Epistolæ.*

Nous avons vu, à la fin de l'avant-dernier numéro, comment les Jacobins, logés au *manége*, tinrent tête au Conseil des Anciens,

et furent enfin chassés dans les journées des 8 et 9 thermidor.

Il était temps de les expulser, ainsi que l'ont découvert les inspecteurs des Anciens, qui furent chargés de recevoir les renseignemens relatifs à cette conspiration nouvelle, et qui ne pourront pas les mettre au jour, attendu le nombre et le crédit des complices.

Il paraît certain que [illegible] même 9 ou 10 thermidor ou du [illegible] plus tard, les Jacobins devaient se réunir au lieu accoutumé de leurs séances; aller en foule au Conseil des Anciens; le transporter mi-gré mi-force aux Cinq-cents; *faire déclarer de suite le Corps législatif Convention*; casser le Directoire et les ministres; créer un comité de *salut public*; envoyer en mission, comme en l'an 2, des députés *fidèles*; régénérer ainsi les départemens et les armées; chasser les *Clichiens* ou prétendus tels, ainsi que les partisans de l'ancien Directoire, et les remplacer par les exclus du 22 *floréal*.

Tout cela paraît un rêve au premier coup-d'œil; mais les hommes que la révolution a instruits savent fort bien, qu'il pouvait être extrêmement possible que ces divers changemens fussent opérés en moins de deux heures.

Remercions la Providence de ce qu'elle a déjoué ces funestes complots; mais qu'on n'aille pas croire que les *Montagnards* se soient tenus pour battus par le premier échec!

A

A peine chassés du manége, ils étaient en séance dans l'ex-église des Jacobins de la rue du Bacq : quelle jouissance pour eux d'habiter un lieu dont l'ancienne dénomination leur rappelle de si chers souvenirs !

Là, ils ont changé de batterie : voyant que leurs premiers projets étaient éventés, et n'ayant plus d'ailleurs les mêmes facilités pour les mettre à exécution, ils ont songé à déposséder de vive force, le Directeur *Sieyès*, ainsi que plusieurs députés dont les uns ne sont plus de leur bord et dont les autres n'en furent jamais : un de leurs orateurs alla jusqu'à dire ; le 30 *prairial fut un* 10 *août, il ne nous reste plus qu'à faire un* 21 *janvier*.

L'attaque devait eu lieu dans la nuit, au moyen d'une foule de *frères et amis*, rassemblés ici des divers départemens, et la tentative devait en être très-prochaine, lorsque tout-à-coup, dans la journée du 26, le Directoire, qui cette fois fut heureusement influencé par la prévoyance de *Sieyes*, ordonna que le club serait fermé.

Grande colère de la part du parti, qui voulait absolument que *la patrie fût déclarée en danger* : malgré toutes ses clameurs, *la Jacobinière* a été fermée, et aujourd'hui ses habitués n'ont aucun point connu de rassemblement.

Voilà une espèce de succès; en outre, j'observerai qu'il y a des conversions étonnantes; je suis entouré de gens qui, depuis peu de jours, se sont avisés tout-à-coup

de parler principes, raison, justice, ce qui est fort édifiant de leur part ; tel qui, en l'an 4, me faisait l'honneur de dire à la tribune (*a*) que *j'étais payé par Pitt*, déclare maintenant tout haut, qu'il se place au rang des *chouans*, c'est-à-dire, de ceux de ma trempe ; en vérité, c'est trop d'honneur.

Il ne s'ensuit pas, à beaucoup près, que tout soit au mieux possible, car la victoire est encore douteuse malgré ces premiers avantages : les *Montagnards*, qui ont pareillement succombé dans plusieurs de leurs attaques contre l'ancien Directoire, paraissent abattus maintenant ; mais il ne faut pas se fier à cette inertie apparente ; quand ils n'exécutent pas des complots, ils en trament, et tôt ou tard il y aura une affaire décisive.

En admettant au surplus, qu'alors ils soient entièrement défaits, il en résultera qu'un parti de *Jacobins* aura été vaincu par un autre parti de *Jacobins* ; ce sera sans doute un bien dans l'état actuel des choses ; mais je n'ose espérer que l'Etat soit sauvé par les vainqueurs ; je ne trouve pas encore de ce côté une solide garantie ; la médiocrité et l'intrigue s'empareront de nouveau du gouvernail ; hélas ! que de chemin restera à parcourir, avant d'atteindre la paix, le retour de l'ordre et l'affermissement de la prospérité nationale !

C'est ainsi que j'exerce mes mélancoli-

(1) Voyez n.° 7.

ques réflexions, quand le vœu de mon cœur, le besoin pressant du repos, le dégoût de tout ce qui m'environne et la fin de la belle saison m'appellent fortement aux lieux de ma naissance que j'aurais revus dès-long-temps, sans les événemens du 30 *prairial* qui m'ont imposé de nouveaux devoirs.

Tous les motifs réunis d'intérêt, d'affection et de prudence m'attirent sur les rives du *Clain;* mais je sens qu'en abandonnant mon poste dans les circonstances actuelles, je m'exposerais au blâme mérité de mes concitoyens, ainsi qu'à un autre malheur que je n'éprouvai jamais, au reproche de ma conscience.

La nature aura ramené l'hiver et désenchanté les lieux que je suis si désireux de revoir, avant qu'il me soit possible de quitter Paris : que dis-je ! est-il raisonnable même, dans les circonstances actuelles, de fixer une époque où je puisse espérer n'avoir plus d'inquiétudes sur le sort de la patrie !

Ah ! combien ma position serait déplorable en tout sens, au milieu de cette vaste solitude de Paris et des ennuis divers qui m'obsèdent, si la providence ne m'eût gratifié de quelques amis fidèles et des plus douces liaisons, et surtout, si elle ne m'eût ménagé un refuge, des distractions intéressantes et les égards les plus affectueux, auprès de cette famille respectable, dont le nom est un éloge ; qui, originaire de la *Suisse*, en a conservé dans *Paris* la franche bonhomie et l'heureuse simplicité de mœurs ; pour qui le soulagement de l'in-

fortune est un plaisir d'habitude, et près de qui tout homme, ami de la bienfaisance et doué de sentimens généreux, se trouve aussitôt attaché par les liens d'une honorable sympathie!

---

## N.° 82. — 20 FRUCTIDOR.

### *Sur un Discours de Briot.*

» Veritas pluribus modis infracta, libidine » assentandi, aut *odio adversus dominantes.* »

TACITE. — *Histor.* — lib. 1.

JE viens de lire avec attention un discours prononcé le 12 par *Briot* : on sait que la modération n'est pas le partage ordinaire de ce député; c'est précisément ce qui rend d'autant plus remarquable le discours dont il est question.

Il demanda, qu'on *s'occupât de la clôture de la liste des émigrés, et que la législation sur les radiations et les maintenues fût déterminée de manière à rassurer tous les citoyens;* il demanda aussi, *qu'on présentât aux esprits l'espérance du rapport de toutes les mesures révolutionnaires et proscriptives.*

Je ne me permettrai point de juger les intentions qui pouvaient animer mon jeune collègue, en proférant de pareilles expressions trop inusitées jusqu'ici sur ses lèvres;

mais je conviendrai avec plaisir, qu'attaché comme il est à un parti où l'exagération domine, il lui a fallu une sorte de courage pour professer une doctrine qui est si fort en opposition avec celle que son parti manifeste et dont lui-même s'est montré plus d'une fois l'un des apôtres les plus fervens; j'applaudis au sentiment de justice qui lui a inspiré les phrases que j'ai citées, ainsi que plusieurs autres de même nature, et quelque jour peut-être je lui rappellerai à la tribune l'engagement solonnel qu'il a contracté en quelque sorte vis-à-vis la France entière; ce sera alors que j'apprendrai à connaître, s'il faut compter sur sa franchise.

Au reste, je suis tellement demeuré étranger à l'influence de tout esprit de parti que, malgré l'intervalle immense qui a séparé jusqu'ici les routes politiques que nous avons suivies l'un et l'autre, je ne ferai point mention de *Briot*, sans lui rendre, avec loyauté et bienveillance, un témoignage qui surement ne paraîtrait pas suspect de partialité sous ma plume.

Il est né avec le germe d'un beau talent, et, ce qui vaut beaucoup mieux sans doute, je ne le crois pas étranger aux émotions généreuses : aussi, comme il lui reste une longue carrière à parcourir, je n'hésite point à prédire qu'un jour il pourra rendre de grands services à la patrie et mériter une reconnaissance assise sur des bases durables, lorsqu'il aura mûri sa tête, perfectionné son

esprit, et qu'éclairé par l'expérience, les réflexions et l'âge, il aura acquis cette science si profitable et souvent si couteuse, l'art difficile de connaître les hommes.

---

N.° 83. — 27 FRUCTIDOR.

## OPINION

*Sur le mode d'organisation des Sociétés populaires.*

» Etre libre, n'est pas faire ce que l'on veut, » mais faire ce que l'on doit vouloir. »
MONTESQUIEU. — *Esprit des Lois.*

D'APRÈS tout ce que je vois faire et ce que j'entends dire chaque jour, il m'est démontré plus que jamais, qu'un certain parti n'a visiblement d'autre but que de rétablir l'affreux système qui précéda le 9 *thermidor*.

Je connais parfaitement les risques qu'on court à combattre les projets des hommes qui composent ce parti; je suis convaincu d'ailleurs, d'après leur audace et l'union qui les rend forts, qu'à moins de quelque événement inespéré, ils viendront tôt ou tard à bout des desseins qu'ils ont formés, et qu'alors ils n'oublieront pas dans leurs vengeances ceux qui les auront contrariés; n'importe! mon parti est pris; ils me trouveront de nouveau sur la brèche.

J'espère peu de mes efforts ; mais je veux au moins sauver mon nom de l'opprobre qui un jour entachera le corps législatif actuel ; je ne veux pas qu'on dise de moi ce que j'ai dit de tant de mes prédécesseurs, nés honnêtes, mais faibles, qui, demeurant inactifs et muets au milieu de nos premiers désastres, se sont contentés de gémir stérilement sur les horreurs du régime révolutionnaire.

L'institution des sociétés populaires est essentiellement faite pour faire naître et pour entretenir la puissance de ceux qui veulent régner autrement que par les lois : depuis la clôture successive de celles *du Manége* et de la *rue du Bacq*, leurs protecteurs n'osent pas nier tout-à-fait les abus palpables auxquels ces sociétés donnent lieu, et ils consentent pour la forme à faire rendre une loi qui paraisse en régulariser l'usage ; mais les projets qu'ils présentent sont tellement combinés que, s'ils étaient adoptés, ces sociétés recevraient une sanction légale, deviendraient en quelque sorte autorités constituées, cesseraient d'être assujetties à la dépendance du gouvernement, et dès-lors seraient plus dangereuses encore qu'elles ne le furent jamais.

Dans cet état de choses, persuadé qu'une pareille institution porterait le dernier coup à la chose publique, je me suis déterminé à préparer une opinion contraire.

Si j'eusse suivi mon penchant, j'aurais demandé sans détour que les *clubs*, ce foyer

toujours vivace d'intrigues et de troubles, fussent fermés à jamais dans toute la France; mais, dans l'intention d'être utile et de parvenir à me faire entendre, il m'a fallu ne pas heurter de front l'opinion dominante: je puis garantir du moins que les *clubs* cesseront bientôt d'être à craindre, pourvu que le Conseil veuille adopter, dans sa totalité, les moyens de répression que j'ai conçus.

J'étais inscrit pour parler hier; tout-à-coup, par l'effet d'une tactique astucieuse, les dominateurs demandèrent, sous prétexte d'économiser le temps, qu'on n'entendît plus aucuns discours, mais que les orateurs inscrits fussent autorisés à faire imprimer leurs projets de résolution.

Le but secret de cette proposition, qui fut admise par le Conseil, était de donner par-là plus de force aux opinions déjà prononcées de leurs amis, en parvenant à empêcher que les sophismes et les mensonges qu'ils avaient mis en avant pussent être contredits et pulvérisés par l'évidence même de la vérité.

On sent combien il y a de désavantages à produire des idées neuves ou trop peu développées, sans les étayer sur les motifs qui viennent à leur appui; c'est en quelque façon comme retrancher d'un corps la vie qui devait l'animer.

Placé entre l'alternative pénible d'enfouir tout-à-fait mon travail, ou de donner, à ce qui en est le résultat, une publicité hasardée, j'ai dû sacrifier des considérations qui

me sont personnelles, à la possibilité d'opérer quelque bien ; j'ai dû m'abstenir de faire imprimer à mes frais mon opinion, dans la crainte qu'elle ne parût trop tard, et, dès ce matin même, j'ai profité de l'arrêté du Conseil pour faire distribuer le projet de résolution que j'aurais voulu faire précéder des lignes suivantes :

CITOYENS,

» Je ne me présente point à cette tribune pour m'ériger en juge des sociétés populaires, pour examiner sans partialité et les biens qu'elles ont pu faire dans quelques circonstances, et les très-grands maux dont elles ont été la source ; je ne traiterai point l'importante question de savoir, s'il ne vaudrait pas infiniment mieux, pour le bien de la chose publique, et sur-tout pour son repos, qu'on renonçât tout-à-fait à ces sociétés, que de chercher à en établir encore. »

« Mon opinion à cet égard est arrêtée dès long-temps ; mais je dois me soumettre à celle du Conseil, et, puisque le Conseil paraît décidé pour le maintien des sociétés populaires, il ne me reste qu'à contribuer de quelques efforts à ce que leur existence n'entraîne plus les graves inconvéniens qui déjà ont été si funestes à la patrie. »

« Ces inconvéniens ont cessé d'être un mystère qu'il faille appréhender de dévoiler ; ils sont tels et d'une telle évidence, que ré-

cemment plusieurs des plus anciens amis de ces sortes d'associations ont été contraints de se tourner contre elles, et que ceux-là mêmes qui leur sont le plus dévoués encore ne peuvent s'empêcher de convenir qu'il faut prendre des précautions pour y remédier. »

« Plusieurs projets de résolution ont été présentés, et je n'hésiterai point à déclarer avec franchise, que la plupart sont conçus de manière, non pas à empêcher ou à prévenir les abus dont on se plaint, mais à les consacrer en quelque manière, et à faire que la loi même les entoure d'une solennelle garantie. »

« Il me paraît superflu d'attaquer ces divers projets, puisque celui, que je me propose de présenter au Conseil, peut à-la-fois en être la critique et en devenir le remplacement. »

« Je vais entrer en matière, après avoir prié ceux qui doivent m'entendre de bien se pénétrer de cette idée principale, que la loi qu'il nous faut rendre doit être avantageuse, non pas aux intérêts particuliers des sociétés populaires, mais à la sécurité publique et aux intérêts de tous. »

» Je poserai d'abord en principe, que les individus, nés ou devenus citoyens rançais, peuvent seuls avoir le droit de former des sociétés populaires s'occupant de questions politiques. »

« S'il était possible que je trouvasse des contradicteurs à cet égard, il me suffirait

de rappeler les désordres incontestables que les étrangers ont souvent apportés dans nos climats ; je dirais ensuite : — *Citoyens*, voudriez-vous donc faciliter aux puissances coalisées la faculté de peupler les sociétés populaires de leurs envoyés directs ? N'est-ce pas déjà trop que l'ouverture de ces sociétés, qui les met à portée, au moyen de leur or corrupteur, de trouver des Français assez vils pour y jeter sans cesse des germes d'agitations et de discordes ? »

« A cette première précaution de n'admettre que des citoyens français, il faut ajouter celle d'exiger que les membres des sociétés soient domiciliés, depuis un an, dans l'arrondissement des municipalités où leurs séances auront lieu : il me semble inutile de s'étendre en réflexions, pour démontrer la nécessité de cette mesure qui empêchera que des boute-feux, stipendiés et souvent inconnus, viennent de loin faire tout-à-coup des motions factieuses. »

« Il importe encore beaucoup, pour la tranquillité publique, de limiter le nombre des sociétaires ; une expérience longue et désastreuse nous a trop bien appris que souvent les propositions les plus incendiaires ont été suivies d'essais funestes d'exécution, ce qui sera beaucoup moins à redouter désormais, si le nombre est fixé dans de justes bornes. »

« L'admission des seuls citoyens français, la nécessité d'un an de domicile et la quotité déterminée des sociétaires me paraissent

trois bâses principales de l'organisation des sociétés populaires, et ces bâses peuvent rassurer un peu les hommes moins confians ou plus sages, qui aimeraient mieux qu'on y renonçât tout-à-fait; mais il ne suffit pas d'établir de pareilles mesures; elles tomberont bien vîte en désuétude ainsi que tant d'autres précédemment adoptées, si on n'emploie pas des moyens sévères pour les faire exécuter. »

D'abord il me semble indispensable de prescrire à chaque société de déclarer à l'administration municipale la maison, le jour et l'heure où elle devra se réunir, ainsi que les noms et domiciles des membres qui devront la composer : celles qui ne se soumettront pas à cette disposition seront dissoutes de plein droit; en outre, pour empêcher qu'elles ne recommencent une pareille tentative, elles seront condamnées à une amende solidaire de deux mille francs. »

« Ici j'entrevois une difficulté : — de quel expédient se servira-t-on pour faire acquitter cette amende par des hommes qui, dans le cas supposé, seront le plus souvent ou inconnus ou insolvables? Il s'en présente une bien simple, qui consiste à prendre toujours pour premier solidaire le propriétaire ou le locataire principal dont la maison aura servi à la tenue d'une assemblée illicite; alors nous aurons, dans l'intérêt personnel, une garantie puissante de l'exécution de la loi. »

« Quant aux sociétés, où le nombre des membres excédera la quotité fixée par la

loi, une clôture d'un mois sera prononcée la première fois; elles seront dissoutes en cas de récidive, et, pour que cette peine ne devienne pas un jeu, les sociétés dissoutes ne pourront pas reprendre leurs séances, avant l'expiration d'une année. »

« Ces dernières peines, seront prononcées, après avoir pris l'avis nécessaire des municipalités, par les administrateurs de département, qui, ayant la grande police dans leurs ressorts respectifs, peuvent seuls acquérir une connaissance exacte des faits; ils renverront aux tribunaux correctionnels pour l'application des amendes. »

« Outre les dispositions que je viens d'indiquer, il en est plusieurs autres dont l'expérience a démontré la nécessité. »

« Il est reconnu que les séances, qui se prolongent trop avant dans la nuit, entraînent des inconvéniens majeurs: les sociétés, alors moins surveillées, pourraient aisément contrevenir à la loi et commettre des excès propres à alarmer le reste des citoyens; il faut donc fixer l'heure au-delà de laquelle elles ne devront pas tenir leurs séances; il faut aussi, pour prévenir les rixes et les voies de fait, veiller à ce que les sociétaires ne soient point armés; il faut enfin assurer, par des dispositions pénales, l'exécution des articles 365 et 366 de l'acte constitutionnel, que les sociétés populaires, trop accoutumées à se mettre au-dessus des lois, se permettent depuis long-temps de regarder comme non avenus. »

« J'imagine que toutes les mesures que

je viens de retracer sont propres à prévenir une grande partie des abus auxquels l'existence des sociétés populaires n'a que trop donné lieu jusqu'ici; mais il me reste encore à faire au Conseil deux propositions auxquelles je le supplie de vouloir bien donner toute son attention. »

« Il a été démontré, à plusieurs époques, et sur-tout dans ces derniers temps, que les désordres les plus graves résultent des motions violentes et séditieuses, émises trop souvent dans les clubs; ils sont d'une telle notoriété que je ne peux pas me persuader qu'aucune voix s'élève dans cette enceinte pour s'en rendre l'apologiste. »

« Il arrive presque toujours, que ce ne sont pas les auteurs mêmes de ces motions qui les prononcent : trop adroits pour se placer ainsi en évidence, ils donnent le fruit de leurs perfides spéculations à des hommes égarés ou trop peu instruits qui, souvent sans qu'ils s'en doutent, viennent, publiant l'ouvrage d'un autre, jeter des levains désastreux de troubles et de proscriptions; ce très-grand abus cessera d'avoir lieu désormais, s'il est ordonné que les membres des sociétés ne pourront pas prononcer de discours écrits. »

« La séduction ou la complaisance ne donne pas le talent ni même la mémoire : il deviendra donc très-difficile de trouver des prête-noms; il faudra que ce soient les propres *faiseurs* qui se donnent eux mêmes la peine de débiter leurs idées; or, comme tous n'ont pas le don de la parole,

et comme d'ailleurs ils ne se soucieront pas de se mettre habituellement à découvert, il résultera nécessairement de ce nouvel ordre de choses, qu'il épargnera aux sociétés populaires une source fréquente d'agitations. »

« J'arrive à la dernière disposition que je veux proposer au Conseil, et que je crois de la plus haute importance. »

« Veut-on que les sociétés populaires puissent servir les intérêts de la chose publique (si toutefois cela est possible) ou seulement les intérêts de quelques ambitieux? »

« Je suis bien sûr qu'on va me répondre tout de suite, que c'est seulement la chose publique qu'elles doivent servir. »

« Eh bien! si c'est loyalement qu'on me fait cette réponse, je dois être sûr que le Conseil adoptera la proposition formelle que je lui soumets de faire suspendre les séances des sociétés populaires, pendant les mois de ventôse et germinal de chaque année. »

« Si les motifs, qui prescrivent si impérieusement cette mesure, ne sautaient pas aux yeux, pour ainsi m'exprimer, il ne me serait pas difficile de les démontrer d'une manière palpable; il me suffirait de rappeler tout ce que l'intrigue, l'ignorance et la médiocrité se permettent dans les *clubs*, au moment des élections, pour semer les calomnies, pour servir la cupidité, pour nuire au mérite; je ferais voir, que l'esprit de parti y cherche toujours à usurper l'opinion du peuple et à faire tomber les suffrages, non

pas sur ceux qui en sont le plus dignes, mais sur les coryphées du parti; je prouverais qu'il a été telles élections qu'on a dû plutôt regarder comme celles des *clubs* que comme celles du peuple; j'ajouterais mille faits à l'appui de ce raisonnement; mais, je le répète, ces faits sont d'une telle évidence, qu'en vérité je croirais faire outrage à la bonne foi de mes collègues, si je cherchais davantage à en faire la preuve. »

« *Citoyens*, je viens de vous proposer les mesures que je crois propres à empêcher, ou du moins à beaucoup amoindrir les dangers qui résulteront nécessairement du rétablissement des sociétés populaires. »

« A cet égard, montrons de la franchise, et ne cherchons point à tergiverser : de deux choses l'une; on veut, ou que les sociétés populaires deviennent maîtresses de la loi, ou que la loi commence enfin à les dominer. »

« Si, comme je ne dois pas me permettre d'en douter, c'est la loi qui l'emporte dans cette enceinte, le Conseil adoptera sans balancer les mesures que je lui propose, ou d'autres équivalentes; dans le cas contraire, il ne restera plus au sage qu'à s'envelopper dans son manteau, et à gémir sur les nouveaux malheurs qui ne tarderont pas à fondre sur la patrie. »

« O vous qui m'écoutez! puisez donc quelques leçons dans les archives éloquentes d'un temps qui est encore bien près de nous; il n'en est point de plus instructives : contemplez

templez les diverses assemblées qui nous ont précédés ; là aussi, il se trouva des hommes qui crurent avoir intérêt à favoriser le trouble, à lâcher la bride à l'effervescence des passions ; bientôt ils voulurent opposer des digues au torrent qu'ils avaient contribué à former ; mais eux-mêmes furent submergés : prenez garde, si vous cédez aux mêmes impulsions, de subir un jour le même sort. »

« Eh quoi ! ne vous souvient-il déjà plus de cette fameuse société *du manége* qui, naguères, tenait près de vous ses séances factieuses, et qui, au bout de quelques momens d'existence, menaçait déjà de tout envahir ? ne vous souvient-il plus de ces orgies nocturnes, de ces cris féroces, de ces impudentes provocations, de ces voies de fait révoltantes qui faisaient douter en quelque sorte, si nous habitions le centre de la civilisation européenne, ou quelques misérables bourgades de sauvages sans lumières, sans lois et sans mœurs ? voudriez-vous donc fournir aux puissances ennemies un moyen si commode, pour parvenir à faire détester le gouvernement républicain par tout ce qu'il y a en France d'hommes susceptibles de sentimens élevés et délicats ? voudriez-vous creuser de vos propres mains un abyme si propre à engloutir à jamais la liberté et la patrie ? »

« *Citoyens*, méditez attentivement les idées que je viens d'exposer devant vous ; elles sont fondées sur la vérité et sur la rai-

son ; aussi, je me plais à croire qu'elles vous détermineront, soit à ne pas rétablir les sociétés populaires, soit du moins à adopter les mesures que je vais vous proposer pour leur servir de frein. »

Quoi qu'il en puisse être, je n'ai point hésité, dans cette discussion mémorable, à payer la dette dont je suis redevable à mon pays : je ne me fais point illusion sur les *circonstances* qui m'environnent ; je connais toute la fougue des passions que je suis venu contrarier ; mais, dussé-je être victime de mon zèle, je n'ai pas voulu être assez lâche pour garder le silence, quand je suis pénétré de la conviction intime, que le sort de la chose publique est attaché aux résultats de cette discussion. »

« Il ne me reste plus qu'à soumettre au Conseil un projet conforme aux motifs que j'ai développés dans ce discours. »

*Projet de résolution.*

« Le Conseil des Cinq-cents, considérant combien il est nécessaire de prendre sans délai les mesures législatives convenables pour concilier, avec la tranquillité publique, le droit que les citoyens ont de se réunir en sociétés particulières pour s'y occuper de questions politiques,

« Déclare qu'il y a urgence et prend la résolution suivante. »

ARTICLE PREMIER.

« Les citoyens français peuvent seuls faire partie des sociétés particulières s'occupant

de questions politiques, mais uniquement dans l'arrondissement où ils ont acquis un an de domicile. »

« II. Toute société, qui voudra s'occuper de questions politiques, sera tenue, sous peine d'être dissoute et d'une amende solidaire de deux mille francs, de déclarer à l'administration municipale la maison, le jour et l'heure où elle devra se réunir, ainsi que les noms, prénoms, demeure et profession de chacun des membres qui la composent. »

« III. Les propriétaires ou principaux locataires des maisons ou bâtimens, dans lesquels les sociétés ainsi dissoutes auront tenu leurs séances, sans déclaration préalable, seront responsables du paiement de l'amende; la condamnation en sera prononcée contre eux, sauf leurs recours contre ceux qui auront fait partie desdites assemblées. »

« IV. Les administrations municipales instruiront sans délai les administrations centrales de la formation de ces sociétés. »

« V. Chaque société ne peut être composée de plus de deux cents membres, dans les communes au-dessus de cinquante mille habitans, et de plus de cent membres dans les autres communes, à peine d'un mois de clôture, pour la première fois, et d'être dissoutes en cas de récidive. »

« VI. Les séances ne peuvent, sous les mêmes peines, être prolongées au-delà de huit heures du soir, dans les six premiers

mois de l'année, et de neuf heurs du soir, dans les six derniers. »

« VII. Toute société, qui contrevient aux dispositions contenues dans les articles 361 et 362 de la constitution, est dissoute sur-le-champ. »

« VIII. Nul sociétaire ne peut être armé. »

« IX. Nul sociétaire ne peut prononcer un discours écrit. »

« X. Les sociétés politiques suspendent leurs séances pendant les mois *ventôse* et *germinal* de chaque année ; celles, qui s'obstineraient à les prolonger pendant cette époque, ne seront plus considérées que comme formant un attroupement qui devra être dissipé aux termes des articles 365 et 366 de la constitution. »

« XI. Celles des sociétés, qui seront dans un des cas de contravention énoncés en la présente loi, seront, suivant la nature de la contravention, dissoutes, ou seulement fermées pour un temps déterminé, par des arrêtés motivés pris par les administrations centrales, après avoir consulté l'administration municipale. »

« XII. Lorsque ces sociétés sont dissoutes, elles ne peuvent pas reprendre leurs séances, avant l'expiration d'une année. »

« XIII. Les tribunaux correctionnels prononcent sur l'application des amendes solidaires. »

« XIV. Ceux qui troublent une société particulière s'occupant de questions politiques, ou qui en empêchent la tenue, hors

les cas déterminés par la loi, sont punis comme perturbateurs, d'après les lois existantes. »

*NOTE.*

Quelques-uns des articles contenus dans ce projet, sur-tout le 3.e et le 10.e, parurent faire impression sur beaucoup d'esprits, au point que les *meneurs*, soit qu'ils en eussent vraiment conçu des inquiétudes, soit qu'ils se trouvassent déroutés par l'insuccès de quelques autres tentatives, ne cherchèrent plus, comme auparavant, à presser la décision : la chose néanmoins n'était que différée, et ils allaient remettre la matière sur le tapis, lorsqu'arriva le 18 *brumaire*, qui, j'espère, a détruit pour toujours le danger des *clubs*, ainsi que la possibilité et même le désir de les rétablir.

---

N.° 84. — 29 FRUCTIDOR.

## SEANCES

*Relatives à la déclaration des dangers de la patrie.*

« . . . . . Quæque ipse miserrima vidi. »
VIRGILE. — *Eneid.*

C'EST du séjour riant de *Passi*, où toujours on daigne me prodiguer les égards d'une bienveillance affectueuse, qu'à la renaissance du jour, précédée par une nuit qu'ont agitée bien des souvenirs doulou-

reux, je prends la plume, entouré d'une perspective charmante et des dernières beautés de la nature, pour tracer l'esquisse rapide des événemens qui viennent d'avoir lieu.

Dans la séance d'avant-hier, un membre proposa tout-à-coup, à la suite d'un discours longuement médité, *de déclarer la patrie en danger* et de nommer une commission de neuf membres, chargée de présenter des mesures de salut public.

Plusieurs voix réclament aussitôt la question préalable, et pour la motiver, *Chénier*, *Bérenger*, *Jard Panvilliers* s'empressent vers la tribune.

Alors commence un tapage que je puis dire infernal, et tel qu'à peine on en trouverait un exemple dans les fastes d'aucune assemblée délibérante : cette scène affligeait d'autant plus les sincères amis de la patrie, qu'un étranger de distinction, l'amiral espagnol *Massarédo*, en était témoin.

Tous les *frères et amis* se démènent, gesticulent, vocifèrent, ou disent des injures de leurs places, ou se précipitent en furieux à la tribune, d'où ils repoussent *Bérenger* avec rage ; les uns ne font que des menaces verbales ; les autres se livrent à des actes de violence ; tous s'accordent à vouloir, par toutes sortes de moyens, que la double proposition qui vient d'être faite soit admise sur-le-champ ; *Chénier*, *Lucien Bonaparte* et *Daunou* s'y opposent ; enfin, grace à la tenue constante de l'oppo-

sition et à la fermeté courageuse du président (*Boulay de la Meurthe*), la séance se lève sans qu'il y ait de décision, ce qui, dans la circonstance ou on avait été pris au dépourvu, était une demi-victoire.

Il est bon de remarquer que les tribunes, les corridors, les vestibules, les avenues et les rues adjacentes, étaient garnis d'une foule d'hommes et de femmes également fameux, ceux-ci, pour avoir joué un rôle marquant dans les tribunaux, les cachots et les comités *révolutionnaires*; celles-là, pour s'être habituellement délectées dans le spectacle des supplices, et qu'à bon droit on a nommées *furies de guillotines.*

Cette société, ainsi composée, prodiguait de sales injures à tous ceux des députés qui étaient assez connus, pour que l'on sût d'avance qu'ils ne voudraient pas accroître les dangers trop évidens de la patrie par la déclaration imprudente de ces mêmes dangers, et consentir, sous un pareil prétexte, à l'établissement d'un nouveau régime de *terreur.*

De la séance du 27, passons à celle du 28.

La discussion se r'ouvre et est fermée, après que plusieurs orateurs ont été entendus pour et contre; *Chazal* et *Boulay de la Meurthe* se distinguent par une énergique opposition aux mesures proposées.

On va aux voix; le bureau déclare que la proposition de déclarer la patrie en danger est rejetée; mais, comme la majorité n'était pas assez clairement démontrée,

attendu la lâcheté de plusieurs membres qui, *par peur*, ou n'osent pas faire connaître leurs opinions, ou demeurent neutres, ou même votent contre leur conscience, l'appel nominal est réclamé.

L'appel allait commencer, lorsque les chefs du parti, sentant bien que cette manière de voter, qui consacre l'indépendance des suffrages, ne leur serait pas avantageuse, essaient un autre genre de tactique.

On déclare à l'improviste, qu'un ministre patriote vient d'être renvoyé et que les républicains sont trahis; des impostures se débitent; les injures, les menaces, les vociférations de tout genre se font entendre; la *chère permanence* est réclamée; on cherche à échauffer les uns, à intimider les autres; enfin, grâce encore à la contenance ferme et tranquille, tant de la majorité du Conseil que de son président, le calme se rétablit après un long vacarme; l'appel nominal a lieu et donne pour résultat, sur 416 votans, une majorité de 245 qui rejettent la proposition.

Aussitôt que cette opinion est connue, les assistans du dehors, composés comme la veille, plus nombreux encore, et qui, quelques minutes auparavant, trompés par la fausse annonce que leur parti l'avait emporté, s'étaient écriés avec une joie féroce; *la patrie est donc sauvée, la voilà déclarée en danger*; ces généreux champions *du bonheur commun*, revenus d'une courte allégresse, veulent entrer dans l'intérieur

de la salle, faire main-basse sur les députés *chouans* qui s'y trouvent, et *sauver par eux-mêmes la patrie.*

L'attitude de la garde du Corps législatif met obstacle à cette ferveur entreprenante; les dignes enfans de *Marat* ne peuvent *épurer* le Conseil, et contraints de se borner à exhaler leur furie en basses injures, ils se retirent la rage dans le cœur, et regrettent l'heureux temps où ils pouvaient, à leur manière, *régénérer* les autorités constituées.

Tel est en abrégé le récit exact de ce qui s'est passé dans les deux séances des 27 et 28 fructidor; certains hommes voulaient se servir de la déclaration de la patrie en danger, pour exhumer ensuite toutes les mesures révolutionnaires qui, comme on sait, ont rendu des services si efficaces à la France, *pendant le cours de l'an* 2; beaucoup d'autres les secondaient par l'effet seul d'une imagination peu réfléchie, et sans savoir ni même chercher à apprendre où on voulait les mener.

Peut-être faut-il savoir quelque gré à ceux des députés qui, nés avec des goûts paisibles, ont su tenir tête à l'orage et triompher en quelque sorte d'eux-mêmes, pour faire, en ce point, triompher la patrie, à force de patience, de ténacité et de courage; sans doute ils ne peuvent pas se flatter de parvenir à sauver leur pays; ils connaissent trop bien les dangers imminens et de plus d'une sorte qui le menacent encore, pour

se bercer d'espérances trompeuses ; ils n'ignorent pas que leurs moyens sont trop faibles pour repousser à-la-fois les *Jacobins* et les *austro-Russes*, sur-tout, quand tout ce qu'il y a en France d'hommes probes et intéressés à l'ordre est divisé par des animosités et des préventions réciproques.

O deuil profond des âmes fières! extrémités également déplorables! faut-il donc voir des *égorgeurs* ou des *tartares* dominer insolemment dans Paris!

Au reste, quelle que soit l'issue de l'incertain avenir, heureux ceux qui, après avoir été fonctionnaires publics dans des circonstances aussi difficiles, peuvent, en rentrant dans le calme d'une conscience pure, se dire à eux-mêmes avec vérité ; nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir, et du moins, s'il nous faut succomber sous une lutte inégale, nous avons opposé une résistance qui pourra un jour honorer notre mémoire!

---

N.° 85. — PREMIER JOUR COMPLÉMENTAIRE.

*Sur Sieyes.*

» . . . . . Vitam impendere vero. »
JUVÉNAL. — *Satire* 4.

LE brave *Joubert* a été tué en menant l'armée d'Italie au combat ; ainsi, quand les guerriers, qui composent cette armée étaient

enfin commandés par un général digne d'eux, le sort l'enlève à jamais; ainsi le jour du malheur luit sur nous de toutes parts.

Je n'avais pas vu *Joubert* depuis cette belle cérémonie, (1) où il vint présenter à l'ancien Directoire les drapeaux victorieux de la même armée qui vient de le perdre.

Que de changemens se sont opérés depuis cette époque, au grand détriment de la patrie! alors nos armes avaient conquis la paix; alors *Bonaparte* était dans nos murs; alors, malgré l'incapacité des gouvernans, il était encore possible d'espérer: aujourd'hui, soit qu'on envisage l'état intérieur de la France, soit qu'on porte les yeux au dehors, on n'espère plus.

Hier on fit au champ de Mars une fête funéraire en l'honneur de *Joubert*: *Sieyes*, qui préside le Directoire depuis trois mois, y prononça son dernier discours qui est remarquable par un ton fortement senti de deuil et de mélancolie; j'y ai noté cette phrase qui, sortie d'une bouche peu accoutumée aux digressions, peint bien l'état presque désespéré de la chose publique; —« *O Joubert que tu es heureux, et combien de républicains envient ton sort!* »

Puisque le nom de *Sieyes* se trouve ici sous ma plume, je lui consacrerai quelques lignes.

Je commence par avouer, qu'il y a eu beaucoup de préventions contre cet homme

(1) Voyez n.° 39.

célèbre, et que moi-même, je n'en ai pas été exempt : au reste, je ne chercherai ni à le condamner ni à l'absoudre sur le temps qui n'est plus; mais, en jugeant par des faits sa conduite actuelle, je me plairai aujourd'hui à lui payer, sur ces feuilles solitaires, un témoignage qui m'est prescrit par la vérité ainsi que par la justice : autant, depuis plusieurs années, je me suis fait un devoir rigoureux d'être avare d'éloges vis-à-vis ceux qui ont successivement gouverné la France, autant je me trouve satisfait d'avoir enfin quelque bien à dire de l'un de ceux qui la gouvernent maintenant.

*Sieyes*, nommé membre du Directoire à la fin de floréal dernier, arriva de Berlin le 19 prairial, et fut installé le lendemain.

On avait dit généralement avant son arrivée; si les choses ne vont pas au gré du nouveau Directeur, tel est son caractère, qu'il se tiendra éloigné des affaires et ne voudra se mêler de rien, ce qui prouve déjà qu'on l'avait mal connu.

Il ne tarda pas à s'apercevoir, qu'il était impossible de bien administrer avec les collègues auxquels il était associé; dans cette persuasion, il se réunit au parti qui tendait de longue main à les renverser, et le fortifia de son influence et de son génie.

Le 30 *prairial* eut lieu; cet événement, qui ne fut souillé par aucune proscription, pouvait devenir très-avantageux à la France, s'il eût été mieux dirigé, si les vainqueurs,

plus dociles aux impulsions de *Sieyes*, eussent voulu lui adjoindre les hommes qu'il désirait, et qui étaient portés par l'opinion publique; mais ses conseils ne furent pas suivis, et il fut mis à l'écart du mouvement, après avoir si efficacement contribué à l'opérer.

C'est, à dater de cette époque, qu'abreuvé d'amertumes, et poursuivi sans cesse par les plus opiniâtres dénonciations, il a fait preuve à la fois de fermeté, de résignation et de prudence, et qu'il a démenti les nombreuses prédictions de ceux qui l'avaient condamné à une nullité absolue, dans le cas où les choses ne tourneraient pas à sa guise.

On l'a vu tenir constamment tête aux *Montagnards*; dédaigner leurs menaces; user de tous ses moyens pour les faire expulser du *manége* par le Conseil des Anciens, et de la *rue du Bacq* par le Directoire; maintenir dans les premières places, ou y élever quelques hommes de mérite; faire tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher des lois désastreuses; réveiller et entretenir le courage, les émotions généreuses et un reste d'espoir, par les divers discours qu'il a prononcés, depuis trois mois, dans les fêtes publiques, comme président du Directoire, et qui tous sont autant de petits chef-d'œuvres de précision, d'élégance, de dignité et de raison.

Je n'ai point voulu me permettre de juger la conduite passée de *Sieyes*; j'ignore

quel sera son avenir; mais, en supposant même qu'il ait eu et qu'il puisse encore avoir des torts, s'il arrive jamais, par un prodige impossible à prévoir, que la France puisse parvenir enfin à la paix, au rétablissement de l'ordre et à la jouissance d'une vraie liberté, les hommes impartiaux et justes témoigneront une reconnaissance méritée à celui qui, seul, pour ainsi dire, et dans un temps où, au loin comme auprès, il était environné de toutes sortes de dangers et de dégoûts, ne désespéra pas de la patrie, et sut la soutenir sur les bords de l'abyme qui menaçait de l'engloutir.

## *NOTE.*

Le 18 *brumaire* est arrivé : il faut être juste encore et convenir que *Sieyes*, isolé et livré à ses propres forces de beaucoup inférieures à celles dont il lui fallait triompher, sut, par un mélange heureux d'habileté, d'adresse et de constance, préparer ce jour prospère, réparateur de tant d'iniquités, et que sans lui, le héros, qui y joua le rôle principal, fût peut-être arrivé trop tard.

Je n'examinerai point ici ce qui s'est passé depuis cette grande époque; mais j'ai regardé comme un devoir de rendre à *Sieyes* la justice qui lui est due pour la conduite qu'il sut tenir pendant cinq mois bien difficiles à traverser; ce suffrage est d'autant plus désintéressé de ma part, qu'il ne manque pas aujourd'hui de détracteurs, et qu'en joignant ma voix à celles qui le déprécient, je ne pourrais, sous aucun rapport, encourir le reproche d'être ingrat.

# AN HUITIÈME.

## N.° 86. — 3 VENDÉMIAIRE.

### *Départ de Dupont de Nemours.*

» Ovunque il pie mi porta, altro non miro,
» altro non odo che cose tristi. »

LIVIERA. — *Cresfonte.* — att. 2.

DUPONT DE NEMOURS a quitté Paris le 10 fructidor, dans l'intention de s'embarquer avec toute sa famille pour les Etats-Unis d'Amérique, et, au moment où je tiens la plume, il y a tout lieu de croire qu'il vogue sur les mers; puisse-t-il arriver à bon port et rejoindre, bien portant, sa digne épouse et son gendre l'estimable *Bureau de Pusy* qui, partis d'avance, l'attendent aujourd'hui sur ces rives lointaines!

Il y a peu de jours, le *Publiciste* annonça le départ de *Dupont* et parla de lui en termes convenables; d'autres journaux, au contraire, se permirent des diatribes doublement indécentes vis-à-vis un homme absent.

Je me suis trouvé heureux, dans un moment où ses proches s'éloignent avec lui, et où peut-être il n'a personne qui songe à sa défense, de lui rendre publiquement hommage, et de détourner sur moi les

restes d'animosités que ses ennemis lui gardent encore.

Je n'ai point voulu m'abaisser à répondre aux vils folliculaires qui sont si opiniâtres à outrager le mérite et la vertu ; mais j'ai adressé au rédacteur du *Publiciste* la lettre suivante que j'ai revêtue de ma signature, et qui a été insérée ce matin dans ce journal.

CITOYENS,

« Je fus, je serai toujours l'ami de *Dupont de Nemours*, et comme tel, je vous remercie des choses obligeantes que vous avez dites à son égard dans une de vos dernières feuilles.

Cet homme respectable est embarqué ; il va chercher au-delà des mers une terre hospitalière où l'on sache apprécier les grands talens, la probité austère, et la philanthropie la plus douce et la plus vraie : ici des pleurs, que je ne puis retenir, s'échappent de mes paupières ; je réfléchis avec amertume sur les hasards qu'il va courir, au déclin d'une vie consacrée tout entière à tant d'honorables travaux.

Lorsque nous nous sommes séparés, le jour même de son départ : « Mon cher » *Felix*, m'a-t-il dit, en me pressant dans » ses bras qui furent toujours pour moi » comme ceux d'un père ; si la France reste, » ou plutôt si elle devient enfin libre, je » m'honorerai toujours de porter le titre » de *citoyen français* ; si les rois l'emportent

» portent, je l'abdiquerai aussitôt et me » déclarerai citoyen des Etats-Unis de l'A» mérique. »

Voilà l'homme que de prétendus patriotes osent dépeindre et persécuter comme ennemi de la révolution, et contre qui encore ils ne rougissent pas de répandre leurs lâches calomnies, aujourd'hui qu'il n'est plus à portée de leur répondre.... Ah! quels que soient le nombre et la puissance des divers ennemis de *Dupont*, je ne craindrai pas d'affirmer, moi, qui lus si souvent dans son âme probe et ingénue; oui j'affirmerai hautement, que je n'y découvris jamais que l'amour brûlant du bien public, que la réunion bien rare, de toutes les vertus domestiques, et qu'une affection, je puis dire, passionnée pour la liberté.

Aujourd'hui même, parmi les spéculations peut-être incertaines auxquelles il se livre sur le sort qui l'attend dans l'avenir, l'idée que, par un nouveau genre de services, il pourra encore être utile à son pays dans les climats qu'il va habiter, réchauffe son âme, toujours jeune de patriotisme: il peut en vouloir, et certes avec trop de raison, à ceux qui l'ont accablé d'outrages immérités; mais il n'en veut pas à la France des torts de quelques hommes.

Je n'ignore pas, qu'en m'exprimant de la sorte, je m'expose à la censure de deux espèces très-opposées d'esprit de parti; mais, quand je me plais tant à rendre cet hommage désintéressé à un ami vertueux que

les flots emportent loin de moi, et que sans doute je ne dois plus revoir, que m'importent les vaines rumeurs de la prévention ou de la mauvaise foi !

Salut etc...

J'aime à me retracer le moment, où les lignes qui précèdent parviendront à *Dupont*, dans l'habitation lointaine qu'il va former : je connais son cœur ; il me paiera avec usure du peu que je viens de faire pour lui.

Excellent citoyen ! Quel prix tu as reçu de quarante années de travaux et d'un dévouement soutenu à la cause du peuple ! Ce n'est que par miracle, pour ainsi dire, que dénoncé, proscrit, jeté dans les fers à plusieurs époques, tu as pu échapper et aux assassins de *septembre*, et aux échafauds de *Robespierre* qui t'en voulait de préférence, et à l'horrible déportation qui t'était destinée : tu as cru devoir te déporter toi-même ; tu fuis nos tristes climats, où la scélératesse et l'intrigue oppriment toujours les amis les plus vrais de la patrie ; tu vas chercher un refuge dans un coin privilégié de l'univers, où il n'y ait *ni rois ni jacobins*.

On t'a reproché d'être systématique et rêveur ; en tout cas, tu rêvas constamment le bien, et s'il est arrivé quelquefois que tu aies pu te méprendre sur les moyens de le faire, jamais du moins tu ne t'es égaré dans tes intentions qui sont demeurées pures au milieu de tant de brigues et de séductions : qu'il est peu de Français de qui on puisse avec

vérité en dire autant! quel est celui qui, comme toi, songea toujours aux intérêts de la patrie et jamais aux siens propres; qui, après avoir été long-temps en faveur auprès du peuple ainsi que dans la cour des rois, a resté avec son honorable médiocrité, ayant plutôt amoindri qu'augmenté le modique patrimoine qu'il tint de ses pères!

Puisse le sort, qui te protégea peu jusqu'ici, réaliser les espérances hazardeuses que tu as formées! puisses-tu enfin trouver un asyle, où l'on fasse cas des talens et de la vertu, où du moins on ne les persécute pas!

Pour moi, je reste sur cette terre malheureuse pour qui long-temps j'espérai des destins plus prospères; j'y reste, chargé de fonctions désormais avilies; mais j'ose te promettre, mon vénérable ami, que je ne me laisserai pas corrompre par la contagion commune, et que je ne me départirai jamais des principes que j'ai suivis constamment depuis 1789, et auxquels quelquefois tu daignas applaudir: s'il arrivait qu'ils pussent foiblir un jour, je me rappellerais ton souvenir, et mon énergie première renaîtrait aussitôt.

Peut-être ces principes, qui sont en opposition directe avec les habitudes actuellement dominantes, me vaudront-ils d'être proscrit à mon tour; mais alors, me rappelant tes invitations affectueuses, je tâcherai de me réfugier aussi sur la terre amie que tu vas chercher, et où déjà tu m'as offert un asyle; trop heureux, si je puis

l'atteindre, d'y rencontrer des hommes qui veulent bien m'estimer, m'aimer même, et dont je m'honore de partager les opinions: ah! dans cette carrière rebutante autant que périlleuse qu'il me faut encore parcourir, il m'est doux du moins de penser qu'il sera, même au-delà des mers, des amis vrais de la liberté qui daignent prendre quelque intérêt à ma destinée, et dont les bras sont d'avance ouverts pour m'accueillir.

---

N.° 87. — 16 VENDÉMIAIRE.

## PENSÉES DIVERSES.

« Discipulus est prioris posterior dies. »
PUBLIUS SYRUS. — *Sententiæ.*

PRESSÉ par le besoin de me distraire des idées douloureuses qui m'obsèdent, je me suis occupé, depuis quelques jours, à jeter sur le papier plusieurs réflexions détachées: fruit d'une expérience chèrement achetée, et toujours dictées par l'amour du vrai, elles sont relatives, soit aux événemens divers dont j'ai été successivement témoin et où le plus souvent même je fus acteur, soit à la triste étude que j'ai faite du cœur humain, pendant ces temps d'agitations et d'épreuves qui l'ont mis à nu, pour ainsi dire.

Je vais déposer ces pensées dans mon

recueil manuscrit; peut-être un jour trouverai-je l'occasion d'en faire usage.

## SECTION PREMIÈRE.

1. — Qu'est devenu cet enthousiasme électrique qui entraîna les Français vers la liberté? Où est la joie, où est la concorde, où est la vraie fraternité des citoyens? où sont ces premières réjouissances, ces fêtes solennelles dont l'allégresse commune faisait le plus bel ornement?

---

2. — Comment se défendre alors d'être séduit pas cette expression si belle, *liberté*, qui se retrouvait dans tous les écrits, qui faisait mouvoir toutes les lèvres, qui échauffait tous les cœurs!

---

3. — Homme généreux et de bonne foi, laisse de côté l'amertume d'autres souvenirs, et réponds-moi avec franchise! Ton cœur ne palpita-t-il d'aucune émotion, pendant les mois de juin et juillet 1789 et lors de l'immortelle fédération de 1790?

---

4. — Que j'ai connu de gens qui, dans les premiers jours de la révolution, criaient *bravo* à toutes les réformes qui ne les atteignaient pas, et qui, dès qu'ils furent atteints à leur tour, maudirent à outrance ce que d'abord ils avaient tant applaudi!

---

5.—Combien les membres de l'Assemblée constituante manquèrent de prévoyance, en confiant la garde de leur ouvrage à des mains étrangères! J'imagine un pilote qui, au milieu de la mer en furie, abandonnerait le gouvernail du vaisseau qu'il dirige; ce vaisseau ne tarderait pas à être englouti dans les flots.

---

6.—On a vu les mêmes hommes être à la-fois dénonciateurs, accusateurs, témoins et juges.... Un accusé, ainsi condamné, (fût il même vraiment coupable!) sera toujours regardé comme innocent.

---

7. —Le 31 *mai* et d'autres journées fameuses ont bien démontré, qu'en révolution le parti qui attaque est presque toujours celui qui reste le plus fort.

---

8. — Dès-lors la France fut inondée d'une nuée de scélérats de la plus vile espèce; ils mirent les échafauds *en permanence*; ils répandirent par-tout l'infamie, le brigandage et la destruction; par-tout ils substituèrent les mots aux choses; c'est ainsi, par exemple, qu'ils osaient effrontément s'appeler *Aristide*, *Caton*, *Brutus*, etc...

---

9. —De quels attentats inouis l'histoire

aura à s'occuper un jour! où est le pinceau qui pourra peindre tant d'horreurs!

---

10. — Il est des gens qui n'aiment pas ces tableaux; je le crois sans peine, ils sont trop ressemblans: ceux dont je parle n'osent pas tout-à-fait célébrer les jours affreux de la *terreur*; mais il jettent les hauts cris, quand on en rappelle la déplorable image.... Ils ont leurs raisons pour cela.

---

11. — Eh quoi! vous voudriez que, dans les écrits comme dans les discours, on ne fît aucune mention de l'une des époques les plus calamiteuses qui aient jamais désolé le monde: éteignez donc, dans toutes les âmes bien nées, le souvenir, la pitié, les ineffaçables regrets de l'amitié et de la nature! faites que ce qui fut n'ait jamais existé!

On peut pardonner, il le faut même; on doit sur-tout ne pas chercher la vengeance; mais oublier, mais se taire, mais imposer silence à la plume austère de la vérité, c'est impossible.

Sachez d'avance vous résigner; les jours qui vous intéressent sont déjà devenus le patrimoine de l'histoire qui les condamnera à une horrible immortalité.

---

12. — Parmi la foule de coquins que la révolution a signalés, les plus coquins sans

contredit ont été ceux qui furent honnêtes gens, ou du moins qui passèrent pour tels.

De même, parmi tous les agens de la terreur, les plus persécuteurs furent ceux des ennemis de la révolution, qu'un masque de patriotisme exalté avait élevés aux premiers emplois; pour mieux se masquer encore, ils se croyaient obligés de démentir leur conduite antérieure, à force de vexations et de barbaries.

---

13. — Si la patrie eût été seule opprimée, il n'y aurait point eu de 9 *thermidor*.

---

14. — Nous avons payé cher la déplorable expérience des maux que peut faire l'ignorance mise en action par le crime.

---

15. — O fatale frénésie des idées politiques! qui pourrait croire, si la révolution n'en eût offert de fréquens exemples, que les mêmes hommes peuvent-être capables à-la-fois, et de ne pas grossir leur patrimoine par un écu mal acquis, et de commander le supplice d'une foule d'innocens!

---

16. — Vous le voyez, *messieurs*; je conviens volontiers avec vous qu'ils ont commis bien des crimes; mais convenez donc avec moi que vous avez fait bien des sottises!

---

17. — Contemplons ceux-ci ! ils tenaient à des corporations ou à des familles qui, depuis des siècles, s'étaient enrichies de larcins bien ou mal déguisés ; en rendant quelque chose, ils pouvaient tout conserver; ils n'ont rien voulu rendre.... ils ont tout perdu.

---

18. — Contemplons ceux-là ! ils vont se battre au loin pour je ne sais quelle cause, et laissent leurs biens, leurs enfans et leurs femmes entre les mains de ceux contre qui ils vont prendre les armes.

---

19. — Examinons-les tous ! ils crient sans cesse contre l'exagération du patriotisme, eux, qui sans cesse ont tout fait pour la provoquer ; contre les malheurs de la révolution, eux, dont la conduite inconsidérée a le plus contribué à ôter tout pouvoir aux hommes raisonnables, et a fourni tant de prétextes aux hommes violens.

---

20. — Le sage doit s'éloigner des deux extrémités de la roue politique ; ce n'est ni ici ni là qu'est la raison.

---

21. — Il est des hommes de bien tellement aveuglés par l'esprit de parti, qu'ils consentiraient plutôt en quelque sorte à bénir la mémoire de *Robespierre*, qu'à ne

pas maudire les amis les plus intègres de la vraie liberté.

---

22. — Ils nous maudissent, et nous, malgré leurs fréquentes injustices, nous les obligeâmes toujours; ils nous maudissent, et, s'il devient possible un jour qu'ils atteignent le repos et le bonheur, ce sera surtout à nous qu'ils en seront redevables, à nous, qui luttâmes sans cesse, et qui, chaque jour, luttons encore contre leurs implacables ennemis.

---

23. — Il fut, dans la révolution, une époque où la chose publique était en bon train et où, pour l'améliorer tout-à-fait, il n'eût fallu que savoir attendre.

---

24. — Quand on a la certitude du bien, il est souvent dangereux de chercher à atteindre le mieux; combien de vaines spéculations d'optimisme ont fait de mal à la France!

---

25. — Quelle est donc la langue qui retentit aujourd'hui aux tribunes nationales! ce sont toujours les mêmes mots; mais ils n'ont plus le même sens: on se dit généreux, quand on viole tous les droits; juste, quand on enfreint toutes les règles de la justice; clément enfin, quand la mort serait préférable aux tourmens qu'on fait souffrir.

---

26. — Ils exigent, sous peine de *déportation*, qu'on aime leur république, et ils font tout ce qu'ils peuvent pour rendre haïssable ce qu'ils veulent qu'on aime.

---

27. — Voulez-vous qu'il n'y ait plus un roi en France ? faites qu'il n'y ait plus des rois !

---

28. — Je suis libre, dites-vous : je puis donc à mon gré parler. — Non ; — écrire, — non ; — marcher du moins, — non.... ah ! je suis libre.

---

29. — La liberté, dans le sens de ceux qui en parlent le plus aujourd'hui, est pour eux le droit d'être maîtres de tout et de ne laisser les autres maîtres de rien.

---

30. — Je fais cette demande à ceux qui ont étudié l'histoire et le cœur humain ; lequel est le moins susceptible de modération et de tolérance, d'un faux patriote ou d'un faux dévot ?

---

31. — Que de prêtres, qui reçoivent aujourd'hui des consolations si douces, regretteront un jour de n'être plus persécutés !

---

32. — Long-temps les prêtres gouvernèrent les femmes ; aujourd'hui ils sont gou-

vernés par elles : ce sont les femmes qui décident, si la théologie permet aux ecclésiastiques de se soumettre aux lois de leur pays.

---

33. — Que diraient les graves docteurs de la primitive église, si, rendus à la lumière, ils voyaient des docteurs femelles, souvent encore impubères, donner impérieusement leur avis sur des questions religieuses qui tiennent aux plus grands intérêts de l'Etat!

---

34. — Vous vous plaignez que les prêtres sont dangereux : voulez-vous qu'ils cessent de l'être ? cessez de les persécuter : vous vous plaignez du fanatisme ; il n'est qu'une arme pour le combattre, la tolérance : où avez-vous vu, qu'en jetant des brandons enflammés sur un incendie, on soit jamais parvenu à l'éteindre ?

---

35. — Veux-tu qu'on fête les dimanches ou les décades ? — Je veux que l'autorité demeure neutre à cet égard, et qu'on laisse à chaque citoyen la faculté d'agir comme bon lui semble.

---

36. — Comment se fait-il que vous, qui, il y a peu de mois, vous disiez les seuls amis des ex-Directeurs, et qu'ils comblè-

rent de toutes leurs faveurs, veuilliez absolument les perdre aujourd'hui, et que moi, qui ne trouve dans mes souvenirs que des motifs de plaintes contre eux, sois néanmoins contraint à prendre leur défense contre vous? Comment se fait-il qu'après m'avoir dit *chouan* naguères, parce que je ne voulais pas grossir la tourbe de leurs adulateurs, vous me disiez *chouan* encore, parce que je veux qu'ils échappent à l'échafaud?

---

37. — Qu'ils soient guillotinés, s'écrient d'autre part plusieurs honnêtes gens! ils l'ont trop mérité: — Fort bien; mais, si vous consentez une fois qu'on remette en mouvement cette machine fatale qui a fait tomber tant de têtes, êtes-vous sûrs de conserver les vôtres?

---

38. — Vous soutenez que la patrie doit être déclarée en danger; certes, son danger n'est que trop certain; mais l'avouer, c'est l'accroître encore; et d'ailleurs, impudens que vous êtes! comment osez-vous, avec tant d'emportement, vouloir ainsi proclamer votre ouvrage?

---

39. — Voulez-vous que la patrie ne soit plus en danger? cessez de faire des lois pour elle.

40. — Si déclarer la patrie en danger c'était la sauver de vous, comme je crierais bien vite, *la patrie est en danger* !

## SECTION SECONDE.

41. — Si tu oses défendre ceux qu'on opprime, prépare-toi à trouver des inimitiés puissantes, à dédaigner la calomnie, et, ce qui est pire encore, à trouver des ingrats : vois *Damis* au contraire ; il ne s'exposa jamais, dans ces temps de crise, pour servir l'innocence et l'infortune ; mais il dit des choses obligeantes à tout le monde ; personne ne l'attaque, et mille voix s'écrient : *Oh l'excellent homme que Damis* !

---

42. — J'ai vu un homme assez généreux pour sacrifier ses propres intérêts et sa sûreté personnelle au plaisir de rendre d'importans services à des individus malheureux ; je l'ai vu entouré d'ennemis provoqués par les services mêmes qu'il essayait de rendre ; j'ai vu ensuite certains de ceux qu'il avait obligés, attendre chez eux qu'il vînt les remercier de l'avoir mis à portée de leur être utile.

---

43. — Les révolutions ont du moins cet avantage, qu'elles apprennent à distinguer l'infiniment petit nombre d'hommes qui méritent vraiment d'être estimés ; mais,

hélas ! que ce genre d'instruction est coûteux ! que de mécomptes il faut faire ! qu'il faut perdre de douces illusions !

---

44. — Qu'il est de gens qui n'ont du patriotisme que le masque ! ôte ce masque et vois-les à nu; ils te feront horreur.

---

45. — Vous dites que la postérité et l'histoire parleront de vous, et vous vous en applaudissez ! insensés ! c'est la vérité qu'elles disent.

---

46. — Il fut des hommes très-petits qui, à force de répéter effrontément qu'ils étaient très-grands, vinrent à bout de le faire accroire à quelques dupes : il en est d'autres qu'on croit, dans le lointain, être des géans, et qui, vus de près, ne paraissent que ce qu'ils sont.... des pygmées.

---

47. — Si j'étais chargé de faire édifier une salle qui dût contenir des faiseurs de lois, je la distribuerais de manière à ce qu'ils ne pussent que s'entendre et jamais se voir ; j'imagine qu'alors l'injustice et la sottise, moins étayées par l'esprit de parti, ne parviendraient pas aussi facilement à étouffer la voix de la raison.

---

48. — Heureux, à la fin des révolutions,

ceux qui ont su à-la-fois n'être point victimes et n'en point faire ! plus heureux encore ceux qui arrivent au monde, non pour être témoins d'une révolution, mais pour en jouir, lorsqu'elle est terminée !

---

49. — Que ne peut sur l'espèce humaine le désir de jouer un grand rôle ! j'ai vu successivement des gens de bien changés en scélérats, des impies en dévots, des hommes fiers en vils adulateurs.

---

50. — Veux-tu connaître au juste le thermomètre du patriotisme démonstratif de bien des gens de bien ? informe-toi, non pas si l'Etat est bien ou mal gouverné, mais s'ils sont plus ou moins en faveur auprès de ceux qui gouvernent.

---

51. — Dans les temps de troubles, l'une des qualités les plus nécessaires aux amis du bien, est le courage de l'âme ; il faut qu'ils sachent braver les injures des méchans et se mettre au-dessus des propos des esprits faibles ; il faut sur-tout qu'ils apprennent à supporter les préventions et les fréquentes injustices des honnêtes gens.

---

52. — Pour gouverner parfaitement un Etat, il faut à-la-fois habileté et vertu ; mais c'est une grande question de savoir laquelle

laquelle de ces deux qualités est la moins nécessaire.

53. — Ecoutez l'esprit de parti ! il dira des plus fous, qu'ils sont les plus sages; des plus honnêtes gens, qu'ils sont des scélérats; des vrais scélérats, qu'ils sont les meilleurs citoyens.

54. — Prends garde à ne pas t'attacher à un parti, ou attends-toi à lui subordonner tellement toutes tes opinions que, si tu t'écartes le moins du monde de l'une de celles qu'il prescrit, tu lui deviendras mille fois plus odieux que ceux qui n'en adoptent aucune.

55. — La liberté, comme le soleil, engendre des nuages et des tempêtes; le soleil et la liberté ne sont pas moins deux des plus grands bienfaits de la providence.

56. — J'ai vu beaucoup de gens faire le mal, sans savoir pourquoi, et tout simplement parce qu'on leur avait dit de faire comme cela : bon dieu ! ils auraient également fait le bien, si ceux dont ils suivaient aveuglement les inspirations leur avaient dit de le faire.

57. — De combien d'apothéoses j'ai été té-

moins depuis dix ans ! que de divinités ont été créées! mais comme elles ont été fugitives ! je vois encore les piedestaux ; les statues n'y sont plus dès long-temps.

58. — Pendant les discordes civiles, l'homme modéré est au poste d'honneur ; mais il est souvent dupe et court doublement risque d'être victime.

59. — Le titre de patriote est aujourd'hui la fausse monnaie la plus répandue.

60. — Il est des hommes assez flexibles pour se courber constamment sous toutes les *circonstances*, et d'autres assez opiniâtres pour ne céder jamais à aucune ; ne sois ni fou avec ceux-ci, ni lâche avec ceux-là !

61. — Veux-tu conserver ton emploi ? occupe-toi avec soin, non pas de le bien remplir, mais de te rendre agréable à ceux qui font mouvoir la roue des destitutions.

62. — C'est une chose bien bizarre que ce qu'on appelle *honneur* : suivant certains dévots, l'*honneur* consiste à briser les liens les plus forts de la nature, comme à enfreindre les plus saints devoirs qu'elle im-

pose) dans la société, on dit que celui-là manque d'*honneur* qui hésite (ne fût-ce que pour une vétille!) à se faire tuer ou à tuer son semblable; en morale, l'*honneur* dépend, dans plus d'un cas, de faiblesses et de fautes étrangères à ceux contre qui elles réjaillissent; en politique, nous avons vu beaucoup trop de Français placer l'*honneur*, les uns à porter les armes contre leur patrie, les autres à dénoncer et à proscrire leurs concitoyens.

63. — Les méchans ne sont jamais heureux; — bah! vois *Cléon*, lui, dont les mains sont encore teintes du sang de l'innocence et pleines du produit de ses brigandages: qui est plus puissant que *Cléon*? Qui donne, qui reçoit de plus belles fêtes? qui coule des jours plus heureux? — crois-que ses nuits ne sont pas aussi heureuses que ses jours!

64. — Je ne suis pas surpris des chutes successives qui ont eu lieu depuis dix ans; mais je le suis beaucoup, qu'après tant de leçons, les dominateurs du moment agissent toujours, comme s'ils ne songeaient jamais que les aventures de la veille peuvent aussi les atteindre le lendemain; je le suis aussi, qu'ils s'étudient sans cesse à inventer des mesures oppressives, comme si tant d'exemples instructifs ne devaient pas leur apprendre qu'ils peuvent en devenir victimes à leur tour.

65. — Eh ! ne te pavane pas tant de ton crédit, de tes festins, de tes chars brillans, de tes meubles splendides ! pour avoir tout cela, il ne faut, comme toi, qu'être un scélérat heureux.

---

66. — *Damon*, ton masque est tombé, épargne-toi la peine de te contrefaire ; sois méchant à découvert.

---

67. — On ne trouve nulle part ailleurs que dans la révolution tant d'actes de barbarie et de générosité, de lâcheté et de courage, de cupidité et de désintéressement, de bassesse et d'héroïsme ; elle forme l'ensemble de tous les contrastes.

---

68. — Que de gens se disent libres, qui emploient la moitié de leur vie dans les antichambres ! ils se disent libres et le sont moins que les derniers esclaves.

---

69. — Il n'est point de mots qui, en apparence, offrent plus d'opposition que ceux-ci, liberté et servitude, et quelquefois il n'en est pas qui, dans la réalité, soient plus synonymes.

---

70. — L'homme sage doit craindre l'ha-

bitude du pouvoir ; elle enivre les meilleures têtes.

---

71. — Sauf quelques exceptions bien rares, il n'est rien de plus évidemment démontré par l'expérience de tous les jours, que l'éternelle vérité, contenue dans ce vieil adage, *les honneurs changent les mœurs.*

---

72. — Tu me conseilles en vain, à cause de quelques différences d'opinions politiques, de rompre des liaisons cimentées par la sympathie, l'habitude et le temps : que trouverais-je en dédommagement de ce qu'il me faudrait perdre ?

---

73. — *Alcippe* se plaint de ce qu'on dit de lui qu'il est un scélérat : qu'il acquière du crédit ! on ne tardera pas à célébrer ses louanges.

---

74. — Es-tu plus puissant que *Damis* ? tu seras un dieu pour lui ; il t'ira voir souvent : le devient-il autant que toi ? tu le verras moins : le devient-il davantage ? tu ne le verras plus ; à peine te regardera-t-il comme un homme.

---

75. — De deux méchans, l'un hypocrite et l'autre effronté, celui-ci fait plus de bruit, et celui-là beaucoup plus de mal.

---

76. — Je redoute moins les caractères les plus emportés, que ces hommes soucieux, dissimulés, modérés en apparence et réellement susceptibles de haines froides et réfléchies; qui, avides de pouvoir, orgueilleux de leurs idées, jaloux des talens qu'ils n'ont pas, veulent tout dominer, s'offensent de la moindre contrariété et se courroucent contre le mérite; pour qui une différence d'opinion est un crime irrémissible, et qui ne surent jamais pardonner à un ennemi.

---

77. — Eûmes-nous la liberté? — non; — l'avons-nous? — non; — l'aurons-nous? — je crains que non.

---

78. — Que d'abus, de désordres et de scandales se sont accumulés sur la chose publique depuis dix ans! jamais les étables d'*Augias* ne furent plus remplies d'ordures, et, pour nettoyer celles du jour, il faudrait le bras d'un nouvel Hercule.

---

79. — Qu'espérer d'un Etat, où l'intrigue mène tout; où les méchans dominent tout; où l'ignorance décide tout; où la vertu et le talent sont plutôt un objet de haine que de faveur!

---

80. — D'après le cours ordinaire de toutes les probabilités humaines, la patrie ne peut pas échapper à sa ruine; chaque jour l'en-

traîne vers l'abyme, et désormais il n'est plus qu'un prodige qui puisse le sauver.

---

N.° 88. — 28 VENDÉMIAIRE.

*Retour du général* Bonaparte.

» In summo imperatore quatuor hæ virtutes » inesse debent, scientia rei militaris, virtus, » autoritas, felicitas. »

CICERO. — *Pro lege manil.*

BONAPARTE, arrivé d'Egypte à Fréjus le 17, est de retour à Paris depuis quatre jours : il est accoutumé à faire des miracles; c'en est un que sa traversée au milieu des vaisseaux anglais qui couvrent les mers.

Je n'entreprendrai point de décrire les émotions diverses que ce retour, tout-à-fait inattendu, a jettées dans les esprits; les uns, et je suis de ce nombre, en sont enchantés, d'autres en enragent; je sais, de très-bonne part que tous les membres du Directoire n'ont pas été d'avis de le recevoir, et déjà j'ai entendu plusieurs voix s'écrier, celles-ci, *c'est un traître*, celles-là, ce n'est qu'un *illustre déserteur.*

Tandis que l'envie et la médisance, qui sont toujours acharnées à poursuivre les grands hommes, distillent ainsi leurs venins impies sur *Bonaparte*, je regarde le retour de ce héros comme un bienfait signalé de

la providence ; je ne vois qu'en lui cette réunion de qualités éminentes, qui sont indispensables pour en imposer à tous les partis et pour ramener l'ordre dans ma déplorable patrie : je sens revivre en mon âme quelques idées agréables de joie et d'espérance qui ne m'avaient pas approché depuis long-temps ; je ne peux pas m'empêcher de croire qu'un pareil homme est destiné à sauver la France du joug ignoble qui l'asservit ; c'est dans cette persuasion que, rempli de confiance dans sa loyauté, je viens de lui porter, à l'instant même, la lettre suivante que je n'ai pas craint de revêtir de ma signature.

GÉNÉRAL,

Je me suis réjoui de votre heureux retour qui a ranimé tous les cœurs vraiment dévoués au bien de la patrie ; tous les regards sont fixés sur vous ; on attend tout de votre génie : ne tardez pas à réaliser les douces espérances que votre présence commence à faire renaître ; il faut que les Français tiennent de vous la paix, et qu'ensuite vous parveniez à faire, pour leur bonheur domestique, ce que tant de fois vous avez fait pour leur gloire ; dès-lors rien ne manquera à votre renommée.

Permettez-moi de vous rappeler quelques expressions, contenues dans une lettre que je vous adressai, il y a vingt-deux mois, à votre retour de l'armée d'Italie : je vous disais alors ce que je vous répète aujourd'hui ;

« O *Bonaparte !* vous avez beaucoup » vaincu ; vous avez mieux fait sans doute ; » vous avez pacifié l'Europe continentale : » ah ! devenez aussi le pacificateur de notre » patrie commune, de cette France qui » brille au dehors de tant d'éclat, et qui au » dedans a été sans cesse déchirée par tant » de troubles et de malheurs ! servez-vous » de l'ascendant que doivent vous donner » et la supériorité de vos talens, et les émi- » nens services que vous avez rendus ; pour » représenter avec énergie aux puissans du » jour qui semblent trop l'ignorer, que le » seul moyen d'extirper radicalement le » royalisme dont on parle tant, est de faire » aimer la République, et que le seul moyen » de faire aimer la république, est de n'adop- » ter jamais que des mesures avouées par » l'humanité, la modération et la justice ! »

## *NOTE.*

Je dois m'attendre que les deux lettres, mentionnées dans ce numéro, trouveront beaucoup d'incrédules ; on ne manquera pas de dire qu'elles ont été faites après coup, et qu'elles sont le fruit posthume des circonstances.

Je pourrais invoquer le témoignage de celui à qui elles furent adressées, s'il ne me paraissait pas indiscret autant que déplacé, au milieu des grands intérêts qui entourent notre premier magistrat, de l'occuper de pareilles minuties ; je me bornerai donc à transcrire ici quelques vers qui furent insérés, le 26 frimaire an 6, dans le journal de Paris, et à qui les dernières lignes que je viens de copier servirent de lettre d'envoi ; j'y émettais publiquement le vœu que *Bonaparte* devint le libérateur de la France.

Je me suis imposé la loi expresse et rigoureusement observée, de ne placer dans cet ouvrage aucun article de poésie ou de littérature; mais, outre que les vers dont est question ont, par leur objet, une relation intime avec les lettres qui précèdent, ils démontrent avec trop d'authenticité que les sentimens qu'elles expriment datent de loin dans mon cœur, pour que, dans cette circonstance unique, je n'aye pas cru devoir me permettre de transgresser la loi que je me suis faite.

## A BONAPARTE.

Salut, jeune héros, honneur de la patrie!
O de Rome et de Vienne audacieux vainqueur,
Que la France idolâtre et que l'Europe envie!
Ma muse n'a jamais, d'un vers adulateur,
Des idoles du jour encensé la faveur;
Mais de te rendre hommage elle se glorifie:
La louange est permise à qui chante un héros.
Qu'un autre, retraçant tes sublimes travaux
Et promenant sa muse aux champs de l'Italie,
Célèbre tes exploits, ton courage indompté,
Trouve un siècle de gloire en deux ans de ta vie!
De ces faits belliqueux mon cœur est peu flatté:
Ces succès éclatans, ces chants de la victoire,
Me retracent toujours le sang qu'ils ont coûté;
Je laisse les combats au burin de l'histoire,
Qui, te plaçant un jour au temple de mémoire,
Dira ce que ton bras fit pour la liberté.
Invincible guerrier! il est une autre gloire
Qui n'appartient qu'à toi; c'est ton humanité,
Ton amour pour les arts: va, poursuis ta carrière!
Tu commenças la paix; sache la terminer!
Bientôt il te faudra de la fière Angleterre
Faire courber l'orgueil qui veut tout dominer:
Vole! tu fis beaucoup; il reste encore à faire:
Il faut que, sur les mers, ton génie agrandi
Pour dompter Albion, crée un *Pont de Lodi*:
Va, dans Londre arborant notre auguste bannière,
Venger les maux affreux que Londre nous a faits,
Et, pour mettre le comble à tes nouveaux bienfaits,

Retourne dans nos murs troublés par tant de brigues;
Viens affermir nos lois qu'on n'observa jamais;
Fais-nous jouir du fruit de tes nobles fatigues,
Et, du poids de ton nom écrasant les intrigues,
Viens nous apprendre enfin à mériter la paix!

## OPINION

### N.° 89. — 5 BRUMAIRE.

*Relative à la limitation des conditions de paix.*

» Dieu veuille donner une si bonne paix à la
» France, tant déchirée de ruines et destituée
» de bonnes mœurs, qu'elle puisse se renou-
» veler en beauté! »

LANOUE. — *Mémoires.* — page 325.

Ce matin, j'ai obtenu à la tribune un succès flatteur, malgré la véhémente opposition d'un parti que dès long-temps je suis habitué à combattre, mais que je ne combattis pas toujours avec le même avantage: on s'opiniâtrait à reproduire une résolution funeste, contraire à la paix, et déjà rejetée par le Conseil des Anciens; je me présentai le premier à la brèche pour repousser cette proposition, et malgré quelques criailleries, aidé par le courageux *Chollet*, je suis demeuré vainqueur.

La résolution qu'on voulait faire revivre astreignait, sous peine de mort, à ne faire la paix qu'à condition de l'intégralité actuelle de la République, de telle sorte, par exem-

ple, qu'on n'aurait pas pu consentir à céder une misérable île de l'Amérique pour consolider les importantes conquêtes ou réunions qui ont été faites sur le continent.... Nous sommes enfin parvenus à détruire le dangereux prestige qui, il y a un mois, avait fait adopter ce projet.

L'opinion, que j'ai prononcée et dont le Conseil a ordonné l'impression, ne m'a pas coûté beaucoup de peine; elle dérivait si intimement de mon cœur, dont le vœu le plus cher est la paix, qu'il ne m'a fallu que laisser aller ma plume.

J'ai parlé ainsi;

CITOYENS,

« Je viens m'opposer au renvoi, soit à l'ancienne commission, soit à une nouvelle; j'expliquerai rapidement les motifs sur lesquels je fonde cette opposition. »

» Qu'il me soit permis d'abord d'observer, en thèse générale, qu'à mon avis le Conseil est beaucoup trop prodigue de ces sortes de mesures : le renvoi à une commission d'un projet de résolution déjà rejeté ne devrait jamais être employé que dans les cas, où des défectuosités de forme ont seules motivé le rejet; quelquefois, en vérité, il semble qu'on veuille, à force d'importunités, arracher au sage Conseil des Anciens le consentement qu'il refuse : moi, je pense, au contraire, que souvent nous nous honorerions d'une véritable grandeur, en ne re-

produisant plus certaines propositions non accueillies ; la honte n'est jamais à reconnaître, mais à prolonger volontairement son erreur. »

« Maintenant, je vais entrer dans l'examen de la question au fond ; mais auparavant j'aime à déclarer, qu'en attaquant l'opinion de quelques-uns de mes collègues, je suis bien éloigné de suspecter leurs intentions, et que je sais apprécier la ferveur républicaine qui les anime, alors même qu'elle les rend trop ombrageux et même quelquefois injustes ; j'aime aussi à me persuader qu'ils adhéreront à mon avis, lorsqu'ils m'auront écouté avec la bienveillance impartiale que j'apporte dans cette discussion. »

« Le 2 vendémiaire dernier, le Conseil avait pris une résolution qui limitait, sous peine de mort, les conditions de la paix ; celui des Anciens l'a rejetée le 2 brumaire, après avoir entendu les dernières observations tracées par la main de *Baudin des Ardennes.* »

« Ici on m'excusera sans doute, si je cède à un mouvement bien légitime de sensibilité : eh ! comment serait-il possible qu'un nom, éminemment placé dans nos nouvelles annales, retentît à cette tribune, pendant ces premiers momens de deuil, sans que celui qui le prononce jetât quelques fleurs sur la tombe d'un collègue vénérable que la patrie pleurera long-temps, et dont la mémoire privilégiée est demeurée pure et sans tache

au milieu de tant d'agitations, de déchiremens et d'intrigues! Combien je me plairais, moi que *Baudin* daigna encourager quelquefois dans une carrière difficile et semée d'écueils, à faire ressortir les traits honorables qui ont si avantageusement distingué la vie politique de cet excellent citoyen, dont ces seuls mots suffiront toujours pour faire le plus beau ainsi que le plus rare des éloges; il fut constamment l'homme de la patrie, et ne fut jamais l'homme d'un parti... Je trouverais un charme douloureux sans doute, mais attrayant, à célébrer ses talens, sa probité, son véritable courage, à venger son ombre révérée des impudentes calomnies qui la poursuivent déjà: d'autres m'ayant précédé dans ce triste devoir, je me bornerai en ce moment à remplir celui qui m'a déterminé à demander la parole.»

«Je dirai donc avec le Conseil des Anciens; je dirai avec le vertueux *Baudin*, et je vais prouver très-succinctement, qu'une loi, rédigée sur les bases déjà rejetées, serait à-la-fois *inconvenante*, *inutile*, *inconstitutionnelle et dangereuse*; j'ajouterai en conséquence, que les motifs les plus puissans s'opposent à ce qu'elle soit soumise à une nouvelle rédaction.»

«Elle serait *inconvenante*; car elle annoncerait à la France, de même qu'à l'Europe entière, que les législateurs français se défient des membres du Directoire et de leurs propres collègues.»

«Elle serait *inutile*, même dans l'unique

hypothèse qui peut la motiver, puique cette hypothèse supposerait un parti injustement dominateur, et que trop d'exemples ont appris qu'en pareil cas la force fait taire la loi ; elle serait encore plus *inutile* en cas ordinaire, puisqu'en supposant des propositions contraires à la constitution, il est de toute évidence qu'elles seraient repoussées par le Corps législatif. »

« Elle serait doublement *inconstitutionnelle*, puisque, d'une part, elle interdirait au Directoire l'initiative des négociations, malgré qu'elle lui soit formellement délégnée par la constitution, et que, de l'autre, elle anéantirait, sous peine de mort, le premier droit comme le plus bel apanage des représentans du peuple français, celui d'émettre leur opinion à cette tribune avec une franchise entière et tout-à-fait indépendante. »

« Enfin elle serait sur-tout extrêmement *dangereuse*, et parce que nos ennemis y trouveraient un vaste prétexte d'envenimer nos intentions, et parce que la nation en concevrait des alarmes qu'il faut éviter, et parce qu'environnant de craintes et d'inquiétudes tous les agens chargés des négociations ultérieures, elle rendrait comme impossible la conclusion de la paix. »

« A dieu ne plaise, qu'en m'exprimant ainsi, je veuille prétendre que, pour atteindre cette paix tant désirée, il faille s'écarter de notre charte fondamentale ! ah ! cette charte, qui dut être sacrée, serait

vierge encore, si tous l'eussent respectée autant que moi, et certes, ce ne sera pas au milieu des nouveaux chants de victoire qui se font entendre de toutes parts, et lorsque *Bonaparte* est de retour, que j'irai me ravaler à l'idée d'une vile transaction; mais je ne veux pas aussi que des appréhensions chimériques puissent porter un obstacle quelconque à la paix. »

« La paix !... combien ce mot est doux à prononcer maintenant! autant il y aurait eu de lâcheté à venir l'implorer à cette tribune, lorsque nos armées éprouvaient des revers; autant, dans ce renouvellement de triomphes qui ont dû apprendre encore aux rois coalisés que nous ne les craignons pas aux champs de Mars; autant, dis-je, aujourd'hui il plait aux âmes élevées de se prononcer hautement pour la paix, dont l'obtention doit former désormais le premier de nos devoirs, comme elle est dès long-temps le premier besoin du peuple français. »

« Est-il un ami éclairé du bien et de nos destinées républicaines, qui ne tressaille d'une émotion délicieuse à ce seul mot de paix! quoi! après tant de troubles, tant d'agitations, tant de malheurs publics et individuels, le moment serait venu, où il deviendrait enfin possible de rouvrir les âmes à la confiance et à l'espoir; de rallier toutes les volontés; de raviver l'industrie et les arts; d'éteindre les incendies sans cesse renaissans des discordes civiles; de faire, non plus de ces lois si désastreuses qu'on a nommées

nommées de *circonstances*, et qui, après avoir semé la ruine et le deuil, meurent avec l'esprit de parti qui les fit naître, mais des lois justes, libérales, tutélaires, méditées avec profondeur, et à jamais durables, parce que leur autorité prendrait sa source dans l'assentiment de tous les cœurs! »

« *Citoyens*, c'est à vous qu'il appartient de remplir une tâche si belle; vous fûtes craints trop long-temps peut-être; sans doute, par un échange aussi noble que doux, vous voudrez être aimés désormais; il est si facile de l'être, quand on a le pouvoir de contribuer au bien d'un grand peuple; hé quel bien que celui de la paix! »

« Un pareil présent effacera toutes les erreurs, fera oublier tous les torts : vous ne mettrez donc point d'obstacles à la conclusion de la paix; vous ne voudrez point vous charger d'une responsabilité si effrayante, vous qui devez sentir, que chaque hommage qui lui est rendu dans cette enceinte, que chaque désir qu'on y manifeste de l'obtenir, est comme un baume consolateur versé davance sur les plaies profondes qui saignent encore dans bien des cœurs; vous vous garderez bien de reculer la bienfaisante possibilité de mettre un terme aux ravages de la guerre, et, pleins à-la-fois de gratitude pour nos braves défenseurs, du désir ardent de la paix et de la confiance qu'il est nécessaire d'accorder au Directoire Exécutif, vous adopterez avec moi la question préalable que je réclame contre la proposition d'or-

donner une nouvelle rédaction de la résolution du 2 vendémiaire.

*NOTE.*

Le discours précédent fut traduit tant en Angleterre qu'en Allemagne, et inséré dans plusieurs papiers publics.

Je rappelle ici ce fait pour faire sentir quel était dès-lors le véritable vœu des peuples belligérans; combien ne devaient-ils pas désirer la paix, puisqu'ils attachaient quelque prix à ce qui n'était que l'ombre vaine de la paix !

---

## N.° 90. — 9 BRUMAIRE.

*Sur la nomination aux places du bureau.*

» Un bon citoyen, qui ne cherche que la vé-
» rité et ne suit que sa conscience, arrive
» tôt ou tard à l'estime des hommes, ou du
» moins à la sagesse qui le console d'être mé-
» connu. »

CLERMONT-TONNÈRE. — *Opinions.* — tom. 3. page 316.

Il y a aujourd'hui quatre ans, je pris place au Conseil dont je suis membre; j'aime à me rappeler que, malgré les orages qui ont fréquemment grondé sur ma tête, je n'ai point changé de route; j'ai resté constamment toujours moi, toujours loin du parti dominant, toujours dévoué aux principes de modération et de justice, toujours ennemi de la licence et ami d'une sage liberté.

Durant le laps de ces quatre années qui furent souvent bien lentes à s'écouler, j'ai vécu tellement indépendant, j'ai si peu flatté les différentes cotteries, tant dans ma conduite que dans mes discours et dans mes écrits divers, que je n'ai jamais été (et certes je m'en glorifie) ni président ni secrétaire, et que je ne me suis trouvé membre de commissions importantes que par le vœu même (1) du Conseil, à la suite de quelques-unes de mes opinions, et non par l'effet des nominations ordinaires que l'intrigue dirige toujours.

A cet égard, je ne veux point faire l'avantageux et me targuer de prétentions déplacées; mais aussi ce serait un peu trop me ravaler, que de ne pas croire avoir autant et plus de droits à des distinctions tant enviées, que plusieurs de ceux qui les ont obtenues, dont les noms tout-à-fait ignorés ne peuvent fournir d'autre titre que leur dévouement servile au parti qui les nomma.

J'en ai connu d'autres, doués de quelques talens, et au fond assez bien intentionnés, qui, égarés par le désir ambitieux de jouer un rôle et de figurer au bureau, se sont avilis au point de s'associer à des hommes justement abhorrés, pour qui, eux-mêmes, dans le secret de leurs cœurs, n'éprouvaient que haine et que mépris.

Pour moi, je ne fus jamais décoré de ces vaines dignités qui ont coûté si cher à cer-

(1) Voyez les numéros 24 et 57.

taines gens ; mais je descends en paix dans ma conscience ; je ne rougis d'aucune de mes actions ; je ne me repens d'aucun de mes écrits ; je ne désavoue aucun de mes discours, et je trouve encore du charme à relire mes opinions législatives qui constatent authentiquement l'entière indépendance dans laquelle j'ai su me maintenir, surt-tout, celles émises ;

Dans les premier mois de l'an 4, contre les habitudes et les prétentions des ex-conventionnels, lorsqu'ils étaient encore tout puissans dans les deux Conseils, (voyez n.os 2, 3, 5 et 7.) ;

En brumaire de l'an 5, contre la loi du 3 *brumaire* et en faveur des prêtres, lorsque tous les hommes en crédit étaient pour la loi citée et contre les prêtres, ( n.° 14 ) ;

En prairial, même année, en faveur du divorce sagement modifié, lorsque le divorce était totalement proscrit par les dominateurs du moment, ( n.os 23, 24 et 25 ) ;

En frimaire, floréal et prairial de l'an 6 contre les usurpations du Directoire, lorsque le Directoire, habitué à déporter, était dans toute la plénitude de son pouvoir ( n.os 38, 54 et 57 ) ;

En thermidor et fructidor de l'an 7, contre l'anarchie et les sociétés populaires, lorsque les fauteurs de ces sociétés et de l'anarchie avaient envahi toute l'autorité ( n.os 79 et 84 ) ;

Enfin l'opinion prononcée le 5 du mois actuel, en faveur de la paix, quand les fé

oces montagnards ne veulent toujours que a guerre, (n.° 89) :

J'aime à relire le discours énergique que 'avais préparé contre la proposition de déporter les ex-nobles, lorsqu'ils n'étaient défendus que par leurs malheurs, (voyez n.° 35) ;

J'aime aussi à relire les deux opinions sur la dénomination de citoyen et sur la cocarde nationale; que je livrai à l'impression dans le cours de l'an dernier, et qui, distribuées aux membres des deux Conseils, contribuèrent beaucoup à prévenir les nouvelles vexations qu'on proposait, (voyez les numéros 64 et 74).

Que j'ai besoin de pareils souvenirs pour me soutenir contre les angoisses qui me harcèlent sans cesse! combien un jour, si je suis assez heureux pour ressaisir le calme de la vie privée, je serai plus satisfait de les retrouver dans ma mémoire, que si je n'avais à l'occuper, comme tant d'autres, que de distinctions imméritées et d'honneurs achetés au prix de l'honneur!

*NOTE.*

A la liste de celles de mes opinions législatives qui sont relatées dans ce numéro, j'ajouterai l'opinion contenue dans le numéro suivant; la date où elle fut prononcée et la matière qui en fut l'objet, semblent la recommander particulièrement à l'attention, aussi, c'est une de celles dont la réminiscence plait davantage à mon coeur.

N.° 91. — Matinée du 18 brumaire.

# OPINION

## *Contre l'Emprunt Forcé et contre la Loi des Otages.*

» Omnia erant præcipitia in republicâ ;
» posteà id quoque accessit, ut modus culpæ
» ex modo pecuniæ constitueretur, et qui
» fuisset locuples fieret nocens. »

Velleius Paterculus. — *Historiæ.* — pag. 34

Thibaut, au nom d'une commission, a proposé le rapport de la loi qui a établi un emprunt forcé ; je soutins hier l'avis de la commission, et j'osai en même temps attaquer la *loi sur les ôtages*, ainsi que les mesures relatives aux prévenus d'émigration.

D'après la composition actuelle du Corps législatif, je n'avais, en me mettant ainsi en avant, qu'un espoir bien faible d'être utile à la chose publique ; mais je suis déterminé, plus que jamais, à tout risquer pour arracher mon nom à l'opprobre.

Je ne me dissimule pas que je peux être emporté à chaque moment par les vagues révolutionnaires qui m'entourent ; j'ai donc voulu faire publiquement comme une sorte de testament politique, et du moins, je

me plais à espérer que ma mémoire sera défendue par quelque estime.

Exista-t-il une position plus affreuse! hélas ! combien il est déchirant de penser que le dévouement, que le zèle, que les dangers qu'on peut courir, que rien ne peut servir efficacement la patrie, et qu'à moins d'un prodige tutélaire, il est impossible désormais qu'elle échappe au gouffre qui est sans cesse ouvert pour l'engloutir, et vers lequel tout semble la précipiter !

Quoi qu'il en soit de cette déplorable conviction, je montai hier à la tribune, où je prononçai le discours qui suit :

CITOYENS,

« Jusqu'ici ma voix ne s'était pas fait entendre parmi celles qui sont accoutumées à traiter les questions de finances : livré constamment à l'étude de matières législatives qui flattent davantage mes goûts, je laissais volontiers à d'autres le soin exclusif de régler cette branche importante d'administration ; mais, lorsqu'une expérience funeste a trop bien éclairé les esprits ; lorsqu'après tant d'essais désastreux, l'évidence la plus lumineuse a dû convaincre tous les amis de la patrie, que le plus grand danger qu'elle ait à courir désormais émane du mauvais état des finances, il entre aujourd'hui dans les premiers devoirs des législateurs de fournir à ces sortes de discussions leur contingent d'efforts et de lumières ; je viens apporter le mien en

ce moment, et je m'acquitterai de ce devoir avec impartialité comme avec la plus entière franchise. »

« Il faut commencer par reconnaître, comme axiome principal, que la confiance est indispensable pour établir un bon ordre dans les finances, et que, sans ce levier puissant, on tourne sans cesse dans un cercle vicieux, qui, après avoir couvert le corps social de cicatrices profondes, finit par l'entraîner tout-à-fait dans un abyme de ruines et de malheurs; essayons donc, à tout prix, de regagner la confiance que tant d'épreuves, trop peu réfléchies, ont fait perdre dès long-temps. »

« Il faut déclarer aussi que les besoins extraordinaires des armées exigent des ressources extraordinaires : sans doute il est pénible pour nous de demander encore de nouveaux sacrifices à nos concitoyens ; mais, lorsque les derniers succès de nos guerriers, et le retour inespéré d'un héros cher à la patrie, semblent enfin commander la paix ; quel est le Français, digne de ce nom, qui, pour atteindre ce but précieux de tous les vœux et de toutes les espérances, pourrait regretter un dernier effort ? »

« Il est incontestable que nous devons établir une imposition extraordinaire; mais il faut la combiner de façon à ce qu'elle puisse à-la-fois fournir des ressources réelles à l'Etat, et ne point éloigner la confiance sans laquelle, je le répète, tous les remèdes qu'on voudra choisir ne seront que de vains

palliatifs, et ne serviront qu'à accroître l'infirmité de notre machine politique; hâtons-nous donc de substituer une mesure meilleure à l'emprunt de cent millions, qui n'a produit rien d'effectif pour le trésor national, et a jeté la défiance dans tous les cœurs. »

« Bien loin que cet emprunt ait été suivi de quelques effets avantageux, il est trop bien prouvé que le très-peu de recette qui en a résulté ne peut aucunement entrer en balance avec le *déficit* énorme qu'il a occasionné dans le produit des autres impositions : c'est une vérité qui peut d'autant moins être contestée dans cette enceinte, que notre propre expérience, et celle de tous les autres fonctionnaires publics, nous la confirment tous les jours. »

« Je ne me livrerai point ici aux détails affligeans et si authentiques, qui pourraient encore servir de preuve à ce que j'avance; ils sont trop bien connus des membres du Conseil devant qui ils ont été retracés plus d'une fois, pour qu'il soit nécessaire de les reproduire à cette tribune; il me suffira de rappeler que la recette de l'emprunt ne compense pas, à beaucoup près, dans sa totalité ce qui, depuis sa création, a été perçu de moins dans la seule partie de l'enregistrement et du timbre. »

« C'est ici, *mes collègues*, que nous devons apercevoir bien manifestement les effets ruineux de la défiance, dont l'inévitable résultat est de resserrer les capitaux,

de rehausser la valeur de l'argent, d'empêcher les transactions, de tuer l'ambition et l'industrie, et de paralyser ainsi les ressources les plus abondantes de l'Etat; or, cette défiance funeste dérivera toujours de tout impôt progressif: écoutez ce qu'observe à cet égard un des premiers penseurs de ce siécle en fait d'économie politique ! »

« *Smith*, dont les législateurs, dignes de leurs fonctions, devraient sans cesse étudier les méditations profondes, a posé en principe les deux maximes suivantes, comme base fondamentale de tout système raisonnable d'imposition (1). »

« Premièrement, dit-il, tous les membres » d'un Etat doivent contribuer au soutien du » gouvernement, dans la proportion la plus » juste possible avec leurs facultés respectives, c'est-à-dire, la plus exactement » mesurée sur le revenu dont chacun d'eux » jouit : . . . deuxièmement, la taxe que » chaque individu est obligé de payer doit » toujours être certaine et ne doit jamais » être arbitraire. »

» Tout édifice d'impôt progressif s'écroule devant ces phrases immortelles que je pour-

(1) » The subjects of every state ought to contribute » towards the support of the government, as nearly » as possible, in proportion to their respective abilities, » that is, in proportion to the revenue which they » respectively enjoy.....

» 11 The tax, which each individual is bound to » pay, ought to be certain and not arbitrary. »

(Wealth of nations. — Book V, chap. 11.)

rais appuyer encore par l'autorité des publicistes les plus renommés (1), s'il ne me paraissait pas tout-à-fait inutile de faire un vain étalage d'érudition, lorsque les faits parlent si haut, lorsque les regards de ceux qui veulent de bonne foi ouvrir les yeux sur ce qui nous entoure sont offusqués, pour ainsi dire, par la lumière d'une triste et matérielle expérience.... Ah! il est trop vrai que le restant du numéraire est enfoui, que beaucoup d'ateliers sont fermés, et que le travail échappe aux mains de cette

---

(1) *Note.* — J'aurais pu citer le célèbre *Stevart*, qui dit positivement, dans ses principes d'économie politique, que les impôts ne peuvent être utiles et productifs qu'autant qu'ils sont judicieusement répartis et levés sans oppression. — *When taxes are judiciously imposed and levied without oppression.* (Book IV, chap. IX.)

*Verri* qui, dans ses pages estimées, a tracé ces expressions d'éternelle vérité : — *Sara un abuso, nella percezione del tributo, ed abuso massimo, quando vi sia luogo ad arbitrio; tutte le volte che nella societa possa più l'uomo che la legge, non si spori mai industria.* (Meditazioni sulla economia politica. — pag. 158.)

*Mirabeau père* qui, dans son bel ouvrage de la *Theorie de l'impôt*, s'exprime ainsi : — *Imposer avec équité et mesure est non-seulement de devoir moral et naturel, mais encore de nécessité physique et politique, puisque toute imposition désordonnée ruine l'Etat.* (pag. 292.)

Enfin une foule d'autres écrivains qui se sont fait un nom dans la carrière politique, et qui tous réprouvent les impôts progressifs, tels que *Turgot*, *Forbonais*, *Shéridan*, *Rhederer*, *Sabatier*, *Jolivet*, *St. Aubin*, *etc.*, *etc.* . . .

classe même de citoyens qu'on disait vouloir soulager : jamais vérité ne fut si palpablement démontrée que ce principe élémentaire, qu'il faut bien encore répéter, puisqu'il est encore méconnu ; *lorsque le riche est arbitrairement surchargé d'impôts, le contre-coup rejaillit nécessairement sur le pauvre.*»

» Tel est l'effet déplorable, mais naturel, de l'impôt progressif qui, outre l'essence pestilentielle qui est propre à toutes les institutions de cette nature, a été beaucoup aggravé par l'établissement d'un jury. »

« Il est donc prouvé encore une fois, que tout ce qui est injuste en soi ne saurait jamais être utile ; or, quoi de plus injuste en tout sens qu'une *taxe progressive*, distribuée par un *jury* que rien ne garantit de ces animosités et de ces préventions si fatales et si ordinaires dans les temps de troubles ; auprès de qui le hasard de la naissance et les liens du sang sont un crime, et qui apprécie les fortunes, non pas suivant leur valeur réelle, mais suivant la nature d'opinion qu'il suppose à ses possesseurs ! Quoi de plus vague ! quoi de plus arbitraire ! quoi de plus destructif de la propriété ! quoi de mieux fait pour semer par-tout l'inquiétude et l'alarme ! »

« Quels ont été les résultats de cette mesure ? Nous les connaissons tous, et ils n'ont pas surpris les hommes habitués à réfléchir. »

« Ici des citoyens ont été évidemment surtaxés, parce qu'on a prétendu, sans preuve, qu'ils n'aimaient pas la République ou du

moins que leur patriotisme était douteux; là, d'autres l'ont été par le motif contraire: vous avez su que, dans quelques départemens, il a suffi d'avoir été membre de l'une des Assemblées Nationales, pour que la cotisation à l'emprunt ait été portée beaucoup au-delà des facultés du prêteur. »

« Presque par-tout les taxes ont été faites sans égalité comme sans proportion; il en est telles dont les contribuables ne pourraient pas payer le tiers d'obligation avec la totalité de leur fortune: on a vu des départemens taxés à un taux beaucoup plus fort que ceux à qui ils sont de beaucoup inférieurs en population comme en richesse; je vais citer quelques exemples qui viendront à l'appui de ce que j'avance. »

« Le département de *la Haute-Garonne* paie en contribution foncière 3,170,900 fr., et il n'est taxé à l'emprunt forcé que pour 204,034 francs, tandis que le département de l'*Hérault*, qui ne paie en contribution foncière que 2,708,900 fancs, est taxé à l'emprunt forcé pour 1,392,523 francs. »

« Le département de l'*Aube* paie en contribution foncière 1,803,000 francs, et n'est taxé qu'à 253,317 francs d'emprunt forcé, tandis que le département du *Jura* qui ne paie en contribution foncière que 1,399,500 francs, est taxé à l'emprunt forcé pour 993,977 francs. »

« Je pourrais mulitiplier les citations de cettte nature.... Quel épouvantable chaos! Quel excès de déraison! Quel renverse-

ment scandaleux de toutes les saines idées du bon ordre ! où est l'égalité républicaine ! où sont les premières notions de la justice distributive ! »

« Non, *mes collègues*, il n'est pas possible que vous laissiez subsister plus longtemps une loi aussi monstrueuse ; je me plais même à espérer, que ceux qui l'ont faite, ou qui l'ont appuyée, se réuniront à la commission et à moi pour en demander le rapport, s'ils veulent bien considérer, qu'outre les suites funestes que sa seule promulgation a entraînées, elle est essentiellement de nature à n'être ni exécutée ni exécutable. »

« En vain ferait-on des lois pour ordonner l'écoulement du numéraire ; nous avons trop bien appris qu'elles ne serviraient qu'à le resserrer encore plus : en vain voudrait-t-on faire séquestrer et vendre ensuite les propriétés foncières de ceux qui ne paieraient pas ; l'expérience nous a de même appris, que les séquestres, qui ne servent le plus souvent qu'à déprécier des domaines jusque-là productifs, ne sont pas moins onéreux pour l'Etat que pour les propriétaires. »

« Quant aux ventes, le peu de rapport des droits d'enregistrement et de timbre nous avertit assez que l'emprunt les a frappés d'un discrédit mortel : Eh ! de bonne foi, comment est-il possible de ne pas sentir que, tant qu'un pareil système serait prédominant, aucun porteur de fonds ne serait assez peu clairvoyant ni assez dupe pour les placer en évidence dans des possessions fon-

cières, même vendues de gré à gré par les propriétaires, parce qu'elles l'exposeraient à des taxes arbitraires, et à plus forte raison dans des acquisitions de la nature supposée, dont l'origine lui rappellerait sans cesse les risques qu'il aurait personnellement à courir ! »

« On a parlé de malveillans qui cachent exprès leur numéraire; certes, je suis trop convaincu qu'il existe de la malveillance dans bien des esprits; prenons donc garde à ne pas les aider nous-mêmes dans nos lois par le plus puissant de tous les auxiliaires, l'intérêt personnel ; n'alarmons plus les possesseurs de ce numéraire si facile à disparaître; attachons-nous sans relâche à provoquer leur confiance, au lieu de la repousser sans cesse: bientôt le besoin des plaisirs, l'habitude de toutes les jouissances, et sur-tout le désir de tirer un parti utile d'un métal qui ne sert à rien quand il est enfoui, ne tarderont pas à le remettre en circulation. »

« On a dit encore que le peuple était inquiet depuis le rapport qui donne lieu à la discussion actuelle : sans doute il est inquiet, mais c'est dans un sens tout contraire à celui qu'on suppose. »

« Ce que j'appelle vraiment le peuple, c'est-à-dire, l'universalité des citoyens intéressés au bon ordre et au maintien de la République, cette masse respectable de la nation dont nous devons toujours suivre les volontés, désire, veut, commande le rap-

port d'une loi qui a porté le taux de l'argent à une hausse exorbitante, qui a comme anéanti le commerce, qui a desséché tous les canaux de la richesse nationale, qui a jeté par-tout une léthargie de mort. »

« Il faut donc se hâter d'abroger la loi sur l'emprunt progressif; mais, en même temps, comme les besoins de l'Etat sont urgens, il faut chercher un moyen qui puisse fournir des ressources promptes et sûres; c'est ce que produira le projet présenté par la commission, parce que l'arbitraire ne souillera plus le mode de sa perception; parce que chaque citoyen paiera d'une manière proportionnée à l'état de sa fortune; enfin, parce que j'y retrouve ces règles de justice distributive, trop souvent violées malgré que notre acte constitutionnel les ait doublement consacrées, et dans l'article 16 de la déclaration des droits, et dans l'article 306, où il est dit expressément, *que les contributions de toute nature sont réparties entre tous les contribuables, à raison de leurs facultés.* »

« Tant que les maximes républicaines seront chères aux Français, des termes aussi impératifs prêteront toujours une nouvelle force à l'équité et à la raison pour condamner absolument toute espèce d'impôt progressif. »

« En vain voudrait-on prétendre qu'un emprunt forcé n'est pas un impôt; le bon sens le plus grossier suffit pour repousser une pareille assertion et, pour le Français qui connaît

onnaît sa langue, le mot *emprunt* indiquera toujours une volonté spontanée et bsolument indépendante; or il ne faut que ire la loi du 19 thermidor pour sentir qu'elle n'est pas marquée à ce caractère, puisque e séquestre, l'expropriation et les cachots ont destinés à ceux qui ne prêtent pas ssez vîte; ici, en me rappelant certaines oies de fait qui se commettent sur les grands hemins, je ferais une comparaison palpable, i la majesté de la tribune ne me l'interlisait. »

« A cet égard, j'attaquerai même la rédaction de l'article premier du projet que nous discutons maintenant; je voudrais que franchement, au lieu de ce mot emprunt qui annonce quelque chose de libre et dépendant de la volonté individuelle du prêteur, on employât cette expression, *taxe extraordinaire de guerre*, qui est la seule convenable vis-à-vis le peuple français, pour lui rappeler loyalement et sans détour les besoins pressans de la patrie et les devoirs de chaque citoyen. »

« J'applaudis d'ailleurs à l'heureuse idée qui a inspiré la commission, lorsqu'elle s'est déterminée à appliquer une prime de demi pour cent par mois à ceux qui ont déjà payé tout ou partie de leur taxation à l'emprunt progressif: il est politique autant que juste de reconnaître le zèle des citoyens qui sont le plus prompts à obéir aux lois quelles qu'elles soient; d'ailleurs, outre que l'acquittement de cette prime ne grèvera pas beau-

coup le trésor national, ses recettes regagneront au centuple le montant d'une pareille dépense par les effets salutaires qui résulteront des vues de moralité qu'elle annonce, ainsi que par les germes efficaces de confiance qu'elle jetera dans les cœurs. »

« *Citoyens*, pour conserver cette confiance si désirable, ne croyez pas qu'il suffise de rapporter la loi sur l'emprunt progressif. »

« Il importe que nous nous occupions le plus promptement possible de reviser *la loi sur les ôtages*, et celles qui concernent les listes et radiations des prévenus d'émigration : j'engage donc de tous mes efforts ceux de mes collègues qui sont membres des commissions nommées à cet effet, je les invite, au nom de la chose publique, frappée d'un état mortifère de désolation et de stupeur, à présenter incessamment leur rapport au Conseil. »

« Un raisonnement bien simple suffira pour démontrer la pressante nécessité de ce double rapport dont j'ai dû parler ici, et parce que la matière qui en fait l'objet a beaucoup de connexité avec celle qui nous occupe, et parce qu'une mesure partielle ne suffirait pas pour guérir les plaies profondes qu'il importe tant de cicatriser en ce moment ; je puiserai ce raisonnement, non pas dans les spéculations factices de ce beau idéal qui n'existe que dans les phrases de certains orateurs, mais dans la connaissance intime du cœur humain, première règle de

ceux qui entreprennent de donner des lois à leurs semblables. »

« Quel homme sensé poutra consentir volontairement à payer, je ne dirai pas, son contingent à l'emprunt forcé ou à une taxe extraordinaire quelconque, mais sa part même d'impositions ordinaires, tant qu'il dépendra de quelques administrateurs égarés ou mal instruits de le prendre *pour ôtage*, ou de *l'inscrire sur une liste* d'émigrés? N'aimera-t-on pas mieux s'exposer aux peines portées par la loi, au séquestre, à la vente même de ses propriétés, que de se dépouiller de ses effets disponibles, lorsque sans cesse on a devant soi en perspective la nécessité possible d'être contraint à quitter la France ou à habiter les cachots? les motifs les plus forts de prévoyance, d'intérêt privé et de conservation personnelle, tout ce qui émane de la nature et de la raison, ne se trouvent-ils pas en contradiction manifeste avec la loi? quel est donc, dans un pareil état de législation, celui qui voudra abandonner imprudemment le peu de numéraire qu'il possède, lorsque bientôt peut-être il va devenir son unique ressource? »

« Eh! qu'on ne dise pas, que c'est uniquement sur les ennemis de la liberté que tombent de semblables proscriptions! elles menacent constamment et trop souvent elles atteignent une foule de citoyens tranquiles et bien intentionnés; elles se sont même étendues sur des hommes, réconnus de tous pour républicains zélés, qui furent long-

temps revêtus des premières fonctions publiques, et que des haines puissantes ont transformés tout-à-coup en émigrés : tel est l'ordinaire effet des mesures arbitraires ; destinées dabord uniquement contre les ennemis vrais ou supposés d'un parti, elles ne tardent pas à rejaillir contre ceux-là mêmes qui les inventèrent et contre leurs amis. »

« Empressons-nous donc de mettre un terme à ces mesures déplorables qui resserrent toutes les bourses, qui renversent tous les mobiles de l'industrie nationale, qui anéantissent toutes les branches des revenus publics ; persuadons-nous bien qu'il est plus que temps de renoncer à ce reste *d'habitudes révolutionnaires*, qui n'ont plus le mérite de la nouveauté, ni même l'intérêt présumable de l'illusion ; au lieu de vouloir inconsidérément tout briser au gré de nos passions et de nos fantaisies, sachons enfin nous accoutumer à plier nous-mêmes sous l'honorable ascendant de la justice, de la raison, et de la volonté nationale ! »

« Je ne dirai point d'injures aux partisans de la *loi des otages*, comme quelques uns d'entre eux savent si bien en dire à ceux qui ne partagent pas leurs opinions ; je sais trop bien que les injures ne tiennent pas la place de la raison ; mais je dirai que leur loi accroît les haines, envenime et multiplie les vengeances, grossit le nombre des rebelles, effraie les citoyens paisibles, enlève enfin la possibilité de finir, par des moyens doux et pacificateurs, une guerre fatale qui, d'un

t d'autre côté, ne voit couler que du sang rançais. »

« Voilà le mal positif que cette loi monsrueuse a fait et continue à faire tous les ours, et je suis encore à connaître quel est e bien réel dont on lui est redevable. »

« On a fait valoir *l'intérêt du peuple* pour léfendre les lois que je viens de combattre. »

« O vous qui placez si mal un pareil moyen, consultez donc réellement ce peuple qui connaît bien mieux que vous ce qui peut lui être utile ou préjudiciable! Allez, non pas dans ce qu'on a nommé *les salons dorés*, ni dans les associations peu nombreuses d'hommes factieux ou salariés, mais dans les rues, dans les places publiques, dans les marchés déjà abandonnés, dans les boutiques désertes des divers marchands! allez dans les ateliers négligés des manufactures et sous les toits nécessiteux de l'indigence!... Interrogez alors la véritable opinion du peuple, et vous pourrez juger, si elle est en faveur des mesures oppressives que vous soutenez! »

« J'ai quelquefois entendu dire à des hommes dont j'estime le républicanisme éprouvé, mais qui ne se défient pas assez de l'effervescence trop peu réfléchie de leurs idées, que nous servirons les ennemis de la liberté, en revenant sur des lois dont ils ne nient pas les graves inconvéniens, mais qu'ils prétendent devoir exister encore, uniquement parce qu'elles existent et qu'il ne leur paraît pas convenable de les modifier. »

« *O mes collègues!* vous n'ajouterez pas foi à cette doctrine pernicieuse qui éteindrait à jamais tout espoir raisonnable d'amélioration sociale : quoi ! parce qu'on se serait trompé une fois, il faudrait se tromper toujours ! de ce qu'on aurait fait une faute, il s'ensuivrait qu'on ne devrait jamais la réparer ! Il n'est pas possible que vous adoptiez un pareil système aussi contraire à toutes les idées grandes et réparatrices : loin de persister dans une erreur qui a suscité tant de haines et de persécutions injustes, vous sentirez qu'il faut annuler tout ce qu'il y a de défectueux dans nos lois, et parvenir absolument à faire germer l'amour de la République dans tous les cœurs ; c'est à-la-fois la victoire la plus décisive et la plus douce que vous puissiez remporter sur les divers ennemis de la révolution. »

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que je commence à faire retentir ces voûtes d'un pareil langage ; mais, puisqu'on méconnaît toujours les principes de modération qui en font la base, je me plairai toujours à les reproduire à cette tribune ; je répéterai donc de nouveau, dans la pleine persuasion de mon âme, qu'il nous suffit désormais de trois choses pour que la République devienne enfin chère à tous les Français; il faut rejeter sans exception tout ce qui est arbitraire, ne faire jamais que ce qui est juste, et s'attacher scrupuleusement à l'exécution littérale de la constitution. »

« Or, comme d'une part j'ai prouvé que

rien n'est à-la-fois plus arbitraire, plus injuste et plus inconstitutionnel que la loi qui établit un emprunt progressif; comme il m'est démontré de l'autre, que les besoins urgens de la patrie exigent des ressources extraordinaires, j'appuie le projet de la commission, me réservant, dans le cours de la discussion, de faire ou d'adopter les mesures qui pourront me paraître convenables.»

Je prononçai cette opinion avec toute l'énergie dont je puis être susceptible, et je n'eus pas à me plaindre de la manière dont je fus écouté, si ce n'est aux premières expressions que je fis entendre, relativement à la *loi des otages*.

Il s'éleva alors une sorte de murmure de la part d'un certain parti; il y eut même quelques voix qui s'écrièrent, *ô le chouan*! *ô le royaliste*! (1) mais je ne m'occupai

(1), *Note* Il pourra être curieux un jour de recueillir les dénominations diverses que la révolution a fait naître, auxquelles les divers genres d'opinions ont souvent fait attribuer un sens tout-à-fait opposé, et dont la plupart, quoique n'étant réellement applicables qu'à quelques individus, ont été généralisées tour-à-tour par l'esprit de parti.

On trouvera en 1789, 90 et 91, *les Hommes du 14 juillet*, *les Vainqueurs de la bastille*, *les Patriotes*, *les Aristocrates*, *les Noirs*, *les Enragés*, *les Démocrates*, *les Démagogues*, *les Impartiaux*, *les Membres du côté gauche*, *les Membres du côté droit*, *les Orléanistes*, *les Jacobins*, *les Cordeliers*, *les Feuillans*, *les Fayétistes*, *les Monarchistes*, *les Reviseurs*, *etc....*

En 1792, 93 et 94, *les Ministériels*, *les Amis de*

pas de cette interruption ; je continuai du même ton ainsi qu'avec la même vigueur,

---

*la liste civile, les Bicaméristes, les Habitans de Coblentz, les Chevaliers du poignard, les Girondins, les Hommes du 10 août, les Septembriseurs, les Désorganisateurs, les Modérés, les Hommes d'Etat, les Brissotins, les Hommes du 31 mai, les Fédéralistes, les Montagnards, les Membres de la plaine, les Crapauds du marais, les Suspects, les Vendéens, les Insurgés, les Brigands, les Amis de Charrète, les Avilisseurs, les Endormeurs, les Apitoyeurs, les Amis de Pitt et de Cobourg, les Muscadins, les Gibiers de guillotine, les Calotins, les Fanatiques, les Athées, les Adorateurs de l'Être Suprême, les Alarmistes, les Agens de l'étranger, les Sans-Culottes, les Hommes à bonnets rouges, les Contre-Révolutionnaires, les Ultrà-Révolutionnaires, etc.....*

En 1795, 96 et 97 *les Thermidoriens, les Habitués de la crête, les Hommes de la queue de Robespierre, les Buveurs de sang, les Terroristes, les Maratistes, les Furies de guillotine, les Egorgeurs, les Vandales, les Patriotes de 1789, les Patriotes de 1793, les Patriotes de 1795, les Hommes du 13 vendémiaire, les Chouans, les Royalistes, les Compagnons de Jésus, les Agioteurs, les Habitués du perron, les Exclusifs, les Noaillistes, les Clichiens, les Ventrus, les Panthéonistes, les Babouvistes, les Flaréalistes, les Anarchistes, les Constitutionnels, les Dévots, les Hommes purs, les Hommes de la religion de nos pères, etc....*

En 1798 et 1799, *les Hommes du 18 fructidor, les Réacteurs, les Incroyables, les Honnêtes gens, les assassins du midi, les Chauffeurs, les déportables, les Echappés de fructidor, les Hommes de la queue de Clichi, les Incurables, les Amis de Blanckembourg, les Partisans de la cour de Mittau, les Hommes du 30 prairial, les Directoriaux, les Valets du Directoire, les Gouvernantistes, etc., etc.*

et l'impression de mon discours fut ordonnée à une grande majorité.

Quant aux épithètes injurieuses qui ont retenti jusqu'à moi, je sens trop bien la dignité du caractère dont je suis revêtu, pour m'abaisser jamais, soit à répondre aux inculpations bannales de l'esprit de parti, soit à user d'une récrimination facile vis-à-vis ceux qui se les permettent avec autant de légèreté que d'indécence.

---

## N.° 92. — DU MÊME JOUR.

### *Evénemens du 18 brumaire.*

» On a tout, quand on a l'espérance; le bon-
» heur, qu'on n'eut point hier, peut arriver
» demain. »

BAILLY. — *Lettres sur l'Atlantide.* — pag. 155.

Ce matin, après avoir fait fermer ma porte, je m'étais occupé du soin de mettre au net l'opinion que je prononçai hier, et de la réunir à mes manuscrits, ainsi que les notes qui l'accompagnent.

Je m'en allais ensuite, vers midi, prendre ma place au Conseil des Cinq-cents, quand un citoyen de ma connaissance que j'ai rencontré, *rue Croix-des-petits-Champs*, presqu'au sortir de chez moi, m'a arrêté en me disant :

—Eh bien! partez-vous pour *Saint-Cloud*?

(il est bon de remarquer que j'y allais quelquefois dans le cours de l'été).

— Non, répliquai-je fort tranquillement; je ne vais à la campagne que les jours de décade, et d'ailleurs la saison n'invite plus à la promenade.

— Il est bien question ici de campagne et de promenade.

— Que voulez-vous donc dire?

— Quoi! est-ce que sérieusement vous ne connaîtriez pas le décret du Conseil des Anciens?

— Quel décret?

— Celui qui transfère les deux Conseils à *Saint-Cloud*, et qui attribue le commandement général des troupes à *Bonaparte*.

— *Bah!* Quel conte me faites-vous là!

— Ah! vous êtes incrédule : venez avec moi au coin de la rue; vous trouverez le décret affiché, et vous commencerez peut-être à ajouter foi à mes paroles.

Je vais, je lis, je demeure tout stupéfait; je cours de là au Conseil des Anciens, où j'apprends que, dès les premières heures du jour, il y avait eu une séance extraordinaire dont je venais de voir le résultat.

Je ne me permettrai encore de rien dire sur cet événement dont j'ignore absolument la conduite, les moyens et le but, malgré que bien des gens pourront me croire dans le secret, à cause du discours téméraire que je prononçai hier; mais ce que j'observerai comme bien authentique, c'est que nous sommes arrivés au dernier degré du

mal, et que la machine politique est réduite à l'extrémité, par l'influence de quelques hommes qui veulent tout détruire pour tout dominer; qui machinent sans cesse des projets oppresseurs et absurdes; qui, s'ils ne sont pas vendus aux ennemis de l'Etat, ainsi qu'on est trop bien autorisé à le croire, réunissent du moins, au suprême degré, l'inhumanité, la déraison et l'imprévoyance.

Les suites seules apprendront, à l'observateur impartial, ce qu'il faudra penser de cette journée qui deviendra fort utile à la chose publique, si la sagesse et le vrai patriotisme s'en emparent: la respectable majorité du Conseil des Anciens et le beau nom de *Bonaparte*, voilà deux imposantes garanties en faveur de ce qui se prépare; il semble qu'on peut être autorisé à former d'heureux présages pour l'avenir.

Veuillent les dieux qu'il n'en soit pas aujourd'hui, comme au 18 *fructidor* et au 30 *prairial*, qui n'ont été en résumé qu'un déplacement d'hommes, et n'ont servi réellement qu'à jeter de nouveaux désastres sur la patrie! puisse cette patrie malheureuse, qu'ont affligée si long-temps tant de folies, de crimes, de ruines et de larmes, renaître enfin au repos et au bonheur!

## N.° 93. — 21 BRUMAIRE.

### *Evénemens du 19 brumaire.*

» We may now approach the altar of liberty whith confidence and hope. »

Miss Williams. — *Letters from France.* — vol. 2. page 210.

Je ne placerai point encore dans ces feuilles les détails des grands événemens qui viennent d'avoir lieu ; mais je vais m'occuper à réunir aux faits, dont j'ai été moi-même témoin, tous les autres renseignemens que je pourrai recueillir, et peut-être un jour je me servirai de cette collection curieuse pour en faire un morceau séparé d'histoire.

Les moyens qui ont été employés sont extrêmes sans doute, dangereux même, et pouvaient entraîner d'horribles résultats ; mais ils étaient nécessaires ; car nos maux étaient extrêmes aussi, et nous en étions venus au point de nous voir réduits à tout hasarder ou à succomber tout-à-fait avec la patrie : la gangrène était au corps politique ; il fallait donc trancher dans le vif.

Tout le monde paraît dans l'enchantement ; tous se réjouissent ; tous espèrent ; on a comme repris un nouvel être ; on se croit rétrogradé aux beaux jours qui suivirent le *neuf thermidor*.

Pour moi, j'unis bien franchement ma joie à l'alégresse publique, et je suis extrêmement satisfait de ne plus voir le gouvernail de l'Etat entre les mains avilies d'un Directoire aussi incapable que mal affermi, et d'un Corps-législatif qui était devenu comme l'étable d'*Augias* : ma manière de voir à cet égard doit paraître d'autant moins douteuse, qu'elle est bâsée à-la-fois sur les intérêts de la patrie et sur mon intérêt particulier ; en effet, d'après le discours que je prononçai le 17, il est bien évident que, si les choses eussent pris une autre tournure le 19, je n'aurais pas été l'un des derniers proscrits.

Au reste, les injustices fréquentes que j'ai éprouvées de la part des hommes aujourd'hui abattus, et la perspective du sort qu'ils m'eussent infailliblement réservé, s'ils fussent devenus les plus forts, ne m'empêcheront pas de reconnaître qu'il y avait parmi eux de vrais républicains, trop ardens, trop exaltés sans doute, trop accessibles à l'erreur et à la prévention, mais probes, austères, bien intentionnés au fond, réellement dignes d'estime jusque dans leur effervescence irréfléchie, et qui auraient pu servir utilement la chose publique, si leurs têtes eussent été mieux organisées, et sur-tout, s'ils n'eussent pas reçu dans leurs rangs des individus, exécrés dès long-temps, perdus dans l'opinion publique, entachés d'excés et de torts antérieurs, et sans cesse intéressés à tout brouiller pour jouer, dans le

désordre, un rôle principal qui autrement leur eût été interdit à jamais.

Heureusement pour la France, cette secte impie n'est plus en possession du pouvoir qui est passé dans des mains mieux faites pour l'exercer.

Qu'elle va être douce à remplir la mission des nouveaux *Consuls!* que de bien à faire! quelles sources inépuisables des plus douces jouissances! quelle tâche heureuse que d'avoir à adoucir les longues infortunes d'un grand peuple, à cicatriser les larges plaies dont la patrie est couverte de toutes parts, à réparer les crimes et les folies de tant de gouvernans barbares ou inepte, enfin, à conquérir les bénédictions et l'amour des Français.

Tout porte à croire qu'il y aura bientôt une nouvelle constitution; en vérité, je ne regrette aucunement celle de l'an trois; ses vices ont été démontrés par une couteuse expérience; mais néanmoins ils sont moins prouvés encore que l'impéritie et l'immoralité de la plupart de ceux qui ont été chargés de faire aller ses rouages.

Quoi qu'il en soit, d'après tant de revers et d'épreuves désastreuses, j'ai acquis l'intime persuasion que les conceptions constitutionnelles ne sont qu'un vain rêve par elles-mêmes, et que, jusqu'à ce qu'elles soient consolidées par la pratique d'un ou de plusieurs siècles, elles tirent leur force unique des mains qui les font mouvoir.

J'admettrai, si l'on veut, la possibilité

d'une constitution parfaite, et pour cela, je la supposerai inventée par les dieux ; hé bien ! si elle est confiée à des mains impures ou inhabiles, je garantis, qu'au bout de peu d'années et peut-être même de peu de mois, elle n'existera plus, tandis qu'une constitution, même la plus défectueuse, sera ponctuellement exécutée et rendra les peuples heureux, si sa principale direction est confiée à des hommes qui soient à-la-fois probes et éclairés, et sur-tout, s'ils sont soutenus par la confiance entière des administrés, sans laquelle il n'existera jamais de constitution durable.

Or, il est bien démontré, aux yeux des moins clairvoyans, que, jusqu'au 18 brumaire, les gouvernemens transitoires, qui se sont rapidement succédés sous nos diverses constitutions, ont pu chacun être appuyés par les brigues opposées de tel ou tel esprit de parti, mais qu'ils n'ont jamais su se concilier le véritable assentiment de la nation et la confiance de tous.

Il semble enfin que nous sommes arrivés à l'époque où cette confiance si désirable va devenir le partage de nos gouvernans : ici je me sens pressé, en quelque sorte, par le besoin de devenir l'interprète des hommages publics, mais je suis retenu par l'exemple du passé ; trop d'exemples mémorables m'ont appris à ne pas précipiter mes jugemens, pour que je me hasarde d'avance à préjuger les résultats des grands événemens qui viennent d'avoir lieu.

Avant de distribuer ma portion d'éloges, je veux qu'ils soient justifiés par les faits: j'attendrai donc qu'il soit prouvé évidemment, dans les jours qui vont s'écouler, que tout a été dirigé pour l'intérêt général, et non pas pour l'intérêt privé d'un ou de plusieurs individus; mais, si les droits de la vérité, ainsi que les règles de convenance adoptées par les cœurs bien faits, m'interdissent encore des épanchemens que je me plairais tant à manifester, j'imagine qu'il doit m'être permis de m'écrier avec une douce émotion de contentement, de reconnaissance et d'espoir :

Ah! combien, à la suite de dix années d'agitations et d'infortunes, lorsque l'amour de la patrie est presque étouffé dans les cœurs; lorsque les factions encore vivaces rugissent sourdement de toutes parts; lorsqu'il reste tout à faire, pour parvenir enfin à régénérer efficacement la chose publique, combien il est heureux pour l'Etat, que le soin principal de ses destinées soit confié désormais à un héros, échappé, comme par miracle, à la périlleuse traversée des mers, à cet homme étonnant que l'implacable esprit de parti est lui-même contraint à respecter; qui s'accoutuma, dès long-temps, à sacrifier toutes ses jouissances privées au désir généreux d'une illustre renommée; qui, si jeune encore, a fait déjà de si grandes choses; qui est accablé, pour ainsi dire, sous le faix des lauriers de Mars, et *pour qui il n'existe plus un accroissement possible de gloire*

*que*

*que dans le bonheur domestique des Français!*

*Suite. — du 22 brumaire.*

Puissions-nous profiter de nos longs malheurs, de nos sanglantes divisions et de nos fautes réciproques, pour apprendre à tirer un utile parti de l'avenir! puissions-nous mettre un terme à toutes les proscriptions, à toutes les injustices! puissions-nous renoncer sans retour à ces restes de préventions et d'animosités fatales qui élevèrent comme un mur de séparation entre des hommes, faits pour s'entendre, et dont l'intelligence commune eût épargné bien des maux à la patrie! puissent les uns ne plus tant rester en arrière et les autres marcher un peu moins en avant! il est bien temps sans doute de poser un but invariable, vers lequel ceux qui l'ont dépassé retournent, et que se hâtent d'atteindre ceux qui n'y sont pas encore arrivés : que là se trouvent la sagesse, la modération, la justice, l'aimable tolérance et la douce union des cœurs!

Tels sont les vœux bien sincères que je viens de former en commençant la journée, et, pour contribuer autant qu'il est en moi à en réaliser l'effet, je me propose d'aller, ce matin même, porter la lettre suivante aux nouveaux chefs de l'Etat.

CITOYENS CONSULS,

« Je ne viens point d'avance vous porter un

encens qu'un jour sans doute vous mériterez par vos bienfaits, mais qui maintenant serait encore prématuré : je viens vous porter le vœu de quelque bien à faire, et je me persuade qu'ainsi je seconderai vos intentions.

Qu'il est consolant aujourd'hui de lire dans l'avenir qui naguères était couvert de nuages si sombres ! quelle brillante et flatteuse perspective se présente de toutes parts aux amis du bien et de la vraie liberté !

Déjà je présage l'anéantissement de cette foule de *lois révolutionnaires*, qui faisaient un crime du hasard de la naissance et de celui de la parenté ; j'annonce le retour de la justice, *et je ne crains pas de solliciter la clémence* ; il faut, à tout prix, que le calme renaisse dans les familles, que rien ne sépare plus les Français, et que les doux liens de la concorde unissent tous les cœurs, aigris si long-temps par tant de persécutions et de haines : malheur alors aux insensés qui, pour ressusciter de vieilles chimères politiques, oseraient troubler cette touchante harmonie ! plus de grâce aux factieux, dès qu'il ne restera plus de prétexte raisonnable aux factions !

Je présage aussi, qu'on ne tardera point à reconnaître les injustices qui souillèrent le 18 *fructidor* : je ne chercherai point à nier que, parmi les victimes de cette fatale journée, il y en ait eu à qui on a pu reprocher des torts réels ; mais, sans rappeler la nature arbitraire de leur condamnation qui les

innocente tous également aux yeux de l'homme juste et sensible, ces torts ne sont-ils pas plus qu'expiés par les horreurs de *Cayenne*, ainsi que par tous les genres de souffrances qui les accablent depuis plus de vingt-six mois ! d'ailleurs, s'il fut des coupables, combien ne pourrais-je pas nommer de proscrits tout-à-fait innocens, que recommandent à-la-fois la probité, l'éloquence, le génie, les services rendus à la cause de la liberté, et que la voix si long-temps étouffée de la patrie appelle hautement aux premiers emplois de la République !

Je me plais encore à présager, que bientôt nous verrons reparaître dans nos murs ces véritables amis de la patrie qui, après avoir fait tant de sacrifices à la liberté dont ils aidèrent à poser les premiers fondemens, errent maintenant sur des rives étrangères : je ne citerai ici que *Beaumets* qui brilla dans les premiers rangs de l'Assemblée constituante ; *Liancourt*, ce respectable appui de l'indigence et du malheur, qui ne quitta la France qu'après avoir été couvert du sang de son parent le vertueux *Larochefoucault*, et ces trois illustres compagnons de la même infortune,(1) *la Fayette*, *Latour-Maubourg* et *Bureau de Pussy* qui, après avoir été détenus, comme *patriotes*, dans les diverses prisons royales, d'où ils ne furent tirés que par les victoires et par l'intercession du vainqueur de l'Italie, après y avoir été ex-

(1) Voyez n.° 37.

posés, pendant cinq ans, aux cruautés froidement réfléchies de la plus lâche des vengeances, se sont vu refuser le titre de *patriotes* par des hommes qui se l'arrogeaient exclusivement, quand leurs droits uniques pour le mériter étaient le brigandage, le crime et l'infamie qui ne rougit plus.

Combien, aujourd'hui qu'il est enfin permis d'émettre entièrement ses pensées si long-temps captives, combien il eût été satisfaisant pour mon cœur de porter l'expression de mes espérances à cette même tribune qui retentit tant de fois de mes plaintes et de mes inutiles réclamations! Les événemens en ayant autrement ordonné, j'ai voulu du moins me procurer le contentement inexprimable d'être l'un des premiers à invoquer de grands actes de justice qui ne peuvent plus être différés; heureux d'avoir pu survivre à tant de désastres, de revers et de proscriptions, pour être témoin désormais du retour de la prospérité nationale!

*Citoyens Consuls*, l'extrême franchise, qui a conduit ma plume, vous est un sûr garant de l'extrême confiance que j'ai en vous; certes, mes lignes ni moi n'allions point au *Luxembourg*, lorsque la cupidité, la bassesse et l'intrigue en occupaient toutes les avenues. »

## N.° 94. — 13 PLUVIÔSE.

### *Eloge funèbre de Washington* (1).

» Acer et indomitus libertatisque magister. »
JUVÉNAL. — *Satyræ.*

J'APPRIS, hier soir, la mort de *Washington*, et ce matin, animé du double désir de payer à sa mémoire mon tribut individuel d'hommages, et d'associer à ce pieux devoir le Corps législatif dont je suis devenu membre, j'ai demandé la parole qu'il m'a fallu, pour ainsi dire, conquérir, lorsqu'on a été instruit de l'objet qui me portait à la tribune.

Quelques voix disaient que *Washington* avait été ennemi de la France, d'autres, qu'il n'était point ami de la liberté.

De pareilles rumeurs ne m'ont point arrêté; fier de la beauté de ma cause, j'ai invoqué le vœu de la majorité qui a voulu m'entendre, et je suis parvenu enfin à parler ainsi qu'il suit :

(1) *Note.* — J'ai eu pour but, dans cet ouvrage, de ne pas dépasser les fameux événemens des 18 et 19 brumaire; mais j'ai cru devoir extraire encore de mes pages manuscrites l'éloge suivant de *Washington*, que je prononçai l'an dernier au Corps législatif, d'autant plus qu'outre l'intérêt du sujet, cette occasion aura peut-être été la seule où je pourrai être à portée de rompre le silence constitutionnel qui m'est prescrit

LÉGISLATEURS,

« Je viens vous entretenir d'une perte qui laissera de longs regrets, par-tout où il se trouve des hommes libres, et qui, pour nous, est en quelque sorte comme nationale, malgré qu'elle pût paraître étrangère à la France. »

« *Washington* n'est plus.... la tombe a englouti celui qui fut le modèle de la perfection républicaine. »

« Plein des premières émotions qu'a laissées en moi cette nouvelle affligeante autant qu'inattendue, j'ai pensé que, dans une pareille circonstance, les membres du Corps législatif pouvaient, devaient même rompre le silence que la nouvelle constitution leur a sagement imposé dans les débats qui précèdent l'acceptation ou le rejet des lois, mais que sans doute ses auteurs n'ont pas prétendu étendre, au point de nous interdire toujours les témoignages d'une allégresse patriotique ou d'une légitime douleur : c'est, pénétré de ce dernier sentiment, que je répète ces mots lugubres.... *Washington n'est plus.* »

« Ce n'est pas le moment de retracer, dans cette enceinte, tout ce que cet homme, véritablement grand, a fait pour la liberté de l'Amérique, le nombre et l'importance de ses exploits guerriers, les inspirations généreuses dont il enflamma ceux des Français qui allèrent s'instruire à son école dans

l'art meurtrier des combats, et l'acte sublime dont il honora à jamais sa mémoire, lorsqu'après avoir tant contribué à donner la liberté à sa patrie, il déposa volontairement le pouvoir suprême pour cacher sa gloire dans l'obscurité de la vie privée. »

« La malignité et une basse jalousie ont essayé de répandre leur odieux venin sur l'un des plus beaux caractères qui aient jamais décoré les fastes de l'espèce humaine; mais leurs insinuations calomnieuses se sont perdues parmi les suffrages universels des Américains reconnaissans et de tous les hommes libres de l'univers. »

« Il n'est plus ce héros dont l'éloge plait tant aux âmes fières; qui a doublement mérité la palme civique, et comme guerrier, et comme citoyen; qui a réuni toutes les vertus à tous les genres de talens; qui, après avoir commencé et soutenu la révolution de son pays par la vaillance et l'audace, sut la terminer par sa modération personnelle ainsi que par la sagesse de ses conseils; qui a fait plus encore que de rendre ses concitoyens libres..... qui est parvenu à les rendre heureux. »

« *O mes collègues* ! ne sentez-vous pas vos âmes s'agrandir à ces illustres souvenirs qui, par un privilége digne d'envie, ne sont liés à aucuns sentimens douloureux et ne réveillent que des émotions à-la-fois douces et élevées? ne voulez-vous pas que cette tribune, où la constitution nous défend de mêler nos voix aux discussions lé-

gislatives, nous serve du moins à épancher l'hommage d'une vénération si bien méritée, ainsi que l'expression de nos unanimes douleurs? n'éprouvez-vous pas le besoin d'unir notre portion d'éloges funéraires à ceux que tous les peuples libres s'empresseront d'adresser aux mânes de *Washington*? n'est-ce pas nous sur-tout qui devons célébrer son auguste mémoire, nous chez qui l'exemple électrique de la révolution américaine jeta les premiers germes du désir de notre propre indépendance?»

« Ici je me rappelle encore les phrases si touchantes que le premier de nos orateurs prononça, il y a peu d'années, en annonçant la mort d'un autre fondateur de la révolution américaine; je me rappelle aussi le deuil profond qu'elles laissèrent dans tous les cœurs de ceux qui furent à portée de l'entendre.»

« *Mirabeau* n'a point laissé d'héritiers de son talent et de son génie; mais nos émotions doivent être les mêmes que celles qu'il exprima si bien, et ce qu'il ressentait pour *Franklin*, nous le ressentons sans doute en ce jour pour l'honorable associé de ses fatigues et de sa gloire.»

« Je crois donc seconder les intentions du Corps législatif, en demandant que notre président prononce un discours en l'honneur du héros dont je viens de déplorer la perte, et, comme il importe que ce discours soit médité avec soin pour être digne de celui qui en doit être l'objet, je demande aussi

que l'éloge de *Washington*, mort le 28 frimaire, soit prononcé le 28 du présent mois de pluviôse. »

*Suite — du* 16.

Je fus entendu avec calme; mais à peine eus-je achevé de parler, que les uns crièrent *aux voix*, les autres *l'ordre du jour*: ce dernier avis prévalut, d'après la proposition de *Legrand* qui la motiva avec un ton de mesure et de bienveillance que je sus apprécier.

L'impression de mon discours ne fut point ordonnée, et même certains de mes collègues, qui n'ont aucune idée des convenances politiques, m'ont beaucoup blâmé d'avoir osé célébrer *Washington*; d'autre part, quelques journalistes ont bien voulu m'adresser des invectives dont j'aime à me glorifier: le premier Consul, au contraire, vient d'ordonner que l'éloge de *Washington* serait prononcé, le 20, par *Fontanes*, dans le temple de Invalides, et qu'en signe de deuil, des crêpes noirs seraient attachés, pendant dix jours, aux drapeaux et guidons des armées Françaises; il appartenait au héros de la France d'honorer ainsi le héros de l'Amérique.

Laissons donc certains hommes bien connus traiter *Washington* d'aristocrate! laissons des folliculaires déhontés le proclamer ennemi de la liberté française, qui ne devait pas lui plaire sans doute, lorsqu'entourée de bourreaux et de ruines, elle ne pouvait être avouée par les âmes généreuses! laissons-

les dénigrer sans cesse la vraie liberté, et garder seuls leur goût exclusif pour l'horrible frénésie qu'ils décorèrent de ce beau nom et qui fut pire que le joug du plus effréné despotisme ; celle-là est bien digne d'eux et ils ne furent jamais dignes de l'autre !

Q'importent ces misérables rumeurs ! un jour peu éloigné viendra, où les noms de ceux qui se permettent aujourd'hui de chercher à déprécier *Washington*, seront entièrement voués, soit à un entier oubli, soit à la honteuse célébrité du crime, tandis que le nom de cet homme immortel sera révéré par-tout, et que peut-être on saura quelque gré à celui des Français qui s'empressa de jeter les premières fleurs sur sa tombe.

# CONCLUSION.

De la Fenêtre près Poitiers.

12 VENDÉMIAIRE AN 9.

» Nunc de fluctibus extuli pedem; nunc evasi
» de naufragâ rate; nunc de littore oceanum
» lustro, cautesque et vada, quibus me tempes-
» tas illisit, gratissimo horrore contemno. »

BARCLAI. — *Euphormion.* — pag. 121.

C'ÉTAIT ainsi que j'occupais mes loisirs, pendant les excessives chaleurs qui ont signalé le long été de l'an huit; elles sont passées enfin ces chaleurs, et une température plus douce permet de jouir des dernières beautés de la nature, et de respirer cet air si pur qui ne se trouve qu'aux champs.

Je savoure à l'aise des plaisirs toujours chers, qui me furent interdits pendant le cours orageux de trois années bien difficiles à traverser : au moment même, nonchalamment étendu sur une éminence voisine de mon toit héréditaire, je découvre un aspect, mélangé de tout ce que la campagne offre de plus attrayant, et je suis en extase devant la contemplation de ce beau spectacle qui, toujours vu, me paraît toujours nouveau.

Là, des prairies encore riantes et un ruisseau qui promène ses eaux vagabondes au milieu d'elles; ici, un vaste circuit de bois,

où je trouvai tour-à-tour et les voluptés du jeune âgè, et la douce paix, et un refuge hospitalier ; en face, des champs qu'on laboure ; plus loin, des vignes qui viennent d'être dépouillées de leurs fruits : quelle réunion enchanteresse de tous les genres de beautés rurales !

L'an dernier, à pareille époque, je faisais une récolte abondante d'ennuis, de contrariétés et d'injures ; aujourd'hui je m'apprête à recueillir les fruits peu nombreux, mais excellens, qui se trouvent dans l'enclos de mon patrimoine : alors j'étais entouré d'intrigans et de pervers ; aujourd'hui je ne vois que les hommes simples de la campagne qui, livrés aux travaux paisibles de l'agriculture, s'occupent fort peu de ce qui se passe sur le grand théâtre de nos agitations politiques : alors enfin, je n'entendais que des motions *folles* ou *barbares* ; aujourd'hui j'entends les dernières chansons des oiseaux, le léger bruissement du zéphir, le doux murmure des fontaines, et le bruit éloigné des moulins que leurs eaux font mouvoir.

D'ici je découvre ce hameau pittoresque, situé dans le fond de la vallée, et qui semble jeté exprès pour animer les scènes variées qui l'environnent : à ma droite, à ma gauche, de toutes parts, sont des maisons charmantes que je fréquentai jadis, où n'habitent plus la plupart des personnes que j'y connus autrefois, et dont la vue suffit pour

me rappeler presque toutes les aventures de ma vie, tant celles qu'embellirent l'insouciance, le repos et le plaisir, que celles qui furent entourées d'inquiétudes et d'ennuis.

A cette dernière idée, je me sens pénétré d'un mouvement involontaire de mélancolie que la saison actuelle favorise peut-être : tous les êtres sensibles savent assez, que l'automne répand dans l'âme je ne sais quelle langueur touchante, qui la dispose à-la-fois au recueillement et à la tristesse.

A l'instant où je tiens la plume, des feuilles desséchées tombent de l'arbre épais qui m'abrite et couvrent les pages que j'écris : la chute de ces feuilles m'annonce la fin prochaine des beaux jours, et cette sorte de prédiction, réunie à l'incertitude de voir renaître le printemps ainsi qu'à la longue perspective de l'hiver, suffit pour affecter douloureusement tous ceux qui ont l'habitude de réfléchir; elle m'annonce aussi, que j'approche de l'époque où il me faudra quitter ces lieux tranquilles, pour aller reprendre à Paris l'exercice des fonctions législatives qui, comme on a dû s'en convaincre dans le cours de cet ouvrage, me vallurent bien des peines jusqu'à l'immortelle journée du 18 *brumaire*.

Il me sera impossible d'abandonner le séjour des champs, la précieuse obscurité qu'on y trouve et tant d'êtres que je suis accoutumé à chérir dès long-temps, sans éprouver

des émotions d'attendrissement et de regret; néanmoins mon âme ne sera pas aussi péniblement agitée que lors des adieux que j'eus à faire, en partant pour Paris, après le 13 vendémiaire et après le 18 fructidor, et qui sont consignés l'un et l'autre, dans ces *Mélanges*, aux numéros 1 et 32.

Je dois rejoindre des amis qui me sont devenus d'autant plus chers, que je les ai éprouvés au creuset toujours sûr de l'infortune, et qu'ils me prodiguèrent tous les témoignages imaginables d'intérêt et de bienveillance, à moi qui n'étais qu'un étranger pour eux, dans un temps où il n'y avait que des risques à courir, en m'accueillant de la sorte.

D'ailleurs la chose publique a pris une physionomie beaucoup plus satisfaisante : sans doute il ne peut pas se faire que les plaies si profondes de la patrie soient déjà toutes cicatrisées ; mais la guérison se prépare, et, après avoir essuyé tant de contrariétés et d'orages, il est flatteur, pour un ami du bien, de se trouver à portée d'y contribuer de quelques efforts.

La justice, l'humanité et la raison sont de retour sur nos plages si long-temps désolées ; d'excellentes choses ont déjà été faites ; les proscriptions ont cessé ; l'équité a mis un terme aux unes ; les autres ont été adoucies par une clémence bien entendue ; l'espérance est dans tous les cœurs ; l'esprit de parti n'est pas encore disparu de toutes les têtes ; mais il commence un peu à s'amortir ; Dieu

veuille qu'il s'évanouisse tout-à-fait! alors la France sera tout-à-fait sauvée.

Puissent les talens et la vertu former désormais un échelon nécessaire pour arriver aux premiers emplois publics! puisse la vraie liberté briller de son éclat céleste sur nos climats qui n'en jouirent jamais! puisse la guerre (s'il faut encore la faire) être suivie de succès décisifs qui commandent promptement une paix glorieuse autant que durable! puisse enfin cette paix, si désirée, devenir la source de tous les genres de prospérités sous un gouvernement éclairé et tutélaire!

Heureux alors celui qui, après avoir occupé de grandes magistratures, n'eut point à se reprocher d'iniquités ni d'excès quelconques; qui, entouré de factions opposées, demeura comme étranger au milieu d'elles et les combattit tour-à-tour; qui osa parler sans relâche le langage de la justice et de la vérité, dans un temps où les ennemis implacables de la vérité et de la justice étaient investis d'un pouvoir oppresseur; qui ne vota la proscription de personne, et dont la voix solitaire, souvent impuissante, mais toujours active, se fit entendre constamment en faveur du malheur et de l'innocence qu'il eut quelquefois le précieux avantage de servir et de consoler! sans doute il ne sera point à l'abri des coups du sort; mais quelle que puisse être la destinée que les dieux lui réservent, par-tout il sera possesseur des seuls biens véritables qu'il appartienne à l'homme de

trouver sur la terre ; par-tout il portera avec lui la bienveillance des hommes probes, le calme d'une conscience pure et le charme des doux souvenirs.

« Ah ! qu'après tant d'agitations la » France voie enfin le terme de ses in- » quiétudes ! ah ! qu'ils arrivent enfin ces » jours si désirés, ces jours qui seront le » commencement d'une longue et mé- » morable suite de prospérités !.... Mon » cœur s'y réunira ; mon cœur en jouira » de toutes les manières. »

NECKRE. — *Sur son administration.* — *pag.* 474.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

# TABLE
## DES MATIÈRES.

### TOME PREMIER.

### AN QUATRE.

*Dédicace et avant-propos.*

N.° 1. *Entrée au Conseil des Cinq-cents. – Regrets.* – Notes (1). – Pages 1

N.° 2. *Motion, relative à l'incarcération de* Saladin. — Note. . . . . 5

N.° 3. *Discours, contre les adresses présentées au Corps législatif, précédé et suivi de réflexions.* . . . . . 8

N.° 4. *Opinion,* imprimée par ordre du Conseil, *sur la nomination aux places vacantes dans l'ordre judi-*

(1) *Note.* — Je rappelle que les *Notes*, en petits caractères, qui se trouvent à la suite des divers numéros, ont été composées postérieurement, à fur et à mesure que je transcrivais ces numéros ; celles qui terminent le second volume ont été faites en même temps que le numéro dont elles sont précédées, et sont les seules de ce genre.

*ciaire. — Motion relative aux Juges-de-paix.* — Note. . . . . 13

N.° 5. *Discours, relatif à la liberté de la presse, précédé de réflexions. — Lettre au rédacteur de* l'Historien. Note. . . . . 27

N.° 6. *Opinion, contre une nouvelle division du département de l'Indre.* Note. . . . . 33

N.° 7. *Opinion, contre l'admission de plusieurs ex-Conventionnels dans le Corps législatif. — Anecdotes. Réflexions relatives au Conseil des Anciens.* . . . . . 37

N.° 8. *Conspiration* Babœuf. — *Motion relative au procès de* Drouet. Note. . . . . 57

N.° 9. *Motion, relative au nouveau projet de code civil.* — Note. . . 63

N.° 10. *Opinion*, imprimée par ordre du Conseil, *sur cette question, y aura-t-il appel des jugemens de la* Haute-Cour de Justice? . . . . . 69

N.° 11. *Motion d'hommage aux Armées.* 76

N.° 12. *Motion, et opinion relatives à l'enseignement des langues vivantes.* . 78

AN CINQUIÈME.

N.° 13. *Motion, sur l'ordre de la parole. — Anecdote.* . . . . . 87

N.° 14. *Opinion, sur la loi du 3 brumaire, sur les prêtres, et sur la proposition d'exclure les amnistiés des emplois publics, précédée et suivie de réflexions politiques.* Note. . . . . 92

N.° 15. *Discours, contre l'établissement d'un journal tachygraphique.* — *Anecdote.* — Note historique. . . 112

N.° 16. Le premier janvier 1797. — *Nouvelles élections; craintes; espérances.* — Note. . . . . 125

N.° 17. *Tirage des ex-Conventionnels; hommage rendu à quelques-uns; Motions relatives aux élections.* . 139

N.° 18. *Lettre à un électeur, sur le serment et sur les élections, précédée de réflexions.* — Note. . . . . 146

N.° 19. *Promenade du matin aux Thuileries; réflexions historiques et sentimentales.* . . . . . 154

N.° 20. *Réflexions politiques; conseils mal suivis.* — Note. . . . . 163

N.° 21. *Opinion, relative aux ministres des cultes, précédée de réflexions.* Notes historiques. . . . . 169

N.° 22. *Motion, sur la nomination des commissions.* — *Anecdote.* . . 201

N.° 23. *Opinion, sur le divorce, précédée de réflexions historiques.* . 204

N.° 24. *Opinion*, imprimée par ordre du Conseil, *relative à la suspension du Divorce, pour cause d'incompatibilité d'humeur.* . . . . . 247

N.° 25. *Rapport*, imprimé par ordre du Conseil, *au nom de la commission chargée de présenter des vues sur le Divorce.* — Note historique. 260

N.° 26. *Sur l'état actuel des choses : Anecdote ; Prédiction.* — Note. 269

N.° 27. Anniversaire du 9 thermidor : *Réflexions historiques ; Détails champêtres.* . . . . . 278

N.° 28. *Lettre à mon collègue L..... Division du Corps législatif.* . . 287

N.° 29. *Lettre à madame G.....* — *Réponse à une invitation de retour.* . 290

N.° 30. *Evénemens des* 18 *et* 19 *fructidor.* . . . . . 294

N.° 31. *Passage des déportés à Poitiers : Réflexions : Anecdote.* . . 298

N.° 32. *Mes adieux à la Fenêtre.* — Note. . . . . 304

# TABLE

## DU TOME SECOND.

### AN SIXIÈME.

N.° 33. *Rentrée au Conseil des Cinq-cents.* — *Anecdotes.* . . . pages 5

N.° 34. *Coup-d'œil politique :* Clichi ; 18 *fructidor* ; *Directoire* ; *Vérités.* Note. . . . . 8

N.° 35. *Opinion, contre la proposition du bannissement des ci-devant nobles, précédée de réflexions et d'une anecdote.* — Note historique. . . . . 32

N.° 36. *Sur la paix avec l'Empereur. Anecdote.* . . . . . 53

N.° 37. *Lettre relative à la* Fayette *et à ses compagnons d'infortune ; Anecdotes.* — Note. . . . . 56

N.° 38. *Opinion,* imprimée par ordre du Conseil, *sur la question de savoir, si les accusateurs publics seront destituables par le Directoire exécutif.* — *Anecdote.* — Note. . 63

N.° 39. *Fêtes de la paix et de* Bonaparte ; *Anecdotes* ; *Réflexions.* . 77

N.° 40. *Opinion*, imprimée par ordre du Conseil, *sur la célébration des décades* ; *Réflexions* ; *Anecdote.* Note. . . . . 84

N.° 41. Le premier janvier 1798. — *Anecdote relative au* 18 *fructidor.* 98

N.° 42. *Alerte du matin.* . . . . . 105

N.° 43. *Dialogue, entre un Député et un citoyen, sur les événemens arrivés chez* Garchi, *et sur la fête du* 21 *janvier.* — Note. . . . . 108

N.° 44. *Fautes de l'Assemblée constituante.* . . . . . 113

N.° 45. *Sur l'expédition d'Angleterre.* 119

N.° 46. *Dialogue, entre un vrai patriote de* 1789 *et un républicomane, sur la conquête de la Suisse.* . 121

N.° 47. *Opinion, sur une interprétation de la loi du* 3 *brumaire.* . . 130

N.° 48. *Promenade aux Champs-Elysées.* . . . . . 135

N.° 49. *Dialogue, entre deux amis, l'un patriote français, l'autre habitant de Genève et arrivé récemment à Paris, sur la réunion de Genève à la France.* — Note. . 138

N.° 50. *Opinion, relative aux élections de Saint-Domingue.* . . . . 147

N.° 51. *Opinion, contre la proposition de contraindre les instituteurs au mariage.* . . . . . 152

N.° 52. *Dialogue, sur les nouvelles élections, avec un Député directorial. — Motion, relative à l'examen des procès-verbaux des assemblées électorales.* . . . 165

N.° 53. *Sur la loi du 22 floréal et sur* Lamarque. — *Réflexions politiques.* 177

N.° 54. *Opinion*, imprimée par ordre du Conseil, *sur le remplacement des places vacantes dans l'ordre judiciaire, et sur-tout dans le Tribunal de cassation. — Réflexions historiques; Anecdote.* . . . 183

N.° 55. *Opinion, sur la dénonciation faite par le tribunal de cassation contre le tribunal criminel du département de la Drôme.* . . . 201

N.° 56. *Nouvelle session législative; Triste état de la chose publique.* 211

N.° 57. *Seconde opinion*, imprimée par ordre du Conseil, *sur le mode de remplacement des places vacantes dans le Tribunal de cassation. — Réflexions. — Anecdote.* — Note historique. . . . . 216

N.° 58. *Motion, contre les scissions.* — *Réflexions.* . . . . . 234

N.° 59. *Essai sur les époques qui, en France, ont été favorables à la liberté.* — Note. . . . . 237

# TABLE

## DU TOME TROISIÈME.

### SUITE DE L'AN SIXIEME.

N.° 60. *Dialogue, avec un député montagnard, sur l'expédition maritime de* Bonaparte, *et sur l'état actuel des choses.* — Note historique. – pag. 5

N.° 61. *Discours sur le 14 juillet, précédé et suivi de réflexions.* . . . 17

N.° 62. *Sur l'action et la réaction; Douloureux souvenirs; Examen de cette assertion,* le 9 thermidor ne fut bon qu'un seul jour. . . . 24

N.° 63. *Opinion,* imprimée par ordre du Conseil, *sur la question de savoir, si* Genève *sera le chef-lieu d'un nouveau département; souvenirs flatteurs.* — Note. . . 29

### AN SEPTIÈME.

N.° 64. *Opinion, sur la dénomination de citoyen, précédée de réflexions.* Note. . . . . 41

N.° 65. *Lettre contre les mesures arbitraires.* . . . . . 56

N.° 66. *Sur la déclaration de guerre entre les rois de Naples et de Sardaigne. — Dialogue avec un Jacobin qui voulait la guerre; autre Dialogue avec un Royaliste qui la voulait aussi.* . . . . . 60

N.° 67. *Sur mon silence législatif: Réflexions politiques.* . . . . . 74

N.° 68. *Anecdotes historiques; Proscription de* Sicard *et de* Fontanes; *Conversation curieuse avec un Directeur; Beau trait du Ministre de la police.* . . . . . 82

N.° 69. *Ma réélection au Conseil des Cinq-cents.* . . . . . 88

N.° 70. *Discours*, imprimé par ordre du Conseil, *sur un ouvrage posthume de* Bailly. — *Lettre à sa veuve.* 91

N.° 71. *Opinions, relatives aux opérations des assemblées électorales, et particulièrement des électeurs du département de l'Ain.* . . 98

N.° 72. *Adieu aux Députés nommés en l'an 4; Regrets; Sentiment.* . 108

N.° 73. *Coup-d'œil sur le nouveau Corps législatif. — Prédiction.* . 111

N.° 74. *Opinion*, imprimée par ordre du Conseil, *sur la cocarde nationale, et particulièrement contre la loi qui ordonne aux femmes de la porter.* — Note historique. . . 116

N.° 75. *Opinion, sur les traitemens cumulés des hommes de lettres.* . 129

N.° 76. *Evénemens des* 29 *et* 30 *prairial; Anecdotes.* . . . . . 136

N.° 77. *Opinion,* (*précédée de réflexions historiques*), *sur la question de savoir, si les membres du Corps législatif doivent s'interdire la faculté d'accepter des emplois à la nomination du Directoire exécutif, tant pendant la durée qu'après l'expiration de leurs fonctions.* 140

N.° 78. *Dialogue,* (*précédé de réflexions historiques*), *avec un* clubiste du manége, *sur l'événement du* 30 *prairial, et sur ce qui l'a suivi.* . . . . . 154

N.° 79. *Opinion*, imprimée par ordre du Conseil, *sur la question de savoir, s'il faut retrancher du serment républicain ces mots,* haine à l'anarchie; *Réflexions; Anecdotes.* . . . . . 167

N.° 80. *Dialogue*, (*précédé de réflexions historiques*), *avec un de*

*mes collègues, sur le procès des ex-Directeurs.* . . . . . 179

N.° 81. *Jacobinisme.* — *Anecdotes.* 191

N.° 82. *Sur un Discours de* Briot. 196

N.° 83. *Opinion, sur le mode d'organisation des Sociétés populaires, précédée de réflexions, et suivie d'un projet* imprimé par ordre du Conseil. — Note. . . . . 198

N.° 84. *Séances, relatives à la déclaration des dangers de la patrie. Anecdotes.* . . . . . 113

N.° 85 *Sur* Sieyes. — Note. . . . 218

## AN HUITIÈME.

N.° 86. *Départ* de Dupont de Nemours. — *Lettre au Publiciste.* — *Réflexions sentimentales.* . . 223

N.° 87. *Pensées diverses, précédées de réflexions.* . . . . . 228

N.° 88. *Retour de* Bonaparte. — *Lettres.* — Note et vers. . . . . 247

N.° 89. *Opinion*, imprimée par ordre du Conseil, *relative à la limitation des conditions de paix, précédée de réflexions.* — *Eloge de* Baudin des Ardennes. — Note. 251

N.° 90. *Sur les nominations aux places du bureau.* — Note. . . . 258

N.° 91. *Opinion*, imprimée par ordre du Conseil, *contre l'emprunt forcé et contre la loi des ôtages, précédée et suivie de réflexions.* — Note historique. . . . . 262

N.° 92. *Evénemens du* 18 *brumaire: Anecdote.* . . . . . 281

N.° 93. *Evénemens du* 19 *brumaire: Réflexions politiques.* — *Lettre aux nouveaux Consuls.* . . . 284

N.° 94. *Eloge funèbre de* Washington. *Anecdotes.* . . . . . 293

Conclusion; *Détails champêtres*; *Espérances; Souhaits*; *Agréables souvenirs.* . . . . . 299

FIN.

9772-43-3

NOV 16 '52